

le 1<sup>er</sup> losange. C. : une tête de femme, aux longs cheveux flottants (Chartes des ducs de Brabant).

Quelques actes, de 1374, ne citent pas son prénom.

**Jupleux.** Baudouin *Bureel van Gipploy*, prisonnier *illeg*, sous Robert de Namur; i. t. : 480 moutons, 1374 : trois losanges, le 1<sup>er</sup> chargé d'une lettre B. L. : . . . . *avdeuin Bereau de Iopleu* (Ibid.).

L'acte ne lui donne pas de prénom. Voir, sur les Jupleux, HEMRICOURT, *passim*. Par suite d'un oubli, ce nom ne figure pas dans la table onomastique de l'édition SALBRAY.

GELRE donne ainsi les armes d'un *Her Buria van Jupli* : d'argent à trois losanges d'azur et au bâton composé d'or et de gueules, brochant sur le 1<sup>er</sup>. Le eq. d'or. Volet d'argent. C. : une tête et col de mûre, ceinte d'un cercle d'argent, orné de roses de gueules, boutonnées d'argent, et, sur le devant, d'une grande plume grise. Le héraut d'armes n'indique pas la nationalité de ce personnage.

— Jean de *Gipplu*, prisonnier *illeg*, sous ledit Robert; i. t. : 700 moutons, 1374 : trois losanges, accompagnés en cœur d'une coquille. L. : ✠ S' *Iehan de Iepelve* (Ibid.).

— Godefroid de *Gupeloy*, prisonnier *illeg*, sous le même; i. t. : 720 moutons, 1374 : trois losanges, le 1<sup>er</sup> chargé d'une molette à six rais. L. : ✠ S' *Godefroy de Ieplox* (Ibid.) (Pl. 11, fig. 271).

**Jupleux.** *Warniers de Jupleu* reçoit, du Brabant, une rente, par le receveur de Binche, 1378 : trois losanges. L. : ✠ S' *Warnier de Iopleu* (Ibid.).

— *Robers de Jupleu*, chevalier, homme du comte de Namur, 1384 : trois losanges, le 1<sup>er</sup> chargé d'une molette à six rais. L. : ✠ S' *Robiert d. . . . . ev* (Namur, N° 1166).

— *Warniers de Jupleu*, *escuier*, un des *plus prochains amis de Agnez, fille legitime de Robert de Heymtinez, escuier, jadis*, 1399 : trois losanges (Namur, N° 1292).

— *Evrar de Jupleu, escuier, seigneur de casteal de Bonneffe* (Bonneffe), *mayre de ma court jugante a dit lieu* (sa propre cour), 1409 : écu cassé. C. : une tête et col de femme (*Afflighem*) (voir **Duras, Berlo, NEUVILLE**).

**Jurbise** (Les maieur et échevins de la grande mairie de), 1635 : trois lions couronnés (Hospice de Soignies, à Soignies).

**JUVINCOURT** (Jean, chevalier de), 1243 : de . . . huit burelles, au chevron brochant. L. : ✠ S' *Ioha . . . . . ovt* (Arlon, Abb. de Saint-Hubert).  
Il y a : Juvaincourt, Juvancourt et Juvincourt.

**Juxhem**, voir **Pape**.

## K

**Cabelliau** (Olivier), homme du comte de Flandre, 1346 : deux poissons adossés et une bordure composée (Chartes des comtes de Flandre).

*La mayson surnomé CABELLIAU : de gueulle, aux deux saulmons adossees en pal d'argent* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

**Cabo** (Guillaume), échevin de Jodoigne, 1425, 31 : une porte crénelée (ou tour), hersée, accostée de deux roses, aux flancs. L. : 1425 : S' *Wilelms . . . bor* (Chartes des ducs de Brabant).

Messire Gilles Cabo, prêtre, scelle, le 27 mai 1528, deux actes du receveur de Jodoigne, du sceau de messire Bernard le Vos, son confrère, comme *allouger* de l'empereur, au terroir de Jodoigne (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3176, 3177).

**Cache.** Jean *Caetse*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc; i. t. : 86 moutons; 1374 : trois merlettes, surmontées d'un lambel. L. : ✠ S' *Iehans Caiche* (Chartes des ducs de Brabant).

— Arnould *Caetse van Nyvele* (Nivelles), prisonnier

*illeg*, sous la bannière de Salm; i. t. : 411 1/3 moutons, 1374 : un lambel à trois pendants, chacun des 2 premiers chargés d'un maillet penché brochant, et trois (2, 1) merlettes, les deux premières brochant également sur le lambel. L. : ✠ S' *Aernolde de Cache* (!) (Ibid.) (Pl. 11, fig. 272).

**Cache.** Bernard *Cache de Nyvele*, 1395, 6, B. *Kaetse* (tout court), 1397, B. *Cache van Nyve* (!), 1398, reçoit, de la duchesse de Brabant, des acomptes sur une indemnité de 16 vieux écus (guerre de Gueldre) : trois merlettes, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : S' *Beirna Cache* (Ibid.).

*Renard Cache*, le jeune, reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses frais et pertes (guerre de Flandre) 1357. Sire Bernard de Bornival scelle pour lui (Chartes des ducs de Brabant).

Arnould Cache relève, du Brabant, par suite de la renonciation des héritiers de feu *Maria Poullendor de Nyvelle*, fille de feu Gauthier, un quart d'un moulin à eau à Nivelles (Compte de la Saint-Jean-Baptiste, 1385-86; C. C. B., N° 17144, f° 193v°).

*Robechons Cache*, bourgeois de Nivelles, vend une maison à l'abbaye de Cambron, en février 1296; l'acte cite

son frère, *Watrekins Cache* (*Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*).

**Kadzand.** Jean van *Candzand*, échevin du métier de Bruges, 1285 : type scutiforme ; une croix, accompagnée de six merlettes, trois (2, 1) au 1<sup>er</sup>, et trois (2, 1) au 2<sup>e</sup> canton ; les deux autres cantons plains. L. :  $\text{✠}$  *S' Ian van Çatsan* . . (*Namur*, N<sup>o</sup> 176).

La queue de parchemin porte : *Cadzand*.

La maison surnomé de *CASANDT* : de sable, à l'aigle à deux testes d'argent, membres d'or, et crye : *Casandt!* (*CORN. GAILLIARD, L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

— Maître Jean van *Caetzand*, délégué du comte de Flandre à l'enquête sur les débats surgis entre Ypres et *Utenbroucke*, 1335 : une fasce, surmontée à dextre d'une merlette (*Chartes des comtes de Flandre*).

— Guillaume de *Caysand*, échevin de L'Ecluse (Flandre zélandaise), 1412 : deux coquilles, accostées, accompagnées de quatre étoiles, 3 rangées en chef, 1 en pointe. L'écu posé sur un aigle. L. : . *Wil* . . . . .  
. . . . . (*C. C. B., Acquits de Lille*, 1. 78, 79).

**Caelberghe** (Henri) (tout court), bailli de Bruges et du métier de Bruges, 1351, 5 ; six (3, 2, 1) billettes (*Chartes des comtes de Flandre*).

Et non H. de *Coelberghe*, comme l'appelle, à tort, l'*Inventaire analytique* imprimé.

**KAENDEL** (Chrétien op den) reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses frais au siège de Chauny (*vir Schalney*), 1363, le 31 décembre : une étoile à cinq rais, chargée en cœur d'une merlette. L. :  $\text{✠}$  *Ririan* (!) *van den Kant* (*Chartes des ducs de Brabant*, N<sup>o</sup> 1865).

**Caervoet** (Adrien), homme de fief du bourg de Bruges, 1465 : trois . . . (fruste). S. senestre : un lion. L. : *S Adriaen Kaervoet f Hendrix* (*C. C. B., Acquits de Lille*, 1. 44).

**Caestere** (Jacques van), échevin de Malines, 1619 : deux bandes ; au franc-quartier chargé de deux pals (*Malines*).

**Cahren.** Pierre van *Chare*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 696 moutons, 1374 : un léopard lionné et un chevron abaissé brochant, chargé de trois étoiles à cinq rais. L'écu sommé d'un cygne essorant et supporté par deux léopards lionnés assis. L. : . . *Petri de Kara* (*Chartes des ducs de Brabant*).

**Kaye de Palange** (*Stassin*), demeurant à *Touhogné* (Tohogne), et damoiselle Marguerite, sa femme, ont vendu à leur beau-frère, *Erneul Bonmaistre* (= Boumeister. Baumeister), de Bastogne, les biens reçus de *Didye* de Sainte-Marie, leur cousin germain (du côté de ladite Marguerite), à savoir : une maison,

une seigneurie, des cens, rentes, redevances en grains, argent, poules, chapon, bois, et un jardin, à *Verton* (Virton), *Frenoy* (Fresnois) devant *Monmaidy* (Montmédy) à *Villoin* devant *Lawa* (Lavoye?), en la comté de *Chiny*, 1549, le 18 juin ; dit sceller de son propre sceau : un semé de fleurs de lis ; au franc-quartier chargé de . . . (une anille?). Cq. couronné (?). C. : deux oreilles d'âne. L. : *S Rolant Keie* . (Baron Nothomb, à Bruxelles) (voir **WILLEN**).

**Cayeu.** *Willermus de Kaieu*, miles, dominus de *Carenchi* (Carency), 1228 : type armorial, rond : une croix recercelée. L. :  $\text{✠}$  *Sig* . . . . *Gvi* . . *evmes de Ca* . *s* . Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. :  $\text{✠}$  *S' Gvil'vmes de Cays* (*Chartes des comtes de Flandre*, N<sup>o</sup> 29 de l'*Inventaire analytique*).

**Caignet**, voir **Vigreus**.

**Kayl.** Simon de *Kelle*, écuyer, déclare que les « gros », mentionnés dans un acte par lequel Gui et Jean, comtes de Namur, lui ont donné en fief 40 livrées de terre, sont des vieux gros tournois, de 15 deniers, 1340 : un lion. L. : *S' Simon* . *n Keil* (*Namur*, N<sup>o</sup> 621).

Un acte de 1353 établit que *Symons* dis de *Keyle*, *escu-wiers*, était fils mon sgr. *Jehan de Betteberg* (Bettembourg), *chevalir* (*Namur*, N<sup>o</sup> 780).

**Cailbert.** *Jehan Scailhebiert*, échevin de Wanze, 1474 : trois coquilles, T. dextre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule droite. L. : *Sigillu Iohanis Cailbert* (*C. C. B., c. 108*).

**Kaiser** (Jean-Georges), témoin à un acte du notaire Joseph-Antoine Schmadel, à Munich, 1748 : un aigle essorant, perché sur une branche. C. : un vol. Dans le haut du cachet, les lettres I G K (*Notariat, Varia*, A. G. B.).

**Kacreal**[I]e (*Henrys*), échevin de Jodoigne, 1432 : de . . . à l'écusson plain, accompagné en pointe de trois (2, 1) roses, et un lambel brochant. L. : *S Henre Kakeirail* (*Chartes des ducs de Brabant*).

— *Johans Kacrealle*, même qualité, 1426, 33, 5 ; même écu. L. (1435) : . . *ohan Kakrial* (*ibid.* et *Heijlissem*).

**Calant**, voir **Callant**.

**KALDENBURG.** Arnould van (!) *Coudenborch*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Dalhem ; i. t. : 171 moutons, 1374 : une fasce, sommée de trois merlettes ; écusson en cœur brochant, fascé de huit pièces, les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> chargées de 4, 4, 4, respectivement 4 besants ou tourteaux. L. : . . *Arnoldi Kaldenbr* . . (*Chartes des ducs de Brabant*).

**CALDIS**, voir **Colditz**.

**Kale** (Rasse), homme de fief du comte de Flandre.

1331 : un chevron accompagné de trois feuilles de tilleul, les tiges en haut (Chartes des comtes de Flandre).

**Kale.** Arnould *Kael*, juge et bailli du comte de Cleves, dans la juridiction de *Werbede* (Warbeyen), 1338 : un parti-émanché. L. : ✠ *S' Arnout Kale* (Dusseldorf, *Emmerich*, Nos 86-87).

— Thierry et *Harman Kael*, frères, fils de Thierry, font, devant leur dit parent, Arnould K., une obligation en faveur du chapitre d'Emmerich, 1338 ; Thierry : même écu. L. : ✠ *S' Did . . . . Ka . l* (Ibid., N° 87).

— (Jean), échevin de Malines, 1373, 6, 83, 4, 6, 7, 90-2, 6, 9, 1400, 2 : une scie, posée en fasce, les dents en bas ; au chef chargé de deux roses (Malines).

— (Thierry) et *Stine*, sa sœur, louent, du chapitre d'Emmerich, une ferme à *Werbede* (Warbeyen), 1387 ; tous deux : un parti-émanché (Dusseldorf, *Emmerich*, N° 87).

— (Guillaume), échevin de Malines, 1418, 9, 21, 3, 6 ; août et décembre 1430, 2 mars 1430-31 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, deux étoiles ; au 2<sup>d</sup>, un flanchis (Malines).

— (Guillaume), échevin *illeg* (le même), le 1<sup>er</sup> février 1430-31. 31 : une fasce, accompagnée en chef d'un croissant, accosté de deux étoiles et en pointe d'un flanchis (Malines).

— (Henri), échevin *illeg*, 1420, 1, 5, 6 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, deux roses ; au 2<sup>d</sup>, un chien braque assis. S. : deux aigles regardants. L. : *S Henrici ds Cale* (Malines).

— (Michel de) scelle pour *Goelieve van Ghiseghem* (fille de *Govaert*), qui tient du château de Termonde, un fief à *Sint-Oonolfs brouc, an den Sandtvoet, bij den hove ten Ruisschen*, 1313 : de . . . à l'écusson, chargé d'un chevron renversé, ne touchant pas la la pointe, soutenant un pal retrait ; ledit écusson sommé d'une croisettes (Fiefs, N° 3880) (voir **Calle**).

C'est une sorte de marque de marchand. Le chevron s'arrête vers le milieu de l'écusson. Le pal retrait fait corps avec la croisettes.

— (Gilles de), échevin de Malines, 1523 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion issant de la pointe ; au chef de quartier chargé de deux roses ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois pals (Malines).

**KALENBERG** (*Druda de*), femme de *Wernherus, miles, dictus de Westenburg*, 1299 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant de la main gauche un écu à trois roses (?) (indistinct) et de la droite un casque cimé d'un écran échanuré. Le champ semé de roses. L. : *S Domine Ermendredis de Kalenberch* (Dusseldorf, *Col.*, N° 390) (voir **Westenburg**).

**Calenius** (Arnould), licencié en droit, échevin de Cologne, 1633 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) quartefeilles. C. : une quartefeuille entre un vol. L. : *Arnoldus Cale . . . .* Contre-scel : mêmes écu et C., le C. accompagné des lettres A G L (Dusseldorf, Testaments de Cologne, N° 17).

**Kalf** (Jean), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1315 : un chevron (Abb. de Saint-Trond, c. 5<sup>bis</sup>).

Le *Cartulaire de Saint-Trond* blasonne, à tort, « chevronné ».

— (Jean), (fils de Jean), échevin de Rotterdam, 1618 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, un veau posé ; au 2<sup>d</sup>, trois têtes de lion. C. : un veau posé entre un vol. L. : *S Ian Ian s Kalf* (U.).

**Calier** (Daniel), fils de Jean, tient, du château de Termonde, un fief *buijte Steenpoorten*, à Termonde, 1513 : une hache et un couteau triangulaire, adossés. S. s. : un griffon (Fiefs, N° 4466) (voir **Eechoute**).

**Calch . . . .** (damoiseau François), seigneur d'*Oudengoedt* (Ouden-Goed?), lieutenant-général du bailliage d'Alost, 1564 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, deux poissons adossés ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion contourné, issant d'une champagne losangée. C. : fruste (Ibid., N° 4746).

La fin du nom est illisible.

**Calcken**, voir **Vos**.

**Calkere.** *Paul die Calkre*, échevin de Bruges, 1291 : deux demi-vols, adossés. L'écu accosté, au bas, de deux coquilles. L. : ✠ *S' Parli Calkers ienioris* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Willem die Calkre*, même qualité, 1291 : deux demi-vols, adossés, accompagnés en pointe d'une fleur de lis. L. : ✠ *Sigillem Willem de Calkere* (Ibid.).

**CALCOVENE** (*Johannes de*), échevin de Malines, 1305, 17 : deux châteaux, 1 en chef à dextre, 1 en pointe, et une coquille, en chef à senestre. L. : . . . *Johannis de Calcoven* (Malines).

— (*Renerus de*), échevin de Malines, 1318 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un château ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une coquille. L. : . . . . *er . . e Calcoven* (*Nazareth* et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**Calcum.** *Arnoldus de Callecheym* scelle un acte des époux de Budberg, 1321 : une fasce, chargée d'une fleur de lis et accompagnée de trois (2, 1) annelets. L. : *S' . . . oldi de Kal . . e . m* (Dusseldorf, *Werden*, N° 38) (voir **LUCHTMAR, SEYLDUNCK**).

— *Vir honestus et strenuus Rabodo de Losen* (Lohausen) scelle un acte passé devant les échevins de Duisburg, 1350 : une fasce, accompagnée de trois

(2, 1) annelets. L. : ★ *Rabodo de Calkem* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 25).

**Calcum.** Pierre van *Calcheim* scelle un acte de Hughes von *Beheim*, 1367; écuyer, homme du comte de Berg, 1368 : même écu, mais brisé en cœur une merlette. L. : ✠ *S' Petri de Kalcheim* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 805).

— *Rabodo de Loesen*, miles (voir **SEILDUNCK**), 1374, 88; *Rabode van Cailchem*, scelle un acte d'*Aylf*, ci-dessous, 1391; *Rabodo van Calcheim*, dit *van Loesen*, chevalier, 1392; *Rabode van Calcheim*, dit *van Losen*, scelle un acte de Henri Spede, fils de Hildebrand, 1393 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. L. : ✠ *S Rabodonis de Cailcheim militis* (Dusseldorf, Chapitre de Dusseldorf, Nos 49, 58, 59, 60, 72).

— *Aylf van Cailchem*, dit *van Stammheim* (Stammheim), et *Lyse*, sa femme, donnent une obligation à Henri van *Zwoyvele*, *cuchgemeistere* de la duchesse de Berg, et à Catherine, sa femme, 1391 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles (1). L. : ★ *S Adolphi de Kaelcheim* (Ibid., N° 60).

— *Arnd van Cailchem*, chevalier, scelle l'acte dudit *Aylf*, 1391 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. L. : *S Arnt van Kaelkeim ritter* (Ibid., N° 60).

— *Wilhem van Kalchem*, frère du[dit] chevalier *Rabode*, scelle un acte d'Adolphe de Winkelhausen, 1394 : même écu. L. : *S' Wilhelm van Caelcheim* (Ibid., N° 81).

— Arnould van *Kalchem*, chevalier, et Marguerite, sa femme, inféodent à l'archevêque de Cologne, leur *hof zo Menden*, à Köningswinter, avec tous ses vignobles, etc., 1397 : même écu. L. : ✠ *S' Arnt van Kaelkem ritter* (Dusseldorf, *Col.*, N° 1213).

— *Wilhelm van Calchem*, dit *van Loehusen*, *Heinrich Rombelien van Calcheim*, dit *van Leuchtmar*, et *Peter Wyndegge van Calcheim*, dit *van Loehusen* (son sceau est tombé), fils dudit *Wilhelm*, 1410; *Wilhelm* : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. L. : . . . *llem van . . . cheim* (Dusseldorf, Chapitre de Dusseldorf, N° 114).

— *Heinrich Rombelien van Calchem*, dit *van Leuchtmar*, ci-dessus, 1410; oncle de *Godart van Benroide*, dit *van Scheuen* (Scheven), 1414 : même écu. L. : *S H . . . . h Rom . . . . va Caelchem* (Ibid., N° 114).

— *Aelf van Caelcheim* et sa femme, Catherine, et *Peter Windecken*, *gebroedere*, *sementliche genant van Losen*, vendent une rente à un bourgeois de Dusseldorf, 1428; tous deux scellent du même sceau : une fasce, accompagnée de trois annelets. L. : *S' Peter van Kalkheym* (Ibid., N° 82).

Ladite Catherine qualifie *Peter* : *mijn tenen man ind swager*.

**Calcum.** Henri van *Calichem*, échevin à Kaiserwerth, 1435 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L. : *S Hinrich van Kalchen*. Un autre sceau, 1435 : même écu. L. : *S Heynrich van Kalchem* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, 1. N° 549).

— *Wilhelm van Calchem*, dit *van Lohusen*, *Jutte van Lovenberck*, sa femme, *Jacob* et *Wilhelm*, leurs fils, prennent à ferme, de l'église collégiale de Notre-Dame, de Dusseldorf, une métairie (*hoff*) à Lohausen, 1576; le père : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. L. : . . *ilhem . . . Losen* (Du seldorf, Chapitre de Dusseldorf, N° 31).

GREUX donne à un *Jan van Kalchem*, homme du duc de Berg : d'or à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets, le tout de gueules.

**Callaert**, voir **Pauwels**.

**Callant** (Josse), échevin du pays de Nevele, 1489 : trois fleurs de chardon, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S Joes Calant* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

**Calle** (Rasse), bailli du Vieux-Bourg, à Gand, homme de fief de Flandre, 1333 : un chevron, accompagné de trois cors de chasse (Chartes des comtes de Flandre) (voir **Cale**).

**Callewe** (*Loys de*), chier et bon amy d'Arnould, seigneur de *Waudripont* (Watripont), et homme de fief du comté de Hainaut, 1334 : un chevron, chargé sur la cime, d'un chapel de roses (?); au chef chargé de trois . . . G. : un meuble du chef (buste imberbe?) (Abb. de Forest, Etablissements religieux, c. 2498) (voir **Caluwe**).

**Callmuth.** Jean van *Calmut* scelle un acte de son parent (*neve*), Jean van *Grifenstein*, 1333 : une aigle. L. : ✠ *S' Iohannis de Calm . .* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 369).

**CALLOEN**, voir **Calonne**.

**Calonne** (*Biernars, sires de*), chevalier, franc échevin du roi de France, des alleux du Tournaisis; sans date, milieu du XIV<sup>e</sup> siècle : d'hermine au léopard. L. : ★ *S' Biernart signeur de Cal . . . . hr'* (Tournai, *Chartrier*).

Bernard III, cité par le COMTE PAUL DU CHASTEL DE LA H.-N., dans son *Essai de filiation sur la famille des seigneurs de Calonne-lès-Tournai*, etc. (Tournai, 1895, p. 10-11).

— Bandouin de), auditeur du roi de France, *establi de par mons le bailli damiens*, 1401 : de . . . à quatre burelles et au sautoir brochant, accompagnés en chef d'une merlette. L. : . . . . *in de Calone* (Chartes des ducs de Brabant).

**Calonne** (Jean, sire de), chevalier, ratifié, en 1403, la vente de biens, à Calonne, faite aux chartreux du Mont-Saint-André-lez-Tournai, par damoiselle *Maigne de Wanchaing* (Wanchain), veuve de Bernard de Calonne, et les enfants de ceux-ci : Jean, avec sa femme, Odile de *Hurtefalle*, *Jaquemon*, Alard, damoiselles Marie et Nicaise de Calonne; scelle des actes concernant lesdits chartreux, 1405, 6, 7 : d'hermine au léopard. C. : un léopard assis entre deux cornes de bœuf. S. : deux léopards lionnés (Tournai, Chartreux, c. 4).

— (Emérence de), religieuse professe en l'église de Notre-Dame-de-Marquette et à présent abbesse de Notre-Dame de *Port Roys*, 1413; abbesse de l'église de *Portrois*, 1413; abbesse de *Saint-Antoine les Paris*, 1425, 35, 6 : dans le champ du sceau, ogival, l'abbesse, debout, sous un dais; au bas, un écu d'hermine, au lion léopardé. L., 1415 : *S Emerenciane dei gracia abbatisse de Portu reg . . .* 1425 : *S Emerenciane . . . . . san . . . Anthon . . . . .* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 238, 239).

— Jean van *Calloen*, époux de damoiselle Marie Baerds, qui tient, elle, du château de Furnes, un fief à Wulpen, 1421 : d'hermine à la fasce, chargée d'un lion léopardé. C. : une tête et col de lion entre un vol (Fiefs, c. 889, l. 1041-1106).

— (Roland de) (et de *Caloen*) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, pour Louis, fils de feu Daniel de *Theemseke*, 1442; comme bail et mary de damoiselle Marguerite, veuve dudit Daniel et mère dudit Louis, 1444, 5, 6 : d'hermine à la fasce, chargée d'un lion léopardé et surmontée d'un lambel. C. : une tête et col de lion entre un vol d'hermine. L. : *Roelant van Caloen* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 43, 378, 431).

— (Roland de), lieutenant d'honorable homme, maître Jean de *Preils*, licencié-ès-lois, bailli du chapitre de Notre-Dame, à Tournai, dans sa seigneurie à *Camphaing* (Camphin), 1507 : d'hermine au léopard et à la bordure engrêlée. C. cassé; on ne voit qu'une corne de bœuf à senestre. S. : deux lévriers (Tournai, Croisiers).

— Guillaume *Calloen* (tout court), tuteur de *Clajskin* van der Veste (fils de Nicolas), qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à *Chaeftinghe in de Houte*, 1549 : une meule; au chef chargé d'un renard passant. T. s. : un homme sauvage, l'écu attaché à une lanrière. L. : *S Wi . . . . . ll . . .* (Fiefs, N° 3301) (voir **Escamin**, **Libert**).

*Chaeftinghe* est Saftingen.

Le dit fief est ainsi spécifié : *Te wetene zes haringhen ende een tweesten deel van eenen harinck, den corn. Clajskin verstorven ende ghesuccedeert bij den overlijdene van zynen vadere . . .*

Le seigneur de CALONE : d'ermynes, au Lyon léopardé de

*gueulle, lampassé et armé d'or* (COEN, GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Les écuers et barons van Caloen, en Belgique, portent : d'hermine au léopard de gueules.

La branche de van Caloen de Basseghem écartèle de **Le Gillon**, qui est : de gueules à deux lions adossés d'or, armés et lampassés d'azur, les queues entrelacées. Elle possède pour supports : deux griffons d'or, armés et lampassés de gueules; tenant, chacun, une bannière du 1<sup>er</sup> quartier de son écu.

Deux autres branches, dont l'une s'appelle van Caloen-Arents (sa devise est : *Vim et*), éminent leur casque d'un léopard lionné issant. Une autre encore fait supporter son écu par deux lions léopardés de gueules et a pour devise : *Virtus impavida*.

Ces trois dernières branches portent l'écu plein. Celles dont le cimier n'a pas été enregistré, au conseil héraldique, somment leur écu de la couronne de baron.

**Calsteren**. *Wilhelmus de Calstris*, échevin de Louvain, 1259, 78, 81 (n. st.) : dans le champ du sceau, un *Agnus Dei*, regardant. L. :  $\text{✠ S Wil . . . . .}$  *Calstre sca . . . . . n* (Abb. de Sainte-Geترude, à Louvain).

— *Franco de Calsteren*, échevin de Louvain, 1287 (n. st.) : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une rose. L. : *S' Francon de Calst scab lov* (Ibid.).

— *Godefrois de le Calstre*, 1301. *Godefridus dictus de Calstris*, 1302 (n. st.), échevin de Louvain : un sautoir engrêlé, au lambel à cinq pendants brochant. L. :  $\text{✠ S' Godefridi de Calstre scabini lov'}$  (Chartes des ducs de Brabant, N°s 131, 153, et Abb. de Sainte-Geترude, à Louvain).

— *Petrus de Calsteris*, échevin de Louvain, 1315 : un sautoir engrêlé; au franc-quartier plain. L. :  $\text{. . . e tri de C . . . . ris scab lov}$  (Abb. de Sainte-Geترude, à Louvain).

— *Gossivinus de Calstris*, échevin illec, 1319, 22 : dans le champ du sceau, un *Agnus Dei* regardant, la trabe sommée d'une croix pattée, surmonté à senestre d'un écu au sautoir engrêlé, brochant sur la banderole. L. :  $\text{✠ S' . . . . . de Calsts scab lov}$  (Elseghem et Saint-Pierre, I, A. G. B.).

— *Arnoldus de Calstris*, échevin illec, 1321 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre coquilles. L. :  $\text{✠ S' Ar de Calstris scab lov}$  (Abb. de Sainte-Geترude, à Louvain).

— *Gosuvinus de Calstris*, échevin illec, 1332 : un sautoir engrêlé. L. :  $\text{. S Gosvini de Calstris scab' lov}$  (Ibid.).

— *Henricus de Calstris*, même qualité, 1335 (n. st.), 40 : un sautoir engrêlé; au franc-quartier chargé d'une fleur de lis, au pied coupé. L. :  $\text{✠ S' Henrici de Calstris scab' lov}$  (Ibid.).

— *Petrus de Calstris*, échevin de Louvain, 1339 : un sautoir engrêlé; au franc-quartier chargé d'une étoile à cinq rais. L. :  $\text{✠ S' Petr . . . . . stris scab' lov}$  (Ibid.).

**Calsteren.** *Johannes [dictus] de Calstris, miles*, échevin de Louvain, 1351 (n. st.), 7 (n. st.), 8, 63 : un sautoir engrêlé ; au franc-quartier plain ; au chef de quartier chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ *S̄ dñi Iohis de Calstris milit' scab lova* (M. Rouffart et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Gossuinus dictus de Calstris*, échevin de Louvain, 1357 (n. st.) : un sautoir engrêlé. L. : ✠ *S' Gossuini de Calstris scabini lovan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Il est cité avant le chevalier *Johannes de Calstris*, avec qui il scelle le même acte.

— *Gossuinus de Calstris*, même qualité, 1359, 89 : un sautoir engrêlé. L. 1389 : *S' Goessvini de Calstris scabini lovan* (Malines et M. Rouffart).

— *Goesen van der Calstren* promet au couvent de Sainte-Gertrude, à Louvain, de faire exécuter, à ses frais, une gouttière (*ghote*), de derrière sa maison, jusqu'au verger de ce monastère, 1360, le 15 décembre : un sautoir engrêlé. L. : ✠ *S' Gosee . ine de Caltre* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Gauthier van der), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous sire Godenarts ; i. t. : 991 1/3 moutons, 1374 ; son sceau est apposé à une quittance de *Loden de Wilde*, prisonnier *illec*, sous Godenarts (i. t. : 26 moutons), 1374, et qui dit se servir de son propre sceau : un sautoir engrêlé. L. : *S' Walteri de Calstris* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean van den), chevalier, prisonnier *illec*, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 1757 moutons, 1374 ; scelle pour ses quatre varlets : Jean van den Calsteren, bâtard, Jean Oem, Henri van der Meeren, Jean de *Coninc*, prisonniers *illec* (i. t. : 120 moutons), 1374 ; pour *Rixken Goedecest* (i. t. : 12 moutons) et *Goden de Wesselere* (i. t. : 28 moutons), tous deux prisonniers *illec*, sous Godenarts, 1374 : un sautoir engrêlé ; au franc-quartier plain (pointillé) ; au chef de quartier chargé de trois maillets. L. : *S' Iohannis de Calstris militis* (Ibid.).

La somme de 120 moutons constitue l'indemnité totale des quatre varlets.

GELRE donne ainsi le blason de *Her Jan van den Calsteren*, Brabançon : d'or au sautoir engrêlé de gueules ; au franc-quartier de sable ; au chef de quartier d'argent, chargé de trois maillets penchés de gueules. Volet d'or, doublé d'azur. Couronne de gueules. C. : deux têtes de chien braque, sur des cols allongés, d'or, languées de gueules, adossées (comp. p. 102).

— *Gossuinus de Calstris*, échevin de Louvain, 1394 : un sautoir engrêlé. L. : *S' Goe . . . . de Calstris scabini l . . . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Henricus de Calstris*, échevin de Louvain, 1420, 25 (n. st.), 26, 7, 32, 3 : un sautoir engrêlé ; au franc-quartier plain ; au chef de quartier chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ *S' Heinrichi de Calstre*

*scabi lovai . e* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, *Affligem, Heijlisse* et B. R., C. G., portef. 1875) (voir **Hermeis**).

**Kalthof**, voir **Kortenhorn**.

**Caluwe.** *Jehans li Calouwe*, chevalier, homme du comte de Flandre, dont il scelle un acte, Ypres, 1312 (n. st.) : un échiqueté ; au franc-quartier chargé d'un buste imberbe, posé de face. L. : ✠ *S' Iohis Cal . . militis* (Namur, N° 383).

La mayson surnomé de CALUWE : *essequeté d'or et de synople, de six large, au premier canton de gueulle, à la teste carnael barbu et chevelu d'argent* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

— (Baudouin de) (fils de Martin), échevin de Rotterdam, 1582 : quatre burelles ; au franc-quartier chargé d'une croix, surchargée d'un trèfle (?). C. : un buste, coiffé d'un casque (?). L. : *S' Bovdewyn de Caluwe* (U.) (voir **Callewe, Kimpe**).

**Cambe** (Jean de le), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1600 : une demi-croix ancrée, la tige verticale défaillante à droite, et la tige horizontale défaillante à la partie supérieure, ladite demi-croix ancrée accostée en chef des lettres J et C et surmontée d'un D (marque de marchand?). T. senestre : un homme, tenant de la main gauche, une croix patriarcale, accompagné à senestre d'un chien regardant, passant à senestre (Mons, Hommes de fief) (Fig. XXXV).

La lettre D a été oubliée, par le dessinateur, sur la Pl. 1 des *Marques de marchand*.

**CAMBEKE** (Kambach?) (*Helmic van*) reçoit, du Brabant, un acompte de 90 vieux écus, sur 370, 1337, le 21 octobre ; *Helbinc (!) van C.* reçoit, du Brabant, 280 vieux écus, pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1338, 3 juin : plain ; au chef chargé de trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (nénuphar). L. : ✠ *S' Helmic (!) van Cambeke* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1484, 1625) (voir **Broekhuizen**).

**Cambellen**, voir **Chambellan, Cambrelenc, Kemerlinc**.

Les chevaliers et écuyers Camberlyn, et Camberlyn d'Amougies, en Belgique, portent : de gueules au chevron, accompagné de trois coquilles, le tout d'or. Cq. couronné. C. : trois plumes, une d'or, entre deux de gueules.

Devise : *Strenue, fideliter*.

**Cambier** (*Ernoule*), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1495 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'une écrevisse. L'écu suspendu à un arbre, accompagné à senestre d'une femme sauvage, posant la main droite au fût de cet arbre (Mons, Sainte-Waudru, Q, liasse *Quévy*).

**Cambier** (Jean le), clerc, demeurant à Mons, reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche, pour damoiselle *Quinte de le Thour* et damoiselle Jeanne Durant, femme de *Collart Hallet*, 1495 : une écrevisse. T. senestre : une sainte, tenant de la main gauche une palme et accompagnée en haut, à dextre, d'un édicule. L. : *Seel Jehan . . . . . bier* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1688).

— (Philippe) (tout court), bailli de *Montignies, Noefville, Bois de Broqueroy*, appartenant à l'abbaye de Hasnon, 1618 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois hures de sanglier ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois trèfles. C. : un avant-bras paré et rebrassé. L. : *S Philippe . . Cambier* (M. Hulin, à Gand).

— (Jean) (tout court), sergent d'armes à cheval du Roy, au bailliage de Tournai, Tournésis, etc., 1585 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une étoile (Tournai, Chartreux, c. X).

— (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1593 : un chevron, accompagné de trois coquilles (Mons, Hommes de fief).

La cime du chevron, endommagée, a pu être chargée (?).

**Cambitor**, voir **Wisselaar**.

**Camborne** (Jean), fondé de pouvoir du receveur de Bruxelles, 1382 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une bande de cinq losanges ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, cinq coquilles, rangées en croix. L. : . . . *hannis dict . . anbor . .* (Chartes des ducs de Brabant).

**Cambrai** (Pierre, évêque de), 1314 ; contre-scel : écu à trois lions (P., c. III).

— (Sceau, *ad causas*, des échevins de), 1416, 47 : dans le champ du sceau, une aigle éployée, tenant, en-dessous d'elle, un écu à trois lions. L. : *S . . . . . civitatis ca . . . . .* (Tournai, Chartreux, et C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).

— (Les échevins de la cité de), 1443 : trois lions. L'écu posé sur une aigle. L. : . . . . . *de Cambrai* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 395).

**Cambreleg**, voir **Cambellen, Salles**.

**Cambridge** (?), voir **Coudenberg**.

**Camen** (La ville de) (Mark), 1417 : dans le champ du sceau, rond, une fasce échiquetée, de trois tires, accompagnée en pointe d'une roue de moulin. L. : ✠ *Sigillum de Camene civitatis* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 746).

**CAMENATA**, voir **Mulerpesch**.

**Camerarius**. Guillaume *Cammerarius*, échevin de Saint-Trond, 1261, 3, 5, 71 : d'hermine plain (Abb. de Saint-Trond, c. 2, 3 et 4).

A propos des sceaux de la charte de 1261, le *Cartulaire de Saint-Trond* dit : « 9 fragments indéchiffrables de sceaux en cire verte. » Sur cinq de ces sceaux, nous avons trouvé, fort bien conservés, les armoiries de *Camerarius, Coman, Dices, Miles et Oliverus*.

**Camere** (Guillaume van der), homme de fief du château de Gand, 1471, 7 : une croix échiquetée ; écusson en cœur fruste. C. : une tête barbue, coiffée d'un turban. S. : deux lions. L. : *S Willem vā der Cameren* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 157, 116).

— (Guillaume van der), même qualité, 1486 : même écu, mais sans l'écusson en cœur. Même C. S. : deux léopards lionnés. L. : . . *illem van der Cameren* (Ibid., l. 134) (voir **Halsberg, Munte**).

Le seigneur de LA CHAMBRE : de sable, à la croix essequetée, de deux large, d'argent et de gueulle.

Le seigneur de MEERLEBEQUE (Meirelbeke) : pareilles (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

**Camerman**, voir **Hoorenbeek**.

**Kamette** (M.-J.), en qualité de mambour, remet au gouvernement autrichien le dénombrement des biens de l'église de Saint-Gilles, « quart chapelle en la ville de Saint-Hubert », décanat de Bastogne, diocèse de Liège, province de Luxembourg, le 2 juillet 1787 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, un arbre terrassé ; au 2<sup>d</sup>, une fleur de lis ; au 3<sup>e</sup>, un lion ; au 4<sup>e</sup>, d'azur à une paire de ciseaux, ouverte, les pointes en haut. Derrière l'écu émerge un ange (cachet en cire rouge). Sans L. (C. C. B., reg. 46589).

**Camiers**, voir **Prier**.

**Cammaert** (Jean) tient, du château de Termonde, un fief à Saint-Gilles, 1430 : de . . . à une lettre p, accompagnée au canton senestre d'une étoile (Fiefs, N° 4381).

— André *Cammaert* scelle pour sa mère, Marguerite's Ruijsschen, veuve de Jean *Cammaert*, qui tient, dudit château, un fief à Hamme, 1440 : un p, soutenu de deux flanchis, accolés en fasce, mouvant de la pointe. L. : *S Andries . . . . .* (Ibid., N° 3788) (voir **Meij, Otte**).

**Cammen** (Olivier van der) reçoit une rente sur l'espier d'Alost, pour damoiselle Catherine van der Dilt, 1434 : un lion, l'épaule chargée d'un peigne, posé en pal. L. : *S Olivier van der Kammen* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 371).

**Kämmerer**, voir **Ingelheim, Yve**.

**Camoussier**. Godefroid de *Lescamoussier* (signe : *G. Lecamoussier*), écuyer, déclare tenir, du roi de France : les fiefs de Mont-Plainchamp, dépendance de Neufchâteau (diocèse de Trèves), et d'*Alenchet* (ou de *Lanchet*), relevant de la seigneurie de Reuland (diocèse de Liège), etc., 1681 : un croissant, sur-

monté d'une étoile. C. : une étoile entre deux plumes d'autruche (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713<sup>b</sup>).

Les deux dénominations du second fief se rencontrent dans le même acte; c'est Lascheid près de Reuland.

**Camosses** (Jehan li), homme du comte de Namur, 1339 : trois étoiles à cinq rais et un bâton brochant. L. : ✠ S Iehans li Camose (Namur, N<sup>o</sup> 604).

— Jehan le Camosse (li Kamosses, etc.), même qualité, 1352, 5, 6, 8, 9, 62 : trois molettes (!); écusson en cœur : à la fasce entre deux burelles. C. : une molette entre deux cornes de bœuf. L. : S' I le Kamose (Ibid., N<sup>os</sup> 789, 810, 814, 830, 843, 926).

**Camp**, voir **Harbonnières**.

**Campe** (Jean uten) reçoit, du duché de Brabant, 70 vieux écus, pour deux chevaux usés dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 21 novembre : diapré, à l'écusson chargé d'une étoile. L. : ✠ S' Ian van den Campe (Chartes des ducs de Brabant, N<sup>o</sup> 1541).

— Anne, veuve de Pierre van **Campen**, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1424 : parti; au 1<sup>er</sup>, une croix, percée en rond, en cœur, accompagnée en cœur d'une étoile; au 2<sup>d</sup>, un chevron abaissé, accompagné de trois étoiles. L. : S Ann . . . . . ve Petr . . . . . Camp . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

L'ouverture ronde qui se voit au milieu de la croix et où se trouve placée une étoile, doit évidemment représenter un besant, ou tourteau. Voir le sceau du personnage suivant.

— Pierre de **Campe** reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1433, 4, 7 (n. st.), 40, 1 : une croix, chargée en cœur d'un besant, ou tourteau, surchargée d'une étoile. S. senestre : un lion. L. : Sigillv Petri de Campis (Ibid., l. 377).

— Pierre de **Campe** reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1439 : une croix, chargée en cœur d'une étoile, enclose d'un anneau. Le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> canton sont cassés. S. senestre : un lion. L. : . . . . . Campis (Ibid., l. 42).

— (Jean van den) reçoit, pour lui-même, Arnould et Gilles, ses frères, tous prisonniers à Basweiler, un acompte sur une i. t. de 844 moutons, Bréda, 1375 : deux fascés, la 1<sup>re</sup> chargée d'une roue. L. : Sig Iohan van den Camp (Chartes des ducs de Brabant).

Voici, d'après GELAE, le blason de *Her Jan van den Campe*, homme du « duc » de Hollande : d'argent à deux fascés de gueules, la 1<sup>re</sup> chargée d'une roue d'or. Le eq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, sommé d'une boule d'or, soutenant un huchet de sable, enguiché et pavillonné de gueules, virolé d'or.

— (Arnould van den), susmentionné, 1375 : même écu, mais deux roues, au lieu d'une, sur la 1<sup>re</sup> fasce. L. : S Arnt van den Campe (Ibid.) (voir **Campen**).

**Campegge**. *Laurentius, miseratione divina titulo Sancte Marie Trans Tyberim sancte romane ecclesie presbiter cardinalis Campegius*, 1531, 3 février : dans le champ du sceau, ogival, deux saintes et un saint, celui-ci placé au milieu, tenant, tous, un livre, placés dans un édifice, à trois niches, et accompagnés de ces inscriptions : S An P. — S Pet — S Ber ; ledit édifice sommé d'un buste de Vierge, portant l'Enfant ; dans le bas du sceau, un écu : parti ; au 1<sup>er</sup>, une demi-aigle, mouvant du parti ; au 2<sup>d</sup>, un renard, ou loup, sautillant. L'écu surmonté du chapeau cardinalice. L. : Presbiter cardinalis Campegius ✠ tit S Mariae trans Tiberim s. e (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**Campen** (Arnould van), échevin de Bois-le-Duc, 1479 : un cygne (Malines) (voir **Campe**).

— (Arnould van), même qualité, 1562 : même écu (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

— (Cornelis Vrancken zoon van), goede vriend d'Anne de Bourgogne, dame de Ravestein, Wijnen-dale, Duiveland, etc., femme d'Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein, etc., 1484 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, plain ; au 2<sup>e</sup>, trois poissons, posés en bande et rangés en barre ; au 3<sup>e</sup>, un arbre sec ; au 4<sup>e</sup>, un glaive. C. : une tête et col de bœuf d'hermine (C. C. B., c. 113).

**Campenhout** (Henri van), échevin de Malines, 1367, 75 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, plain ; au chef de quartier plain ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fleur de lis (Malines).

— (Les échevins de), 1251, 1395, 8, 1433, 43, 6, 1517, 57 : un lion. L., 1251 : ✠ S . . . . . norv' de Campenhovt (Malines, Heijlissen, et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jacques van), échevins de Malines, 1398, 9, 1400, 3 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, une rose ; au chef de quartier plain ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fleur de lis ; au 4<sup>e</sup>, plain (!) ; au chef de quartier plain (Malines).

— (Jean van), échevin illec, 1409, 10, 3, 6, 7, 8, 21, 5, 6 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, deux fleurs de lis, accompagnées au point du chef d'une étoile à cinq rais ; au 2<sup>d</sup>, plain, diapré. S. : deux aigles regardants. L. : S Ian van Kanpenovt (Malines).

— (Jean van), échevin illec, 1425 : plain, diapré ; au chef chargé de deux fleurs de lis, accompagnées au point du chef d'une étoile (flanchis?) (Malines).

— (Jean van), échevin illec, 1428, 30, 4, 8 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, à dextre, un écusson chargé de trois . . . (fruste), à senestre une fleur de lis, au pied coupé (!) ; au 2<sup>d</sup>, plain. S. senestre : un griffon (Malines) (voir **Jette-Saint-Pierre**).

**Kamphausen**. Othon van *Camphusen*, homme du comte de Clèves, 1393 (n. st.), 4 : trois bandes (Dusseldorf, Clèves-Mark, N<sup>os</sup> 566 et 457).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LXXV.

Fig. 1. Gauthier Godijn, à Bruxelles (1357).

Fig. 2. Jean de Rover, chevalier, conseiller et feudataire du duc de Brabant (1357).

Fig. 3. Waleran de Luxembourg, seigneur de Ligny (1361).

Fig. 4. Julio de Waha (1357, 1358).

Fig. 5. Arnould, seigneur de Rummen et de Quabeek, feudataire du duc de Brabant (1361).



**Kamphausen.** Nicolas van *Camphuesen*, 1416 : un bandé (6 pièces) (Ibid., N° 756).

— *Gumprecht van Caemphuesen*, 1418 : trois bandes. L. : ✠ *S' Gumpert van Camphusen* (Ibid.).

— Jean van *Caemphuesen*, 1418 : trois bandes. L. : ✠ *Segel Iohan van Camphusen* (Ibid.).

Nicolas, *Gumprecht* et Jean, frères, scellent comme vassaux du duc de Clèves.

— *Ott van Camphusen*, varlet (*knecht*), du pays de Veluwe, scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : trois bandes. L. : *S' Ot van Camphusen* (Arnhem, *Rekenkamer*).

— *Cracht van Camphuijsen*, drossard *then Berge* et de *Schulenburg*, témoin de Rodolphe van *Lennepe*, à son contrat de mariage, avec Jeanne de *Cock van Neerijnen*, 1528 : une fasce bretessée et contrebretessée. C. : un vol (*Geld*).

**Camphin** (Jean) reçoit une rente sur l'espier de *Bruges*, *a cause de la terre de Beaupre les Bruges*, 1421 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, une bande, chargée de . . . et accompagnée au canton senestre de . . . ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, coupé d'hermine et de . . . (plains). L. : *Sigillu . . . . . Camphi*. (C. G. B., *Acquits de Lille*, l. 376) (voir **Canfin**).

**Campnoels** (Jean), échevin de *Tirlemont*, 1453 : trois billettes. L. : *S Iohis Capernoels scabi* (!) (Abb. de *Sainte-Gertrude*, à *Louvain*).

**Campsor**, voir **Wisselaar**.

**Camus**, voir **GIBECOURT**.

**Camusel** (Didier), homme de fief, ou échevin forain de *Braine-l'Alleud*, 1621 ; homme de fief, 1631 : un soleil en chef et deux étoiles à huit rais en pointe (*Notre-Dame*, *Anvers*, papiers de la fam. *Theijs*, de *Braine-l'Alleud*).

— (Charles-Philippe), homme de fief, ou échevin forain *illegitimus*, 1650 : même écu (Ibid.).

— (Charles), non cité dans l'acte ; son sceau est appendu à un acte des bailli, hommes de fief, maître, *alloyers* et échevins forains de *Braine-l'Alleud*, qui déclarent y appendre leurs sceaux et ceux de leurs anciens confrères, le 24 mars 1714 : même écu. L. : ✠ *Char . . . . . mesel* (Abb. de *Nizelles*, *Etahl. relig.*, c. 3204 ; A. G. B.).

Les frères *Hyacinthe-Augustin-Ghislain* et *François-Louis-Pierre Camusel*, fils de *François-Louis*, juriconsulte, obtinrent reconnaissance de noblesse, en Belgique, le 31 juillet 1843.

Leurs armes sont : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>es</sup>, de gueules à l'étoile à douze rais (lisez : soleil) d'or; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules. Cq. couronné. C. : le lion de *Fécu* issant entre un vol de gueules et d'or.

Devise : *Robur ab astris*.

**Kanapt** (Jean) (fils de Jean), échevin de *Bois-le-Duc*, 1474 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois fers de moulin ; au 2<sup>d</sup>, une fasce (*Malines*).

**Canart** (*Jehan* et *Colars*), hommes de fief de l'abbaye de *Bonne-Espérance*, 1366 ; *Jehan* : une étoile. L. : ✠ . . . . . *Canar* ; *Colars* : un marteau, surmonté d'une couronne. L. : ✠ *S' Colart Canars* (*Mons*, *Abb. de Bonne-Espérance*).

— (*Jehan*), *naghaires* receveur du comte de *Saint-Pol*, pour ses terres d'*Armentières*, *Erquinghem-sur-Lys*, *Verlinghem*, la *Boutillerie*, etc., et des *Quatre-Métiers*, en *Flandre*, 1439 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, . . . (cassé); au 2<sup>e</sup>, trois coquilles et une bordure engrêlée; au 3<sup>e</sup>, . . . (cassé); au 4<sup>e</sup>, une croix ancrée. L. : *S' Ieh . . . . . nart* (C. G. B., *Acquits de Lille*, l. 395) (voir **Cannart**, **Cuvillier**, **Maizières**).

**Canbridse**, voir **Coudenberg**.

**Candriessche**. *Pierre van Candries*, échevin de *Vilvorde*, 1517, 29 : une tête et col de toureau. L'écu sommé de deux os passés en sautoir et suspendu à une branche sèche. L. : *S Peeter vā Cā-driessche* (*Greffes scabinaux*, *Mélanges*, A. G. B., et *Bruxelles*).

— (*Pierre van*), même qualité, 1563, 73 : même écu, suspendu à une branche sèche, mais surmonté de trois os, deux passés en sautoir, le 3<sup>e</sup> brochant, en fasce. Même L. (*Bruxelles*).

— (*Jean van*), même qualité, 1543 : coupé; au 1<sup>er</sup>, un sautoir (simple!); au 2<sup>d</sup>, une hache contournée, accostée de deux tours. Seul, l'écu subsiste de ce sceau, très cassé (*Bruxelles*).

— (*Adrien van*), même qualité, 1585 : un lacs d'amour, formant une sorte de losange, et un sautoir (simple), brochant. L'écu sommé de . . . . L. : . . . . . *andri* . . . (Ibid.).

Les *van Candriessche* étaient, à toute évidence, une famille de bouchers.

**Canebustins**, voir **Sirieux**.

**KANEL**. *Cristiaen op den Kaendel* reçoit, de *Goydard van Huemburch*, le receveur, 10 florins (29 escalins valant 1 florin), *als van mynre coest de ich hadde vur Schalney* (*Chaligny*), *in myns heirren dynst des herzogen van Brabant*, 1363, 31 décembre : une étoile à cinq rais, chargée d'une merlette. L. : ✠ *Ririan* (!) *van den Kanl* (*Chartes des ducs de Brabant*, N° 1863).

Voir au nom de *Kaendel*, où *Schalney* a été, par erreur, identifié avec *Chauny*.

— *Chrétien van den Canel*, bourgmestre d'*Aix-la-Chapelle*, reçoit, du duché de *Brabant*, une rente féodale par le receveur de *Maestricht*, 1389 ; échevin d'*Aix-la-Chapelle*, 1390, 1 : une étoile à cinq rais. L. : *S Cristiani de Canalle scabini aquen* (Ibid.).

**Canelie** (*Judocus*), échevin de Halen, 1381 : un poisson, posé en fasce, surmonté de deux ... (étoiles à cinq rais?). L. : ... *oes Qvane . e scabi in Halen* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

**Canfin** (*Jehans*), échevin de Bruges, 1330 : une bande, accompagnée au canton senestre d'un roe d'échiquier. L. : ... *Iehan Cafin de Rode* (Chartes des comtes de Flandre) (voir **Camphin, Oste**).

Et non pas *Caufin*, comme l'appelle, à tort, l'*Inventaire analytique* imprimé. Il est cité dans plusieurs chartes.

**Cange**, voir **Changes, Estievenars, Lardier**.

**Canin**. *Robiers Canins*, homme du comte de Flandre, dont il scelle un acte, à Ypres, 1312 (n. st.) : un lion et un lambel brochant. L. : ✠ *S Robert Canin* (Namur, N° 383).

L'*Inventaire* imprimé donne, abusivement, *Ranin*.  
*La mayson surnomé CANYN : de synople, au lyon d'argent, corone, lampassé et armé tout de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchtene Noblesse de la Contée de Flandres*).

— Jean *Kanin* (fils d'Arnould), *vrij laet*, vassal du comte de Flandre, 1419 : une fasce, surmontée de trois étoiles. S. : un aigle couronné (Fiefs, c. 889, l. 897-969).

**Canyot** (Michel), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1338 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un oiseau. T. senestre : un angé accroupi. L. : *S Michiel Caniot* (Mons, Hommes de fief).

— (Michel), même qualité, 1560 : même écu. Sans T. (Ibid.).

— (Michel), même qualité, 1562 (le même?) : deux fourches, passées en sautoir, accompagnées en pointe d'un panier ovale, sans anses. S. senestre : un lion (Ibid.).

Les sceaux de 1560 et 1562 portent *Caniot*.

**Kanis** (Maitre Jacques), bourgmestre de Nimègue, figure parmi les amis et parents de Rodolphe van Lennep, 1331 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lévrier élané, surmonté d'un lambel. C. : une tête et col de lévrier (*Geld*).

— (Othon), échevin d'Arnhem, 1376 : même écu. Même C. muni d'un collier, chargé de trois pals de vair (Notre-Dame, Anvers, *Chap., caspsa rerum extraordinar.*).

— (Mathieu), échevin de Nimègue, 1398 : une marque de marchand. S. senestre : un griffon (*Geld*) fig. XXXVI).

**Kanyves** (*Jehans*), *esquevins delle court que monsigneur Jehans de Dongleberch* (Dongelberg), chevalier, singneur de Loncamps (Longchamps), *at jugant a Noville sur Mehaigne, condist le court*

*delle Vauls*. 1447 : trois losanges, au filet brochant. L. : . *Iohan Caniue* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

**Kanyves**. *Tiryon le Bastard* (sans autre nom ; serait-ce un *Kanyves*?) scelle, en la même qualité, le même acte, immédiatement après ledit *Jehans Kanyves*, 1447 : même écu que ce dernier. L. cassée et indistincte (Ibid.).

**Canivet[te]**. Jeanne *Kanivette* et *Kanivete*, veuve de Jean de *Havraincourt* (Havrin-court), reçoit de la ville de Tournai une rente, inscrite sur la vie de dames Jeanne et Anne *dou Mortier*, filles de sire Mathieu, 1404 ; scelle encore 1408 : trois fleurs de lis et un canif, posé entre les deux premières. L. : *S Iehane Kanivette* (Tournai, Quittances).

— (Martin), bourgeois de Cambrai, reçoit, de la ville de Tournai, une rente, inscrite sur sa vie et celles de Jeanne, veuve de Jean de *Havraincourt*, sa fille, de Catherine, fille de ladite, de *Martinet* et de *Jacotin Hardit*, enfants de *Jaquemart Hardit* 1408 : même écu (Ibid.) (voir **Hardit**).

**Cannart**. Damoiseau Guillaume *Cannarts*, seigneur de Jesseren, échevin de Vliermael, mambour du couvent de femmes de Herckenrode, 1438 ; Guillaume *Kannarts*, échevin de Vliermael, 1445 : une fasce de cinq fusées ; écusson en cœur de vair, au chef plain. L. : *Sigillum Wilhemi Cannart* (Archives de l'Etat à Hasselt, fonds de Herckenrode ; Archives de Saint-Trond, Chartes, N° 34) (voir **Canart**).

L'écusson en cœur est un peu fruste.

*Gerardus de Wijdoe et Wilhelmus Cannart, armigeri*, scellent un acte, donné *apud Steijnvoordia, in domo Jacobi sculteti*, le 18 juin 1368, et par lequel Louis de Looz, seigneur d'Horpsmael, chevalier, déclare ses cousins Arnould et Guillaume de *Steijnvoordia* (Stevooort), chevaliers, quittes, envers lui, de toutes obligations et promesses. *ratione curie et honorum nostrorum quam et que habebamus in villa de Carteren* (Cortessem), desquels il a fait investir ses dits parents, en présence de noble homme le sire de Hornes et d'Altena (Archives de l'Etat à Hasselt ; fonds des Chartreux de Zeelhem, N° 197 ; original sur parchemin ; les sceaux enlevés).

Le 15 septembre 1390, Gérard van den *Edelbampde*, résidant à Vieux-Hoesselt et bourgeois de Tongres, désigne comme ses exécuteurs testamentaires ses amis (parents) Guillaume van *Hamele*, seigneur d'Elderen, chevalier, Jean van *Widoj*, chanoine de Saint-Denis, à Liège, et personne à Gujgoven, *Godenule van Spouden* (Spauwen), échevin de Maestricht, et Arnould *Kannart*, fils de Guillaume (Original sur parchemin, chez M. le chevalier de Schaezen, à Tongres ; les sceaux tombés).

Le 10 novembre 1422, *Arnoldus Kannart* assiste, en qualité d'homme de fief de la Salle de Curange, au relief fait par Jean de Jesseren, mineur, et son tuteur Herman de *Wijdoe*, de la seigneurie de Jesseren (Archives de l'Etat, à Hasselt, Salle de Curange, reg. N° 4, f° 6).

Le 1<sup>er</sup> juin 1423 et le 15 janvier 1426, *Arnoldus Kannart* préside, comme *locumtenens* (*statheider*) *domini comitis* (de Looz), des investitures en la Salle de Curange (Ibid., f° 51 v° et 83).

Le 20 août 1433, damoiseau Guillaume Kannarts, écoute du banc de Kermp, les échevins de ce banc, le juge et les tenanciers du couvent de Herckenrode, font savoir que Jean Hoens a vendu à ce couvent un cens sur des biens ressortissant à la cour de tenanciers de Herckenrode et à celle de *Eerbare Jaffre Jaffre Alejde Kannarts* (Cartulaire de Herckenrode, à la bibliothèque du Séminaire, à Liège).

En 1438, de *eerwerdige voirsinnige wise Jonckheer Jonckheer Willem Cannarts, here tot Ioescheren, schepen tot Vlijdermale, mombor onser erouwen der abdisen ende hairs convents van Herckenrode*, scelle un acte des tenanciers de ladite abbesse (Archives de l'Etat, à Hasselt; originaal sur parchemin; voir la description du sceau ci-dessus).

Le 28 juin 1439, *Willem Kanarts, man van wapenen, mombere ende vorghengere* du couvent de Herckenrode, figure dans un acte des maître et tenanciers de l'abbesse d'Orient, qui déclarent que *een eerbar man van wapenen gheheiten Henrie van Steijcoerden*, fils légitime de Guillaume et de damoiselle Marie van Rumpmen (Rummen), a transporté au couvent de Herckenrode des rentes que son dit père avait vendues à ce monastère (Cartulaire de Herckenrode, cité).

Le 24 mai 1441, *Willem Cannart* comparait, en qualité de mombor de l'abbesse de Herckenrode, dans un acte des juge et tenanciers de damoiseau Jean van Boxmeer, dans sa cour à Brusthem (Ibid.).

En 1445, des *derde daecha in die maent gheheiten sprockle, Willem Kannarts* scelle comme échevin de *Vliedermale* (Archives communales de Saint-Trond; voir ci-dessus la description du sceau).

Le 17 novembre 1450, Jean de Heinsberg, évêque de Liège, duc de Bouillon, comte de Looz, fait relever, par un de ses huissiers, en la Salle de Curange, devant *Wilhelmus Kannart, quem constituit judicialiter suum locumtenentem in hac parte : mansionem, curiam, assistiam jardinum, census, redditus, capones, pactus, vicaria, pasua, prata, nemora, terras et omnes alias hereditates, bona, etc.*, que feu sire Arnould de Steijcoert, chevalier, Marie de Rijkel (Rijckel), sa femme, et dame Jeanne de Grobbendonck avaient possédés à *Steijcoert et circumquaque in comitatu lossensi* (Archives de l'Etat, à Hasselt; Salle de Curange, reg. N° 5, f° 57 v°).

Le 4 janvier 1451, *Jonckheer Willem Kannart, mombour geneaer* du couvent de Herckenrode et échevin de *Vliedermale*, fait un accord avec les fabriciens de l'église de *Zuifre* (Zolder), au sujet de la réparation de cette église (Cartulaire de Herckenrode, cité).

Le 16 janvier 1451, *eerbare ende bescheide personen . . . Willem Mobben, kellere indertijt tot Alken* et échevin de *Vliermael*, au nom de son fils légitime, Jacques, et *Willem Kannarts, here tot Jesteren* et échevin de *Vliermael*, au nom de sa fille légitime, damoiselle Marie, concluent un contrat anténuptial, en présence de leurs parents, à savoir, du côté de Mobben : maître Guillaume van *Hamele*, échevin de *Vliermael* et maître de *Lummen*, son *nece*, *Thierry van Cijney* (Ciney), *rijnmeester* du pays de Looz et échevin de *Vliermael*, *Rasse van der Printhaghen*, ses deux beaux-frères, et *Jean van Criekenbeiche*, écoute d'Alken, son gendre; du côté de *Kannarts* : *Gossuln van Widoe*, seigneur de *Herck*, *Gévard van den Edelbampde*, seigneur de *Herten*, écoute de Looz, ses deux *neen*, *Arnould van Repen*, son beau-frère, et *Guillaume van Spauwen*, échevin de *Tongres* (sans indication de parenté) (Arch. de l'Etat, à Liège; reg. du Grand Greffe des échevins de Liège. *Convenances et Testaments*, 1454-1457, A, 136, f° 105).

En 1451, *Wilhelmus Cannart, locumtenens* de l'évêque de Liège, comte de Looz, investit, en la Salle de Curange, dame *Jacqueline de Looz, illa de Heijns-*

*bergh*, régente de l'église collégiale de Sainte-Marie, à Thorn, des biens de *Steijnfort* (voir ci-dessus) (Archives de l'Etat à Hasselt; Salle de Curange, reg. N° 5, f° 63).

Le 3 juillet 1455, un *Willem Cannarts*, bâtard, de Kermp, et sa femme, *Catherine*, vendent un cens au couvent de Herckenrode; l'acte relatif à cette aliénation est scellé par le damoiseau *Guillaume Cannarts*, seigneur de *Jesseren*, échevin de *Vliermael* et mombour dudit monastère (Cartulaire de Herckenrode, cité).

Le 19 juin 1463, *Willem Cannarts, stathelder mijns heren van Ludich*, figure parmi les feudataires et magistrats qui déclarent qu'à l'avenir le livre féodal de l'abbaye de *Munsterbilsen*, commencé le même jour, sera tenu en allemand, conformément à l'autorisation donnée par l'abbesse, dame *Marie Surlet*, et à la décision des hommes de fief. Citons encore, parmi ceux qui assistèrent à cette délibération: *Rasse*, seigneur de *Waroux*, chevalier, damoiseau *Jean*, seigneur de *Grevenbroek*, damoiseau *Jean*, seigneur de *Genoels-Elderen*, damoiseau *Guillaume Surlet*, balli de *Hesbaye*, *Herman van Mettecoven*, *Guillaume Mobben*, etc. (Archives de l'Etat à Hasselt, Œuvres de loi de la Cour féodale de *Munsterbilsen*, reg. de 1463 à 1494).

Le 19 décembre 1474, *Willem Kannarts* pose un acte comme mombour du couvent de Herckenrode (Cartulaire de Herckenrode, cité).

*Guillaume Cannarts*, seigneur de *Jesseren*, exhbe, en mars 1472, devant les échevins de *Vliermael*, un testament qu'il a fait, jadis, avec feu sa femme, d<sup>me</sup> *Juette*, et où sont cités leurs enfants : damoiselle *Marie Cannart*, veuve de *Jacques Mobben*, et *Marguerite Cannarts*, femme de *Jean van den Creest* (Cartulaire des chanoines réguliers de *Tongres*, f° 278; Archives de l'Etat, à Hasselt).

Le 27 novembre 1475, *Gauthier van der Hellen* relève, pour sa femme (non citée nommément), par suite de la mort de *Guillaume Kannart*, tous les fiefs de celui-ci dépendant de la cour de *Munsterbilsen* (Registre de cette cour, de 1463-1495, N° 130, f° 25 v°; Ibid.).

Le 28 septembre 1474, *Guillaume Mobben*, fils de feu *Jacques*, relève, comme héritier de feu *Guillaume Cannart*, père de *Marie Cannart*, sa mère : *curiam dictam Cannartz hoff, cum omnibus suis terris, pratis et pertinentiis unicersis, sitam in Steijcoert*. Ce relief a lieu *in capella pallacii Leodiensis* (Reg. de la Salle de Curange, de 1456-1481, N° 6, f° 110; Archives de l'Etat, à Hasselt).

Le 9 novembre 1494, *two eerbar mans personen . . . Gauthier van [der] Hellen* et *Jean Tronen*, concluent un contrat de mariage entre leurs enfants, *Jaspert*, fils dudit *Gauthier*, et *Heijliff*, fille dudit *Jean Tronen*. *Gauthier* cède à son fils, tout de suite, *den hoff gheheiten Cannart, met allen sijnre toebehoerten, wijeren, bempden, landen, bosschen, ienhoec, etc., metten wintercorn op die landen, den seloen hove toebehoende*. L'acte cite un frère de *Jaspert*: *Melchior*, et fait allusion à des enfants naturels de *Joncker Aert Cannarts*, avec lesquels il y a procès (Grand Greffe des échevins de Liège, *Convenances et Testaments*, 1496 et suiv., f° 215 v°; Archives de l'Etat, à Liège).

Le 11 mars 1510, *Jaspert Kannaert van der Hellen* relève, comme héritier de ses parents : *huys ende hoff met allen zynen toebehoerten, gelegen onder Steijffort, genant dat Kannarts'leen* (Reg. de ladite Salle, de 1506-1524, N° 12, f° 18 v°; Ibid.).

Le 4 novembre 1538, *Jaspert Cannarts* ost investi « *van nuwen heer* », de la propriété féodale, appelée *dat goet van Cannart onder Steivoort* (Reg. de la même Salle, de 1536-1544, N° 15, f° 26; Archives de l'Etat, à Hasselt). Ses descendants abandonnèrent leur nom patronymique de *van der Hellen*, pour le nom du fief de *Cannart*.

Cet ancien manoir appartient actuellement à M. Palmers, qui possède aussi le château de Stevoort.

\* \* \*

La famille de Cannart d'Hamale, qui obtint, en Belgique, reconnaissance de noblesse, le 17 juillet 1883, porte : d'argent à la fasce de cinq fusées de gueules, la 2<sup>e</sup> fusée surmontée d'une merlette de sable. Cq. couronné. C. : une tête et col de bouc, accorné et barbé d'or, colleté et clariné du même.

Devise : *Per aspera ad astra.*

Une branche bâtarde, reconnue noble, le 28 mars 1871, porte les mêmes armes, mais l'écu brisé d'une bordure engrêlée d'azur.

**Canne.** *Johannes, dictus de Cannen, armiger, civis traiectensis* (voir **Grace**), 1339 : plain; au chef chargé d'un coq. L. : . . . *Johannis de Canne* (Chartes des ducs de Brabant, N<sup>o</sup> 322).

Et non « de *Camen* », comme l'appelle ALPH. WAUTERS, *La Formation d'une Armée brabançonne du temps du duc Jean III, de 1338 à 1339.*

**Cannegieter** (*Theeus*), un des deux *roetslud* des deux *meister van den ghescoren scutten van der stat van Triericht* (Maestricht), *die woren in den lande van Lutsenborch* (Luxembourg), 1414 : un chevron, accompagné en chef de deux roses. L. : *Sigillum Mathes . . . negieter* (Ibid.) (voir **Coren-snyder, Nuelens**).

**Cano** (Philippe-Auguste), échevin d'Anvers, 1634, 66 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une tour à deux étages; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce. Cq. couronné. C. : la tour de l'écu entre deux bannières (frustes) (M. Schuermans; Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, I).

**Cant** (Luc), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois chevrons (Chartes des comtes de Flandre).

— (Jean), même qualité, prête le même serment, 1358 : trois chevrons, le 1<sup>er</sup> chargé d'une étoile (?). C. : un chapeau de tournoi, garni de deux sceptres (?) (Ibid.).

— (Simon), homme de fief du bourg de Furnes, 1437 : une ancre, accostée en chef de deux billettes. T. : un ange. L. : *S Simoen Cant* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 95, 96).

— Pierre *Kant* (fils de Gisbert), échevin de Rotterdam, 1494 : une étoile, surmontée à dextre d'une étoile à quatre rais (?); à la champagne . . . (le bas est cassé). S. senestre : un aigle. L. : *S Pieter Ghisbrecht s Kant* (U.).

— (Adrien) tient, du château de Furnes, un fief à Wulpen, 1502 : parti; au 1<sup>er</sup>, une ancre; au 2<sup>d</sup>, une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée d'un écusson à deux fascés. S. senestre : un aigle (Fiefs, c. 889, l. 1044-1106) (Pl. 11, fig. 273).

— *Jan Cant Pilms Bernaerts*, homme du comte de Flandre, sous la *vierschae* de Melsele, 1594 : une

marque de marchand, accostée de deux étoiles. T. : un ange (Ibid., c. 915, l. 6901-66).

Cette marque de marchand est formée des lettres A N T, réunies en monogramme, en pointe, soutenant une croisette pattée, à longue tige inférieure, sur laquelle broche une lettre C.

**Cantere**, voir **Leeuw, Spitael**.

**Canteman** (Nicolas), échevin d'Anvers, 1311 : six (3, 2, 1) étoiles (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 3).

— (Jean), échevin *illeg*, 1325 : une bande, chargée de trois étoiles. L. : *S' Iohannis Canteman* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N<sup>o</sup> 304).

— (Jean) (fils de feu Nicolas), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : un semé d'étoiles (Chartes des comtes de Flandre).

— (Jean), *die men heet Wijn Cantman*, même qualité, prête le même serment, 1358 : une bande, chargée de trois étoiles, à cinq rais (Ibid.).

— Herman *Cantman*, chevalier, reçoit, du seigneur de la *Lecke* (Lek) et de Bréda, 47 moutons, *die ic verterde in de reijse vore Salengy* (Chaligny), 1364, 11 juin : quinze (4, 4, 4, 2, 1) étoiles à cinq rais. Cq. couronné. C. : une tête et col de chien braque. L. : *S Hermann dicti Cantman* (Chartes des ducs de Brabant).

**Capaert**, voir **Indout**.

**Capel[1]aen** (Gilles), homme de la cour de Termonde, 1423, 7; tient, du château de Termonde, un fief à Opwijk, 1430 : une fasce, chargée d'une étoile (?) et surmontée de trois merlettes. S. dextre : un aigle. L. : *S . . . . . Ca . . laen* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 70-71; Fiefs, N<sup>o</sup> 4178).

**Cap[p]elle[n]**. Robert *de Capple*, bailli de Termonde, 1389 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'une merlette. C. : une tête et col de cerf, le col entouré, au bas, d'une chaîne, pendant à dextre. S. du cq. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S Robrecht . . . . .* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 70, 71).

Un Godefroid van der Capellen, chevalier, jadis prisonnier à Bâsweller, sous le sire d'Oupeye, reçoit, en 1374, un acompte sur une indemnité totale de 65 moutons. Le seau est tombé (Chartes des ducs de Brabant).

— Baudouin van der *Capellen, temmerman* (charpentier), reçoit, du receveur de Termonde, un paiement pour des travaux exécutés au pont de Termonde, 1408 : trois marteaux (droits), le 2<sup>d</sup> contourné. L. : *S Bovden van der Ca . . . . .* (Ibid., l. 70, 71).

— Adrien van der *Cappellen*, homme de la cour de Termonde, 1416 : trois marteaux (droits). L. : *S Adriaen van der . . . . .* (Ibid., l. 394).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXXVI.

Fig. 1. *Johannes dictus Scone Jan* (Schoonejans), échevin de Malines (1310).

Fig. 2. Thierry van Binsfeld

Fig. 3. Englebert Zobbe

Fig. 4. Jean vom Stein

Tous trois chevaliers,  
feudataires du  
duc de Brabant (1363).



**Cap[p]elle[n]**. *Lijsbette, vesve de feu Robert de Cappelle*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1418 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'une merlette ; au 2<sup>d</sup>, d'hermine à la bande, chargée de trois étoiles à cinq rais. L. : ..... *pel* ..... (Ibid., l. 41).

— *Johan van der Capellen*, homme du duc de Clèves, 1418 : une croix gringolée, la 1<sup>re</sup> tête retranchée, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'un édifice (chapelle? plutôt château). L. : *S Iohan van der Cap* ..... (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 756).

— *Adrien van der Capelle*, tient, du château de Termonde, un fief à Grembergen, 1430 : trois marteaux (droits) (Ibid., N° 3693).

— *Adrien de le Capelle*, homme de fief de la cour de Termonde, 1430 : même écu. S. dextre : un aigle (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 70, 71).

— *Griffon de Capples*, chanoine de Saint-Donat, à Bruges, reçoit, pour damoiselle *Jaqueline de la Capelle*, fille de messire Martin de la C[h]apelle et femme de Gauthier de Halewijn, une rente sur l'espier de Bruges, 1432, 4, 5, 6, 7 : diapré, à la bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'un oiseau (merlette?). T. : un ange. L. : *S Griffonis de Cappilis* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 377, 8).

Messire Martin de la C[h]apelle était chevalier (actes de 1432, 1436).

— *Jehans de le Capelle*, homme de fief du Hainaut, à Hal, 1437 : une fasce et un lion brochante, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une tête et col imberbe entre un vol. S. dextre : un griffon. L. : *S Ian va der C* ..... (Mons, *Domaines de Hal*, II).

— *Jean van der Cappellen* donne un *vidimus* d'un acte du duc Adolphe de Clèves, de 1443, l'investissant de divers fiefs, *mijt den huise ind hoff ter Woninghen* (?), avec une dime, paroisse de *Boicholt, buijrschapp van Hemde*, etc., à Walsum, Buderich, Ginderich, etc., que feu son père Jean, avait tenus, 1443 : même écu que Jean, 1418 (croix gringolée, etc.). L. : *S Iohan* ..... *Cappelle* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 690).

Le nom du château est douteux ; l'acte porte : *Woninghen*, ou *Womghen*, avec un trait d'abréviation au-dessus des trois jambages qui suivent la deuxième lettre, l'o.

— *Govart van der Capellen*, échevin de Helmond, 1460 : une rose à six feuilles en chef à dextre et deux fers de moulin, 1 en chef à senestre, 1 en pointe (Helmond).

— *Jean van der Capellen* scelle pour Jacques van der *Capellen*, qui déclare tenir, du seigneur de Grimberghe et de sire Jacques *uijt der Lijemijnghe*, des fiefs à *Rumpsdorp* (Rumsdorp), respectivement à

Wanghe, 1470, le 3 septembre : un lion, l'épaule et le ventre chargés d'un ruban, surchargé de trois étoiles, rangées en pal. L. : ..... *Ca* ..... (Aveux et dénombremens de la cour féodale de Brabant, N° 983).

**Cap[p]elle[n]**. *Jean van der Cappelle*, échevin de Josse de Flandre, dit de Praet, écuyer, seigneur d'Onlede, Beveren, etc., 1523 : une hache (*Deijnzo*).

— *Guillaume van der Capellen*, échevin du chapitre de Saint-Servais, à Maestricht, 1535 : deux fourches, passées en sautoir, et une gerbe, brochante en cœur (Ordange) (voir *Kemnade, Perols, Quaetjonc*).

**Capelle-au-Bois** (Les échevins de l'empereur dans la franchise de), 1549 : un lion. Derrière l'écu, émerge un évêque, tenant sa crosse de la main droite. L'écu accosté de deux dragons rampant vers le haut (Malines).

**Capelle-Saint-Ulric** (Sceau commun des tenanciers de), 1435 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, et un semé de billettes (**Mol**). T. senestre : un prélat (Malines et Chartes des ducs de Brabant).

— (Les échevins de), 1637, 41 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de onze billettes, trois dans chacun des cantons et cinq en pointe, celles-ci rangées en croix (**Fourneau**) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, parti ; *a*, deux masses à picots, passées en sautoir ; *b*, un fascé de quatre pièces. Sur le tout, un écusson au lion. C. : un vol, chargé d'un chevron et d'un semé de billettes. T. dextre : un prélat, tenant sa crosse de la main droite. L. : *Sigillum scabin* ..... *dni de Capella S Vlderici* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

— Les échevins de dame Isabelle de *Berchen* (Berchem), douairière de sire Philippe-François de Fourneau, seigneur-banneret de *Sint-Ulricx Cappelle* et *van den Broecke, vrijheer* du Saint-Empire, chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques, gentilhomme de la bouche de feu le Cardinal-Infant, seigneur de *Campenhout, Ranst, Millegem, comte de Cruijckenbourgh*, etc., 1667, 8 : un chevron et un semé de billettes. L'écu posé sur la croix de l'Ordre de Saint-Jacques et sommé d'un bonnet des barons aux Pays-Bas, au-dessus duquel émerge un prélat, appuyant sa crosse sur l'épaule droite. S. : deux griffons, tenant, chacun, une bannière aux armes de l'écu. L. : *Sigil scab baronatus Cappella[e] S Vlderici* (Ibid.).

**Capelleken** (Henri), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Cranendonck ; i. l. : 88 moutons ; 1374 : trois hures de sanglier. L. : *S Henrico Evers* : *Hoet* (Chartes des ducs de Brabant).

**Capelleman** (Gauthier), échevin de Louvain, 1422, 3, 34, 9 : une chapelle, accompagnée en pointe d'un pourceau. L. : *S Walteri Capellema scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**Capoun**, voir **Carons**.

**Cappart**. Jean *Cappaert*, échevin de Tirlemont, 1322 : trois (2, 1) croissants, accompagnés en cœur d'un besant, ou tourteau (Greffes scabinaux, *Louvain*, 4835) (Pl. 41, fig. 274).

— (Henri), alleutier du métier de Tirlemont, 1427 : deux croissants, rangés en fasce. L. : *S Henrici Cappart* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**Cappe** (Gossuin), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Wittem ; i. t. : 240 moutons, 1374 : fort endommagé, on ne voit plus qu'une fleur de lis, au pied coupé, sur un petit fragment de l'écu (Chartes des ducs de Brabant).

— (Liévin) tient, du château de Termonde, un fief à *Zaamslag*, 1344 : une fasce, accompagnée en chef d'une coquille et de deux merlettes, rangées en fasce, et en pointe d'une autre merlette. G. : un oiseau essorant L. : *S Lievin Cappe* (Fiefs, N° 4533).

Voici comment ce fief est spécifié : ... *een thiende haer streckende binnen der prochie van Saempslaght up ende ande west zijde van der vaert ende havene, dewelcke light tusschen der stede van Avele ende der Nuesen, alsoe verre als de selve prochie van Saempslaght haer daer bestrecht, ende es de selve thiende gherecht te heffene drie schoeven van elcken hoep van alle den vruchten diemen daer saeit ende windt, uutghedaen van mestlinne (1) ende claren rogghe; es voorts de selve thiende gherecht te hebbene thiende van allen anderen vruchten diemen daer windt, tsij ondere ofte boven der eerden, ghelijc mee (!) saet, ende andere vruchten daermen ghemeenelic thiende af pleeght te ghevene, uutghesteken van der vleesch thiende; ende es boven desen selve leen gheregt jaerlic te heffene veertich scellingen paris is erflic up de tienden van der cueren van Saempslaght, oec haer inden seloen poldere ende ghewesten bestreckende, int gheheele tjaers weerd sijnde ontrent seshien Carolus guldenen ...*

(1) *Mestlinne, masteluin*, vieux français : *mesteul*, *mé-tell* (EDW. GAILLIARD, *Glossaire Flamand*).

**Cappele[n]**, voir **Capelle[n]**.

**Kappenstein**. Jean et Henri van *Cappinsteyn*, frères, et *Nese*, leur sœur, ont obtenu, du comte de Berg, satisfaction du chef de leur créance, 1366; Jean : trois roses. L. : *S Iohannis . . . pinsten*. Le sceau de Henri est tombé (*Dusseldorf, Jul.-Berg*, N° 790).

**Caprijcke**. *Ernoult* de *Cap[e]ric*, échevin de Bruges, 1329, 31 (n. st.) : trois cors de chasse; au franc-quartier brochant, chargé d'une étoile. L. : ... *rn . . . van Capr . . .* (Chartes des comtes de Flandre).

**CAPERIQUE** (ville, à présent — XVI<sup>e</sup> siècle — sans clôture, nonobstant preveligié comme les autres en la conté de Flandres) : d'argent, à l'escuson d'or, au lyon de sable, lampassé et armé de gueulle, à huit chapprons de deul, à l'ourelet sur l'argent d'asur et de gueulle (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

**Carafa** (*Petrus Aloysius*), *episcopus tricaricensis (de Tricarico)* 1628 : trois fascées. L'écu est surmonté d'un chapeau d'évêque (Abb. de Saint-Trond, c. 14).

Voir sur lui P. PIUS-BONIFACIUS GAMS, *Series episcoporum*; *Ratisbonae*, 1873, p. 935.

**Cardinal** (Gauthier), échevin de Louvain, 1264, 6, 9, 70 : trois pals; au chef chargé de trois merlettes. L. : . . . *ll Card scabi l . .* (P., c. 2, *Heijlissen* et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Walterus Cardinalis*, même qualité, 1278 : trois pals; au chef chargé de trois oiseaux. L. : *✠ S' Walteri Cardinalis scabini lovan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Jehan Cardena[u]l[s]*, homme de fief du Hainaut, 1344, 66, 73 : une fasce, chargée de trois coquilles et accompagnée de six croisettes recroisetées (non au pied fiché), 3 rangées en chef et 3 (2, 1) en pointe. L. : *S' Jehan Cardenal* (Chartes des ducs de Brabant; Mons, Abbayes d'Epinlieu et de Bonne-Espérance).

**Caren**, voir **Cahren**.

**Carenchon** (Jaquemart) (et *Carinchon*), marchand de Lucca, en Toscane, scelle des quittances, comme héritier de feu son oncle, Nicolas *Chavere* (Clavre), 1397; déclare avoir été satisfait, par la duchesse de Brabant, du chef de la créance de son dit oncle, N. *Chavre*, frère de sa mère, et dont la veuve, damoiselle Marie, fille de Gilles Hoste, de Bruges, est remariée à Gérard van *Schiervelt* (-veld), 1398 : trois roses. L. : *✠ Sigillum Iacobi Carenon* (Chartes des ducs de Brabant).

Nicolas Clavre posséda le tonlieu sur les laines anglaises qui traversent le Brabant pour être expédiées en Lombardie, tonlieu qu'il avait assigné à sa femme à titre de douaire.

**Carency**. Catherine, dame de *Carenchi*, femme de Nicolas de Condé, seigneur de Morialmé, 1279 (n. st.), 79 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, au manteau doublé de vair, tenant de la main droite un lis, accostée de deux écus, tous deux : de vair en chevron renversé à deux chevrons de . . . L. : *✠ S' Katerine de Carenchi dne de Moriammes*. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : *✠ Secretu Katerine d' Carechi* (Chartes des comtes de Flandre).

**Carenson**, voir **Carenchon**.

**Caret**, voir **Carreth**.

**Carette** (Pierart) et son frère Colart (son sceau est tombé), juges pour noble homme Jean de *Baissy*, seigneur de *Chierench* (Chérens), en sa terre de Baisieux, 1399; Pierart : un chien braque en arrêt (Tournai, Chartreux, c. 11).

**Carette** (Pierart) et son frère Colart (son sceau est tombé), juges empruntés, par le bailli de noble homme Hue de Halluin, écuyer, seigneur de *Cherens* (Chérens), en sa terre de Baisieux, au bailli du seigneur de *le Hamedde*, en sa seigneurie de *Willelem* (Willems), 1431; Pierart: même écu, brisé en chef à senestre d'une étoile (Ibid.).

— Chrétien *Karette*, homme de fief de l'abbesse de Wauthier-Braine, scelle un acte de messire *Couste de Liemelletes* (Limelette), 1470, le 17 mai: un *agnus Dei* regardant. L.: ..... ar..... (Abb. de Nizelles, Etabl. relig., c. 3202, A. G. B.).

— (Jehan?), membre de la Chambre des Comptes, à Lille, 1535: écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un fascé (de huit pièces) et une cotice vivrée brochante; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un chevron. C.: deux plumes. L.: ..... an *Carete* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 48) (voir **Carreth**).

**Karger** (E.....), curé de la seigneurie de *Koerich*, remet au gouvernement autrichien un état des biens attachés à sa cure, 1788: une croix engrêlée. Cq. couronné. C.: un homme sauvage issant, tenant sa massue de la main droite. T.: deux hommes sauvages, appuyant leur massue sur l'épaule extérieure (cachet en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. N° 46385).

**KARICH**, voir **Brede**.

**CARLOE**, voir **Carlo**.

**Carinchon**, voir **Carenchon**.

**Carion**, voir **Carrion**.

**Karis** (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1625: écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion contourné; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois coqs. C. cassé (Mons, Hommes de fief).

**Karijs van Lomsen** (Jean) (voir au nom de Loncin) tient, du pays de Fauquemont, un fief de 38 bonniers à *Herle* (Heerlen), 1537: une croix engrêlée, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une étoile à cinq rais, C.: une boule, sommée d'un panache de plumes de coq. L.: *S Iohan meier zv Lontzen* (Av. et dén., N° 5461).  
*Luntzen* est Lontzen, près d'Eupen.

**Karken**, voir **Hülhoven**, **KERREKEN**.

**Karle**, voir **Gueldre**.

**CARLEWIJCH** (Jean van), échevin de Tirlemont, 1408, 9: écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, coupé; a, trois pals; b, trois macles; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de vair. L.: *S' lohīs de ... lewyh sc* ..... (Greffes scabinaux, Louvain, c. 3644, et Abb. de Sainte-Gertrude à Louvain) (Pl. 11, fig. 275).

Les macles se trouvent rangés en fasce, au 1<sup>er</sup>, et « 2 et 1 » au 4<sup>e</sup> quartier.

**CARLEWIJCH**, Michel van *Carlewijck*, même qualité, 1539, 50: trois marteaux penchés. L.: *S Michael de Carlewyc scabi' then'* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3180, A. G. B., et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir **Born**).

**Carlier** (Jean le), fils de feu Jean, reçoit, de la ville de Tournai, des rentes viagères, inscrites sur sa vie et celles de *Bietremieu* le C., son fils, de Pieronne du Rieu, sa femme (à lui, Jean), et de Jeanne le Carlier, sa fille (citée, en 1402, comme femme de Jaquemart Alart), 1402, 5, 7: une roue, accompagnée en chef à dextre d'une coquille. L.: *S Iehan le Carlier* (Tournai, Quittances).

— *Reinwar le Carlier*, échevin de Jodoigne, 1435: coupé; au 1<sup>er</sup> parti; a, de ... à l'écusson plain et au bâton componé, brochante (un peu fruste); b, trois pals; au 2<sup>d</sup>, trois maillets (2, 1) penchés et un filet (ne brochant pas). L.: *S Reinwaer le Caerlier* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean Carlier, de Peissant, 1475, 7, 81, 82; Jean Carlier (tout court), 1484, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche: deux poissons adossés, accompagnés au point du chef de deux étoiles à cinq rais, accostées. L.: *Seel Iehan le Clercq* (!) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1687, 1688).

En 1481 et 1482, il reçoit une rente pour sa fille, *Mikelette*.

— (*Maistre Thiry le*), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1481, à Binche; qualifié *maistre es ars*, il reçoit des rentes viagères, pour lui, damoiselle Gertrude de *Hayn[nau]* (Hainaut), sa femme, *Hanin de Gricourt*, fils de *Gobert, Jaquemart le Carlier* et *Ysabelet*, sa sœur, 1483; reçoit une rente, pour lui même et sa dite femme, 1493; pour lui seul, 1495: trois roues de moulin. T. senestre: une damoiselle gantée, coiffée d'un haut bonnet pointu, tenant, de la main gauche, une branche de rosier. L.: *Seel Thieri le Carlier* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1687, 1688).

— (*Jaquem le*), bourgeois de Binche, 1481; *Jaquemin le Carlier*, fils de feu *Jaquemart*, 1482, reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche: trois roues (ordinaires, non roues de moulin), accompagnées en cœur d'un annelet. T.: un ange. L.: *S Ia ... mart* ..... e. (Ibid.).

— (*Jaquemart le*), bourgeois de Mons, reçoit une rente héréditaire, sur le domaine de Binche, rente possédée, auparavant, par feu son père, *Jaquemart*, 1484: même écu, mais sans l'annelet. T.: un ange. L.: *S Iaquemart le Carlier* (Ibid., 1688).

— (*Franckart le*) tient, du Brabant, un fief à Braine-l'Alleud, 1470: une hache, accostée de deux étoiles, 1 en chef à senestre, 1 en pointe à dextre (Av. et dén., N° 1707) (voir **Estuvenin**, **Hornu**, **Calier**, **Leus**).

**Carloo.** *Walterus de Cariloe*, échevin de Bruxelles, 1403, 24 : trois maillets penchés, surmontés d'un lambel. C. : une tête et col de loup entre un vol de l'écu, mais les maillets penchés rangés en pal. L. : *S Walteri de Kariloe* (Bruxelles).

Un Jean van *Kariloe*, fils de feu Jean, relève, par la mort de son père, trois fiefs dont un est situé *apud Uccle* (Compte St-Jean-Baptiste 1387-8; C. C. B., N° 1387-8).

— *Johannes de Cariloe*, échevin illec, 1426, 7 : mêmes écu et C., mais sans lambel. L. :  $\text{✠}$  *S' Iohis dei de Cariloe* (Ibid.).

— Gauthier van *Caerloo*, tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1500; *Walterus de Cariloe*, et *Wouter van Carloo*, échevin de Bruxelles, 1503 : trois maillets penchés. C. : une aigle issante. L. : *S Wouter vā Karlo* (C. C. B., c. 48, et Bruxelles).

**Carnières** (Gossuin de), mai 1294; *Gossuins de Quarnieres*, scelle un acte du bailli de Hainaut, 1297 : de ... à trois écussons, chacun au sautoir. L. : 1294 : ... *Gossuin* ... *eres*; 1297 :  $\text{✠}$  *S Gos . . ini de . . ver . .* (Mons, Cour féodale, rég. I, et Abb. de Bonne-Espérance).

— *Robiers, ses fre[i]res*, 1294, 7; 1294 : très cassé; il ne reste que la partie dextre du haut de l'écu; on y distingue un écusson au sautoir, fruste. L. : ... *re* . (Mons, Cour féodale, rég. I); 1297 : de ... à trois écussons, chacun au sautoir, chargé en cœur de ... (assez fruste). L. : ... *obier de C* ... (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— *Gossuins de Carnieres et Robiers de Carnieres*, frères, hommes de fief du comté de Hainaut, 1302; le sceau de Gossuin est tombé; *Robiers* : un sautoir, chargé de cinq ... (très cassé) (Ibid.).

— Frère *Jehans de Carnieres*, commandeur de la maison de *Biaulieu* (Beaulieu) *dales Valenchiennes*, 1374 (n. st.) : dans le champ du sceau, rond, sous un dais, Saint-Jean, tenant de la gauche un agneau pascal, accompagné, à senestre, d'un personnage (prêtre?) agenouillé, et, à dextre, d'un écu à la croix. L. : *S frere Jehan de Ca . . . res* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2519).

Par cet acte, daté du 9 février 1373-74, ledit commandeur reconnaît avoir reçu, de *Jehan de Rains* (!) (châtelain d'Aymeries), 10 livres de blancs, pour le tonnel de monsigneur de *Brabant* (le duc Wenceslas), con dize de *Jache en Valenchiennes*, pour le terme de la Toussaint 1373.

**Carnin** (Maximil.-François de), chevalier, marquis et baron de Lillers et de Nédonchel, comte de Quernes, seigneur de Gommecourt, Ligny, etc., déclare que feu Adrien de Lattre, écuyer, seigneur d'Ayette, etc., était fils de Jacques, écuyer, seigneur dudit lieu, de Willerval, etc., et de Marie Morel Tangry, dame d'Ayette, *Ruthoire*, etc., cousine germaine de Jean Morel Tangry, écuyer, seigneur de

*Zecalus*, etc., bis-aïeul dudit Carnin, lequel avait pour grands-parents : Jean de Carnin, chevalier, seigneur de Saint-Léger, Fontaine, Gommecourt, etc., et Isabeau Morel Tangry, dame de *Zecalus*, Nédonchel, fille dudit Jean et de Catherine de Pardo, dame de Nédonchel, 14 septembre 1704 : de gueules à trois têtes de léopard. L'écu, ovale, couronné. S. : deux lions regardants (cachet en cire rouge) (M. de Lattre du Bosqueau).

**Carnoy.** *Maistre Nicolle de le Carnoye*, homme de fief du Hainaut, 1598, à Avesnes : un chevron (chargé? un peu fruste), accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'une chausse-trape. C. : quatre plumes d'autruche. L. : *Seel Nicolas de le Carnoye* (Mons, Greffes scabinaux d'Avesnes).

**Karoel** (*Johannes dictus*), échevin d'Aerschot, 1363 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'une rose. L. :  $\text{✠}$  *S* . . . . . *scabi arse* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**Carondelet** (Charles), seigneur de *Pottelles* (Potelle), d'*Ausnoit*, d'*Aunoilles* (voir ci-dessous), de *Renelon* et de *Mamulle*, gouverneur, capitaine et châtelain d'Ath et d'Enghien, 1336 : une bande, accompagnée de six besants, ou tourteaux, rangés en orle. C. : un vol de l'écu (Enghien).

— (Jean), seigneur de Solre-sur-Sambre, 1333 : mêmes écu et C. L. : *S Jehan Carodelet s de Solre sur Sambre* (Ath, Hôpital de Madeleine).

— (Ferry de), chevalier, seigneur de *Potelles* (Potelle), *Horion*, *Aunoilles* (!), *Beaudegnies*, *La Capelle*, *Oley* (Oleye), *Grantache* (Grand-Axhe), *Saint-Martin*, etc., par un acte donné, le 11 juin 1610, en *notre maison et chasteau de Liernu*, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marguerite-Dieudonnée de Namur est fille de messire Claude de Namur, chevalier, seigneur de Dhuy, Flostoy, *Vuallaix*, etc., et de Jeanne de Berlo, dame de *Bersée*, fille de messire Gilles de Berlo, chevalier, seigneur de *Bersée*, etc., et de Catherine de Hun, dame de *Joncré* (Joncret); que ledit Gilles est fils de messire Guillaume de Berlo, chevalier de Brus, *Faulx* (Faux), *Waignée* (Wagnée), *Bersée*, etc., et d'Agnes *deve* (d'Eve); et que, enfin, ladite damoiselle est *vray noble sans aucune bastardise ou bourgeoisie*; Ferry de Carondelet, seigneur de *Pottelles*, *Aunoilles*, *Saint-Martin*, *Beaudegnies*, *La Capelle*, *Lierneux*, *Horion*, *Oley*, *Grantach*, etc., atteste, à ladite abbesse, que damoiselle Anne-Madeleine de *Bockholt* (Bocholz) est fille de messire Godefroid de *Bockholt*, seigneur de *Corterson* (Cortessem), etc., drossard de *Peelt* et gentilhomme de la Chambre de S. A. S. de Cologne, etc., et de Marguerite de

*Groeijsbeek* (Groesbeek), fille de messire Thierry de *Groeijsbeek*, seigneur d'*Orey* (Orey), *Emptines*, etc., gouverneur de la ville et château de Huy — fils de Jean, chevalier, seigneur de *Huemen* (Heumen), Malden, *Beeck* (Beeck), etc., et de Berthe de *Ghoeijr* (Goer) — et de Cécile de *Rougraven* (Rougrave), fille de messire Jean de *Rougraven*, seigneur d'*Emptines*, *Hermale* (Hermalle), *Steijvort* (Stevort), etc., et de Marguerite de Horion; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costez, sans aucune bourgeoisie ny bastardise*, le 31 mai 1611 : une bande, chargée au haut d'une merlette et accompagnée de six besants, ou tourteaux, rangés en orle. C. : un vol de l'écu (sans la merlette?). L. : *Ferri de Carondelet s de Pottelles* Z (sceau sur papier, empreint sur cire rouge, appendu) (Abb. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1375<sup>bis</sup>, A. G. B.).

**Karons** (*Bouduins*), sires *den glermars*, chevalier, franc échevin des alleux de Tournais, 1291 : une fasce, surmontée à dextre d'une molette à six rais. L. : *S' Balduini . aron de Anglemars militis* (Tournai, Chartrier).

— *Daniauls Carons*, sergent du bailliage du Tournais, etc., 1337 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) coqs, et une bordure engrêlée. L. : . . . . *ovn Capoven* (Ibid.).

**Carpeau** (Servais), tenancier de la court d'affroicmont que honorables personnes damoiselle Ydde, vesse relicte de feu Jehan Daignelee (Agnelée), pour sa vicairie, et Jehan delle Barre, pour la propriete, ont jugante a Rosier Nostre Dame (Grand-Rosière), 13 mai 1331; tenancier de la court d'affroicmont que honorables homme Jehan delle Baire at de par Heluye, sa femme, fille de feu Jehan Daignelee (Agnelée), jugante en la ville de Rosier Nostre Damme, 2 novembre 1331; tenancier de la court des tenans que honorable homme Jehan delle Barre at jugante a Affroymont, 14 septembre 1332 : un poisson (carpe), nageant sur une eau L. : *S Servais Carpeaux* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3180, A. G. B.) (voir **Carpial**).

A l'acte du 15 mai 1531, qu'il dit, toutefois, sceller de son propre sceau, il appose celui d'un tiers : une gerbe. S. senestre : un griffon aceroupi. L. : *Seel Jehan . . . oy*. Les trois premières lettres de ce nom, représentées par quatre jambages, sont indéchiffrables.

**Carpentier** (*Frere Jaque*), maistre de l'ospital le contesse, à Lille, 1418, 21, 5, 9, 32 (quittances pour une rente, reçue du fermier de Menin) : trois roses, accompagnées en cœur d'une hache, posée en fasce, le fer à dextre, le tranchant en bas. L. : *Sigillu Iacoup Capetier* (!) (C. C. B., Acquis de Lille, l. 13-14).

— (Guillaume) tient, du *Polder van Namen*, comme

DE RAADT, t. II

hoir de son père, un fief au métier de Hulst, 1347 : écu cassé. C. : une aigle issante (Fiefs, N° 10690) (voir **VILLECHOLLE**).

Une famille Carpentier, anoblée en 1747, obtint, en Belgique, reconnaissance de noblesse, le 16 décembre 1827. Elle porte : coupé d'azur et de sinople, au caducée d'or, allé d'argent, brochante.

Cimier actuel : le caducée de l'écu entre deux plumes, l'une d'azur, l'autre de sinople.

La branche aînée a la devise : *Dios y el rey*.

Le comte Carpentier de Changy, marié à une demoiselle de Royer de Dour, fut admis dans la noblesse du royaume de Belgique, le 6 juin 1892, avec concession du titre de comte, transmissible par ordre de primogéniture à sa descendance mâle.

Ses armes sont : d'azur à trois (2, 1) croissants d'argent et à l'étoile d'or, à cinq rais, en cœur. C. : un lévrier issant d'argent, colleté d'or. S. : deux lévriers d'argent regardants.

Devise : *Dieu m'aide*.

**Carpial** (*Walterus dictus*), miles, s'engage, moyennant 33 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum decem viris, probis et honestis, una nobiscum, bene et honeste cum galeis armatis et . . . decenter equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 avril 1339 : trois forces renversées et un lambel brochante. L. : *S' Walteri Carpeal milit-* (Chartes des ducs de Brabant, N° 511).

— *Egidius Karpial, armiger* (voir **Racourt**), 1339 : trois forces renversées. L. : *S' Gilhe Carpeas* (Ibid., 510) (voir **Carpeau**).

Et non *Kerpial*.

**Karre** (Chrétien) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1348 : une roue de moulin. C. : une roue de moulin entre un vol. L. : *S Kerstiae Pie . ers Kar* (U.).

**Carreep** (Jean) (voir **Halle**), 1381 : trois losanges (*Utrecht*).

**Carreth** (Jean), échevin de la franchise d'Overijsche, 1372 : coupé; au 1<sup>er</sup>, trois (2, 1) merlettes; au 2<sup>d</sup>, une rose. L. : *Sigillvm . . . Caret* (Bruxelles).

**Carrion** (Jean de), fils de Jean, tient, du comte de Flandre, un fief à Sinaij, 1623 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une aigle; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fleur de lis florencée. L'écu muni d'une bordure (simple), chargée de huit flanchis, ou étoiles. C. : une aigle issante. L. : . . . . *de Carrio*. (Fiefs, N° 7180).

**CARSELE** (Daniel van) (aussi *Karsele*), homme de fief d'Isabelle, dame d'Ingelmunster, et de noble seigneur Jean de Ghistelles, son mari, dans leur terre de Vive, 1342 : un vol (Elslehem).

— (Gilles van), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 109 1/3 moutons, 1374 : un vol, au lambel brochante. L. : *S Gillis van Karzele* (Chartes des ducs de Brabant).

**Karssen** (Chrétien), écoutète de Mujsen (Limbourg), 1581 : un chevron, accompagné de trois oiseaux. C. : un oiseau (Ordange).

— Chrétien *Carssen* et *Cassen*, maieur de la cour de la mense du Saint-Esprit, 1590 ; écoutète et échevin du haut tribunal de *Verdt* (à Saint-Trond), 1592 ; écoutète de Brusthem, 1601 : un chevron, accompagné de trois merlettes contournées. C. : une merlette contournée (Abb. de Saint-Trond, c. 11, 13, 14).

— Chrétien *Cassen*, écoutète de Brusthem, 1615 : même écu, mais les merlettes posées régulièrement. Sans timbre (Ibid., c. 14) (comp. *Casee*).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, *Cassen* porte : d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable.

**Cartier**, voir *Yve*.

**Carton** (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1635 : une hure de sanglier, accompagnée de trois (2, 1) marteaux (droits). L. : . . . *han Carton* (Fiefs, N° 10433).

Les meubles se trouvent placés dans le champ du sceau, sans écu.

Carton de Familleureux porte : d'argent à trois têtes de more, tortillées de gueules. C. : une tête de l'écu.

Carton de Wiart : d'argent à trois fascés de sinople et au lion de gueules brochant. C. : un chevalier, armé de toutes pièces, issant, les mains appuyées sur le casque.

Carton de Winnezele : d'or au chevron de gueules, accompagné de trois roues du même. Cq. couronné. C. : une roue de l'écu entre un vol d'or et de gueules. S. : deux lions regardants, d'or, armés et lampassés de gueules.

**Carvinc** (Jean), prêtre et vicaire de *Moorskerke* (Moerkerke?), 1483 : un lutrin (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

**Casee** (*Colart*), homme de fief de *Loeys de Castillon* (Châtillon), *conte de Bloys* (Blois), seigneur d'Avesnes, 1367 : un chevron, accompagné de trois merlettes. L. : *S Colar . . . see* (Mons, Greffes scabinaux, Avesnes) (comp. *Karssen*).

**Casembroot** (Maître Jean), échevin de Rotterdam, 1651 : un chevron, chargé de trois roses et accompagné de trois épis. C. : une femme issante, tenant de la droite un épi et de la gauche une balance. L. : *S Ian Casembroot* (U.).

**Caset**, *Jakemart Kaset*, maître-mesureur des bois de Hainaut, 1434, 6 : une roue, chargée de huit billettes, posées aux extrémités des huit rayons. L. : *S Iakem . . . Caset* (Mons, Domaines de Hal, II).

— *Jaque Cazel*, maître mesureur sermentet de *Haynau*, 1434 : une roue. T. : un ange. L. : *S la . . . a . . . et* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 240).

— *Jehan Cazel*, maître mesureur des bois et terres

domaniaux, en Hainaut, 1481 (n. st.), 2 (n. st.), 3 : une roue, accompagnée en chef de deux croissants. T. : un ange. L. : *Seel Iehan Ca . . .* (Ibid., l. 1687, 1688).

**Caseus** (*Baldevinus*), échevin de Maestricht, 1272 (n. st.) : trois jumelles ; au franc-quartier chargé de . . . (une étoile?). L. : . . . *vdevini Casei . . .* . . . (Chartes des comtes de Flandre).

**Cassal** (Antoine de), écuyer, seigneur de Ny, remet au roi de France le dénombrement de cette seigneurie, etc., 1682 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un huchet. C. : un lion issant (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713b) (voir *Marchant*).

**Cassart** (Gheldolphe), tenancier du chapitre d'Anderslecht, 1399 : trois portes crénelées, ou tours, accompagnées en cœur d'un lion. C. : un haut bonnet entre un vol. L. : . . . *Geldolphi Cas . . .* (Abb. de Coudenberg, Etabl. relig., c. 1836, A. G. B.).

**Cassart, dictus Meerte** (*Johannes*), échevin de Bruxelles, 1360, 1 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, plain ; au chef de quartier échiqueté ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois fleurs de lis, au pied coupé. Une porte crénelée brochant en cœur sur l'écartelure. Volet d'hermine. C. : un bonnet arrondi d'hermine, issant d'une cuve du même. L. : *S' ✠ Iohannis dicti Casaert* (sic!) (Bruxelles).

**Cassa[e]rt dit Plaet[e]man** (Guillaume), 1342, 7 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois maillets penchés. L., 1342, 7 : . . . *assard dei Plateman* (Bruxelles).

— (Henri), 1365 : même écu. L. : *S Herici Cassart dei Plat'* (E. G., l. 132, et Bruxelles).

— *Egidius Cassart, dictus Plaetman*, 1367, 72 : même écu, mais, seul, le 1<sup>er</sup> des trois pendants du lambel chargé d'un maillet penché. L. : *S' Egidii Cassard dei Plateman* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume), 1368 (*junior*) : 1374, 82, 94, 1401, 2, 8 : même écu que Guillaume, 1342. L. : *S Willi Cassard dei Plateman (Afflighem)*, Bruxelles et Malines.

— *Henricus Cassaert, dictus Plaetman*, 1405 : même écu. L. : . . . *Herici Cassart . . . at . . .* (Bruxelles).

— *Wilhelmus Cassart, dictus Plaetman, junior*, 1417 : même écu qu'Egidius, 1367. L. : *S Wilhelm Cas . . . Platma* (Ibid.).

— *Wilhelmus Cassaert, dictus Plaetman*, 1431 : même écu, mais les fleurs de lis complètes. L. : *S Wilhem Cass dei Plaetma* (Chartes des ducs de Brabant).

Tous les personnages de ce nom scellent en qualité d'échevins de Bruxelles.

**Cassel.** *Loys van Cassele*, promet au comte de Flandre de le servir, en cas de guerre, avec tous les siens, 1318 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois léopards lionnés couronnés. L. : *S' Loy de Cassel* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1348) (voir **Harscheidt**).

*Le viconte et seigneurs de CASSEL : d'argent, à ung espée en pal, la point en hault, tout de sable, et crye : Cassel! Casselberch!* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiène Noblesse de la Contée de Flandres*.)

**CASSEL** — une des villes *fremez*, en ladicte contée de Flandres — : d'argent, à l'espée en pal, la point en hault, de sable, à deux cleefz au chief, en pal, de mesmes (Ibid.).

**Casselaer** (*Walterus de, prepositus monasterii Sancti Trudonis* (Saint-Trond), 1313 : dans le champ du sceau, ogival, un saint, portant de la droite une église ; au bas, un écu, à trois pals retraites (Abb. de Saint-Trond, c. 5<sup>bis</sup>).

**Cassen**, voir **Carssen**.

**Castagne.** *Willaumes Castagne*, prévôt de Tournai, 1285 ; *Willaumes Castaigne*, juré, illec, 1286 ; deux sceaux, type scutiforme ; 1<sup>o</sup>, 1285 : un châtaignier, fruité de quatre pièces, issant de la gueule d'une tête de léopard renversée. L. : *S' Willaome Castaigne* ; 1286 : même écu, mais le châtaignier, fruité de six pièces. L. : *S' Willavme Cataigne* (Tournai, Chartrier).

Voir sur lui une lettre de Gui le Moine (*Wis des li Moines*), prévôt de Saint-Quentin, à Gauthier Bardin, bailli de Vermandois, de 1281 (Ibid.).

**Casteau.** Henri de *Castiaus*, homme de fief du Hainaut, 1388, à Mons : un chevron, accompagné de trois coquilles. L. : . . . r . de *Castiaus* (Mons, Chap. de Saint-Vincent, à Soignies).

**Castele** (Guillaume van den), homme du duc de Bourgogne, dans sa seigneurie d'Harlebeke, 1414 : une tour hersée, accostée aux flancs de deux étoiles. L. : *S Willem van den Castele* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 412, 371) (voir **Château**).

**CASTEL**, voir **Hohenberg**.

**CASTELER** (*Thieris dou*), bailli du Hainaut, et Jean *Sausses, sires de Boussoit* (1<sup>o</sup> loco), donnent *vidimus* d'un acte, où il est appelé : *nobles hom messire Thieris dou Casteler*, 1320 : une croix engrêlée ; au franc-quartier d'hermine. L. : *S' Thieri dov Casteler chevalier* (Mons, Abb. d'Epiniel).

Voici, d'après l'armorial du XIV<sup>e</sup> siècle, édité par DOUET DARCO, l'écu du sire de *Casteler* : d'or à une croix de gueules endentée à . I . quartier d'hermine.

GELBRE donne au *here van Casteleer*, homme du « duc » de Hollande (et de Hainaut) : d'or à la croix engrêlée de gueules ; au franc-quartier d'hermine. D'après le COMTE

DU CHASTEL, *Le Terrier d'Esplechin* (Tournai, 1896), cette famille, dite du *Bellaing*, fut possessionnée près de Bouchain et de Valenciennes.

**Castelois** (*Colars*), bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, une rente inscrite sur la vie de Jeanne et de Marie, filles de Pierre Bougier, procrées avec Agnès *Casteloise*, fille dudit *Colars*, 1407 : trois tours, ou portes crénelées, accompagnées au point du chef d'une étoile à cinq rais. L. : *Seel Co . . art* (!) (Tournai, Quittances).

— *Billehauz Casteloize*, veuve d'Alard Rasoir, reçoit une rente de la ville de Tournai, pour elle et ses enfants, Alard et Isabelle, 1407 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois flèches, posées en bande et rangées en barre (**Rasoir**) ; au 2<sup>d</sup>, trois tours, ou portes crénelées (Ibid.).

**Caster**, voir **Princel**.

*Le seigneur de CASTERE* (en Flandre) : d'or, à l'escusson de gueulle, au premier canton de grandt escu d'argent, et à la bordure d'azur (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiène Noblesse de la Contée de Flandres*).

**CASTIAUS**, voir **Casteau**.

**Castille** (Jean de), seigneur de *Vlienderbeke*, fils du damoiseau Jean, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief, au hameau de Roijghem, paroisse de *Sinte-Martens t Ackerghem*, 1638 : une pointe ployée, chargée d'une fleur de lis, et accostée à dextre d'une tour et à senestre d'un chêne arraché, englanté d'une pièce, et d'un loup rampant, brochant sur le fût de l'arbre, ledit loup regardant, la tête passée derrière l'arbre. C. cassé (Fiefs, N° 3288).

La pointe ployée touche au chef, de façon à former un chapé-ployé.

**Castre-lez-Hal.** Les échevins de *Kest[e]re*, 1438, 9 (n. st.), 1442, 3, 4, 1520, 4, 70 (matrice de la 1<sup>re</sup> moitié du XIV<sup>e</sup> siècle) : dans le champ du sceau, rond (sans écu), parti ; au 1<sup>er</sup>, diapré, à une prélate auréolée, passante, tenant sa crosse de la main droite ; au 2<sup>d</sup>, gironné de dix pièces, cinq pièces plaines, alternant avec cinq pièces chargées, chacune, de trois croisettes recroisetées (non au pied fiché) (**Eoghien**). L. : *Seel les eskievis de Castre*. (Abb. de Nizelles, c. 3202, A. G. B.).

**Cat** (Thierry le), homme de fief du Hainaut, à Binche, 1483 : plain ; au franc-quartier chargé d'une bande. T. senestre : une damoiselle. L. : *S Thie . . . Kat* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 1688).

**KATELINEN** (Jean van der), mambour de damoiselle Liévine *Scaep* (fille de Jean), qui tient, du château de Gand, une maison, située, à Gand, près dudit château et de la nouvelle maison appartenant à la monnaie (*der ghelmtunte*), 1502 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un trèfle (Ibid., N° 2713).

**CATHEM**, voir **Catthem**.

**Kats**, *Costijn van Cats* (voir **Poele**), 1292 : un sautoir engrêlé et deux burelles brochantes, 1 en chef, 1 au centre de l'écu. L. :  $\text{✠ S' Costini f dñi Henrici militis de Kas}$  (Chartes des comtes de Flandre, *Inventaire analytique*, N° 646).

Dans tous les actes, de 1292 à 1637, que nous avons analysés, le nom est orthographié par un C. La famille a, d'ailleurs, conservé l'orthographe : *van Cats*.

— *Heinric van Cats* (voir **Poele**), 1292 : un chat passant, surmonté d'un lambel à cinq pendants. L. :  $\text{✠ S' Heinric va Cats}$  (Ibid.).

— *Her Niclais van Catch*, chevalier, homme du comte de Hollande, etc., 1298 : un chat passant. L. :  $\text{✠ S' Nicholai de Chacs militis}$  (Chartes des comtes de Flandre).

L'*Inventaire analytique* l'appelle, à tort : Nicolas, « seigneur » de « Catch ».

— Laurent van *Cats* scelle le contrat de mariage de son fils, Jean, avec Marie van Borssele, fille de Florent, 1430 : deux fasces ondées, accompagnées de trois (2, 1) losanges. C. : une tête de dragon, au col courbé en volute. T. : deux damoiselles. L. : *S Lavris van Cats* (C. C. B., c. 465).

L'acte de mariage est daté du 2 mai 1430.

— Jean, fils dudit Laurent, 1430 : même écu, brisé d'un lambel. Mêmes C. et T. L. : *Ian va Cats* (Ibid.).

— (Jacques van), 1430 : même écu, mais, au lieu du lambel, une moucheture d'hermine au point du chef. Mêmes C. et T. L. : *S Iacop van Cats* (Ibid.).

— (Liévin van), 1430 : même écu, mais deux mouchetures d'hermine au point du chef. Mêmes C. et T. L. :  $\text{✠ Lievin vā Cats}$  (Ibid.).

— (Wolfart van), 1430 : même écu, mais une étoile, au lieu des mouchetures. C. cassé. Sans T. L. : *Wlt va . . . .* (Ibid.).

Jacques, Liévin et Wolfart, scellent ledit contrat de mariage.

— (Jacques van) scelle le contrat de mariage de sa fille, Marie van *Zubburch* (Souburg), avec Adrien van Borssele, seigneur de Brugdamme, 1430 : même écu (sans brisure). C. et T. que Laurent (1430) (Ibid.).

— Marie van *Zubburch*, susmentionnée, 1430 : même écu. T. : un ange (Ibid.).

— *Domicella Maria, filia Johannis van Cadts, domicella de Zobborch in Wallacria* (Walcheren), *uxor legitima nobilis viri domicelli Adriani de Borsalia, domini temporalis de Brigdam, de Duveland et de Galmaerden*, fait son testament, *in suo lecto egrotudinis iacens, sana tamen mente*, 1437 : même écu. C. et T. comme Laurent (1430) (C. C. B., c. 113).

**Kats** (Antoine van), homme du comté de Zélande, 1487 : même écu, les deux losanges du chef surmontés d'un lambel. C. cassé (Ibid.).

— (Théophile van), seigneur de *Cats*, *Colsteren* (Coulster), *Heijloo* (Heilo), oncle de Pierre van Tuijl van Serooskerke, dont il scelle le contrat de mariage, 1637 : même écu, mais plein. C. : une tête et col de bœuf (*Wassenaer*).

— (Verus van), seigneur de *Bruwelis* (Bruëlis), *ambachtsheer* de Kapelle et de Biezelinghe, parent (*neve*) dudit Tuijl, 1637 : mêmes écus et C. que Théophile. S. : deux dragons (Ibid.) (voir **Abeelee**, **Aerntsone**, **Borssele**, **Damas Kets**, **Kruiningen**).

GELRE donne ainsi le blason d'un *her Wilman* (sans autre nom), qui est un seigneur de *Cats* (*Batavia Illustrata*, p. 900) : de sable à deux fasces ondées d'argent, accompagnées de trois (2, 1) losanges d'or. C. : une hure et col de sanglier de gueules (le col terminé en volet), défendu d'argent, entre un vol brun, chargé de trois losanges d'or, rangés en pal, le tout enserré d'un bourlet d'argent.

**Katzenelnbogen**. *Vir nobilis Wilhelmus, comes de Katzenellinbogen* (fils de feu le comte *Ditherus*), 1285 : un léopard lionné. L. :  $\text{✠ S' Wilhi coitis de Katsellebogen}$  (Ville de Cologne, N° 479).

— (Gérard de), chevalier, 1299 : un léopard lionné, couronné. L. :  $\text{✠ S Gerardi fil'i Everhardi comitis de Catzeel'boge}$  (C. C. B.).

— *Dyther (Dittar)*, comte de *Katzenelnbogen* (*Katsellenboghe*), reçoit une rente du duché de Brabant, 1388, 91, 2 : un léopard lionné. C. : un vol, chargé d'un écran rond, au léopard lionné issant. L. : *S' Dietheri comit' d' Katzenelboe* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Philips, grave zu Katzenelnbogen*, reçoit en lief, de son cher *oheim und swager, Ruprecht, grave zu Virnenburg*, agissant pour le duc de Bourgogne et de Brabant : *unse sloz Stadecke, glich halp mit allen synen renten, gerichtten, herlicheiden, etc.*; 1451 (st. de Cologne), 8 avril, à Cologne : même écu. C. : un vol, chargé d'un écran rond, aux armes de l'écu. L. : *Philip grave v . . . Katzeelleb . . . .* (Ibid.) (voir **Isenburg**, **Knebil**, **Nassau**).

*. . . und unse vorges. nece van Virnenburg, in den name uns. vorges. gnedigen heren, hart (!) uns belehent mit den vorgeschr. sloz nach des hoeffs recht van Brabant, desselben unss. gnedigen herren, umb das zu halten zu eynē rechten brabantischen erfsteene . . . und in alle der maiszen unse voralderen, graven zu Katzenelnbogen, das vormails van unss. gnedigen herren voralderen . . . entfangen und gehalten haben . . .*

*Stadecke* est *Stadecken*.

D'après GELRE, le comte de *Catsenellenboye*, qu'il fait figurer à la suite de l'évêque de Mayence, portait : d'or au léopard lionné de gueules, armé et lampassé d'azur. Volet d'or. C. : un vol de sable, chargé d'un écran rond d'or, au léopard lionné de gueules.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LXXVII.

Fig. 1. Henri de *Fauls*, feudataire du comte de Namur (1362).

Fig. 2. Henri van Schönrrath, chevalier (1363)

Fig. 3. Jean, sire de Bouchout, vicomte de Bruxelles, chevalier (1367-88) (1)

Fig. 4. Gérard van *Muzene* (1364)

Fig. 5. Henri d'Andrimont, écuyer (1379)

Tous quatre feudataires du duc de Brabant.

(1) Il commanda une rotte à la bataille de Bâsweiler.



**Cattebroeck.** *Henricus de Cattenbroeck*, échevin de Bruxelles, 1471, 2 : trois maillets penchés, accompagnés en cœur d'un huchet, chargé d'une molette. C. : une tête barbue couronnée. L. : *S' Henric van Katenbroec* (Bruxelles et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

Et non : cor de chasse (*Histoire de Bruxelles*).

— Jean van *Cattenbroeck*, échevin de Tervueren, 1478, 88 (n. st.) : trois maillets penchés. T. : un ange. L. : *S Ian vā Cattebroeck* (Abb. de Sainte- Gertrude, à Louvain).

— Maître Jean[-Baptiste] van *Cattenbroeck*, licencié en droit, échevin de Bruxelles, 1604, 27; tenancier de la chambre des tonlieux, *illeg.*, 1613 : trois maillets penchés, accompagnés en cœur d'un huchet. C. : un buste barbu couronné. L. : *S Ian van Cattenbroeck* (Ibid., Bruxelles et C. G. B., c. 47).

**Catthem.** Nicolas de *Catthem*, homme de fief du Hainaut, à Hal, 1434 (n. st.) : un sautoir engrêlé, chargé en cœur d'un anneau et cantonné de quatre roses. T. dextre : une damoiselle. L. *S Claes van Catthem* (Mons, Domaines de Hal, II) (Pl. 41, fig. 276).

— *Nicholaus de Cathem*, échevin de Bruxelles, 1467 : un sautoir engrêlé, chargé en cœur d'un écusson parti-émanché (**Weert**). C. : un haut bonnet aux armes de l'écu (l'écusson étant fruste), entre un vol. L. : . . . . . *Catthem* (Bruxelles).

— (*Johannes de*), échevin de Bruxelles, 1486 : un sautoir engrêlé, chargé en cœur d'un écusson parti-émanché (**Weert**). C. : un bonnet entre un vol. L. : *S Ian van Catthem* (Bruxelles) (voir **QUAETHAM**).

*Johannes de Catthem, rector police*, à Bruxelles, 1479 (le même personnage), scelle du même sceau (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

**Cattoire** (Baudouin de le) tient, des châtelennies de Flobecq et de Lessines, les viviers de Maulde, à Lessines, 1546; homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1547 : parti; au 1<sup>er</sup>, une bande; au 2<sup>d</sup>, un croissant versé et une étoile, rangés en pal. S. dextre : un lion. C. et S. senestre cassés (Fiefs Nos 10371 et 10384)

**Katwijk.** Gérard van *Catwijk*, échevin de Heusden (Brabant), 1460, 2, 7, 8, 76 : un sautoir, accompagné en chef d'une étoile à cinq rais (Malines).

**Cauliez**, voir **Fuyant**.

**Caulins**, voir **Cauwelin**.

**CAUMAINNIL** (Jehan de), *escuier descuierie* du duc de Brabant, donne des quittances à Quentin *Claersonne*, conseiller du duc et receveur général du Brabant, 1412; *escuier descuierie* du duc de Bourgogne et serviteur du comte de Saint-Pol, 1416 : un gironné de huit pièces, la 3<sup>e</sup> chargée d'une feuille de tilleul, la tige en haut. C. : un cygne essorant, issant. L. : *S Jehan de Cavmainnil* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Nederalphen**).

Nous allons reproduire l'acte de 1416, très curieux au point de vue archéologique :

Je Jehan de Caumainnil, *escuier descuierie* de monseigneur le duc de Bourg[oin]ne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourg[oin]ne, et serviteur de monseigneur le comte de Saint Pol, faiz savoir a tous et certiffie par ces presentes que, par lordonnance de mon dit seigneur de Bourg[oin]ne et par le commandement de monseigneur le duc de Brabant et de Lembourg, monseigneur de Hevrele (*Hécerlé*), son conseiller et chambellan ma, au jour duy, baillie et delivre, pour porter devers mon dit seigneur de Bourg[oin]ne et le dit monseigneur de Saint Pol, ainsy qu'ilz avoient ordonne et que par leurs lettres ilz avoient escript, a icelluy monseigneur de Brabant les parties des joleaux et vaisselle appartenant a icelluy monseigneur de Saint Pol qui cy apres sensulvent).

Premiers un fermail dor a une damoiselle blanche, tenant en sa main un saphir a tout trois dyamans et deux grosses perles entour, que feu monseigneur de Brabant, son pere, que Dieu pardoint, donna audit monseigneur de Saint Pol.

Item un autre petit fermail dor, a six moyens perles, a un balay ou mylieu, que mon dit seigneur de Bourg[oin]ne luy donna.

Item un autre petit fermail dor a tout deux groz perles, un saphir ou mylieu et un grand dyamant au dessus, que ma dame la duchesse de Brabant luy donna.

Item un autre fermail dor a tout quatre groz perles au tour, un balay ou mylieu, et au dessus un saphir, que feu ma damoiselle la duchesse de Brabant, sa mere, que Dieux absolle, lui donna.

Item un autre fermail dor a tout six groz perles au tour et un balay ou mylieu, que mon dit seigneur de Brabant, son pere, luy donna.

Item un autre fermail dor a tout trois petits dyamans plas, et trois perles, un saphir ou mylieu, que mon dit seigneur son pere, lui donna.

Item un autre plus petit fermail dor a tout trois petits dyamans plas, trois perles au tour et un petit balay ou mylieu, que ma dicte dame la duchesse de Brabant luy donna.

Item un petit fermaillet dor a tout un petit dyamant environne de cinq perles que mon dit seigneur, son pere, luy donna.

Item un petit fermaillet dor a tout un grand dyamant et deux groz perles que ma dame de Saint Pol luy donna.

Item une targe dor a tout un saphir ou mylieu, que mon dit seigneur, son pere, luy donna.

Item un fermaillet dor a tout trois perles et trois dyamans plas au tour un balay ou mylieu, pendant a yeelluy petiz boutons esmaillez de verd, que ma dicte dame la duchesse de Brabant luy donna.

Item un petit chienet dor esmaille de blanc, a une perle au col et un petit balay en la poitrine, que mon dit seigneur, son pere, luy donna.

Item un heaume dor a tout un dyamant dessus et au tour la visiere une perle et un balay, tenant a yeelluy un escu, a tout un dyamant ou mylieu, que ma dicte dame la duchesse de Brabant luy donna.

Item un dyamant a pointe en une verge dor, que mon dit seigneur de Bourg[oin]ne luy donna.

Item un autre dyamant a pointe, en une verge dor, que ma dicte dame la duchesse luy donna.

Item une quillier dor que feu ma dame la duchesse de Bourg[oin]ne, que Dieu pardoint, luy donna.

Item un grand gobelet dor, a tout son couvercle et le petit gobelet dor a couvercle qu'il avoit, lequel feu ma dicte dame de Bourg[oin]ne luy avoit donne est demoure en son lieu.

Item un collier d'argent a tout six roses dor au tour et

trois perles et trois saphirs, que ma dicte dame la duchesse luy donna.

Item une chayne d'argent, que mon dit seigneur, son pere, luy donna.

Item un pot d'argent, armoye, sur le couvercle, des armes de la ville danvers, que icelle ville luy donna.

Item six escuelles d'argent, d'une facon, armoyees des armes de feu ma dicte dame de Bourg[oin]ne, enseignees de A et P, que yeelle ma dame de Bourg[oin]ne luy donna.

Item un esubenoltier d'argent a tout lesperges, que feu ma dicte dame de Bourg[oin]ne luy donna.

Item un bachin d'argent, enseignee d'un P, ou fons, et une aiguilere, d'argent aussy, enseignee d'un P.

Item mont este delivrees, pour mon dit seigneur de Saint Pol, par lordonnance et commandement de mon dit seigneur de Brabant par messire Jehan de Piquegny (*Picquigny*), son aumosnier et premier chappellain, les parties de chappelle cy apres declairees :

Premiers lamit, laube, le casuble, le dossier et le devantier, le stole et le phanon de velveu ynde ouvre de broudeure a flourettes dor.

Item un calice a tout la plataine d'argent, dorez dehors et dedens.

Item une croix d'argent doree de bastons, ou il a un petit crucefix.

Item deux chandelliers d'argent, chacun de deux pieces. Item deux barettes a mettre le vin et le leue, et une sonnette d'argent blanc.

Item une petite palx d'argent doree.

Item une pierre vermeille pour chanter messe dessus.

Item un messel, couvert de drap de damas sanguin, a tout deux fermaus d'argent dorez, hachiez des armes de ma dicte dame de Bourg[oin]ne et une bourse de corporeaux, a tout un corporal dedens.

En oultre mont este delivrees ou nom de mon dit seigneur de Saint Pol, du commandement de mon dit seigneur de Brabant, par Marceau, garde de sa tapisserie, les choses qui sensuivent).

Cest assavoir un pavillon de satin vermeil, a carfs et biches, semez de marguerites, et une couvrefecture de lit pareille.

Item six tapis et un bankier de haulte lice, pareulx dudit pavillon.

Item trois tapis de sommier, armoyez des armes de mon dit seigneur de Brabant, et un pavillon de toile blanche.

De toutes lesquelles partyes cy devant escriptes, je Jehan de Caumansnil, dessus nomme, promes et ay encouvert par les foy et serement de mon corps et sur mon honneur, cessans toute fraude et malengien, faire avoir certification et descharge souffis[antes] de mesdiz seigneurs de Bourg[oin]ne et de Saint Pol a mon dit seigneur le duc de Brabant aux diz seigneur de Hevrele, messire Jehan de Piquegny et Marceau, qui les avoient en garde, et a tous autres quil appartient, en moy rendant ces presentes aux quelles en tesmoing de ce jay miz mon seel. Ce fu fait en la ville de Brouxelles, le xxj<sup>e</sup> jour de Juing, lan mil quatre cens et seize.

Au dos : *Certificacion de Jehan de Caumanil sur la reception de certains joyaux, caisselle et autres choses, pour monseigneur le conte de Saint Pol.*

xxvj.

(Original en parchemin, avec sceau, en cire verte, appendu a une double queue de parchemin).

**Caumont**, Jean van Chamont, jadis prisonnier a Basweiler, sous le sire de Schoonvorst; i. t. : 85 moutons, 1374 : une roue; au franc-quartier brochant, chargé d'une étoile a cinq rais. L. : ★ *S' Jehan de Camon* (Chartes des ducs de Brabant).

*La mayson surnomé de CAUMONT : d'argent, à trois coquilles de sable (CORN. GAILLIARD, L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres).*

**Causin**. Jehan Causin (*Caussin*), tavernier, bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, pour lui, *Quinte Mahuart*, sa femme, et Marie Causin, sa fille, 1474; demeurant à Valenciennes, il reçoit une rente, sur ledit domaine, pour sa fille, Marie Caussin, femme de Jean Aupaix, le fils, 1476, 7; bourgeois de Binche, il reçoit une rente pour sa fille, Marie Caussin, femme de Colart Goffart, 1494 : une bande, chargée de trois merlettes, posées dans le sens de la bande, et accompagnée au canton senestre d'une étoile. T. : un ange. L. : *Seel Jehan Causin* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 1685, 1688) (voir **Trahegnies**).

En 1482, il est cité comme bourgeois de Binche et tavernier.

**Cauthals** (Jean), échevin de Malines, 1699 : trois étoiles (Malines).

**Cauwe** (et **Couwe**) (Gauthier van der), échevin de Lierre et du *bijvang* de Lierre, 1425, 9, 38 : trois chevrons, accompagnés en chef à dextre d'un anneaulet (Malines).

**Cauwelaert** (N. [1] van), Bruxelles, 1791 : d'argent (?) au chevron de gueules, accompagné en chef de deux macles et en pointe d'une fleur tigée et feuillée (Cachet sur une lettre conservée aux Arch. génér., à Bruxelles, fonds *Postes*).

[1] La lettre N. est l'initiale du prénom (Nicolas ?).

**Cauwelier**, voir **Avennes**.

**Cauwelin** (Georges), receveur de la *fermerie de le Vingne*, à Bruges, 1421, 3, 4, 5, 9, 34, 5, 6 : une bande frettée, accompagnée au canton senestre d'une merlette. L. : *S Georgii Cavlins* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 376, 377).

**Cauwenberghe**, voir **Haesbaert**.

**CAUWERBOURG**, voir **Couderborch**.

**Cauwere** (Pierre) tient, du comte de Flandre, un fief à Thielrode, 1526, de même que sa femme, Catherine Vaels, fille de Josse, pour laquelle il scelle, 1527 : une vergette faillie, terminée en un petit chevron alésé (Fiefs, Nos 7205 et 7209).

— (François), homme du comte de Flandre, remet pour Baudouin Saman, fils de Paul, l'aveu relatif à un fief à Sinaj, 1623 : parti; au 1<sup>er</sup>, trois corneilles (*kauwen*), mal ordonnées, la 1<sup>re</sup> surmontée à senestre d'une étoile; au 2<sup>d</sup>, trois chevrons. C. : une corneille essorante (Ibid., l. 915<sup>bis</sup>, l. 7129-91).

— (Jean de), maître et semonceur du roi, dans la *vierschare* de Saint-Nicolas et de *Nieukercke* (Nieukerken) (Waes), 1648 : un chevron, accompagné de

trois corneilles. G. : une corneille essorante. L. : *Ian de Cov* . . . . . (Baron de Maere d'Aert-rijcke) (voir **Boëyé, Fransman, Nieuwland**).

**Cauwet** (André), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1609 : la partie dextre de l'écu est cassée; on n'aperçoit plus que la ligne supérieure d'une bande (un tranché?), accompagnée au canton senestre de trois oiseaux, rangés en bande. C. : un lion issant d'une cuve (Mons, Hommes de fief).

**Canart** (Canart?), voir **Maizières**.

**Caverson**. *Thade Cavacon*, lombard, dit *Willames du Bos*, 1292 : un poisson, posé en bande. L'écu, assez petit, enclos d'une lettre **C**. L. : **✠ S Thadei Cavaconi** (Chartes des comtes de Flandre, N° 638).

Voir, pour plus de détails, le **BARON JULES DE SAINT-GENOIS**, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, où il est appelé, à tort, *Cavaconis*.

— (*Egidius de*) (et *Caverchon*), échevin de Louvain, 1472, 80, 93, 4 : un poisson (saumon, bar), recourbé, accompagné au canton senestre d'une étoile à six rais. L., 1472, 80 : **S \* Egidij de Caverson scab lovan**; 1493 : **S Egidij de Caverson scab lovan** (Abb. de Sainte-Geترude, à Louvain, chartes, et, même abbaye, Établ., relig., c. 3609, A. G. B.).

— *Judocus de Caverchon*, même qualité, 1508 : un poisson (saumon, bar), recourbé, accompagné de deux étoiles à cinq rais, 1 au canton senestre, 1 au flanc dextre. L. : **S Iudoci de Cauiersfo** (!) *scab' loua* (Ibid.).

— (*Hieronimus van*), licencié en droit, tenancier juré de la Chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1693 : même écu, mais sans les étoiles. Cq. sans C. Sans L. (C. C. B., c. 53).

**Kawildere** (Jean) (**Cawilder**[e]), bourgeois de Bruxelles, reçoit, de la duchesse de Brabant, des acomptes sur 136 florins du Rhin. *van dat ik l'Alpen opt huijs ghescat was* (guerre de Gueldre) 1395, 6, 7 : une cotice. L. : **✠ S Iohs de Cavilder** (Chartes des ducs de Brabant).

**Keeken**. [Gérard] *Clueking van Keken* reçoit, du Brabant, 95 vieux écus, pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 2 août; reçoit, le même jour, un acompte de 3 vieux écus, du chef de ladite guerre : plain; au chef plain et au lambel brochant. L. : **✠ S Gerardi Clukinc** (!) *de Keken* (Ibid., Nos 1314, 1318).

Dans les deux quittances, il est cité sans prénom.

En la même année, il reçoit, du Brabant, 120 vieux écus, pour des chevaux remis au maréchal du duc (sans sceau).

— Anselme van *Keken*, écuyer, promet de remettre à Mathilde de Gueldre, femme de Jean, comte de Clèves, après la mort de ce dernier, le pays de *Lijmersche*

(« de Lymers »), dont il est l'ammann, et le château de Zevenaer, faisant, l'un et l'autre, partie du douaire de la comtesse, 1367 : plain; au chef chargé de trois roses. L. : **S Anselmi de Keken** (Dusseldorf, *Jul-Berg*, N° 806).

**Keeken**. Jan van *Keken*, frère dudit Anselme, 1367 : même écu. L. : **S Ioh . n van Keken** (Ibid.).

— Georges van *Keken*, neveu dudit Anselme (il dit celui-ci son oncle), 1367 : une croix (!). L. : **S Ge . . . ü de Kek . . .** (Ibid.).

— *Berent Slabbert van Kijeken* déclare devoir à sa sœur, *Fie*, femme de feu *Rolof van Holthusen*, 70 florins de Hollande, à titre de dot, et lui constitue une rente de 7 florins sur des biens dans la paroisse de *Dreemthe* (Drenthen), 1400 : une croix, accompagnée de deux merlettes, 1 au 1<sup>er</sup>, 1 au 2<sup>e</sup> canton. L. : **✠ S Berent Slabbert va Kieken** (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 49).

— Herberen van *Keken* a été indemnisé, par le comte de Clèves, du chef de rançon et de perte de chevaux, *die ich off ijemant van mijnre wegen in sijnen dienste in der Delbruggen gehadt ind geleden heb*, 1414 : plain, au chef plain. L. : **Sigillum Herberen van Keke** (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 722).

— *Otte van Kijeken*, écuyer, scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : même écu que *Berent*. L. : **S Ott . . va . . . . .** (Arnhem, *Rekenk.*).

— Othon van *Keken*, juge à *Steenre* (Steender), pour le duc de Gueldre, 1498 : une croix (fruste), accompagnée aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cantons d'une merlette, la 1<sup>re</sup> contournée (*Geld.*) (voir **Hertoigh**).

**KEILDONC** (**Keldonk**) (*Lonijs van*) reçoit, du Brabant, 60 vieux écus, *van allen zaken, cost, scade ende verliese* (guerre de Flandre), 1357 : un sautoir componé, accompagné en chef d'une rose. L. : **S Leonis de Keeldon** . (Chartes des ducs de Brabant, N° 1531) (comp. **Erp**; voir **KEILDONCK, Rover, Tegnagel**).

**Keelen** (Michel van der), échevin de Bruxelles, 1398 : trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées de sept billettes, 3 en chef, 1 en cœur, 2 accostant la 3<sup>e</sup> fleur de lis, 1 en pointe. Cq. couronné. C. : une tête et col de dragon. L. : **S Mach . el van der Keelen** (Bruxelles).

Il scelle, comme échevin, en 1428 et 1434, du même sceau (Ibid.).

**Keerbergen** (Les échevins de), 1346, 76, 1435, 42, 92 : trois pals. L., 1346 : **✠ S . . . . . scabinorum de Kerberghe** (E. G., I. 343, Malines, P.) (voir **Kelbergen, Seghers**).

— Jean van *Kerberch* reçoit, du Brabant, un acompte de 15 vieux écus, sur 40, qui lui étaient dus (pour

ses services dans la guerre de Flandre), 1357, 12 octobre : trois maillets penchés, accompagnés en cœur de . . . (un tout petit meuble). L. : ✠ *S' Ian va . . . rberge* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1453).

**Keere** (Pierre de le) a reçu, de *Tiercelet de la Bare*, écuyer, bailli de Courtrai, son salaire de sous-bailli, 1437 : un fascé ; au franc-quartier chargé d'une tour, surmontée de . . . (un peu fruste). C. : une tête d'aigle engoulant le cq. S. dextre : un griffon. L. : *S Pieter va den Kiere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 57, 58) (voir **SURENDRIES**).

**Keerle** (Henri), tenancier de l'abbaye de Saint-Bernard (Hemixem), 1431 : trois pals et une bande brochante (Malines).

— Guillaume *Ke[er]le*, tenancier de la cour de *Lechene* (Lachenen) (sous Lierre), 1477 : trois pals et une chaîne, posée en bande abaissée, brochante (Malines).

**Keersmaker**. *Henricus dictus Kersmakere*, échevin de Louvain, 1349 (n. st.), 55, 1407 : une fasce, chargée d'un macle, accosté de deux coquilles, et sommée d'un lion issant. L. : ✠ *S' Henrici dicti Kersmake scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude et Saint-Pierre, à Louvain, c. I. A. G. B.).

Gossuin *die Kersmaker*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Bouchout, reçoit, en 1374, un 1<sup>er</sup> acompte sur une l. t. de 72 moutons. Le sire de Bouchout scelle pour lui (Chartes des ducs de Brabant).

— *Godefridus Kersmakere*, échevin de Louvain, 1404, 8 : un sautoir engrêlé, chargé d'un écusson à trois chevrons. L. : *S' Godefridi Keersmaker scabini lovai* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et *Afflighem*).

— *Nicolaus Kersmakere*, échevin illec, 1432, 6, 7, 46, 57 : même écu. L. : ✠ *S' Nicholai Kersmak . . . scab lovan'* (M. Rouffart, E. G., I, 351, *Afflighem* et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Pierre de), fils de François, tient, du château de Termonde, *de meijerije van Keure* (Keur), à lui échue, du chef de son beau-père, Jean de Smet, 1603 : une bande, chargée de trois roses à six feuilles. L. : *S Pieter de Kee . . . ker [1600]* (Fiefs, N° 4489).

**Keghel** (Jean de), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Gaesbeek ; i. t. : 382 moutons, 1374 : trois cônes, accompagnés au point du chef d'un losange. L. : *S' Iohannis dci Keghel* (P.) (Pl. 14, fig. 277).

— (*Johannes dictus de*), miles, échevin de Bruxelles, 1393 : trois cônes. C. : deux têtes et cols de héron affrontés. L. : *S Iohis Keghels milit* (Bruxelles).

— (Jean de), chevalier, homme du comte de Flandre, 1397 : mêmes écu et C. (*Ninove*).

— *Egidius dictus de Kegel*, échevin de Bruxelles, 1420 : même écu. L. : ✠ *S' Ghie . . . is Keghel* (Bruxelles).

**Keghel** (*Eerbare ende wise man Gielijs de*), *erfhere van den goede van Stalle, dat gheleghe es te Doorpe* (Tourneppe), 1421 : même écu (Chartes et documents divers, c. I).

— Gauthier *Kegel*, échevin de Lierre, 1482 ; échevin du *bijvang* de Lierre, 1489 : une marque de marchand. S. senestre : un griffon (Malines) (Fig. XXXVII).

— Henri de *Kegel*, échevin de Bruxelles, 1482, 3 : trois cônes. C. : un cône entre deux têtes et cols de héron affrontés. L. : *S' Henric de Keghele* (Bruxelles).

— Gauthier *Kegel*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1486 : même marque de marchand que Gauthier, 1482, mais une rose, à la place de la croisettes, dans la partie senestre du triangle (Malines).

— Jean de *Kegel*, échevin de Bruxelles, 1510, 4 : mêmes écu et C. que Henri (1482, 3). L. : *S Ian de Keghele* (Bruxelles).

**Keij**, voir **Bloumkin**.

**Keijenoghe** (*Johannes dictus*), échevin de Louvain, 1353 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'un coq. L. : ✠ *S' Iohis Keijenoghe scabini louanien* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (*Walterus dictus*), même qualité, 1356 (n. st.) : même écu, mais le chef chargé encore, à senestre, d'un sautoir engrêlé (sans ligne de séparation entre ce sautoir et le coq). L. : ✠ *S' Walt' i dci Keijenoghe lovaïen* s (Ibid.).

Le sautoir est mouvant du chef, du bord senestre et du champ.

— Louis *Keijenhoghe*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous Rike ; i. t. : 342 moutons, 1374 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'un coq. C. : un coq entre deux cornes de bœuf adossées. T. : deux hommes barbus, issant de l'encadrement du champ, chacun coiffé d'un chapeau rond, entouré d'une couronne à l'antique et orné d'une plume. L. : *Sigillum Ludouici Keijenoghe* (Chartes des ducs de Brabant).

Sans doute ce *Ludovicus Keijenoghe*, changeur, cité dans le compte de la Saint-Jean-Baptiste 1370-71 (C. C. B., N° 2357).

— Louis *Keijenoeghe*, échevin de Louvain, 1369, 71, 2 (n. st.), 77 : même écu. L. : ✠ *S' Ledovici dci Keijenoghe scabini lovan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Johannes Keijenoghe*, échevin de Louvain, 1438, 9 (n. st.) : trois pals ; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un coq. L. : ✠ *S Iohannis Keienoeghe scabini lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, *passim*, et *ad annum* 1423).

— Jean *Keijnooghe*, échevin de Malines, 1539, 40 : trois pals ; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un coq et en pointe d'un besant, ou tourteau (Abb. de Saint-Trond, c. 13, et Malines).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXXVIII.

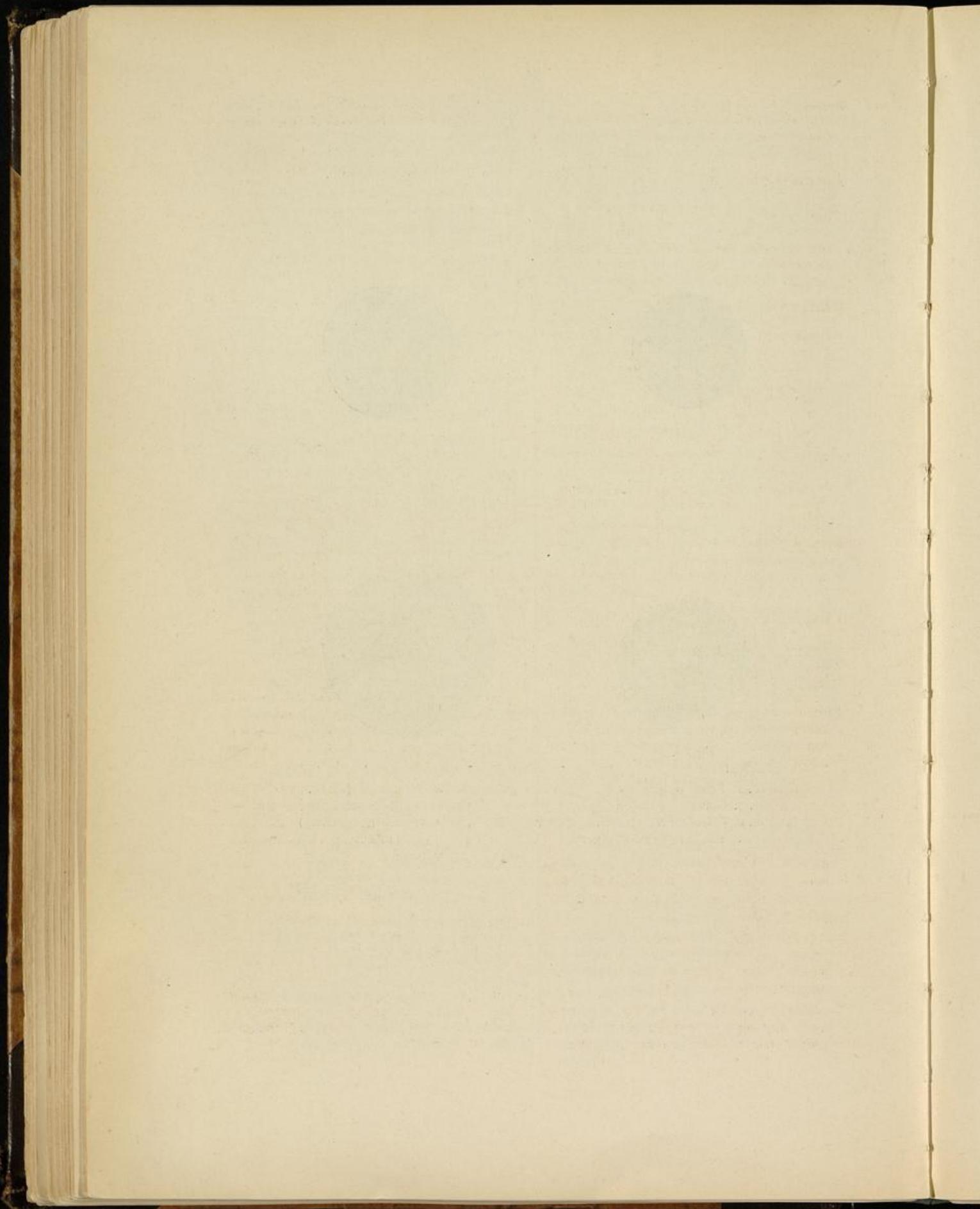
Fig. 1. Erard de Fontoy

Fig. 2. Gérard Rodestoc

Fig. 3. Gilles de Soyecourt, seigneur de *Moy*

Fig. 4. Talleyrand de Périgord

} Scellent, tous quatre,  
l'acte analysé au nom  
d'*Oudenheim* (Audrehem)  
(1368).



**Keijens** (Georges), échevin d'Aerschot, 1491 (n. st.), 3, 5 : un arbre arraché, accosté en pointe de deux étoiles. L. : 1493, 5 : *S Gorgij Keiens scabi arschot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**KEILDONCK** (Thierry van der), homme du comte de Clèves, scelle des actes d'Evrard van den Hamme, 1401, 5 : de . . . à l'écusson plain. L. : *S Theoderici de Keldvncch* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, Nos 638 et 665) (comp. les armes dudit Evrard ; voir **KEELDONCK**).

Il donne, lui-même, un acte en 1406 (Ibid.).

**KEILE**, voir **Useldange**.

**Keingiaert**. Jean *Keijngi*, homme de fief de la Salle d'Ypres, 1473, un lion. S. senestre : un aigle (C. C. B., Acquits de Lille, l. 194).

Deux branches de cette famille, dont l'aînée ajoute à son nom patronymique le nom terrien de Gheluvelt, furent incorporées dans la noblesse belge, en 1818.

Armoiries : d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules. C. : le lion de l'écu issant. S. : deux griffons d'or, armés et lampassés de gueules.

Les Keingiaert, de Gheluvelt portent ces mêmes armes, mais l'écu écartelé de *Hardecust* : coupé ; au 1<sup>er</sup>, de gueules à deux bras armés, passés en sautoir ; au 2<sup>e</sup>, de sable au senestrochère armé, tenant une épée, garnie d'or.

**KEYNOTDZHOYVEN** (Künzenhohn?) (*Colmanus, dictus de*), échevin de Cologne, 1317 : trois lions. L. : . . . *emanni de* . . . . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 242).

**KEIJNOET** (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 166 moutons, 1374 : une croix alésée, le bras supérieur remplacé par une fleur de lis, mouvant de la traverse. L. : ✠ *S Ian van Keynoet* (Chartes des ducs de Brabant).

**Keijser** (Daniel de), homme de la dame de Termonde, 1334 : dans le champ du sceau, un *Agnus Dei*, passant à senestre. L. : ✠ *S Danielis Chesaris (Zwijveke)*.

— (Jean de), sous-bailli de Termonde, 1396 : une fasce et un sautoir brochant. L. : . . . . . *Ke . ser* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

— (Jean de), donne au haut-bailli de Termonde une déclaration relative aux biens d'un banni, 1397 : même écu, mais la fasce chargée de deux annelets et un 3<sup>e</sup> anneaulet en cœur sur le sautoir (Ibid., l. 70, 71).

— (Arnould) (sans particule), échevin de *Velop* (Velp, Brabant septentrional), 1397 : une couronne, surmontée à dextre d'une étoile (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, No 609).

— *Claus le Keijsere dit limpereur*, homme de fief du comte de Flandre, mouvant du château d'Aeltre, 1402, 4 ; seul, l'écu subsiste : une étoile à cinq rais

en chef à dextre et deux annelets, 1 en chef à senestre, 1 en pointe (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).

**Keijser**. *Henry le Keisere*, échevin de Termonde, 1425 : trois annelets, surmontés d'un lambel. S. : un aigle. L. : . . . *nric . . Keiser* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

— Adam de *Keijsere* tient, du château de Termonde, des fiefs à Denderbelle et à Opwijck, 1430 : trois annelets ; au franc-quartier brochant chargé d'une rose. L'écu muni d'une bordure engrêlée. Ledit écu se trouve posé sur un griffon. L. : . . . . . *K . iser* (Fiefs, Nos 3593 et 4198) (Pl. 11, fig. 278).

— (Josse de) tient, dudit château, deux fiefs à Opwijck, 1430 : même écu, sans bordure. L. : *loes* . . . . . (Ibid., No 4188).

— (Jean de) tient, dudit château, deux fiefs à Opwijck, 1430 : même écu, sans bordure, mais brisé d'un lambel. L. : *S Ian de Keyser* (Ibid., No 4185).

— Pierre de *Keijsere*, tuteur de *Heine Buse* (fils de Jean), qui tient, dudit château, un fief à Lebbecke ; tient, lui-même, un fief à Lebbecke, Denderbelle et Zwijveke, 1430 : trois (2, 1) annelets, surmontés d'un lambel, le pendant du milieu, allongé, terminé en croixette, placée en cœur. T. : un ange. L. : . . . *eter . . K . . . . .* (Ibid., Nos 3912, 3923).

— (Jean de) scelle pour Englebert van den Putte, feudataire à Opwijck, 1440 : un oiseau en chef à senestre et un anneaulet en pointe ; au franc-quartier chargé d'une rose. Le reste du sceau cassé (Ibid., No 4238).

— *Johannes de Keijsere, rector policie*, à Bruxelles, 1479 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, une rose ; au 2<sup>e</sup>, une fasce, surmontée de trois merlettes ; au 3<sup>e</sup>, deux annelets, rangés en chef ; au 4<sup>e</sup>, trois (2, 1) annelets. T. dextre : un homme sauvage, brandissant sa massue de la main droite. L. : *S Ian de K . . . . .* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

— Henri de *Keijsere, scepen ons heeren Sinte Peeters ende abets van Corbij* (Corbie), *inde procluje van Neerijssche*, 1531 : une fleur de lis, au pied coupé, accompagnée de trois (2, 1) étoiles (M. Max de Troostenbergh d'Oplinter).

— Lancelot de *Keijsere*, fils de Jean, vassal de la cour des van *Hoorenbeke*, à Opwijck, 1547 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, une rose ; au 2<sup>d</sup>, une fasce, surmontée de trois merlettes ; au 3<sup>e</sup>, deux annelets, rangés en chef (!) ; au 4<sup>e</sup>, trois (2, 1) annelets. L. : *S Lan . . . . . de Keijsere* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

— Josse de *Keijsere*, tenancier juré de la Chambre des tonlieux à Bruxelles, 1559, 60 : même écu que Josse (1430). L. : *S Io . s de Ke . . . . .* (Elsseghem et C. C. B., c. 47).

**Keijser** (Adrien) (sans particule) (fils de Corneille), échevin de Rotterdam, 1609 : parti; au 1<sup>er</sup>, une étoile à huit rais; au 2<sup>d</sup>, un bouc rampant contre un arbre, le tout posé sur une terrasse. C. : le bouc issant. L. : *S Adriaen Cornelis Keyser* (U.) (voir **Lupaert, Meeren**).

**KEYSERSBERG** (*Hantz van*), bailli et burgrave de Pittange, 1492, 1501 : une charrue, accompagnée de deux étoiles, 1 en chef à dextre, 1 en pointe. L. : *S Hans van Keissersberg* (C. C. B., Acquits de Brabant, 2049<sup>bis</sup>).

**Keijt** (Jean de) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1460, 3, 5, 71, 4 : un chevron, chargé de trois étoiles à cinq rais et accompagné de trois cônes, le 1<sup>er</sup> accompagné à senestre d'une petite rose. T. : un ange. L. : *S Ian de Keyt* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379).

**KEKEN**, voir **Keeken**.

**Kelbergen**, Louis van *Keerbergh[e]* (1) et Jean van Redinghen reçoivent, du Brabant, un paiement (guerre de Flandre), 1337; il reçoit, dudit duché, une indemnité pour ses frais et pertes (même guerre), 1339 (n. st.); plain; au chef chargé de deux pals, le 1<sup>er</sup> accompagné à dextre d'un sautoir. L. : *S Lodewyc de Kelberghe* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1496, 1698, 1820) (Pl. 11, fig. 279) (voir **Rabode**).

En 1357, il reçoit encore, du Brabant, 40 vieux écus, pour un cheval tué dans la guerre de Flandre, et, le 24 mars 1363 (n. st.), un acompte de 20 moutons (même guerre) (Ibid.).

(1) Corruption de Kelbergen, le nom de Keerbergen, localité et seigneurie importante, étant plus familier au scribe de la chancellerie brabançonne.

**KELDERE[N]** (*Loenij van den*), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Cuijk; i. t. : 150 moutons, 1374, 9 : trois oiseaux, surmontés d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de deux besants, ou tourteaux. L. : *S Loenis van den Kelre* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van den *Keldere*, 1438 : un cor de chasse contourné, en chef à senestre, et une étoile à cinq rais en pointe; au franc-quartier chargé d'une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une merlette. L. : *S Ian van den Celder* (Ibid.) (voir **Keller**).

**Kelderman**, voir **Eijndhout**.

**Keldonk**, voir **KEELDONC**.

**KELE** (*Loenij van der*), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek; i. t. : 91 moutons, 1374 : une fasce, accompagnée en chef à dextre d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé, et de deux maillets penchés, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : *... venis van der Keel* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 280) (voir **Kelen**).

**Kelen**, Michel van den *Kelene* scelle pour Ide van Brabant, qu'il appelle : *miere werdinne*, deux quittances relatives à une pension qu'elle reçoit sur Termonde, 1390 : trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées de sept billettes, 3 rangées en chef, 1 en cœur, 2 aux flancs, 1 en pointe. L. : *S Michael de Keel . n* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

Dans l'une de ces quittances, il est appelé, apparemment par erreur : *Michiel van Bellene*.

— (Michel van der), *rentier* de Nivelles, 1416 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois fleurs de lis, au pied coupé; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion couronné. L'écu muni d'une bordure (simple). C. : une tête et col de licorne. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Michaelis dci va de Kelen* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **KELE**).

**KELCHEM**, voir **GROENENDAEL**.

**Kell**, voir **Mom**.

**Kellenaer** (Pierre) (fils de Henri), échevin de Rotterdam, 1619 : coupé; au 1<sup>er</sup>, une licorne passante; au 2<sup>d</sup>, un tonnelet couché. C. : une licorne issante. L. : *S Pieter Hendryckx Kellenaer* (U.).

**Keller** (M.-A.), chantre du chapitre métropolitain de Saint-Rombaut, à Malines, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa dignité, 1787, le 15 mars; scelle, le 21 mars 1787, comme proviseur d'une fondation, en la même église : écartelé; au 1<sup>er</sup>, une aigle couronnée, contournée; au 2<sup>e</sup>, un lion tenant une pique; au 3<sup>e</sup>, un lion contourné, tenant une pique; au 4<sup>e</sup>, une aigle couronnée. Sur le tout, un écusson, à trois petits monts, mouvant de la pointe, et au bouc saillant, posé sur le 3<sup>e</sup> mont. C. : une aigle couronnée (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46635).

— (J.-H.), échevin de la ville de Luxembourg et proviseur de la chapelle de Notre-Dame, près de cette ville, 1788 : une clef, posée en bande, le panneton en haut. C. indistinct (cachet, sans L., en cire rouge) (Ibid., reg. 46385) (voir **KELDERE[N]**).

**Kellersberg**, *Wilhelmus de Kelrysborg* a obtenu satisfaction du comte Adolphe de Berg, du chef d'une rente, 1294 : dans le champ du sceau, un lion. L. : *S Will'i de Kelersberg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 117).

**Kelnare** (Jean van den), homme de fief du métier de Furnes, 1408, 10 : un cerf passant. L. : *S Ian van den . . . are* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89-90, 91-92).

**Kelner** (Guillaume), *kelner* à Angermund (?), scelle un acte d'*Ailff van Wynkelhusen*, fils de feu *Ailff*, 1431 : dit sceller de son propre sceau : une sorte de haie, ou de grillage, formée de quatre tiges verti-

cales, munies à dextre de petites dents, et de trois tiges horizontales, accompagnée en pointe d'un croissant. L. : *Sigillum Aelfva . . . itteller* (Dusseldorf, Chapitre de Dusseldorf, N° 114).

**KELRE** voir **KELDERE**[N].

**Kelsbeek**, voir **Winckelers**.

**Kelser**, voir **Post**.

**Kemel** (Gilles de) (et *le Kemel*), homme de fief de la Salle d'Ypres, 1388, 1400, 3, 4, 5, 6, 8, 13 : un chevron, accompagné en chef de deux têtes et cols de chameau, affrontés, et en pointe d'une molette à six rais. L. : *S' Gillis de Keimel* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 40, 188, 189).

**Kemexhe**. *Johans de Kemeche (Kemehe, Cummech)*, chevalier, reçoit un paiement par le châtelain de Dalhem, 1364; jadis prisonnier à Basweiler, sous Montjardin; i. t. : 1162 moutons, 1374; reçoit, du Brabant, une rente par le receveur de Dalhem, 1376 : un léopard couronné, en arrêt, l'épaule chargée d'un cygne. L. : *S' Ioh' de Meir le jovene* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Barbial**).

Sur les Kemexhe, dits de *Meirs*, voir **HEMERICOURT**, *passim*.

**Kem[m]erlinc**. *Johannes dictus Kemerlinch*, homme de fief du duc de Brabant, 1350 : un sautoir échiqueté. L. : *× S' Ian Camberlinc* (Abb. de Sainte- Gertrude, à Louvain).

— (Walter), échevin de Louvain, 1371, 76 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'une rose à six feuilles. L. : *✠ S' Walteri Kemerlinc scabi lov* (Abb. de Sainte- Gertrude, à Louvain).

— Walter *Kem[m]erlinc*, échevin *illegitimus*, 1388, 93 : même écu, mais sans la rose. L. : *✠ S' Walteri Kemerlinc scabi lov* (Ibid. et M. Rouffart).

Ce sceau provient de la même matrice que ceux de 1371 et 1376. On a effacé, sur celle-ci, la rose, servant de brisure, circonstance qui a donné au haut de l'écu un surcroît de relief.

**Kemmere** (Henri de) se porte caution, avec quatorze autres, pour le duc de Brabant, envers le duc de Bourgogne (voir **Thomaes**), à Bruxelles, 1416 : une aigle éployée. L. : *S' Heinric de Kemmer* (Chartes des ducs de Brabant).

**Kemenade** (Jean), *hostelier* à Bruges, 1324 (n. st.) : un losangé. L. : *S' Ian Kemenade* (Chartes des comtes de Flandre) (voir **Kemnade**).

**Kemmerling** (J.-P.), curé de Henrichapelle (pays de Liège; remet au gouvernement autrichien un état des biens de son église. 1787, le 4 mars : un arbre, posé sur une terrasse, en chef, et les lettres P K en pointe. C. : un homme imberbe, issant, coiffé d'un chapeau plat, tenant, de la main droite; une canne,

à grand pommeau, et appuyant la main gauche sur la hanche (un curé). L'écu dans un cartouche (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46376).

**Kemnade**. *Johannes de Camenata, dapifer*, scelle un acte d'*Agnes, domicella in Almelo*, 1338 : un demi-vol, terminé au bas en trèfle, accompagné en chef à dextre d'une étoile. L. : *S' Johannis de Camiata* (Dusseldorf, *Werden*, N° 107).

— Jean van der *Kemmenaden* promet de rembourser, dans huit ans, le capital d'une rente constituée par lui, à Aleijt van der Kappellen, veuve de son frère Etienne, sur une ferme à Wijnbergen, sous Doctinchem, fief gueldrois, sous peine de céder ce fief, 1513 : un demi-vol. C. : un vol (*Geld.*) (voir **Baar, Kemenade, Oem**).

*Die here van Kemenade*, Gueldrois, portait, d'après **GELME** : de gueules au demi-vol d'argent, l'extrémité inférieure recourbée à senestre et terminée en trèfle.

**Kemo**, voir **Kimmo**.

**Kemp** (Godefroid die, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Wilre; i. t. : 64 moutons, 1374 : deux piquets (chevilles?) (un seul meuble?) accolés, brochant sur un bâton. L. : *✠ S' Goverd Kempe* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 281).

— Arnould *Keijmp*, échevin de Bois-le-Duc, 1480 : trois huchets contournés, surmontés d'un lambel (Helmond).

— *Hobuck Clais Kempen zoen*, homme de fief du comté de Zélande, 1466 : un glaive, accompagné en chef à senestre de deux besants, ou tourteaux, rangés en pal (C. C. B., c. 113).

**Kempen** (*Burgermeister, Scheffene*, etc. de), 1372 : une croix. Derrière l'écu, émerge un évêque. L. : *S' mins opidi Kempe . . . .* (Dusseldorf, *Col.*, N° 930).

**Kempeneere**. Etienne de *Campeaire*, fils de Pierre, tient un fief, d'Adrien d'Aubermont, chevalier, seigneur de Masnuy-Saint-Pierre, Elsegheem, ter Donct, *La Rue*, du chef de *La Rue* (ter Ruwen) (à Berchem-lez-Audenarde), 1607 : un chevron, accompagné de trois étoiles (Elsegheem) (voir **Walcourt**).

L'étoile de la pointe est quelque peu fruste. Serait-ce une fleur de lis?

**Kempeneers** (sire Barthélemy), maire de la cour censale de Liège, dans la franchise de Brusthem, 1385 : une lettre K, accostée en chef de deux étoiles et en pointe de deux merlettes (Ordange) (voir **PALEN**).

**Kemper** (Arnould), *meijer in Brunics gesworen censhoff*, à Brusthem, 1503 : une croix de vair, ac-

compagnée au 1<sup>er</sup> canton d'un croissant (Abb. de Saint-Trond, c. 12).

**Kempinck** (Renier), échevin d'Arnhem, 1566 : dans le champ du sceau, un casque, accosté de deux écus, chacun à trois besants, ou tourteaux, et chacun des deux écus sommé d'un demi-vol (!) (*Geld.*).

**Kempt** (Anna von), dame d'*Aispelt* (Aspelt), veuve de Valérien von *Bussleyden*, seigneur de *Girssch* (Guirsch), conseiller de l'empereur dans la principauté de Luxembourg et son receveur général, 1531 : deux écus ; A, une fasce, accompagnée en pointe d'une rose (**Busleyden**) ; B, une ancre de maçonnerie, posée en fasce (Guirsch) (voir **Waldeck**).

**KENHEM**, voir **Cronenburg**.

**KENIPINGHE** (Jean van der), tient du damoiseau Jacques du Thiennes, dit de Caster, écuyer, seigneur de Rumbeke et de Claerhout, un fief, à Pitthem, relevant de Claerhout, 1502 : trois rocs d'échiquier, accompagnés en cœur d'une petite fleur (grenade ?), tigée et feuillée (?). L. : *S Ian . . . . . e . i pinghe* (Fiefs, N° 10740).

**Kenterken** (*Godefridus*), échevin de Maestricht, 1272 (n. st.) : six (3, 2, 1) coquilles. L. : . . . . . *di Kenterken sc . . . . .* (Chartes des comtes de Flandre).

**Keppel** (Thierry, sire de), 1286 : trois coquilles. L. : *✠ Sigillum Theoderici (!) de Kaeppele (Namur, N° 191).*

**HEELU** (XIII<sup>e</sup> s.) dit, à propos du seigneur de Keppel, qui joua un si triste rôle à la bataille de Worringen : *| Des ridders bantere was root, | Drie witte moschelen daer in : | . . . (v. 6544-5).* **GELRE** donne au seigneur de Keppel, en Gueldre, son contemporain (XIV<sup>e</sup> s.) les mêmes armes : de gueules à trois coquilles d'argent. Le eq. d'or, C : une tête et col de cygne d'argent, bequé d'or.

Par contre, *De Grimbergsche oorlog* (voir ci-dessus, p. 107) blasonne : d'or à trois coquilles de sable. Il dit du *here van Keppel uit Gelderland* : *In sijn hant haddi een banere | Van goude, van sable drie scolpen daerin (scolpen = schelpen)* (II, v. 1351-4).

— (Béatrice, dame de), donne, au couvent de *Monicuzen* (chartreux), de l'aveu de son fils, Sweder, seigneur de Voorst et de Keppel, à titre d'alleu, *dat leengoet, dat van ons het Ernst Heijnic ende dat van ons roert toe vyf merken, dat gheleghen is toe Hoeten* (au dos : *Huetem*), *ende scuert upter Vrouwen hofstede van Elten*, 1334 : type ogival ; dame debout, tenant deux écus, tous deux à trois coquilles. L. : *Sigill Beatricis domine de Keppel (Geld.)*.

— (Gauthier van) prend en amodiation héréditaire, du comte de Clèves, etc., *sijn guet gelegen in Lijmersch* (de Lijmers), *achter deir meijr an deir lantwere toe Nijengraeve* (Nieuwgraaf), 1404 : trois coquilles (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 633).

**Keppel**. *Dirc van Keppel van Verwolde*, écuyer, scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : trois coquilles. L. : *Deric van Keppel* (Arnhem, *Rekenkamer*).

— (Herman van) et *Dirc van Keppel* (tout court) scellent le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 ; ils se servent, tous deux, du même sceau : trois coquilles. L. : *S Dirc van Keppel* (Ibid.) (voir **Voorst**).

**Cherat** (Nicolas), alleutier du métier de Tirlemont, 1428 : une clef, posée en pal, le panneton en haut, accompagnée au canton senestre d'une étoile. L. : *✠ S Nicola . . . . . at* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**KERBIX** (*Körbitz* ?). Michel van *Korvenich* (et *Cuerbics*), chevalier ; M. van *Corvenich*, *misener* (= de Meissen), chevalier, reçoit, du Brabant, diverses indemnités, pour lui et ses compagnons, les Meissenois, du chef de la guerre contre les comtes de Flandre et de Namur, 1337, 8 : divisé en chevron. L. : *✠ S Michiel van Kerbix* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 282).

**KERKE, KERKEM, KERREKEN, KERKOM**. *Johannes de Kerkem*, miles, certifie à l'abbesse de la Ramée (Cîteaux) qu'une partie de terre dans la *villa de Kerkem* appartient à celle-ci, 1261 : plain ; au chef chargé de trois pals (*La Ramée*) (voir **Hülhoven**, **Roelofs**).

— *Sizo de Kerreken*, miles, arbitre entre Guillaume, fils aîné du comte de Juliers, et Waleran de Fauquemont, 1277 ; *dominus Cyso de Kerke*, miles, scelle un acte de *dominus Rutgherus de Bethendorp* (Bethendorf), qui fait connaître certaines conditions du contrat de mariage de *dominus Theodericus de Gheylenkerken* (Geilenkirchen) et de *Jutta*, fille du fils dudit *Rutgherus*, 1285, en mai : type scutiforme ; un fascé, et une bordure, chargée de seize besants, ou tourteaux. L. : *✠ S Sese de Karrich* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 73, et Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 24).

*Jutta* a un frère du nom de *Rutgherus*.  
Il s'agit ici de *Karken*, au cercle de Heinsberg.

— *Gerardus de Kerke*, chevalier, se porte fort pour Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, quant à l'observation des conventions faites dans son contrat de mariage, avec Marguerite, fille du comte Gui de Flandre, 1286 : type scutiforme ; un fascé. L. : *✠ S Girardi de Carichi* (Namur, N° 191).

— *Johannes de Kerkem*, miles, s'engage, moyennant 21 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum sex viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honorabiliter cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis*, dans la guerre entre

l'Angleterre et la France, 10 avril 1339 : plain ; au chef d'hermine, chargé de trois pals. L. : *S' Ioh de Kerkem milit* (Chartes des ducs de Brabant, N° 497) (voir **Florens**).

**KERKE, KERKEM, KERREKEN, KERKOM.** *Gillis van Kerkam*, échevin du comte de Flandre, à Sinaij, 1396 : une lettre **Q**. L. : *S Gillis* ... *Kerkem* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111).

**GELME** donne ainsi le blason d'un *her Daem van Virken*, homme de l'évêque de Liège : d'argent à six fleurs de lis de gueules ; au franc-quartier brochant, d'azur plain. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, garni de deux oreilles d'âne de sable. Ce personnage est, sans doute : *Mons. Adam de Kerkehem*, cité par *Hemicourt*, et qui était marié à une fille du chevalier *Waltiers delle Sase*, dit *des Temples*, au-dessus de Visé. Ces *Kerkehem* sont issus d'Ordange.

— *Daem van Kerchem* déclare tenir, du duc de Brabant, 1/3 du moulin à eau d'*Elseem* (Elixem, ou Heijlisse?) ; *een vrij kamme tot Gheet Beeche* (Geet-Betz), *die al aff gebrant is* ; un cens, dans cette localité ; 8 bonniers de prairie, entre sa maison, qui a été incendiée, et la *Gheete* (Gête), et *een hof met sinen toebehorten, gelegen te Molijn, oc afgebrant, die was her Reijnere van Elven, ridder, int lant van Dalem* (Dalhem), 1468, le 17 août : dans le champ du sceau un casque, cîmé de deux oreilles d'âne. Sans L. (Av. et dén., N° 141).

**Kerken** (Jacques van der), échevin du comte de Flandre, à Deijnze, 1425 : un sautoir, accompagné en pointe d'une rose (?) à six feuilles. L. : ... *ops van der Kerken* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

— *Gheerolf van den Kerke*, même qualité, à Deijnze, 1442 : un chevron, accompagné de trois roses. L. : ... *erolf van d Keerke* (Ibid., l. 378) (voir **Moustier**).

**Kerchove** (Pierre van den), échevin de Léau, 1313 : trois fleurs de lis ; au franc-quartier brochant chargé d'un maillet penché et en pointe à dextre d'une étoile à cinq rais. L. : *S Pet de Atrio scab lew* (Leau, N° 28).

L'inventaire imprimé blasonne : « écu à deux lis, au franc-canton un maillet ».

— (Gilles van den), homme de fief du comte de Flandre, scelle une charte du bailli d'Alost, 1363 : plain ; au chef chargé de trois pals. Cq. couronné. C. : deux oreilles d'âne, ou masses. L. : ... *de Atrio* (*Affligem*).

— (Renier van den), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Willem ; i. t. : 141 mout., 1374, 9 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, une rose ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de vair ; au 4<sup>e</sup>, plain. L. : *S' Renieri de Cymiterio* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 283).

— (Gérard van den) scelle pour Nicolas Broesijs, dit

*Slee*, qui reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat, d'un cens de 1/2 fl., à lui dû, par le duc de Brabant, du chef d'une maison, avec jardin, englobée dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432 ; Gérard van den Kerchove, fils de feu Pierre, reçoit, lui-même, dudit receveur, le prix de rachat d'un cens de 3 florins, à lui dû, par le duc, du chef de son jardin, sis rue du Parc et englobé dans le parc ducal, 1432 : trois feuilles de châtaignier. L. : *S Gheert van den Kerchoue* (Ibid.).

**Kerchove** (Baudouin van den), homme de fief de 11 châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1437 : une tour. L. : ... *de* ... (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).

— *Reynerus de Atrio*, échevin de Léau, 1448 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé d'un maillet penché. L. : *S Renieri de* ... *scabini lewen* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— *Maistre Stas van den Kerchoven*, canoine en leglise collegiale Saint Pire et advocat en le venauble court de Liege, 1434 : quatre oiseaux, rangés en chef et cinq losanges (!), rangés en fasce, en pointe. L. : ... *Eustachii de Atrio* (C. C. B. c. 108).

Les losanges ne sont ni accolés, ni ne touchent les bords de l'écu.

— (Etienne van den), tenancier de Jean van Cortenbach, chevalier, dans sa seigneurie *geheeten thooff daer achter*, à Vilvorde, 1508 : une croix, recroisée au bras supérieur, touchant à tous les bords de l'écu ; écusson en cœur, plain ; au chef de l'écusson chargé d'une estacade, à six estaches, mouvant des bords. L. : *S' Steven van den Kerchof* (Bruxelles).

— (Louis van den), homme servant du damoiseau Corneille de Gramex (fils de sire Hughes), seigneur de Wijngene, *Wulfsberghe*, etc., tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, le fief dit de Meijgem, 1333 : une bande, chargée de trois merlettes, posées dans le sens de la bande, et accostée de deux trèfles. L. : ... *van den Kerchove* (Fiefs, N° 3204).

Ce fief, *ghenaemt van ouden tijden tdleen te Majeghem*, était situé dans la paroisse de *Sente Marie Lerne* ; il constituait une cour de onze tenanciers, *daerof datter eenighe als nu verdonckert zijn*, et le feudataire avait le droit de nommer un bailli, d'adhérer et de déshériter ses hommes, etc.

— Jean van den *Kerckhove*, fils de Jean, tient de la seigneurie de *Sc[h]ipdonck*, un fief à Somergem, 1537 : trois étoiles. L. : *S Ian van den Kercho* . . . (Ibid., N° 11352).

— (Josse van den), tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, par le trépas de son père, Simon, le bois dit *Spierbosch* (31 mesures), à Waerschoot, touchant, au sud, à la drève des héritiers de Josse van den Kerchove, le vieux, 1572 : un meuble, formé de trois

tiges, une posée en pal, les deux autres passées en sautoir, les six extrémités recroisetées (sorte d'escarboucle). L. : . . . . . *den Ker . . . . . e* / . . . . . (Ibid., N° 3407).

**Kerchove**, Philippe van den *Kerckhove*, échevin de Malines, 1646 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois fleurs de lis; au franc-quartier chargé d'une aigle; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande. Écusson chargé d'un lion (Malines) (voir **Rivieren, Surpele, Wilre**).

*Le seigneur de LE QUERCHOVE : de gueulle, à trois coers (coeurs) d'argent (CORN. GAILLIARD, L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres).*

Plusieurs familles de ce, ou ces noms, appartiennent à la noblesse officielle de Belgique :

Les de Kerchove de la Deuze d'Exaerde, les de Kerchove de Denterghem, les de Kerchove d'Ousselghem, etc., portent : échiqueté d'argent et d'azur; au chef d'or, chargé d'une colombe essorante d'azur, becquée de gueules, tenant du bec un rameau d'olivier au naturel; Les van de Kerchove et van de Kerchove d'Hallebast : d'or; au chef d'azur, chargé d'une étoile, accompagnée de six besans, le tout d'or;

Les de Kerckove : d'argent à la bande de cinq fusées de sable.

**KERCSTEGHE** (Louis de *le*), homme de fief de la Salle d'Ypres, 1439 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois . . . (crosses, équerres?), les deux meubles supérieurs adossés; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, coupé d'hermine et de . . . (**Lichtervelde**). C. : une aigle issante. S. : deux aigles. L. : *S Louis va der [Lichte.]felde* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192).

**Kerle**, voir **Friemersheim**.

**Kerleghem** (*Jehan de*), échevin de Ninove, 1408 : trois lions, chargés, chacun, sur l'épaule, d'une fleur de lis. L. : . . . . . *van Ke . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, N° 222).

**Kerlemelc** (Rombaut), échevin de Malines, 1367, 8, 71, 2 : deux poissons, posés en pal et accostés, surmontés de deux poissons, posés en fasce et accostés (Malines).

**Kerman** (Jean), échevin de Malines, 1342, 5, 8, 52, 5; bourgeois de Malines, 1356 : trois oiseaux (Malines et Chartes des comtes de Flandre).

— (Guillaume), échevin *illeg*, 1351 : trois merlettes; au franc-quartier brochant, à trois pals, et au chef de quartier plain (Malines).

— (Guillaume), échevin *illeg*, 1360, 5, 6 : trois oiseaux (Malines).

— (Guillaume), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 580 moutons, 1374 : trois merlettes, surmontées d'un lambel (Chartes des ducs de Brabant).

— (Rombaut), prisonnier *illeg*, sous Rotselaer; i. t. : 644 moutons, 1374 : trois merlettes : L. : *S Rvoldi dci Kerman* (Ibid.).

**Kerman** (Rombaut), échevin de Malines, 1385 : trois merlettes. C. : une tête barbue, au col allongé. S. : deux aigles (Malines).

Non contournées, comme dans VAN DEN ELINDE (sceau de 1379). Ce même auteur lui donne pour supports des griffons.

— (Jean), échevin *illeg*, 1385, 6, 91, 2 : même écu. C. : une tête barbue couronnée (Ibid.).

— (Guillaume), même qualité, 1390 : trois oiseaux. C. : une tête barbue entre un vol. S. : deux aigles (Ibid.).

— (Guillaume) (fils de feu Guillaume), même qualité, 1396 : mêmes écu, C. et S. (Ibid.).

— (Gilles), même qualité, 1388, 9, 93, 4, 6, 8 : trois merlettes (Ibid.).

— (Jean), même qualité, 1411 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois merlettes; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois pals; au franc-quartier d'hermine (?). C. : . . . . S. : deux griffons (Ibid.).

— (Henri), même qualité, 1428 : trois merlettes (Ibid.).

— Jacques *Keerman*, échevin d'Anvers, 1448, 52, 3, 6 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois merlettes; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois pals. C. : un buste imberbe (more?). L. : *S Iacop Keerman* (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae*, 41-45; Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoe-den*, c. II, M. Donnet).

— Philippe *Kerremans*, chevalier, conseiller et chambellan du roi et de l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Brabant, etc., ayant été autorisé à racheter la seigneurie de *Ghestele* (Gestel), près *Barlair* (Berlaer), dans le *terroir* de Malines, des hoirs et descendants de feu messire Louis de *Blaesvelt* (Blaesveld) et de dame Marie de *Molin*, sa femme, qui, eux, l'avaient reçue du duc Philippe de Bourgogne, rachetable par 1500 écus (à 48 gros de Flandre), pour la posséder, lui et ses descendants, légitimes ou non, jusqu'au moment où le fise la rachèterait, promet de rendre la seigneurie alors : trois oiseaux. C. cassé. L. : . *Philips Kerm . . .* (Chartes des ducs de Brabant).

L'acte est daté du dernier jour de janvier 1492.

— Baptiste *Keeremans*, échevin de Malines, 1576 : trois merlettes; au franc-quartier chargé de deux fasces (Malines).

— Renier *Keeremans* (*Kerremans*), échevin *illeg*, 1586, 1602, 10 : même écu, à la bordure dentée. C. : on ne voit plus qu'une partie d'un vol (Ibid.).

— (Arnould), échevin *illeg*, 1608, 13 : trois merlettes. C. : un buste barbu. L., 1608 : *Sg scabinates Arnoldi Keremans* (Ibid.).

**Kerpen.** *Theodericus, dominus de Kerpena*, scelle un acte de Jean, sire de Reifferscheid, et de Jean, sire de Wildenberg, 1306 : une fasce vivrée (*Luxembourgeois*, c. 1, l. IV).

— *Henricus de Karpena* charge Arnould, seigneur de *Pytting* (Pittange), et six autres d'opérer le recouvrement des créances qu'il a héritées *ab avo meo*, *pie recordationis comite de Wynnow*, 1343 : même écu (*Ibid.*, c. IV, l. XVI, N° 21).

— *Conradus de Karpena* scelle un acte de Henri de Kerpen, 1343 : une fasce vivrée, surmontée d'un lambel à quatre pendants (*Ibid.*).

— Thierry, abbé de Prüm, vend des biens à Linnich, à Arnould, sire de *Randerode* et *Erprode*, et à sa femme, Marie de Sayn, 1368 : type ogival ; dans le champ du sceau, un prélat, tenant la crosse de la main droite ; en-dessous : un écu aux mêmes armes que Conrad. L. : . . . *Theodericus dei gra . . . . . rii Prvm . . sis abbas* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 809).

— (Jean, sire de), scelle un acte dudit abbé, 1368 : même écu. L. : ✠ *S' Iohannes de Kerpin* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 809).

— (Thierry de), abbé de Prüm, scelle un acte de son parent, Jean de Reifferscheid, 1377 : dans le champ du sceau, un *Agnus Dei*, regardant, passant, et en-dessous un écu aux mêmes armes, le lambel à cinq pendants (*Luxembourg*, c. 1, l. IV).

— (Jean, seigneur de), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 810 moutons, 1374, 5 (n. st.) : même écu, le lambel à quatre pendants. L. : ✠ *Iohes dns de Kerpena* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2510, etc.).

Le 3 janvier 1375 (n. st.), il reçoit, du duc de Brabant, par l'intermédiaire de *eyme ersam mane heren Hillen ketner nu der zyt zu Arle* (Arlon), un acompte de 200 florins (1 florin = 10 vieux gros) pour rançon, perte de chevaux, de harnais et frais, du chef de la bataille de Basweiler.

— Jean van *Carpen*, prisonnier *illec* ; i. t. : 533 1/3 moutons, 1374 : une trangle vivrée, surmontée d'un lambel à quatre pendants. L. : *S' Iohis de Kpe dns de Mensemb* (Meysembourg) (*Ibid.*).

— (*Irmgart* van), abbesse de Gerresheim, 1440 : une fasce vivrée. L. : *Sigillum Yrmgart van Kerpen* (Dusseldorf, *Werden*, N° 97<sup>b</sup>) (voir *Lieventhal*, *Raitz*, *Slirp*, *Spes*, *Vinke*).

GELRE donne ainsi le blason de *Kerpen*, vassal de l'évêque de Trèves : d'argent à la fasce vivrée de gueules, surmontée d'un lambel à quatre pendants d'azur. Le eq. d'or. C. : une tête et col de loup d'or, lampassé de gueules, issant d'une cuve de l'écu. Plus loin, il donne à *Karpen*, homme du duc de Juliers, les mêmes armes, avec cette différence que le lambel ne se retrouve pas sur la cuve.

**Kerrebroeck.** Pierre van *Kerbruc* déclare tenir, pour Barbe van *Roijen*, un fief relevant de la seigneurie de Weijns, à Haesdonck, appartenant au damoiseau Jean van *Mengersruijt*, 1327 : une hache, au fer rectangulaire. L. : *S Pieter van Kerrebroeck* (Fiefs, N° 6320).

Barbe van *Roijen* était fille de Baudouin. Le seigneur est appelé, dans l'acte : *Joncker Jan van Mijnesruijt*.

**KERREKE** (= **Karken**), voir **Hülhoven**, **KERKE**.

**Kerreman**[s], voir **Kerman**.

**Kerrenbroeck** (Henri-Joseph de), vicomte de Grimberghe, seigneur du *Borgh*, de *Ter-Tommen*, *Hoijsberghen*, *Gottechain*, *Lisse*, en *Grez*, tient, du Brabant, comme époux de Marie-Louise *Crabeels*, la seigneurie de *Gottechain*, sous *Bossut*, 1733 : trois coqs. L'écu sommé d'une couronne (Av. et dén., N° 7308) (voir **Grimberghe**).

**Kersbeek** *Franco*, miles de *Kersbeka*, échevin de Tirlémont, 1283 : de . . . au lambel à quatre pendants en chef. L. : . . . *Fraçois . . . . . bek . . . ab . . . . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Franco de Kersbeke, filius Franconis de Kersbeke*, s'engage, moyennant 12 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum iij viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honorabiliter cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis*, dans la guerre entre la France et l'Angleterre, 10 avril 1339 : un bâton et un lambel à cinq pendants brochant en chef. L. : ✠ *S' Franconis de Kersbeke* (Chartes des ducs de Brabant, N° 498).

Et non Simon, comme l'appelle M. ALPH. WAUTERS, dans *La Formation d'une armée brabançonne*, etc.

— *Francon van Kersbeke*, bâtard, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 180 moutons, 1374 : un filet et un lambel à cinq pendants, brochant en chef. L. : . . . *ranconis de Kebeke* (Chartes des ducs de Brabant).

— Marie, veuve de Jean van *Kersbeke*, chevalier, prisonnier *illec*, sous sire Jean *Godenarts* ; i. t. : 1166 moutons, 1374 : dans le champ du sceau rond, un arbre terrassé, accosté de deux écus ; A, un lambel à cinq pendants en chef ; B, une fasce d'hermine (**Stalle**). L. : . . *vrovve Marie van Stalle* (*Ibid.*) (voir **Stalle**).

Le continuateur du héraut d'armes GELRE (XV<sup>e</sup> siècle) donne ainsi, sans nom, les armes d'un *Kersbeek* : d'argent au lambel de gueules, à cinq pendants. C. : une tête et col de cheval de sable, bridé de gueules, les brides bouclées et garnies d'or (voir **PRUSSE**).

— *Gauthier van Kersbeke*, seigneur de *Stalle* et de *Goetsenhoven* (Gossoncourt), chevalier, ayant reçu de Philippe, duc de Brabant, par *mijnen lieven neve*

*Willem van Montenake*, seigneur de *Grasen* (Graesen) et de *Wilre* (Wilderen), maire de Tirlemont, *alsulke pande ende juwelen, als ic staende hadde te Thienen* (Tirlemont) *ende aldaer verset*, du temps de feu Frédéric van *Verwelle* (**WARWELLE**), pour 170 couronnes de France, déclare tenir quitte ledit prince de toutes les sommes à lui dues par les ducs Antoine, Jean et le duc actuel lui-même, 1428, 10 février : un lambel à cinq pendants en chef. C. : une tête et col de cheval bridé. L. : *S' Walteri de Kersbeke militis* (Ibid.).

**Kersbeek**. Guillaume van *Kersbeke*, échevin de Tirlemont, 1440 : plain ; au chef chargé de trois pals. L. : . . . . . *mi de Kersb . . . scabi . . . . .* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— Guillaume van *Kersbeke*, échevin de Tirlemont, 1436 : un lambel à cinq pendants en chef. L. : *S Wilhmi de Kersbeke scabi t* (!) (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jean van *Kersbeke*, seigneur de *Stalle* et de *Goidsenhoven* (Gossoncourt), chevalier, échevin de Bruxelles, 1437 : même écu. C. : une tête et col de cheval bridé. S. dextre : un léopard lionné. L. : *S Iohannis de Kersbeke* (C. C. B., c. 36)

**Kersmakere**, voir **Keersmaker**.

**Kerssen** (A. van), échevin d'Arlon, 1439 : une croix ancrée, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une étoile (Guirsch) (**Kerssen** = **Charage**).

— Thomas van *Keirssen* déclare que le *edelle her Johan van Bolchen* (Boulay), *her esu Csolveren* (Soleuvre) lui doit une rente ; 1428, *uff aller heiligen dag* : une croix ancrée. L. : *S Joh . s de . . . . .* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 599<sup>b</sup>).

— *Johan van Kersse* déclare devoir *dem cirberen Ulrich Daichs* 260 florins du Rhinet lui donne, en gage, une obligation relative à une rente de blé sur la seigneurie de *Csolveren* (Soleuvre) ; 1441, *des fridages vur Ste Jacobs dage appostolen* : une croix ancrée, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une étoile à cinq rais. L. : . . . *han v . n Ker . s* (Ibid., N° 825<sup>\*</sup>).

**Kerstantsz** (*Aernt*), échevin de Rotterdam, 1462 : trois anilles. S. senestre : un aigle. L. : *S Aernt Kerst . ntz* (U.) (voir **Kerstiaens zoen**, **Christiaen[s]**).

**Kersteloot** (*Seger*), échevin de Furnes, 1404 : deux poires, les tiges en haut, en chef, et une hure de sanglier en pointe. L. : *S Zegher Kersteloot* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 88).

**Kerstiaens zoen** (*Aernt*), échevin de Heusden (Brabant), 1470 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois . . . (merlettes contournées, croissants, huchets?) ; au 2<sup>d</sup>, coupé ; *a*, une chèvre passante ; *b*, de vair plain (?) de trois tires (Malines) (voir **Kerstantsz**, **Christiaen[s]**).

**KERSTIJNEN** (Paul van), tenancier héréditaire des damoiseaux Henri et Jean Zwane, dans leur seigneurie de Muijselwijck, à *Hombek*, 1530 : deux glaives, passés en sautoir, les pointes en bas, accompagnés en chef d'un cœur (Malines).

— (Louis van), échevin de Malines, 1622 : même écu, avec, en pointe, une étoile à sept rais (Malines).

**Kervenheim**. Steven van *Kervenhem*, écuyer, scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : un vol, les demi-vols terminés, au bas, chacun, en fleur de lis et recourbés en-dedans. L. : *S Steven van Ker . . . hem* (Arnhem, *Rekenkamer*).

GELRE donne ainsi l'écu de *Her Henric van Kervenem* : de gueules au vol d'argent, les demi-vols terminés, chacun, en bas, en trèfle et recourbés en-dehors.

Le même héraut d'armes attribue à *Loef van Kervenem* : de gueules à l'écusson d'argent et au lambel d'azur brochant.

**Kerving**, voir **Reimerswaal**.

**KESELE** (Olivier de), secrétaire de la duchesse de Bourgogne, et receveur de Termonde, 1502 ; secrétaire du roi et *naguère* receveur de Termonde, 1505 : une fasce de cinq losanges. C. : une sirène (entière), tenant un miroir de la main droite et se peignant de la gauche. L. : *S Olivier de Kesele* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 73).

**Kessel** (*Johannes de*), miles, scelle un acte de Godefroid Slaterbec, 1317 ; donne à son fils, *Mathias*, certains revenus, à tenir en fief de Heinsberg, 1321 : une croix de cinq losanges. L. : *S Iohis de Kessel militis* (!) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 244 et 263).

— *Her Mathies van Kessel*, chevalier, caution de Renaud, duc de Gueldre, 1342 : cinq losanges, rangés en croix (non aboutés, ni accolés). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un vol. L. : *S Mathei d Kessel milit'* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 436).

— Arnould van *Kessele* reçoit, du Brabant, 53 1/2 vieux écus, pour tous ses frais, pertes et dommages, dans la guerre contre le comte de Flandre, 1337, 10 novembre : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : *S Arnoldi de Kessel* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1498).

— (Mathijs van), chevalier, *Claes Koele van Heere* (Heer) et *Reijnart Sciffelart van Oijs* (Eijs), *knapen van woepen*, déclarent savoir que feu *Arnolt van Holsberch* (Hulsberg) *in den strijd van Baestwijlre neder lach ende gevangen was ende geschadt waerd op dusedt alde schilde . . . sonder allen anderen cost ende schade*, 1412, 15 novembre : une croix de cinq losanges (assez fruste) (Chartes des ducs de Brabant).

Il avait combattu dans l'armée brabançonne.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXXIX.

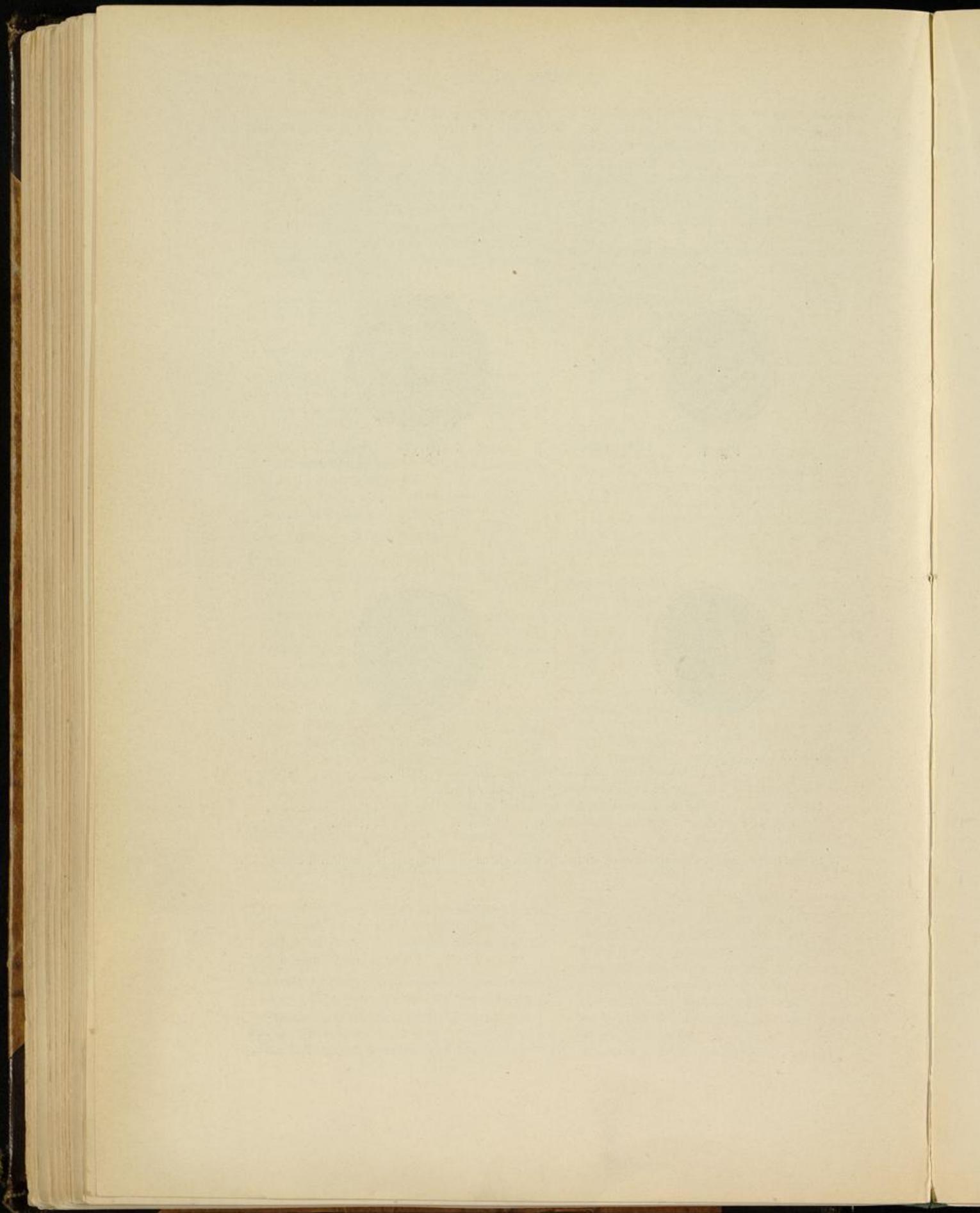
Fig. 1. *Godefridus dictus Crupelant, armiger* (1339).

Fig. 2. *Jean Crupelant, chevalier* (1345).

Fig. 3. *Henri Crupelant, chevalier* (1345) (1).

Fig. 4. *Francon Crupelant, frère des deux chevaliers précédents* (1345).

(1) Le petit lièvre assis qui se trouve, en cœur, sur l'écu de Henri est imperceptible sur la reproduction ci-dessus



**Kessel.** Jean van *Keslele* reçoit, du Brabant, une indemnité de 100 vieux écus, pour la perte d'un cheval et de harnais, *doen ic ghevanghen wert* (guerre de Flandre). 1337 : une croix de cinq losanges. L. : ✠ *S' Iohanis d' Case* (Ibid., N° 1213).

GELRE donne ainsi le blason de *Her Jan van Kessel*, Gueldrois : d'argent à la croix de cinq losanges de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent, doublé d'azur. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, garni d'un vol de gueules.

— (Mathieu van), chevalier, déclare que feu son oncle, *Arnolt van Holsberch*, a été fait prisonnier à Basweiler et rançonné de 1000 vieux écus, qu'il a payés, *dat hoem die walc cosden ende schadden vijfhundert alde schilden* : 1413, 10 juin : une croix de cinq losanges (un peu fruste). L. : ✠ *S Mat . . . de . . . . .* (Ibid.).

— (Sijbert van), fils de sire Mathieu, chevalier, reconnaît avoir reçu un prêt de Guillaume van *Rijenen*, prévôt d'Emmerich, *mijn lieve swager*, et promet de respecter le partage des biens de Thierry van *Groesbeke* et de Heilwig, sa femme, dont lui, Sijbert, a épousé la fille, Bela, acte passé entre celle-ci, d'une part, et feu sire Gisbert van *Groesbeke*, chanoine à Liège, son beau-frère, Herman van *Sceevre*, Marguerite, sa femme, Mathilde, veuve de Guillaume van *Apeldooren*, et Guillaume, son fils, d'autre part, et de ne pas mettre obstacle à l'exécution du testament dudit sire Gisbert, 1416 : même écu, brisé au 1<sup>er</sup> canton d'un Z (*Geld*).

Toutefois, la croix est alésée.

— *Henricus de Kessel*, échevin de Bois-le-Duc, 1476, 7 : une fasce (!). L. : . . . . . *ici de Kessel scabi i Buscodu*. (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N°s 43, 37) (voir **Goer, MEER**).

La famille de (et van) Kessel, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, porte : d'argent à cinq losanges, aboutés et accolés en croix.

**Kesselstatt** (*Juncher Cristoffel von*), *herre zu Mechzigk* (Messancy), scelle pour Jean Peltzer van *Zolveren*, homme de fief de la seigneurie de *Zolveren* (Soleuvre), témoin à un acte de *Johain von Willer*, 1510 : un dragon ailé. C. : un dragon ailé, en arrêt. L. : *Stafles* (sic!) (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

**Kessenich**, voir **Bongart**.

**Kesterbeek.** *Wilhelmus de Kesterbeca*, échevin de Bruxelles, 1303, 4 : parti-émanché ; au chef chargé de trois étoiles. L. : : ✠ *S' Willi de Kest . . . . .* (E. G., 338, et Bruxelles).

— *Wilhelmus de Kesterbeke*, échevin de Bruxelles, 1322 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un parti-émanché. L. : : ✠ *Sigill' Willemi dci de Kestelbeke* (!) (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1322, *feria quarta post dominicam qua cantatur letare Jherusalem*, les échevins *Wilhelmus de Kesterbeke* et *Arnoldus Mol* déclarent que *Meinardus de Lapidé* (van den Steen) a cédé à *Johannes dictus Cruuplant* un cens sur des biens *in vico dicto Sespenninstrate*, à Bruxelles.

**Kesterbeek** (Jean van) reçoit un acompte sur une i. t. de 42 moutons, pour les héritiers de Jean van *Quakenbeke*, tué à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek, 1374 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un parti-émanché. L'écu muni d'une bordure, chargée de huit . . . . L. : ✠ *S Iohis de . . . . . beke* (Chartes des ducs de Brabant).

Dans les actes de 1374 à 1447, le nom est orthographié *Kesterbeke*.

— (Florent van), échevin de Bruxelles, 1384, 5, 9, 90, 1404 : même écu, mais sans la bordure, et chargé en cœur d'une étoile brochant sur l'écartelure. C. : une tête, coiffée d'une mitre, semée d'annelets, issant d'une cuve, semée d'annelets. L. : *S' Floreis uan Kesterbeke* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).

— (*Wilhelmus de*), échevin *illegitimus*, 1369 (*junior*), 79, 90 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce abaissée et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un parti-émanché. Une étoile brochant en cœur sur le tout. C. : une tête, coiffée d'une mitre, issant d'une cuve. L. : *S' Willemi dci de Kesterbeke* (Bruxelles).

— (*Wilhelmus de*), échevin *illegitimus*, 1407 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion. Même C. L. : *S' Willemi de Kesterbeke* (Ibid.).

— (Philippe van) *Kesterbeke*, échevin de Bruxelles, 1409, 20 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion. Une feuille de tilleul, renversée, sans tige, brochant en cœur sur le tout. C. : une tête et col d'homme imberbe, coiffé d'une mitre, issant d'une cuve. L. : *S' Filips van Kesterbeke* (Ibid.).

— (Florent van), échevin *illegitimus*, 1410, 1 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, comme les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> de Philippe ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un parti-émanché. Même C., la mitre et la cuve d'hermine. L. : *S' Florencius de Kestelbeke* (Bruxelles et Chartes et documents divers, c. 1).

— (Guillaume van), échevin *illegitimus*, 1433, 47 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce, sommée d'un lion issant ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion. C. : une tête mitrée, issant d'une cuve. L. : *S' Willemi de Kesterbeke* (E. G., 338).

**Kestergate**, voir **Enghien**.

**Ketelboetre** (Jacques de), conseiller du duc d'Autriche, etc., comte de Flandre, et son receveur général de Flandre, 1500, 1, 2 : un fascé (de huit pièces) à

- trois (2, 1) glands, feuillés, brochants. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S Jacob de Ketelboetre* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 35-38, 45).
- Keteler** (Thierry der) (= **Kettler**) scelle des actes de Heydenrich van Oer, drossard d'Arnsberg, 1372 : une crémaillère (Dusseldorf, *Col.*, N° 936).
- (Michel de), échevin de Helmond, 1472 : trois fers de moulin (Helmond).
- KETGE** (Jean von) (Kettig ?), échevin d'Andernach, 1387 : une aigle (Dusseldorf, *Stavelot*, N° 82) (voir **Orsbeck**).
- Jean van *Ketge*, dit *van Rijnshem* (Ringsheim), reconnaît avoir reçu, du duc de Brabant, 1000 florins du Rhin, que lui devait feu le duc Jean, suivant un acte donné, à Louvain, le 8 octobre 1421, *mits zekeren diensten bij mij gedaen*; Cologne, 1432 (st. de Cologne), 14 janvier : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une aigle; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce. C. : une aigle issante. L. : *S Io va Ket . . . . . va Ri . . . . .* (Chartes des ducs de Brabant).
- Jean van *Ketghe*, dit *van Rynsheym* (Ringsheim), se déclare homme de feu Adolphe, duc de Juliers et de Berg, 1446 : une aigle. C. : une aigle issante. L. : *Johan van Rinsheim* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 2359).
- Kethele** (Jean) (fils d'Arnould), mari de Catherine van Waesberghe (fille de Liévin), jadis veuve de maître Josse van *Ho[er]renbeke*, qui tient, du château de Termonde, des fiefs à Hamme et Opwijk, 1601 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois chaudières, les anses dressées; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. S. : un griffon et un cerf (Fiefs, N°s 3858 et 4328).
- Kethulle** (Pierre de la), homme de fief de la châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1494, 6 : un pal retrait, soutenu d'une fasce, accompagné de trois (2, 1) étoiles (ou molettes à six rais). Cq. couronné. C. : un cygne essorant, issant. L. : *S Pieter van der . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116, 137).
- (Pierre van den) (et *Kettulle*), même qualité, 1498, 1500 (n. st.) : même écu (étoiles), mais la fasce chargée en cœur d'un maillet penché. C. : . . . (on voit une partie d'un vol). L. : *S Pieter van de Kettulle* (Ibid., N° 229).
- (Henri van der) fait le denombrement d'un fief sis à *Volckeghem* (Volkegem), dont les deux autres tiers appartiennent à damoiselle Jeanne van der *Kethulle*, 6 juillet 1626 : un pal retrait, soutenu d'une fasce, accompagnés de trois étoiles. C. : un cygne essorant, issant. L. : *Hendrick vander Kethvl*. (M. Hulin, à Gand) (voir **Meldert**).

Les de la *Kethulle* de Rijnove et de la *Kethulle* de Bolsele de Rijnove, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, portent : de sable au pal retrait d'argent, soutenu d'une fasce du même, accompagnés de trois (2, 1) étoiles d'or. C. : un cygne d'argent, essorant, issant, becqué de gueules. S. : deux lions d'or, lampassés de gueules.

- Kets** (Nicalas van), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Ranst; i. t. : 1440 moutons, 1374 : un chat effarouché, regardant. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un chat, en arrêt. Le casque accosté de deux dragons rampants. L. : *S Nicholai (!) de Kets* (Chartes des ducs de Brabant).
- (Florent van), prisonnier *illegitimus*, sous Ranst; i. t. : 395 moutons, 1374, 8 : un chat effarouché, chargé d'un écusson fruste. L., 1374 : *Si Floreis van Kets*; 1378 : *S Florentii de Kets* (Ibid.).
- Voici le blason de *Floris van Kats*, Brabançon, d'après l'armorial de son contemporain GELRE : d'or au chat effarouché de sable (sans langue). Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'argent, sommé d'un chat de sable, lampassé de gueules, en arrêt, la poitrine chargée d'un écusson d'argent à trois pals de gueules. — C'est probablement par suite d'un oubli que GELRE ne donne pas, sur l'écu, l'écusson à trois pals.
- Il donne ainsi les armes de *Her Clays van Kats*, vassal du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.) : d'or au chat effarouché de sable, lampassé de gueules. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'argent, sommé d'un chat de l'écu, en arrêt.
- (Walter van), échevin d'Anvers, 1430 : un chat effarouché. Même C. que Nicolas. S. dextre : un animal (?) (Notre-Dame, Anvers, *Chap.*, *capsae* N°s 11-13) (comp. les armes de **Kats**, 1292 et 1298).
- (Jean van), fils de Daniel, et Jean van Kets, fils de Pierre, font, en 1430, chacun séparément, aveu d'un fief, sis à Grembergen, relevant de Termonde; tous deux : une fasce, accompagnée en pointe d'un trèfle (Fiefs N°s 3686 et 3694).
- Ketter** (Jacques), curé d'Oberpallen, évêché de Trèves, seigneurie de Guirsch, province de Luxembourg, remet au gouvernement autrichien l'état des biens de sa cure, 1788, le 29 avril : deux fascées. Cq. couronné. C. : une tête et col d'animal (lévrier colleté?) (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46587).
- Ket[h]ulle**, voir **Kethulle**.
- Kettig**, voir **KETGE**.
- Kettler**, voir **Keteler**.
- Chevere** (*Gielij die*), *erfgenote*, scelle un arbitrage du receveur de Brabant, 1403 : un lion, l'épaule chargée d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige (nénuphar). C. cassé. S. : deux griffons. L. : . . . . . *Cheuer*. (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

**Chevere** (*Egidius dictus de*), échevin de Bruxelles, 1405 : même écu. C. : une tête et col de lévrier, issant d'une cuve. S. : deux griffons. L. : *S Gielis de Che* . . . (Bruxelles).

**Kevere** (Guillaume de), échevin de la ville et du métier d'Assenede, 1614 : une écrevisse, posée en bande. C. : une main. L. : . *Villam* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 35, 37).

**Cha** . . . , voir **Ka** . . . .

**Che** . . . , voir **Ke** . . . .

**Cho** . . . , voir **Ko** . . . .

**Chu** . . . , voir **Ku** . . . .

**Kiekin** (Jean), à Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois chevrons ; au franc-quartier chargé d'une croix, accompagnée aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> cantons d'une étoile à cinq rais ; les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> cantons frustes. L. : ✠ *S' Iohannis dei Kieken* (Chartes des ducs de Brabant).

**Kiel** (Jean-Corneille van), maître de la fabrique de l'église Saint-Rombaut, à Malines, 1787 : de sinople au sautoir écoté, les quatre extrémités munies, chacune, d'un anneau ; au chef d'argent à la quille de vaisseau (*kiel*). L'écu dans un cartouche, sommé d'un lion issant, tenant de la patte droite un sautoir écoté (sans les annelets), appuyé sur l'épaule, la patte gauche appuyée sur l'écu (sans casque) (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46633).

**Kiels soen** (*Aernt*) scelle pour *Claes Corle Heijnen soen*, qui jure de ne jamais rien entreprendre contre l'évêque d'Utrecht, 1386 : un vaisseau. L. : *S' Aernt Kiels soen* (Utrecht).

**Kiere**, voir **Keere**.

**Kievit** (Jean) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1533 : deux fasces, accompagnées de neuf (4, 3, 2) flanchis. C. : un vol. L. : . . . . *Pietter Kievit* (Ibid.).

— (Daniel) (fils de Jean), échevin *illegitimus*, 1610 : mêmes écu et C., mais un flanchis entre un vol. L. : *S Daniel Ians soen Kividt* (Ibid.).

**Kijge** (Thierry), drossard de Wetter, 1417 : une tête et col de lévrier, colleté, bouclé. L. : *S Diderici Kighe* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 746).

**Kimmo** (Jean), échevin de Jodoigne, 1486 : une hache, posée en fasce, le manche à senestre, le fer, arrondi, en bas. L. : . . . . . *Kemo* (C. C. B., c. 36).

**Kimpe** (Henri de) tient, du château de Termonde, un fief à Zele, 1430 : deux roses en chef et une étoile en pointe (Fiefs, N° 4341).

— (Jean de) scelle pour Paul de Caluwe, tuteur, de par l'église, de Catherine's Kimpem (fille de Jean),

qui tient, dudit château, un fief à Hamme, 1514 ; scelle pour Guillaume Beijs, mari de damoiselle Livine van den Driessche, feudataire à Hamme, 1514 : un chevron, accompagné en chef de deux coquilles (!) et en pointe d'une fleur de lis. L. : *S Ian . . Kimp* (Ibid., N°s 3792 et 3816).

**Kimpe** (Gilles de), fils de Jean, tient, dudit château, un fief à Zele, 1549 : un chevron, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'une fleur de lis (Ibid., N° 4397).

— (Jean de), scelle pour un autre, feudataire à Berlaere, 1549 : trois roses (?), accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : . . . . *de Kimpe* (Ibid., N° 3532).

**Kynart** (*Johans*), *alluens de la renterie de Hannut et de Li[n]gney, comme des alloues de Brabant*, 1463 : deux fourches, passées en sautoir, cantonnées de quatre annelets (roses, molettes?) (C. C. B., c. 108).

**Kijnder** (Jean ther) scelle, comme *gerichtsman*, un acte du juge de Ressen et Doornik, 1519 : une fasce, chargée d'un écusson à trois têtes d'enfant, posées de profil. T. : un ange (*Geld.*) (voir **Ridder**).

**Kineken**, voir **Goer**.

**Kinons** (*Ernous*), échevin de Jodoigne, 1325 : une fasce et une bordure engrêlée. L. : ✠ *S Ar Kinnon de Balu* (*Afflighem*).

**Kinschot**, voir **Kintschot**.

**Kinzweiler**. *Winricus, Amilius et Richaldus, fratres, milites de Kenzwilre*, de l'aveu de leurs femmes et pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs parents, font, avec la Maison Teutonique, à *Serstorp* (Siersdorf), un accord au sujet d'un différend concernant des biens à *Hoygen* (Hoingen) et à *Bettendorp* (Bettendorf), 1271, *in die beati Johannis apostoli ante portam latinam* ; *Winricus* : un lion couronné, à la queue fourchée. L. : ✠ *S' Wenrici de Kenzwilre militis* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 16).

— *Amilius*, ci-dessus, 1271 : même écu, au lambel à quatre pendants, brochant. L. : ✠ *S' Ameli militis de Cenzwilre* (Ibid.).

— *Richaldus*, ci-dessus, 1271 : un lion, à la queue fourchée (non couronné), et un lambel (à trois pendants), brochant. L. : ✠ *S' Ricaldi militis de Cenzwilre* (Ibid.).

— *Richaldus de Kinswilre, miles*, scelle l'acte de la veuve de *Johannes de Kerreke, armiger*, 1316 : un lion couronné, à la queue fourchée. L. : ✠ *S Richaldi de Kenzwilre militis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 237).

**Kinzweiler.** *Winricus de Kentswylre*, armiger, inféodé à Godefroid, seigneur de Heinsberg, etc., ses alleux, moyennant 35 marcs, 1321 : même écu. L. : ✠ S' Winrici . . . Kinswylre (Ibid., N° 270).

— *Johannes de Kentswylre*, miles, scelle l'acte dudit *Winricus*, consanguineus meus dilectus, 1321; *Johannes de Kyntzwylre*, miles, se reconnaît fidelis de noble homme le seigneur de *Randeroyde*, ex parte unius mansi terre, siti prope *Kyntzwylre*, terre arabilis, quod ibidem habeo et possideo melioris, 1331 : même écu, brisé d'un lambel brochante. L., 1321 : S' Iohis de Ketswi . . . . . (Ibid., Nos 270 et 350).

— *Wynken van Kentswylre* reçoit, du duc de Brabant, 62 1/2 vieux écus, pour ses services, dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 15 juillet : un lion couronné, à la queue fourchée; l'épaule chargée d'un écusson fruste. L. : ✠ S' Winant vā Kintwylre (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1257).

— *Bernard van Kentswylre*, chevalier, scelle un acte des frères de Schoonvorst, 1369; garant des frères *Henri*, dit *Wolf*, et *Jean van Kentswylre*, ci-dessous, 1370; reçoit, du duc de Juliers, *mijn huis zo Kintwylre*, 1371 : même écu, sans lambel. L. : S' Her Bernart . o . Kentswylre (Dusseldorf, Jul.-Berg, Nos 827, 849, 857).

— *Henri*, dit *Wolf*, prêtre, et *Jean van Kentswylre*, frères, vendent, à *Renier de Schoonvorst*, au profit de la nouvelle chapelle qu'il a fait fonder et consacrer à *Aix-la-Chapelle*, in *Sent Jacops straesse*, en l'honneur des saints *Servais* et *Etienne*, des rentes de blé, 1370; *Henri* : même écu, brisé d'un lambel brochante. L. : . . h : L : de Kentswylre. *Jean* : même écu, mais le lion à la queue ordinaire et non cour. L. : S' Iohan van Kintwylre (Ibid., N° 849).

— *Arnould van Kentswylre* scelle l'acte desdits frères, 1370, et un autre de *Bernard van Kintwylre*, 1371 : un lion couronné, à la queue fourchée. L. : ✠ S' Arnoldi de Kentswylre (Ibid., Nos 849 et 857).

— *Jean*, dit *Stabbart van Kentswylre*, chevalier, scelle un acte desdits frères *Henri* et *Jean*, 1370; reçoit en fief, du duc de Juliers, *myn huis zu Kentswylre*, à titre d'*Offenhaus* de ce prince, 1376 : même écu, l'épaule du lion chargée . . . (?). L. : . . Io va Kentswylr . . . (Ibid., Nos 849 et 920).

— *Jean van Kintwylre*, chevalier, scelle pour un autre, qui reçoit un paiement du Brabant, 1375 : un lion, à la queue fourchée (assez fruste) (Chartes des ducs de Brabant).

— *Stabbart van Kentswylre*, chevalier, scelle un acte du magistrat d'*Aix-la-Chapelle*, 1388 : un lion couronné, à la queue fourchée. L. : . . he . . [c?] . . . . . wil . . . . . (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 71).

**Kinzweiler.** *Jehan de Kentswylre*, ayant été nommé, par le duc de Limbourg, comte de Réthel, gouverneur de Brabant, châtelain et garde de son *chastel et forteresse de Vucht*, promet de le garder loyalement et de le rendre, à la première réquisition, 1405, le 14 février (date de l'acte) : un lion couronné, à la buée fourchée; au bâton brochante. L. : . . ohan van Kintwylre (Chartes des ducs de Brabant).

— *Arnould van Kentswylre*, parent de *Kirsillis vamme Raigen*, etc. (voir **HOEMEN**), 1430 : un lion (!) (Dusseldorf, Hauptgericht Jülich, 18) (voir **Müllenark**).

GELRE donne ainsi le blason d'un *Her Henric van Kantswylre*, homme du duc de Juliers : de sable au lion d'argent, à la queue fourchée. Capeline de sable. C. : un lion léopardé, à la queue fourchée, d'argent, en arrê, entre un vol de sable (voir sur cette famille C. C. B., N° 17144, p 149).

**Kint** (*Theodericus dictus de Rudensheim* (Rüdesheim), miles, tient de *Jean*, roi de Bohême, comte de Luxembourg, la moitié des biens in *villa Horgeheim* (Horchheim), dans le diocèse de Mayence, qu'il a hérités de *Pierre Wisze de Spanheim*, chevalier, 1344 : type scutiforme; six (3, 2, 1) fleurs de lis; au chef plain. L. : . . . . . orici d . . . . . t d . . . . . (Luxembourg, c. II, l. VIII, N° 3).

— *Jean 't Kint* (fils de *Jean*), homme de fief de Flandre, scelle un acte de *Segher Beghijns*, 1354 : un lion, l'épaule chargée d'une fleur de lis (trèfle?) (Els.).

— *Jean 't Kint* scelle pour *Gilles 't Kint* (fils d'*Arnould*), qui tient, du château de *Termonde*, un fief à *Opwijk*, 1313 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, un lambel à cinq pendans, en chef; au 2<sup>d</sup>, un marteau, penché à senestre; au 3<sup>e</sup>, une fleur de chardon (?) feuillée; au 4<sup>e</sup>, un anneau (Fiefs, N° 4253) (voir **Elst**).

— *Olivier t Kint*, homme de fief du comte de Flandre, à *L'Ecluse*, 1429 : un léopard lionné. L'écu suspendu au cou d'une femme nue (la main dextre vide, la gauche invisible), issant d'une mer. L. : . . Olivier tkint (C. C. B., Acquis de Lille, l. 82, 83).

— *Pierre t Kint*, échevin d'*Harlebeke (van buten)*, 1493 : un lion. T. dextre : une damoiselle. L. : S' Pieter tkind (Ibid., l. 412).

— *Stephanus Kint*, tenancier juré de la chambre des tonlieux, à *Bruxelles*, 1697, 8, 9 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une bande ondée et un semé de billettes; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : . . gillvm Stephani . Kint (C. C. B., c. 53).

La famille 't Kint de *Roodenbeke*, appartenant à la noblesse de la Belgique, et dont une branche porte le titre de baron, blasonne officiellement : d'argent à la bande ondée de gueules, accompagnée de dix billettes du même, cinq (3, 2) en chef, cinq (2, 3) en pointe. Cq. couronné. C. : un vol, le 1<sup>er</sup> demi-vol de gueules, le 2<sup>d</sup>, d'argent, chargé de la bande de l'écu. T. dextre : une



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

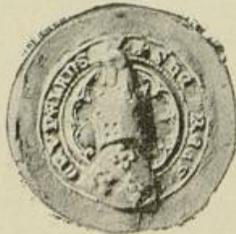


Fig. 4.

Pl. LXXX.

- Fig. 1. Henri Crupelant (1) (1374) } Ayant, tous deux, combattu à Bäsweiler,  
Fig. 2. Jean Crupelant (1374) } dans l'armée brabançonne.  
Fig. 3. Jean Crupelant, échevin de Louvain (1375, 7, 8).  
Fig. 4. *Henricus dictus Crupelant*, échevin de Bruxelles (1395, 1410),  
mambour de l'hospice de Saint-Jean, à Bruxelles (1414).

(1) Le lion qui brise la première quartefeuille est imperceptible sur la reproduction ci-dessus.



femme, vêtue de gueules, à l'antique. S. senestre : un lion d'or, armé et lampassé de gueules, regardant. Devise : *Perseverando*.

**Kintea** (*Pira*), échevin de l'abbé d'Heijlisse, en sa cour de Pellaines, 1506 : un coudre contourné, la pointe en bas. L. : . . . . . *Qui . . . . . (Heijlisse)*.

— (Pierre), même qualité, 1526 : un coudre, posé en barre, la pointe en bas. L. : \* *S Petri Kintea* (Ibid.).

**Kintschot** (*Ambrosius [de]*), 1632, 7; licencié en droits, tenancier de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1637, 60, 3, 6, 8 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée de trois (2, 1) abeilles; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de vair (plain). Cq. couronné. C. : un oiseau essorant, entre un vol armorié des 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> quartiers. L. : *S Ambrosy de Kinschot* (C. C. B., c. 48, 49) (voir **Jette-Saint-Pierre**).

Dans les années 1660-68, il figure aussi comme lieutenant du receveur général des domaines, au quartier de Bruxelles.

**Kips** (Jean), échevin d'Overijssche, 1533 : une lettre N. S. dextre : un chien braque en arrêt (C. C. B., c. 107) (voir **Heetvelde**).

**Kirberg**. *Wilhelmus*, armiger de *Kyrbilch*, scelle un acte avec *venerabilis domina domina Cecilia de Eylnere* (Eller), *relicta quondam Henrici, militis de Eylnere*, 1350 : coupé; au 1<sup>er</sup>, un fer à cheval à dextre; au 2<sup>d</sup>, plain. L. : . *S Wilhelmi de Kie . . . .* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 26).

— *Wilhelmus dictus de Keyrberg*, armiger (voir **Horst**), 1366 : une trangle, surmontée à dextre d'un fer à cheval. L. : . . *Wilheim . . . K . . erber*. (Ibid., N° 39).

**Kirchdorffer** (Jean-Georges), *maitre de langue*, témoin à un acte de Joseph-Antoine Schmadel, notaire à Munich, 1748 : un homme, posé de face, tenant de la main droite un bâton, terminé en croix, appuyant la main gauche sur la hanche. C. : l'homme de l'écu issant. Le C. accosté des lettres G B (Notariat, *Varia*, A. G. B.).

Il dit se servir de son propre cachet.

**KIRCKEL**, voir **Birkele**.

**Kirskorf** (Gauthier), conseiller de Gérard, frère du comte de Clèves, etc., 1411 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : *Se . . . Wolter Kirs . . orf*. (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 699).

**Kisten** (Gérard), clerc, alleutier du quartier de Tirlemont, 1421 : une fasce, surmontée des lettres g et h. L. : \* *S Gerardi Kisten secretar' op then* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Il était donc, ainsi qu'il résulte de la légende du sceau, secrétaire de la ville de Tirlemont.

**CLABAY**. *Heinrich von Clabbay*, co-seigneur de *Zolveren* (Soleuvre), du chef de son fils, Henri (voir **Soleuvre**), 1442 : un lion couronné. C. : un écran rond, chargé de . . . , entre deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules, attachées, chacune, à une virole. L. : *Han . . de Clabay* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 852).

— *Heinrich von Clabbay, der jonge*, reconnaît devoir 31 florins du Rhin, à *Jonckhere Johan van Bolchen* (Boulay), seigneur de *Zolveren* (Soleuvre), *Bertpurch* (Beaurepaire) et de *Duedelingen* (Dudelange), et à Marguerite *van Elter* (d'Autel), sa femme, et leur donne pour gage : *was ich zo Zolveren wff der burch und bynnent dem burchfrieden hain, es sie hoegericht, boyszen, büsche, velt, wiesen oder tolle*, 1463, le 1<sup>er</sup> mai : un lion (couronné?). C. cassé. L. : . . . . . *[de Clab]ay* (Ibid., N° 1229).

— *Heinrich van Claba* scelle un acte des époux Claude *van Nüwemburg* (*Neufchastel*), seigneur de Fay, *Gransy* (Grancey), *Berpurg* (Beaurepaire), et *Guede van Bolchen* (Boulay), 1486, le 19 septembre : un lion couronné. Même C. que *Heinrich* en 1486. L. : *Hanri de Clabay* (Ibid., N° 1814) (voir **GLAB-BAY**).

**Clabeche** (*Jehans del*), échevin de la cour de *Golart*, 1485 : un coudre de charrue, contourné, accosté de deux quartefeilles, aux flancs. L. : *S Ian . . . Clabe . .* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

**Clabois** (*Bodars*), échevin de Jodoigne, 1371 : une tête et col d'âne, mouvant du canton senestre, le museau en bas (*Afflighem*).

**Clabot[s]** (Martin), échevin du seigneur foncier dans la franchise d'Overijsche, 1536 : une ramure de cerf. T. s. : un ange agenouillé (C. C. B., c. 107).

**Claeij** (*Ameijt*), échevin de Loo (Flandre), 1468 : un chevron, accompagné de deux étoiles en chef et d'un croissant en pointe. S. senestre : un corbeau (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 132).

**Claerhout**, voir **Bonet, Ee, Roels**.

*Le seigneur de CLAERHOUT : de sable, au chief d'argent à deux estoilles de gueulle* (CORN. GALLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

**Claes, Claeijs, Claijs, Claus [zoon], Claesen**, etc. Jacques *Claijs*, homme de fief du comte de Flandre, 1333 : une croix recercelée, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'un sceptre, posé en bande (Chartes des comtes de Flandre).

— *Claijs Claijs sone*, frère dans l'hôpital de la Maison de Saint-Jean, à Oudenbourg, 1361 : un filet en croix, accompagné au 1<sup>er</sup> d'un coq; aux 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>

et 4<sup>e</sup>, d'une merlette (Saint-Bavon, fonds Van Lokeren).

**Claes, Claeijs, Claijs, Claus [zoon], Claesen**, etc. *Maes Claus soen*, échevin de Heusden (Brabant), 1365 : un nœud, tressé de façon à former une sorte de W dans un 8 (Malines).

— *Jan Claes*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Ranst; i. t. : 256 moutons, 1374 : une coquille; au chef chargé de deux étoiles. L. : *S Ian Claes* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Jean Claus*, maieur de Denderbelle-Zwijveke, 1350 : dans le champ du sceau, un *Agnus Dei*, passant à senestre. L. : *S Ioh' dic Clai d... ewe . c . (Zwijveke)*.

— *Jean Claeus*, échevin de Termonde, 1400 : une fasce et un lion brochant (Ibid.).

— *Daniel Claeus*, homme de fief de Termonde, 1403 : même écu. L. : . . . . *neel Clavs* (Ibid.).

— *Gheeraet Claijs sone*, échevin de Middelbourg (Zélande), 1420 : trois flanchis; au franc-quartier brochant chargé d'une fasce, surmontée d'un lambel (C. C. B., c. 80).

— *Pierre Claus*, échevin de Wetteren, 1425 : une hache, accompagnée de trois (2, 1) roses. L. : *S Piete . . . ais* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

— *Hughe Clais Oerds sone*, échevin de Middelbourg (Zélande), 1430 : un demi-membre d'aigle, la serre en bas. L. : *S Hug . . Clais Oerts so* (C. C. B., c. 465).

— *Gilles Claeus* tient, du château de Termonde, un fief à Berlaere, 1430 : deux trèfles en chef et une coquille en pointe (Fiefs, Nos 3483 et 3497).

— *Jean Claus* (fils de Jean). *havelier* (fauconnier) du duc de Bourgogne, homme mortuaire du monastère d'Afflighem, pour un fief relevant de Termonde, 1430 : coupé de . . . et de . . . , au lion brochant sur le tout. L. : . . *Ian Clavs* . . . (Ibid., N° 4446).

— *Daniel Claeus* tient, dudit château, un fief à Saint-Gilles (-lez-Termonde), 1430 : un lion, brochant sur une fasce. L. : *S' . . . neel Clavs* (Ibid., N° 4384).

— *Johannes Claes* et Catherine van der Meeren, sa femme, reçoivent, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens, sur un jardin, sis rue du Parc, à Bruxelles (récemment englobé dans le parc ducal), 1432 : trois anilles, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Iohannis Nicholai* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Herman Claeussone*, échevin de Berg-op-Zoom, 1458 : un chevron, accompagné de trois têtes d'animal (loup?) (Malines).

**Claes, Claeijs, Claijs, Claus [zoon], Claesen**, etc. *Baudin Claeus*, échevin de Melle, 1462 (voir **Vlaminck**) : un poisson, posé en fasce. S. senestre : un aigle, ou griffon. L. : *Boudyn Clae . . (M. Alph. de Vlaminck)*.

— *Jan Claisz, filius Boud'*, échevin *binnen der nieuwer cuere van Waterloet, die men heet sgraven ghoedt*, 1470 : un chevron, accompagné de trois trèfles. L. : *S Ian Cla . . . . . d . s* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 224).

— *Corneille Claus*, sergent et serviteur à masse du duc de Bourgogne, à Gand, 1475, 6, 81 : un lion. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *S Cornelis Claus* (Ibid., l. 109, 116).

— *Pierre Claeijs*, bailli du comte de Flandre, à Mariakerke, 1541 : un sautoir. T. dextre : un personnage (?) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 118).

— *Boonse Claes zoon*, et *Boenssen Clais zoen*, homme du duc de Bourgogne, au comté de Zélande, 1466 : un glaive, accompagné en chef à dextre d'une rose. T. : un ange (C. C. B., c. 113).

— *Huijch Claesz soen*, échevin de Rotterdam, 1484 : un *h*. S. senestre : un aigle. L. : *S Huygh Claes soen* (U.).

— *Charles Claisse*, conseiller et homme en la Chambre de Flandre, 1521 : un chevron, accompagné en pointe d'une étoile. L. : *S Charels Claeysene* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 679).

— *Simon Claes zoon*, écoutète d'*Oestzand[n]* (Oostzaandam?), 1530 : une croix alésée (Notre-Dame, Anvers, fonds *ter Saligherhaven*).

— *Odemaer Claijssone*, fils de *me* (*mer?* = messire) Dominique, tient un fief du château et Vieux-Bourg de Gand, 1541 : un échiqueté. C. : un corbeau (Fiefs, N° 2754).

— *Odemaer Claijssone*, fils d'*Odemaer*, tient un fief desdits château et Vieux-Bourg, 1559 : mêmes écu et C. Le sceau porte : *Claijssone* (Ibid., N° 2801).

— *Mathieu Claesz*, échevin de Hedel (Gueldre), 1607, 8 : un (!) pal de vair; au chef chargé d'un renard élané (*Geld.*) (voir **Wouwer, Elst, Hooft, Langenhuse**).

Messire André-François-Joseph Jaerens, conseiller de Sa Majesté l'Impératrice, premier roi d'armes, *dit Toison d'or en ces Pays Bas et Bourgogne*, déclare avoir reçu, de François-Joseph Claessens, licencié es lois et secrétaire de la ville de Bruxelles, fils légitime de Jean-Baptiste Claessens, et d'Anne-Marie-Lucie de Glabbaix, une déclaration relative à ses armoiries, telles qu'il en donne, lui, Jaerens, le dessin colorié, et qu'elles ont toujours été portées, par sa famille; Bruxelles, le 24 janvier 1760.

Le dessin représente cet écu : écartelé; au 1<sup>er</sup>, cinq points de gue les, équipollés à quatre d'or; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d

sable à deux palmes d'or, passées en sautoir; au 4<sup>e</sup>, d'or à la tour de sable. Lambrequins: d'or et de sable. C.: deux palmes d'or (Ville de Bruxelles).

La Chambre héraldique de Sa Majesté, aux Pays-Bas, sur la remontrance faite par MM. Paul-Bernard-Joseph-Claessens, écuyer, Jean-Baptiste-Joseph-Emmanuel Claessens, écuyer, greffier de la ville de Bruxelles, et Charles-Paul-Joseph Claessens, certifie avoir vu les titres établissant la filiation ci-dessous et en ordonne l'enregistrement; déclare, en outre, que lesdits frères ont le droit de se qualifier du titre nobiliaire d'écuyer ou *Joncker* et de porter les armoiries timbrées de leurs ancêtres, enregistrées les 20 et 24 janvier 1764, à savoir: écartelé; au 1<sup>er</sup>, échiqueté d'or et de gueules de deux tires (sic lisez le blasonnement correct ci-dessus); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de sable à deux palmes d'or, passées en sautoir; au 4<sup>e</sup>, d'or un château (lisez: tour) de sable. C.: deux palmes adossés d'or; le 28 mai 1789 (cahier en parchemin, signé et scellé par les quatre rois d'armes: Beijdaels de Zittaert, Jaerens, Labina de Bausen, dit Lablniau, et de Laing (Ville de Bruxelles)).

En tête du parchemin figure cette filiation:

Thomas Claessens, écuyer, mort le 7 avril 1686, épouse, le 13 octobre 1660, en l'église Sainte-Gudule, Anne de Weert, morte le 12 novembre 1695.

Ils eurent:

Jean-Baptiste-Ignace Claessens, écuyer, baptisé, en l'église Sainte-Gudule, le 1<sup>er</sup> février 1666, mort le 19 septembre 1731; épouse, le 27 février 1710, Anne-Marie de Glabbais.

Ils eurent:

François-Joseph Claessens, écuyer, baptisé, en l'église Sainte-Gudule, le 1<sup>er</sup> février 1712, avocat au Conseil de Brabant, greffier et secrétaire de la ville de Bruxelles; épouse Pétronille Pletinckx.

De ces époux naquirent les trois frères cités ci-dessus: 1<sup>er</sup>, Paul-Bernard-Joseph Claessens, écuyer, baptisé, le 21 août 1744, en l'église Saint-Nicolas (il porte les armes pleines);

2<sup>e</sup>, Jean-Baptiste-Joseph-Emmanuel, baptisé le 24 décembre 1745, greffier de la ville de Bruxelles (il brise d'une bordure simple d'argent); épouse Marie-Catherine-Jeanne de Moor;

3<sup>e</sup>, Charles-Paul-Joseph Claessens, baptisé le 30 septembre 1752; premier lieutenant au régiment de Murray, au service impérial (il brise d'un lambel d'azur). Voici les armoiries peintes dans ce fragment généalogique:

**de Weert:** parti-émanché d'argent et de gueules; **de Glabbais:** parti; au 1<sup>er</sup>, une femme nue de carnation, tenant au-dessus de la tête une écharpe de gueules, le pied droit posé sur une ancre d'azur, posée en barre, en pointe; au 2<sup>e</sup>, d'or à la tête de maure, tortillée d'argent;

**Pletinckx:** d'azur à la fasce, accompagnée en chef de trois losanges, rangés en fasce, et en pointe de trois écrevisses, rangées en fasce, le tout d'or;

**de Moor:** écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'or à la merlette de sable; au 2<sup>e</sup>, parti-émanché d'argent et de gueules; au 3<sup>e</sup>, échiqueté de sable et d'argent.

D'après l'acte de baptême de Jean-Baptiste-Joseph-Emmanuel Claessens, du 24 décembre 1745, son parrain fut: *praenobilis dominus Joannes Baptista Josephus Claessens*; sa marraine: *Domicella Barbara De Neck. Dominus Franciscus Claessens, bruxellensis*, fut promu licencié es deux droits, à Louvain, le 21 août 1736.

Charles-Joseph-Emmanuel Claessens, né à Bruxelles, le 26 mars 1783, obtint la même dignité, à l'université de Paris, le 27 septembre 1809 (originaux aux Archives de la ville de Bruxelles).

**CLAIRI**, voir **CLARYE**.

**Claijs**, voir **Claes**.

**Clamp** (Gauthier), échevin de L'Ecluse (Flandre zélandaise), 1410; une fasce, chargée de deux merlettes et accompagnée de trois (2, 1) étoiles (C. C. B., Acquits de Lille, l. 82, 83).

**Clap** (Arnould), échevin d'Anvers, 1382; écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une bande (!) échiquetée; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande, chargée de trois étoiles (M. Donnet).

**Clapdorp** (Gilles de), homme de fief du comte de Flandre, au pays de Waes, 1407; trois lions; au franc-quartier brochant chargé d'un croissant. L.: ..... *van* .... *doerp* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 177).

**Clare** (*Renirs*), échevin *del court mesirs Jakemes del Haie a Brugodes*, 1399; dans le champ du sceau, une rose à six feuilles. L.: *S' Rinwart Clere* (!) (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

**Clarenzone** (Quentin), échevin d'Anvers, 1398, 24 mars (n. st.), et 1399, 24 avril; trois étoiles flamboyantes, à six rais (soleils); écusson en cœur, chargé d'un héron. L.: *S Quintin Clarenso* ... (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengooden*, c. III).

— Le même, échevin *illec*, 1401; receveur d'Anvers, et du pays de Rijen, 1408; Qu. *Claresone*, receveur d'Anvers, jure fidélité au duc de Brabant et lui promet de lui rendre, à la première réquisition, le château de Bermortre, à Duffel, dont ce prince vient de le nommer châtelain, sa vie durant, le 8 décembre 1411; Qu. *Clarenzone*, conseiller du duc de Brabant, 1412; Qu. *Claresone* se porte, avec quatorze autres, garant du duc de Brabant, envers le duc de Bourgogne, pour 7300, 5000 et 2500 couronnes de France (3 actes); Bruxelles, 10 décembre 1416; même écu, sans l'écusson en cœur. T. dextre: une damoiselle. L.: *S Quinty Claren sone*. Dans le champ du sceau, accostant la damoiselle, les lettres *n* et *i*, désinence du prénom, oubliée par le graveur dans la légende (Notre-Dame, Anvers, et Chartes des ducs de Brabant) (voir **CAUMAINNIL**).

**CLARENTAX** (Henri van), échevin de Melle (voir **Vlaminck**), 1466; quatre flèches, 2 posées en pal, la 1<sup>re</sup> renversée, les 2 autres en fasce, la 2<sup>e</sup> contournée, les deux flèches en pal brochant sur les deux autres, accompagnées en cœur d'une croix. L.: *Henric va Clarentix* (M. Alph. de Vlaminck).

Les deux flèches posées en fasce se trouvent l'une sur l'autre.

**Clary**, voir **Malquareit**.

**CLARYE** (*Hucin van*) et *Heilwyff van Maisgny* (Magny?), sa femme, *umb sunderlich gonst und fruntschaft, die wir hain zu deme eirsamen herre Johan van Wylre*, échevin de Luxembourg, et pour

sa femme, *Jehennete*, leur donnent, *umb got und almoisz : alle und elliche erschafften, es sy lehn güter, schaff guter, eigen guter oder burger guter, lude, scheffe, bedde, froende, dinst, gulde, rentte, czinse, velt, wiessen, hüser, hobstede, garten, bomgarten, busche, acker, wasser und ıceyde, . . . herlicheiten, gerichtlen, . . . die Peter van Kair* (Charage), *unse liebe swager und neve in sime leben haben, . . . und vurezyden gewest sint her Peters selige van Kair, scheffen czu Lucc, und Marien, siner ewybe, anicherre une anichfrawce* desdits *Peter et Heilwyff*, et tels que ces biens se trouvent situés *czu Overkair, czu Redingen, by Csolveren* (Soleuvre) *und anderswo*, dans le duché de Luxembourg, 1457, le 20 mai : un senestochère, mouvant d'une nue, la main tenant une étoile, posée en chef à dextre. C. : un vol. L. : *Seel Huin de Clairi* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1092\*).

La nue est représentée par une vergette onnée, posée à senestre. *Overkair* = Hautcharage.

**CLARYE.** *Heilwyff van Maisgny*, ci-dessus, 1457 : dans le champ du sceau, deux écus ; A, comme celui du mari ; B, une croix. L. : . . . *cluy dv Maisgny* (Ibid.).

**Clarıs Valincourt** (Louis-Ferdinand-Joseph de), marquis de *Laverne de Rodes*, comte de *Clairmont*, baron d'Argenteau, Hermalle, etc., seigneur de Monteleone, etc., chambellan, conseiller d'Etat de l'Impératrice, lieutenant de la cour féodale de Brabant, grand-bailli de Termonde, tient du Brabant les seigneuries d'Argenteau et d'Hermalle, héritées de son grand-père, Louis-Antoine de Claris, comte de *Clairmont*, etc., 1753 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'azur à trois demi-vols, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> renversés, ce dernier posé en barre ; au 2<sup>e</sup>, de . . . à deux bandes de gueules ; au 3<sup>e</sup>, d'azur au semé d'étoiles. Sur le tout : un écusson à la fasce d'azur. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons (Av. et dén., N° 7794).

**Claus**, voir **Claes**.

**Clauwet**, voir **Clawet**.

**Claward** (Gilles), échevin de Bruges, 1294 : cinq (3, 2) lions. L. : *S . . . . . gidii Claw . . . sd* (Chartes des comtes de Flandre).

**Clauwet.** *Freres Jakemes de Valenchienes* de *Saint Fuellien*, 1373, le 13 juillet ; *Freres Jakemes de Valenchienes, canonnes del eglise Saint Fuellien dales le Rues, de lordene de premonstroit, en le diocese de Cambray*, 1374 (n. st.), le 9 janvier, reçoit, du duché de Brabant, une pension, sur les revenus de Binche : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un maçon ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un maillet (droit). Une étoile brochant en cœur sur l'écartelure. L'écu surmonté d'une tête de léopard. S. : deux léopards honnés assis. L. : *S' fratris iacobi Clauwet* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 2464, 2511).

**Clauwet.** Godefroid *Clauwet*, conseiller et homme de fief du duc de Brabant, . . . comte de Hainaut, etc., 1421 : un lion et un filet brochant, passé sous l'épaule gauche du lion. T. senestre : une damoiselle. L. : *S Godefroit Clauwet* (Namur, Nos 1354-6).

— Godefroid *Clauwet*, conseiller, dudit prince, 1423 : un lion et un filet brochant, chargé, sur l'épaule du lion d'un besant, ou tourteau (?). L. : *S' Godefroit Clauwet* (Chartes des ducs de Brabant).

Un peu aplati. C'est probablement absolument le même écu que sur les sceaux de 1421.

**Kleeburg.** Louis van *Cleberg* scelle un acte d'Everard Budel van *Hedestorp*, 1338 ; qualifié *burgman* de Philippe d'Isenburg, du château de Grenzau, 1338 ; scelle en 1339 ; *Ludevicus de Clebergh*, homme et *consanguineus* de Guillaume de Braunsberg, 1339 ; scelle un acte de Henri d'Isenburg, 1342 (n. st.) : deux fasces. C. : deux cornes, recouvertes d'épines et affrontées. L. : *S' Ludewici de Cleberg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 399, 411, 425, 450 ; Chartes des ducs de Brabant, Nos 533 et 583).

— *Pieter der Pastoir*, fils de Louis, ci-dessus, et, comme lui, *burgman* à Grenzau, 1338 : deux fasces, surmontées à dextre d'un poisson recourbé à dextre, la tête en bas (?). C. : deux cornes (ordinaires), affrontées. L. : *S Pastore de Cleberg* (Ibid., N° 411).

**Cleemputte** (Guillaume van) tient, du comte de Flandre, un fief ressortissant à la *vierschaer* de Sinaj, 1315 : dans le champ du sceau, une fleur de lis épanouie. L. : *S Willem va Cle . . putte fr Jans* (Fiefs, N° 7138) (voir **Latteur**).

**Clef** (*Jehan la*), dit de *Troyes*, *procureur en parlement et en l'audiance du Roy* (de France), reçoit une pension de 60 sols parisis de la ville de Tournai, 1403 : deux clefs, passées en sautoir, accompagnées en chef d'une croix ancrée, et une bordure endentée. T. : deux anges agenouillés. L. : *S Jehan la Clef* (Tournai, Chartrier).

Les pannetons des clefs sont en haut.

**Cleijem** (Guillaume van), échevin du Franc de Bruges, 1295 : un sautoir et un lambel brochant (*Oost-Eecloo*).

— Guillaume van *Cleijhem*, homme de fief du comte de Flandre, 1331 : un sautoir, chargé en chef à dextre d'une étoile à cinq rais (Chartes des comtes de Flandre) (Pl. 11, fig. 284).

— *Riquaerd de Cleijhem*, échevin de L'Ecluse (Flandre zélandaise), 1403 : un sautoir. C. : un lion issant. L. : *S Riquaerd van Cle . . em* (C. C. B., *Aequits de Lille*, I, 78-81).

— Guillaume de *Cleijhem*, homme de fief du bourg de Bruges, 1405 : un sautoir. L. : . . . . . *n Cleiem* (Ibid., I, 39).

*Le seigneur de CLEYHEM : de sable, au sautoir d'argent*  
(CORN. GAILLIARD, *L'ancienne Noblesse de la Contée de Flandre*).

**Cleijman** (Gilles), homme de fief de monseigneur Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, la Folie, en sa cour de Tubize, 1456, 7, 60 : un homme, posé de face, passant à dextre, tenant de la main gauche un lis, tigé et feuillé. L. : *S Gillaer Cleiman* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

**Cleijmans** (Francon) scelle pour Jean de Smet qui tient, du comte de Salm, seigneur de Rotselaer, un fief à Haecht, 1470; Pierre Cleijmans (ne scelle pas) et ledit Francon, son fils, tiennent, du même, de Daniel van Vossem et de l'abbé de Villers, des fiefs à Rotselaer, Haecht, Werchter, 1470; il scelle pour Henri Moens, qui tient, dudit comte, un fief à Haecht, 1470 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une étoile. L. : *Sigillv . . . . . Cle . man*. (Av. et dén., Nos 508, 510, 525, 1Xa).

**Cleijnael** (*Godefridus*), échevin de Bois-le-Duc, 1468 : d'hermine; au chef chargé de trois merlettes. L. : . . . . . *abin i Bvsc* . . . (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 43).

**Cleinaerts**, Jean *Cleijnairtz* (et *Cleijnairt*; les deux formes se rencontrent dans le même acte) scelle pour Renier de Pelsmakere, qui tient un fief du comte de Salm, seigneur de Rotselaer, 1470, 7 juillet; Jean *Cleijnairtz* scelle pour l'église et la mense du Saint-Esprit un dénombrement de fief, et un autre pour Gérard de *Moer*, feudataires dudit comte, 1470 : trois fleurs de lis; au franc-quartier brochant, chargé de trois losanges, accompagnés en cœur d'une étoile. C. : un vol. S. dextre : un griffon. L. : *S Ian Cleinaert*. (Av. et dén., Nos 525, 722, 744).

Les fleurs de lis sont au pied coupé.

**Cleijnvrancx** (Jean) scelle pour Elisabeth Heijms, qui déclare tenir, du sire de Diest, une rente de deux muids de seigle, sur les biens de maître Godefroid Pasteel, à *Nijerade* (Nieuwrode), 1470, le 22 juillet : trois macles, accompagnés en cœur de . . . (un maillet penché?). L. : . *Ian Clei* . . . . . (Ibid., N° 985).

**Clémency** (Nicolas, seigneur de), appelé aussi *Colaert van Conchich*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 1094 moutons, 1374, 6; scelle un acte de Henri van *Glabbay*, 13. 3 (voir celui-ci) : deux poissons adossés, accompagnés de quatre croisettes, recroisetées (non au pied fiché), rangées en orle. L. : *S' Claes von Kentsich* (Chartes des ducs de Brabant et *Luxembourg*, c. III, l. X, N° 9).

La seconde indemnité, de 1376, lui est remise par Henri de *Romvaingne*, chanoine de Metz, secrétaire du duc Wenceslas.

— Waleran van *Kuntzich*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le duc Wenceslas, reçoit une indemnité

(acompte?) de 156 *swair guldin*, 1377 : deux poissons adossés et un semé de croisettes pattées, au pied fiché. L. : *S Waltrami de Kuntzich* (Chartes des ducs de Brabant).

**Clémency**, *Peter von Kuntzich*, n'ayant pas d'enfants, cède, par amitié, au damoiseau *Johan von Bochen* (!) (Bolchen = Boulay), seigneur de *Dudelingen* (Dudelage), *Tzolveren* (Soleuvre), *Berpurgh* (Beaurepaire), et à sire *Johann van Ourley* (Orley), seigneur de *Beffort* (Belfort), chevalier, une rente que feu Jacques von *Limpach* (fils de feu sire Henri, seigneur de *Limpach*, et de *Sophie von Tzolveren*) et feu sa femme, Anne, avaient constituée à son défunt père, *Clais von Kuntzich*; 1454, *uff den echten dach July* : deux poissons adossés et un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché. C. : une tête imberbe entre un vol. L. : *S Peter v Kuntzich* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1026\*) (voir **Limpach**).

**Clément** (Jehan le), sergent de l'empereur, écrit une lettre-missive au bailli de Tournai, 1529 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) merlettes (la 3<sup>e</sup> indistincte); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un crois-sant, surmonté d'un lambel. C. : une merlette entre un vol (Tournai, Chartreux, X) (voir **Cléty**).

Les Le Clément de Taintignies et les Le Clément de Saint-Marcq, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, portent : de gueules à trois trèfles d'or; au chef d'argent, chargé de trois merlettes de sable. Couronne à neuf perles. S. : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules, regardants.

**Clémery** (Damoiselle Catherine de), veuve de Balthasar de *Ficquemont*, seigneur de *Ficquemont*, *Mala-tour* (Mars-la-Tour), *Rux* (Rupt), *Moustier* (Mou-tier), *Goihières*, *Chaulmont-en-Barrois* (Chaumont), en partie, tutrice de ses enfants René, Robert, Anne et *Alienor* de *Ficquemont*, tient divers fiefs du duché de Bar, relevés par son fils René, en 1570, une part de *Chaulmont* et tout son ban, etc., 1573 : écu en losange; parti; au 1<sup>er</sup>, trois pals abaissés, au pied fiché, surmontés d'un loup passant; au 2<sup>d</sup>, coupé; a, une aigle; b, plain. L. : . . . *therine de Cl* . . . . . (Lorr., Bar, Fiefs, N° 71).

**Cleppere** (Renier), échevin de la franchise de Landen, 1366 : trois lions, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : *S Ren' Cleper scab' de Lāde* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**Clerbant** (Sylvestre), écuyer, scelle le traité de Guérande (Bretagne), 10 avril 1380 : deux fasces, accompagnées de trois besants, ou tourteaux, rangés en chef. Cq. et C. frustes. L. : . . . *Silvestr* . . . . . (Archives Nationales, Collection des sceaux, N° 1847).

L'acte de 1380 se trouve imprimé dans Dom MORICE, *Documents*, T. II, col. 275.

**Clerbo**[i]s (Thomas), homme de fief des châtellenies de Flobecq et de Lessines, 1546 : cinq arbres secs, celui du milieu plus grand que les autres, tous posés sur une terrasse. S. senestre : un griffon. Le sceau porte : *Clerboos* (Fiefs, Nos 10279, 80, 1, 93) etc.

Il figure dans plusieurs documents de 1546; son nom y est orthographié, tantôt Clerbos, tantôt Clerbois.

**Clere**, voir **Clare**.

**Clere**n (Simon), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, à Hal, 1379 : trois fers de moulin. S. senestre : un griffon. L. : *Scel Simon . . . ren* (Greffes scabinaux, Hal).

**Clerc** (Guillaume de), écoutète et semonceur de l'église Saint-Bavon, à Gand, dans la seigneurie de Saint-Bavon, 1361 : dans le champ du sceau, une branche de chêne, feuillée de cinq pièces (non englantée), sommée de deux oiseaux (Saint-Bavon, fonds Van Lokeren).

— *Mahieus li Clers*, homme de fief du Hainaut, 1371 : six (3, 2, 1) merlettes et une bordure engrêlée. L. : *Saiel Mahiev le Clerc* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2408).

— (*Graciaen* de), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Wilre; i. l. : 80 moutons, 1374 : trois pals retraits, au pied fiché, et un semé de billettes (probablement des mouchetures d'hermine). L. : *S Grac . . . . .* (Ibid.).

— (*Jan die*), échevin de La Haye, 1377 : une fleur de lis. L. : *S Jan de Kle . .* (Ibid.).

— *Jehans li Clers de Graillier*, échevin de l'évêque de Liège, à Spy, 1396 : un coq. L. : . . .  *Jehan . . . . . lie . . .* (Namur, *Salzinne*, c. 316).

— *Gilles de Clerc van der Haghen*, homme de fief de Sottegem, 1414 : un arbre arraché (Elseghem).

— (*Her Willem de*) reçoit, de *Willem Thoenin*, *hobelou* de la ville d'Ypres, un paiement, pour l'église Saint-Martin, à Ypres, 1438 ; dans le champ ovale du sceau : un chevron alésé, accompagné en chef de deux têtes d'aigle et en pointe d'un lion. L. : *Willem* (!) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192).

— (*Maerx* le), homme de fief de la Salle d'Ypres, 1438, 42 : trois oiseaux. L. : *S Ma . . . . . Clerc* (Ibid., l. 192).

— (*Race* de), homme de fief du château de Gand, 1443 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'un croissant. L. : *Rase de Cl . . .* (Ibid., l. 221).

— (*France*, et *François* de), échevin de la Salle d'Ypres, 1460 ; échevin du métier d'Ypres, 1461 : même écu, sans le croissant. L. : *S Franse . . Cler .* (Ibid., l. 194).

**Clerc**. *Jean le Clercq*, homme de fief du Hainaut, 1465 : une rose, accompagnée de trois étoiles. S. senestre : un homme sauvage, sans massue (Tournai, Chartreux, IV).

— (Olivier de), homme de fief de la châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1483, 95 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, un sautoir engrêlé; au 2<sup>d</sup>, un lion; au 3<sup>e</sup>, une bande, chargée de deux feuilles de nénuphar; au 4<sup>e</sup>, plain; au chef de quartier échiqueté. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *S Oliuier de Clerc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).

— Lambert *Clerch*, échevin de Tirlemont, 1502 : un semé de besants, ou tourteaux; au franc-quartier chargé de trois piles (Greffes scabinaux, Louvain, c. 3644).

— *Roeger le Clercq*, sous-bailli de la ville et châtellenie de Courtrai, 1531 : un chevron, accompagné en chef d'une rose et d'une étoile, et en pointe d'un écritoire, posé en chevron, l'étui à plumes à droite, l'encrier, sous forme de poire, à senestre. L. : *S Roegier de Clerc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 61).

L'encrier est attaché au haut de l'étui à plumes au moyen d'une petite corde.

— François *le Clercq*, à Flobecq, tient un fief des seigneuries de Flobecq et de Lessines, 1546 : un écritoire oblong, posé à senestre, l'encrier, attaché au haut par deux cordes, suspendu à droite, accompagné en chef à droite d'une fleur de lis. T. senestre : une femme vêtue, aux longs cheveux flottants (Fiefs, N° 10288).

— Philippe de *Clerc*, échevin de Malines, 1549 : une bande, chargée de trois annelets et accostée de deux lions, à la queue fourchée. C. : un homme sauvage issant, le front ceint d'une couronne de feuillage, tenant de la main droite une rondache et de la gauche une massue. L. : *S sca Philippi de Clerck* (Malines).

— Guillaume de *Clerck*, échevin de Malines, 1550 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles à sept rais. Cq. couronné. C. : on aperçoit une partie d'une aile droite (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

— Nicolas *le Clercq*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1554 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un croissant. S. senestre : un lion (Mons, Sainte-Waudru, Q, liasse *Quévy*, 21-30).

— Jean de *Clercq*, homme de fief de Termonde, 1555 : un croissant contourné en chef à senestre et deux roses tigées en pointe; au franc-quartier chargé d'une marque de marchand. L. : . . . . . *Cl . . .* (*Zwijveke*).

Cette marque de marchand est formée d'un 4 contourné, la partie inférieure du montant enclose d'un triangle, la traverse du 4 munie à l'extrémité droite d'une petite tige verticale montante.

**Clerc.** Gilles de *Clerck*, fils de Pierre, tient, d'Adrien de Gavere, seigneur de Laerne, Masnuy-Saint-Pierre, ter Donct, te Ruwen, etc., un fief à Quaremont, 1558 : trois fasces (Elseghem).

— Adrien *le Clercq*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1572 : trois (2, 1) étoiles, accompagnées en cœur d'un cœur (!) et au point du chef d'un croissant. S. : deux lions (Mons, Hommes de fief) (Pl. 11, fig. 285).

— Philibert van *Boevekerke* (Bovekerke), échevin de Malines, 1589 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois tours. C. cassé (Malines).

— Charles van *Bouvekercke*, échevin *illegitimus*, 1590 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles à sept rais, le tout surmonté d'un lambel. C. cassé (Malines).

— Charles van *Bovekercke*, même qualité, 1595, 6, 8 : même écu, sans lambel. Cq. couronné. C. : on voit une partie d'un vol (Malines).

— Jean van *Bovekercke*, même qualité, 1612, 7 : même écu. Cq. couronné. C. : une aigle issante (Malines).

— Martin de *Clerck*, même qualité, 1614, 20 : mêmes écu et C., mais le cq. *non* couronné (Malines).

— Guillaume de *Clerck* scelle pour sa belle-sœur, Catherine Hauwe, qui tient, du comte de Flandre, un fief à Kemseke, 1623 : trois épées, posées en bande et rangées en barre, accompagnées en chef à senestre d'une main gauche, présentant la paume. C. cassé (Fiefs, N° 6710).

— Henri de *Clerck*, échevin d'Anvers, 1627, 31 : une fasce, chargée de trois merlettes et accompagnée de trois (2, 1) roses. C. : un oiseau (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, 1).

— Damoiseau Gérard de *Clerck*, lieutenant du haut-bailli du pays de Waes, 1632 : trois merlettes, rangées en chef; écusson en cœur à la bande. C. : un oiseau entre un vol. L. : *Gera . . . . . Clercq* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— Jean *le Clercq*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, scelle un acte du prévôt de la baronnie de Quiévrain 1682 : deux fourches, passées en sautoir, accompagnées en pointe d'un panier ovale, renversé (Baron de Loë).

— . . . Leclerc, conseiller d'Etat de l'Empereur, etc., ancien président du Grand Conseil de Malines, 1811, le 7 mai, à Vienne : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois losanges, accolés en fasce. Cq. couronné. C. : un lion issant (cachet, en cire rouge, sans L.) (voir **Anglais, Broeck, Ecohoute, Carlier, Poederlé, Vieuxmoulin[s]**).

Le conseiller Leclerc atteste que feu le chevalier François-Dominique d'Hoop, père de Ferdinand-Antoine d'Hoop, ancien capitaine, chef d'escadron au *régiment chevaux-légers Vincent*, ci-devant la Tour, propriétaire de la terre de Bollechowitz, en Bohême, a rempli avec distinction, pendant nombre d'années, la place de conseiller pensionnaire du pays d'Alost, et celle de conseiller-pensionnaire et grand-actuaire de la province de Flandre; que, par suite de son attachement à l'empereur, il a beaucoup souffert, pendant les derniers troubles, aux Pays-Bas, et que, après leur apaisement, il a été promu à l'état de conseiller au Grand Conseil de Malines et de maître des requêtes de l'hôtel de Sa Majesté, dignité qui rendait les conseillers égaux en rang et en honneurs aux membres du Conseil privé, et leur donnait la noblesse héréditaire, s'ils ne l'avaient déjà, et le titre de chevalier; qu'en conséquence ils pouvaient se qualifier de messire, comme les nobles titrés, et surmonter leur heaume de la couronne de chevalier.

**Clermay.** *Jehans de Clermais, maires des escardes de Tournai*, 1348 : quatre losanges, rangés en bande, brochant sur un filet, accompagnés au canton senestre d'une coquille, et un lambel, brochant sur le 1<sup>er</sup> losange et le filet. L. : . . . *eel Jehan de Cle . . . . .* (Tournai, Chartrier).

— *Jehan de Clermes*, fils de feu Rogier, bourgeois de Tournai, reçoit une rente, sur le domaine de Courtrai, pour les exécuteurs testamentaires de feu *Jehan Fuiant*, 1463 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'une coquille. C. cassé; on voit une partie d'un vol. S. : deux griffons. L. : *Jeh . . . . . ermes* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

**Clermont** (*Symons de*), *sires de Neële*, 1281 : type équestre; le bouclier à deux poissons adossés et à un semé de trèfles. L. : ✠ *Sigil . . . . . onis d . C . . . . . n . . domini de Nigella*. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Sigilvm secreti* (Chartes des comtes de Flandre, N° 296).

— (*Raouls de*), *conestables de France et sires de Neele*, 1289 : type équestre; le bouclier et la housse aux armes précédentes. C. : un écran échancré, semi-circulaire, les pointes garnies de courtes tiges, terminées en boule, et chargé d'un lion. L. : *S' Radolphi de Claromote dñi de Nigella*. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *S' Radolphi dñi de Nigella* (Ibid., N° 493).

D'après GELRE, *die marscale van Cleermont*, homme du roi de France, portait : de gueules à deux poissons adossés et à un semé de trèfles, le tout d'or, lesdits poissons surmontés d'un lambel d'azur. Couronne de sable. C. : une tête et col de coq d'hermine, crété et barbé de gueules, terminé en volet. GELRE donne au *greve van Nele* : le même écu, sans lambel. C. : un plumail gris, issant d'une cuve de gueules, semée de trèfles d'or, entourée d'un bourrelet d'argent et terminée en volet.

— (Henri van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont; i. t. : 246 moutons, 1374 :

une croix engrêlée, accompagnée au 2<sup>e</sup> canton d'une étoile; au franc-quartier chargé d'une fasce. L. : *S' Henrici de Clermont* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 286).

**Clermont** (Henri van), échevin de la duchesse de Brabant, à Maestricht et dans la cour de *Lencule*, 1398 : une croix engrêlée, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une fasce. L. : *S Henrici de Clermot scab ticten* (Ibid.).

— Henri de *Cleremont*, *chastellain de Dolhaing* (Dalhem), déclare avoir reçu une redevance de grain, due, *illeg*, à sire Jean de Pouques, mort récemment, et en tenir compte, à valoir sur sa créance, 1401, 31 janvier (style de Liège) : une croix engrêlée, accompagnée . . . (les cantons supérieurs sont frustes). L. : *S Henrici de Clermot* . . . . . (Ibid.).

Cette redevance, dit l'acte, est échue en la terre de *Dalem*, ou *Dolhaïn*; il contient donc, de ce nom, trois orthographes diverses.

**Clervaux**. Gauthier de *Clerve*, chevalier, scelle un acte de Ferry, seigneur de Cronenburg, écuyer, 1332 : plain; au chef chargé de trois merlettes (*Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 67).

— Gauthier, seigneur de *Clerve*, chevalier, scelle un acte de Thierry de Milburg, chevalier, et de sa femme, *Metze* van Merode, ses parents, 1348 : plain; au chef chargé de trois corbeaux. L. : *S Wal . . . dni de Clerue* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 510).

— Thierry van *Clerve*, chevalier, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Luxembourg, i. t. : 210 moutons, 1374 : plain; au chef chargé de trois merlettes. Cq. couronné. C. : deux cornes de bœuf, semées de fleurons, affectant la forme d'une tulipe. Le volet semé des mêmes fleurons. L. : *S' dñi Diderici de Clerva* (Chartes des ducs de Brabant).

Ces fleurons représentent des ventres de petit-gris. Il convient donc de blasonner ces cornes : de vair au naturel (voir p. 74 78).

— Guillaume van *Clerve*, prisonnier *illeg*, sous ledit drossard; i. t. : 366 moutons, 1374 : même écu. L. : *S' Villem va Clerve* (Ibid.).

**Cléty** (Isid.-Juste-François **Clément de**), prêtre, chanoine de la cathédrale de Namur, recteur du bénéfice de N.-D.-Mineure, en l'église de Trognée, en Hesbaye, pays et diocèse de Liège, 1787, le 25 mars : d'hermine à la croix de gueules, chargée de quatre têtes de léopard, bouclées; écusson en cœur, cassé; on n'y voit plus qu'une étoile à cinq rais, au canton senestre. L'écu, dans un cartouche, sommé d'un chapeau ecclésiastique (cachet en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46639).

Il remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à ce bénéfice.

La famille des chevaliers Clément de Cléty, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, porte ces mêmes armes.

L'écusson en cœur est écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules, et au semé de fers de lance de sable; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'argent à l'étoile à cinq rais de sable.

L'écu sommé d'une couronne à neuf perles. S. : deux léopards lionnés d'or, bouclés du même.

**Clèves** (Thierry, comte de), 1264 : type équestre; le bouclier et l'écu du contre-scel, à l'écusson et à l'escarboucle brochante. L. : . . . . . *itis clevensis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 49) (voir **Boetzelaer**).

— (Thierry, comte de), 1285 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel aux mêmes armes. L. du contre-scel : *S' Secretum et clavis sigilli comit chycensis (Hollande)*.

— (Othon, comte de), 1309 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, aux mêmes armes. C. et ornement du chanfrein : un écran échancré (Chartes des ducs de Brabant).

— *Johannes de Cleve, decanus et archidiaconus coloniensis*, 1346 : dans le champ du sseau, un casque, recouvert d'une peau de rencontre de bœuf couronné. L. : *S' Iohannes (!) de Clevis dns de Linne* (Dusseldorf, *Emmerich*, N° 58).

— *Ermgaert van Cleve, vrouwe wileneer van Huerne* (Hornes), dote le couvent de Bedbur, de l'aveu de ses fils, Thierry de Hornes, sire de Perwez et de Cranenburg, Jean et Godefroid, 1350 : parti; au 1<sup>er</sup>, un huchet en chef et un demi-huchet en pointe, mouvant du parti (**Hornes**); au 2<sup>d</sup>, un demi-écusson et une demi-escarboucle, le tout mouvant du parti (Dusseldorf, *Bedbur*, N° 32).

— (Adolphe, comte de) et de la Mark, 1392 : même écu que Thierry (1264) (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 351).

— (Adolphe, fils du comte Adolphe de), 1392, 3 : parti; au 1<sup>er</sup>, un demi-écusson et une demi-escarboucle brochante, le tout mouvant du parti; au 2<sup>d</sup>, une fasce échiquetée de trois tires (**Mark**) (Ibid., N° 340, 2, 51).

— Thierry, frère d'Adolphe et fils du comte Adolphe ci-dessus, 1392, 3 : même écu, mais sans la demi-escarboucle (Ibid.) (Pl. 11, fig. 287).

— (Adolphe, comte de), etc., reçoit, de la duchesse de Brabant, des acomptes sur les 5100 florins de Hollande qu'elle lui doit, etc., 1396, 7 : un écusson et une escarboucle brochante. Le casque recouvert de la peau d'un rencontre de bœuf couronné, le cercle de la couronne échiqueté à trois tires. L. : *Sigillum Adolphi comitis de Clevis* (Chartes des ducs de Brabant).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXXXI.

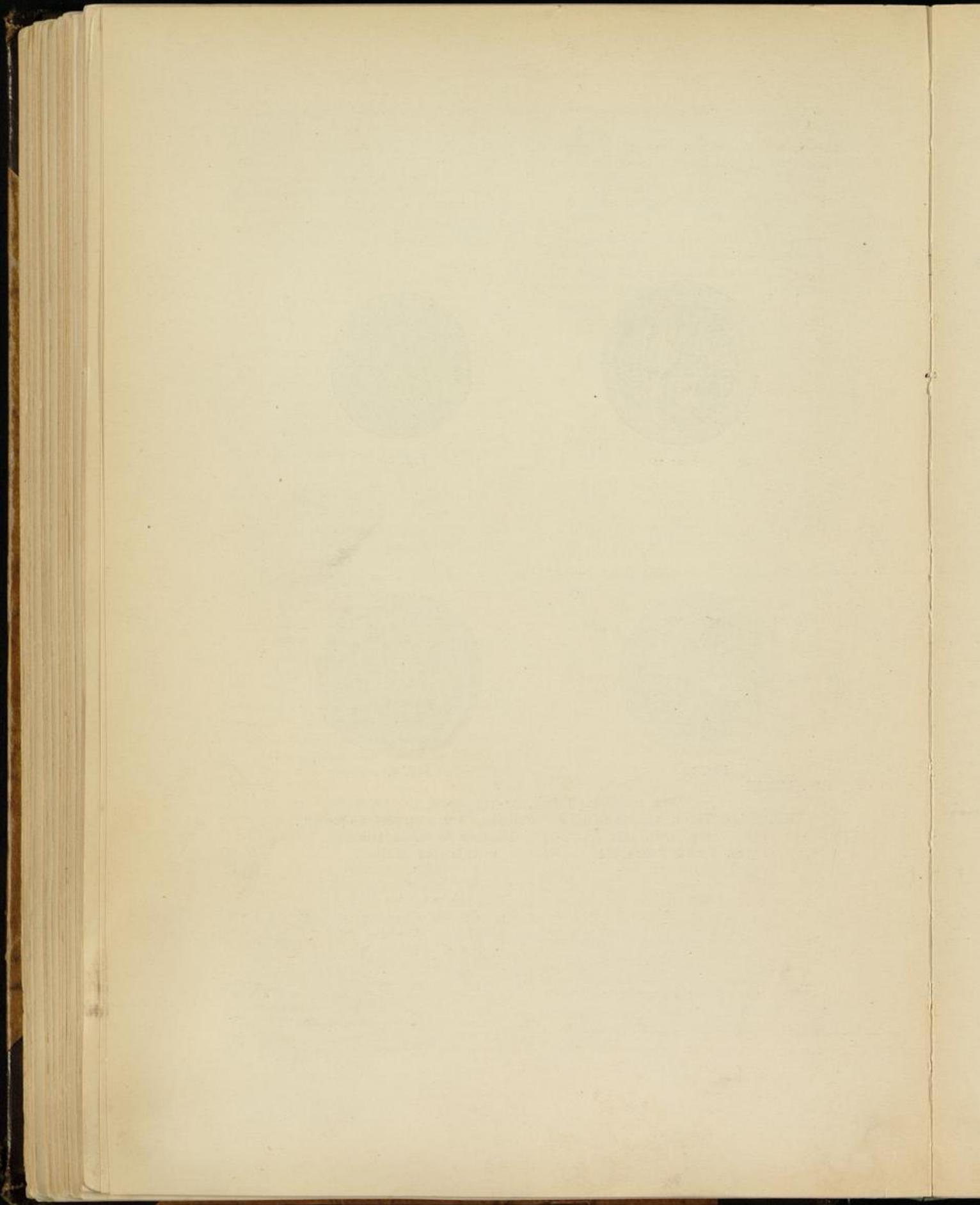
Fig. 1. Nicolas Tahon, xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècle.

Fig. 2. Jean Tahon, homme de fief de l'archiduc d'Autriche, 1504, à Cambrai.

Fig. 3. Jean Tahon, 1512

Fig. 4. Nicolas Tahon, 1515

} Hommes de fief du Hainaut  
et de la cour de Mons.



Ces paiements ont, sans doute, trait à la guerre de Gueldre.

**Clèves** (Adolphe, comte de), 1398 : dans le champ du sceau, un casque cimé comme sur le sceau de 1396, accosté de deux écussons; A comme en 1396; B, une fasce échiquetée de trois tires (Ibid.).

— *Aernt van Cleve, Johan, Tijdeman et Gherijd*, ses frères, fils d'*Aernt van Cleve, Melijs Aernts zoen, Aernt Baers et Peter Walmaer* (scelle d'une marque de marchand) s'arrangent, avec le duc de Gueldre, au sujet de prétentions qu'avait fait valoir ledit *Aernt van Cleve, onzen vader, oem ende neve*, 1400; *Aernt*, le fils : une fasce, chargée en cœur de... et accompagnée de trois (2, 1) têtes et cols de cygne. L. : *S Aernt van Cleve* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 797) (comp. **Arnouts soen**).

Les frères d'*Aernt*, le fils, ne scellent pas.

— (Adolphe, comte de) et de la Mark, 1405 : petit module; deux écus, le 1<sup>er</sup> de Clèves, le 2<sup>d</sup> de la Mark. L. : *S Adolphi com de Cleu* . . . . . (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 638).

— (Marguerite de), comtesse palatine du Rhin, duchesse en Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande, etc., 1408 : deux écus; A, écartelé de Bavière et de Hainaut (les 4 lions); B, de Clèves. T. : un ange. L. : . . . . . *ducisse Bavarie comitisse Hanonie Hollandie et Zeelandie* (Ibid., N° 677).

— (Gérard de) et de la Mark, frère du comte Adolphe, 1409, 14 : même écu que Thierry, 1392. L. : *Sigille Gerardi de Clivis et de Marka* (Ibid., N°s 681 et 711).

— Le même, 1411 : même sceau qu'Adolphe, fils du comte Adolphe, 1392, mais brisé d'un lambel, brochant sur le tout. L. : *S Gerardi de Clivis de Marka* (Ibid., N° 699).

— (Adolphe de) et de la Mark, seigneur de Ravestein, Wijnendale, etc., 1481, 4 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une escarboucle, chargée en cœur d'un petit écusson; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce échiquetée de trois tires. Sur le tout, un écusson écartelé; au 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fleur de lis; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois bandes (**Bourgogne**). Sur le tout du tout : un écusson fruste. C. : comme Jean (1346). S. dextre : un lion (C. C. B., c. 108 et 113).

Le sceau de sa femme, Anne de Bourgogne, dame de Ravestein, Wijnendale, Duiveland, Sommelsdijk, etc., apposé à l'acte de 1484, est fruste.

Voici, d'après **GELRE**, les armes du comte de *Cleve* : de gueules à l'écusson d'argent et à l'escarboucle d'or brochante. Le cq. recouvert d'une peau de taureau de gueules, accornée d'or. Couronne d'or, le cercle chargé d'une fasce échiquetée de gueules et d'argent, de trois tires.

— (Jean-Guillaume, duc de), Juliers et Berg, comte de la Mark et de Ravensberg, seigneur de Ravenstein,

Wijnendale, tient, du château de Gand, la seigneurie de *Wijnendael*, 1592, 15 octobre : coupé; au 1<sup>er</sup>, parti de deux traits, formant trois champs; a, un lion; b, un écusson et une escarboucle brochante; c, un lion couronné; au 2<sup>d</sup>, parti, a, une fasce échiquetée à trois tires; b, trois chevrons (Fiefs, N° 11144<sup>bis</sup>) (voir **Fauquemont, Gueldre, Horn, Isenburg, IJzendoorn, Keeken, Lecker, Leuth, Mark**).

**Clievère** (*Willelmus dictus*), *filius quondam Johannis dicti Clievère*, échevin de Bruxelles, 1353 : un lion couronné, l'épaule chargée d'un maillet penché. L. : ✠ *Sigille Willemi dci Clieve'* (Bruxelles).

— (*Reijnere de*) reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 24 *pont grote lakens ghelts* (un écu d'Anvers, aux quatre lions, compté pour 22 *grote lakens ghelts*), à valoir sur 31 pont, à lui dus, 1337, le 18 novembre : un lion, accompagné de six maillets (droits), 2 en chef, 2 aux flancs, 2 en pointe. L. : ✠ *S' dci Reneri de Clievère* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1523).

— Guillaume de *Cliever* scelle pour Henri Rullemakere, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek (i. t. : 74 moutons), 1374 : un lion couronné. L. : ✠ *Sigille Willemi dicti Clievère* (Ibid.).

— Guillaume *die Chevere op ten Halsberch* (le même ?), père d'Alard, tué à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek, reçoit un acompte sur une i. t. de 37 moutons, pour le, ou les enfants dudit Alard (*van der ghebourten wegen des voers. Alaerts*), 1374 : un lion couronné, l'épaule chargée d'un maillet. L. : . . . *Sigille Willemi dci C* . . . . . (Ibid.).

— (Gilles de), écuyer, homme de fief de la duchesse de Brabant, 1396, 7 : un lion, chargé d'un écusson à trois maillets penchés. C. : une tête et col de bœuf (chèvre ?). L. : *S Gielüs de Clievère* (Ibid.).

— (Guillaume), prêtre, homme de fief de Rasse de Grez, seigneur d'Héverlé et de Malèves, 1433 : un lion couronné, l'épaule chargée d'un maillet penché. L. : *S Willm . . . vere* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**Clingermans** (Jean), échevin de Saint-Trond, 1549, 52 : une barre, accompagnée de trois croissants, posés en barre, 1 au canton dextre, 2 à senestre, rangées en barre. C. : un homme, brandissant de la main droite une massue, la figure contournée, issant (Ordange et Abb. de Saint-Trond, c. 13).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, Clingermans porte : d'argent à la bande (1) de sable, accompagnée de trois croissants de gueules, posés en bande, 1 à senestre, 2, rangées en bande, à dextre.

**Clignet**, voir **Brabant**.

**Clinkart** (*Jan*), *meester van scep* (un acte français, de 1398, le qualifie : *maronnier ter Shuus* (L'Ecluse, dans la Flandre zélandaise), reçoit, du duc de Bourgogne, 10 nobles (= 36 livres parisis), *omme zeekeere vojage ende pine, die ic ghedaen hebbe int gheselscep van Guijotte van Lompreit ende meester Gillis de Vulre* (Volder), secrétaire dudit duc, 1398 : un cerf, en arrêt. L. : ✠ S I . . . . . soen (C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79).

**Clijnke** (*Jean*) tient, du château de Termonde, un fief à Saint-Gilles, 1430 : un chevron, accompagné de trois roses (Fiefs, N° 4375).

**Clinckebel, dit van Teijlingen** (Nicolas) (fils de Guillaume), échevin de Rotterdam, 1565 : un lion et un lambel, passé sous le ventre du lion et brochant sur la queue. C. : un lion, issant d'un lambel, entre un vol. L. : S *Claes Willem so* (U.)

**Clincker** (Maitre Adrien), échevin de Heusden (Brabant), 1504 : un sautoir échiqueté, accompagné en pointe d'une rose (Malines).

**Clyte**. *Colart de le Clitte*, chevalier, seigneur de *Rucesreure* et de Comines, reçoit, de la Chambre des Comptes, à Lille, une indemnité pour un voyage de six jours à *Noefport* (Nieuport), fait, sur l'ordre du duc, avec le bailli d'Ypres, *pour avoir fouceurs a fouir les fosses de . . . Noefport*, 1387, 16 août : dans le champ du sceau à droite, un petit écu, au chevron, accompagné de trois coquilles, et à la bordure (simple) ; à senestre, un grand casque, cimé d'une tête et col de loup, issant de flammes (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188).

— Lambert *de le Clite*, échevin d'Ypres, 1404 : trois (2, 1) membres de lion, posés en bande. L. : . . . . beert . . . . . ite (Ibid., l. 417).

— Jean, seigneur de *Commines* (et *Comene* = Comines), reçoit, du duc de Bourgogne, une pension de 300 francs sur l'espier de Furnes, 1421, 38 ; chevalier, souverain bailli de Flandre, 1424, 6, 9 : un chevron, accompagné de trois coquilles. C. : une tête et col de loup, issant de flammes. T. : une damoiselle. L. : S *Iehan de le Clite se . . . de Comines* (Ibid., 394, 35, 37, 61, 78-9, 112).

En 1426 et 1429, il est qualifié capitaine et souverain bailli de Flandre.

— *Angniez de le Clite*, *vesve de feu Morisse de Varsenare* (Varsennaere), reçoit, sur la *grute* de Bruges, des rentes viagères de 400 livres parisis, dont 100 livres inscrites sur sa vie à elle, 150 sur la vie de *Morisse* et de *Martine de Varsenare*, 150 sur la vie de *Catherine de V.*, veuve d'Adrien Baille, et la vie de *Roelquin de V.*, ses enfants, 1441 (n. st.) ; elle scelle encore pour une rente, en 1444 et 46 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois épées, rangées en fasce et posées en bande, accompagnées en chef à senestre d'une

étoile à cinq rais ; au 2<sup>d</sup>, trois cors de chasse couronnés. T. : un ange. L. : S *Agn van d Clite Mor . . . . . va Warsenare* (Ibid., l. 378, 43) (voir **Varsennaere**).

*Le seigneur de le Clyte* : de gueulle, au chevron d'or, à trois coquilles d'argent.

*Le seigneur de Ruwerschuere* : pareilles, à la bordure d'or (L'ancienne Noblesse de la Contée de Flandres, par CORN. GAILLIARD).

**Clobbere** (Henri), échevin de Malines, 1353, 5, 69 : dans le champ du sceau, un mouton broutant, brochant sur un bélier, en arrêt, posé à côté du mouton, et dont on n'aperçoit que la partie supérieure (Malines).

— (Rombaut), échevin *illeg*, 1381 : trois moutons passants (Malines).

**Clodt**, voir **Cloth**.

**Cloeck**, voir **Cloick**.

**Kloepsghin** (Arnould), bailli héréditaire de l'archevêque de Cologne, 1371 : une fasce (Dusseldorf, Col., N° 915).

**Cloes** (et **Clouz**) (Thierry), échevin de Liège, 1396-1414 : deux sceaux ; 1<sup>o</sup>, trois écuireils ; au franc-quartier brochant, chargé d'un lion. L. : . . . . . os . 2<sup>o</sup>, même écu, mais les écuireils tenant de la patte droite une noisette. S. senestre : un griffon, au bec duquel l'écu est suspendu. L. : S' *Thiry Clo . s . . . . . de Liege* (C. de B.).

**Cloesterman** (Corneille), prêtre, reçoit, du receveur de Termonde, un paiement, *als van minen dienste van vroechmesse in Onser Vrouwen kerke*, à Termonde, 1408 : diapré au calice. L. : S *Cornelis Clo . . . man pbr.* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

**Cloet de Attenhoven** (*Godefridus dictus*), s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *beno et honeste cum galea armatus et equitatus*, dans la guerre entre les rois d'Angleterre et de France, 14 avril 1339 : un chevron. L. : ✠ S' *Godefridi Clothe* (Chartes des ducs de Brabant, N° 508).

**Cloet** (*Jehan*), *sergent de leaue* du comte de Flandre, 1400 : un chevron, accompagné de trois annelets. L. : *Sigill . . . . . Cloet* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 80, 81).

— (Jean), échevin de Bruxelles, 1506, 7 : une fasce, surmontée de trois merlettes. C. : un bonnet, recourbé en avant, entre un vol, chargé d'une fasce. T. dextre : un homme sauvage. L. : . . . . . dicti *Cloet* (Brux. et E. G., 358) (voir **Hoethet**).

**Cloete** (Rombaut van den), échevin de Malines, 1374, 5, 7, 8 : une corne de bélier, renversée, fortement recourbée, la pointe à dextre (Malines).

**Cloeters** (Henri), échevin de la cour censale du commandeur de Bernissem, à Mielen-sur-Aelst, 1472, 9 : trois chevrons, accompagnés en chef à dextre d'une rose (Abb. de Saint-Trond, c. 9, 10).

**Cloick** (Jean) (fils d'Etienne), homme du duc de Clèves, 1418 : un lévrier passant (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 736).

— (Jean) (fils de Gisbert), même qualité, 1418 : même écu. L. : *Sigillv . . n Kloec* (Ibid.).

L'animal dans les armes de ces deux personnages ressemble, toutefois, plus à un âne qu'à un lévrier.

— **Gadert Cloegk**, écuyer, scelle le traité d'alliance entre les nobles et les villes de Gueldre, 1418 : un chien braque passant. L. : *Sigillv Gadert Kloeck* (Arnhem, *Rekenkamer*).

*NISHOFF, Gedenkw.*, l'appelle, à tort : *Cloegh*.

**CLOIRLANT** (*Leve van*), conseiller et ami du duc de Juliers et de Gueldre, 1410 : deux fasces. L. : *S Leve van Carlant* (!) (Ibid., N° 687).

— (Jean van), bon ami de Jean, seigneur de Gemen, 1414 : deux fasces (Dusseldorf, *Col.*, N° 938).

**Clockiel** (Olivier) reçoit une rente du receveur de Hal, 1428 : trois besants, ou tourteaux (Mons, Domaines de Hal, 1).

**Clockier** (*Gilhon le*), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Warnant ; 60 moutons, 1374 : trois lions, 1 au canton senestre, 2 en pointe ; au franc-quartier chargé d'une fasce, surmontée de trois annelets. L. : ★ *Gilhon le Clokir* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 288).

— Jean de *Clockyer*, prisonnier *illegitimus*, sous la même bannière ; i. t. : 537 moutons, 1374 : un sautoir, chargé en chef de deux membres de lion, joints en cœur, les griffes en haut. Cq. couronné. C. : un membre de lion. L. : *Johans le Clokier* (Ibid.).

Un *Johan le Clokier*, échevin et bourgmestre de Huy, portant les armes d'*Oliiers* (de geules a trois castelet d'argent), avait pour femme une fille de sire Guillaume de *Rocerôit* (Rouveroy), le frère de laquelle avait adopté, du chef de sa mère, les armes d'Hozémont (d'or al sautoir de geules), brisées en cœur d'une jambe de Lyoon d'or. Leur fils, *messire Johan le Cloquier*, chevalier, bailli de Thulin, prit les armes d'Hozémont. Il vivait du temps d'Henricourt. Cet auteur, à qui nous empruntons ces détails, ne cite pas de brisure, quant aux armes de ce *Johan*.

— (Jean le), chevalier, échevin de Liège, vers 1390 : diapré (?) au sautoir. Cq. couronné. C. : une tête et col de dragon. S. : un griffon et un léopard lionné. L. : *S Iohan . . . . . kier cheu . . . . . i de . . . . .* (C. de B).

— **Willame le Cloquier**, manant à *Waleve Castialx* (Walleffe), échevin de la haute cour de Fallaix, 1458 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un sautoir, accompagné en

pointe d'un anneaulet ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce de cinq fusées ; sur le tout, un écusson à la bande (**Haweal?**) C. cassé (on voit une partie d'un vol) (C. C. B., c. 108) (Pl. 11, fig. 289).

Comp. HENRICOURT, édition SALBRAY, p. 41.

**Clockier**. *Thieri du Cloquier*, eschevin de le court de *Vaulx*, de le court de *Saint Albain* et de le court *Saint Jehan en Liege*, jugeant a *Noville sur Mehaigne*, 1515 : écartelé ; au 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un sautoir (sans l'annelet?) aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce de cinq fusées. Sur le tout, un écusson à la bande. Cq. couronné. C. cassé (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

**Clocman** (Simon) (fils de Simon), mari de damoiselle Marguerite Baerts (fille de Henri), qui tient, du château de Termonde, une rente seigneuriale, dite *'t leen ter Woestijnen*, à *Desteldonck*, 1515 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'hermine à la bande, chargée de trois coquilles ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois fasces (hamaides?). C. cassé (Fiefs, N° 3661).

— (Philippe), échevin de Bruxelles, 1571 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'hermine à la bande engrêlée, chargée de trois coquilles ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois hamaides. C. : deux aiguères. L. : . . . . . *Clocman* (Bruxelles) (voir **Boom**).

— (Jacques) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1416 : écu cassé. C. : deux aiguères affrontées. L. : . . . . . *an* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 376).

— (Jean), homme de fief de la châtellenie de Gand, 1436 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'hermine à la bande (non engrêlée), chargée de trois coquilles ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois hamaides. Même C. T. : deux damoiselles. L. : *S' Ian Clocma*. (Ibid., l. 113).

— Georges *Clockman*, échevin de Bruxelles, 1530 : même écu, mais les bandes engrêlées. Même C. T. : . . . . L. : *S Georgii Clocman* (Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4970, A. G. B.).

**Clocquet** (Antoine), vicaire (*onder pastor*) de Ruremonde, district de Gueldre, remet au gouvernement autrichien l'état des biens d'une fondation de trois messes, instituée, en l'église paroissiale de ladite ville, par feu damoiselle Marie-Agnès van Afferden ; 1787, le 29 mars : de vair ; au chef chargé d'un lion issant, tenant une palme de la patte droite. C. : le lion issant de l'écu (cachet en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46393).

**Cloosterman**, voir **Cloesterman**.

**Clopper** (Nicolas) (et de **Cloppere**), chanoine de Liège, licencié ès droit ecclésiastique, conseiller du duc de Brabant, 1446 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un échiqueté ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois oiseaux, accompagnés

en cœur d'une étoile. T. : un ange. L. : *S' Nicholay de Cloppere* (Abb. de Saint-Trond, c. 8, et Chartes des ducs de Brabant).

Sur un autre sceau, de 1446, il n'existe pas d'étoile aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> quartiers (?).

**Clopper.** Thierry *Klopper*, bourgmestre de Werden, 1481 : une fasce, chargée de trois annelets et accompagnée en pointe d'une étoile. L. : *Sigillum Diderich Klope . . . el* (Dusseldorf, Werden, N° 97c) (Pl. 11, fig. 290) (voir **Asberg, Bake**).

**Clos**, voir **Hove**.

**Closser** (Guillaume die), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Bouchout ; i. t. : 80 moutons. 1374 : trois (2, 1) croissants, accompagnés de trois billettes, 1 en cœur, 2 aux flancs. L. : *★ Villem de Clocer* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 291).

**Clot**, voir **Clut**.

**Cloten**, voir **Lots**.

**Cloth** (Benoit, baron de), seigneur de *Landscron*, Ehrenberg, Hennen et Grimberg, chambellan et président du conseil des appelées de S. A. E. de Trèves et son grand-bailli de Sayn, Vallendar, Herschbach, Grensau et Heimbach, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Antoinette-Éléonore-Elisabeth, comtesse de *Waltbott à Bassenheim*, du côté maternel, est *gentile femme*, fille de messire Jean-Rodolphe-Marie, comte du Saint-Empire de *Waltbott à Bassenheim*, seigneur de Bassenheim, Olbrück, Pyrmont, Sevenich, Cransberg, Reiffenberg et Königsfeldt, et d'Éléonore-Ernestine-Sophie-Walburge, baronne de Hoheneck, fille de messire Damien-Antoine-Marie, baron de Hoheneck (fils de messire Lothaire-Frédéric, baron de Hoheneck, et de Marie-Antoinette, baronne de Bernhausen) et de Marie-Antoinette, baronne de Wiltberg, fille de Jean-Hugues-Antoine, baron de Wiltberg, et de Sophie-Anne-Marie Boos de Waldeck ; et que ladite damoiselle est noble, de tous côtés maternels, sans aucune bastardise, bourgeoisie, ni autre empeschement quelconque ; Coblenz, le 14 juillet 1767 ; il signe : *Benedict Freyherr von Clodt m[anu] p[rop]ria* : un vol. Cq. couronné. C. : un vol (cachet, en cire rouge, sans légende, dans une boîte de fer blanc) (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374) (voir **Hohenfeld**).

**Clouz**, voir **Cloes**.

**Clu[e]kinc** (Jean), échevin de *Berk* (Rheinberg), 1388, 9 : une bande, accompagnée au canton senestre d'une rose. L. : *★ S' Iohannis Clvkinch* (Dusseldorf, Col., N° 1118) (voir **Keeken**).

**Cluetinc**, voir **Clutinc**.

**Clugnet**, voir **Brabant**.

**Cluppel** (Jean le), homme de fief du château de Haeltert, 1402 : un trèfle, aux feuilles vidées, entourant, chacune, une petite boule (très cassé ; l'écu seul subsiste) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).

**Clut** (Arnould), échevin de Maestricht, 1414 : trois coquilles ; au franc-quartier brochant, chargé d'une croix engrêlée. L. : . . . . t *Clot* (!) *schepe treicht* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Gérard), échevin de Maestricht, 1414, et de la cour de *Lenculen*, 1432 : même écu. L. : *S Gerarts Klvt scepem triecht* (Ibid.).

— (Jean), échevin de l'abbé de Corbie, dans sa cour (*vroenhoff*) de Saint-Pierre, à Montenaeken, 1463 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois coquilles ; au 2<sup>d</sup>, une croix engrêlée. L. : *Sigillum Iohan Clvt* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

**Clute**, voir **Cloet, Pelden**.

**Clutinc** (*Rennerus*), échevin de Bruxelles, 1308 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. L. : *✠ Sig' Re . . . . lv . . . .* (Bruxelles) (voir **Steele**).

— (*Franco*), échevin *illeg*, 1309 : même écu, chacun des trois pendants du lambel chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : *✠ S' Franconis Clutinc* (Ibid.).

— (*Franco*), *junior*, échevin *illeg*, 1313 : même écu. L. : *✠ S' Franconis dci Clutinc* (Ibid.).

— (*Wilhelmus*), échevin *illeg*, 1332 : un parti-émanché ; au chef chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *✠ Sigillum Willemi dci Clutinc* (Ibid.).

— *Franco*, *filius quondam Johannis Clutinc[s]*, échevin *illeg*, 1339, 40 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois maillets penchés. L. : *✠ S' Franconis Clutis ß . . . . is* (Ibid.).

— (*Franco*), *junior*, échevin *illeg*, 1341 : même écu, mais des billettes, au lieu des maillets. Cq. couronné. C. : une fleur de lis, au pied coupé. L. : . . . . *Franco dci Clutinc* (Ibid.).

— (*Reijnerus*), échevin *illeg*, 1343, 4 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; écusson en cœur à trois pals. L. : *✠ S' Reinere Clutinc* (Ibid.).

— (*Johannes*), échevin *illeg*, 1347 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. C. : un écu-reuil, tenant de la patte gauche une noisette, entre deux cornes de bœuf. L. : *S Iohannis dci Clutinc* (Ibid.).

— (*Reinerus*, *filius quondam Johannis [dicti]*), échevin de Bruxelles, 1351, 6 ; *Reijnerus Clutinc*, amman *illeg*, 1359 : même écu, mais sans lambel. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle. L. : *Sigill Reneri*



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXXXII.

Fig. 1. Nicolas Tahon, 1551

Fig. 2. Jean Tahon, 1562

Fig. 3. François Tahon, 1572

Fig. 4. Augustin Tahon, abbé de Saint-Aubert-lez-Cambrai, 1745.

} Hommes de fief du Hainaut  
et  
de la cour de Mons.



- dicti Clvetinc* (Ibid. et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).
- Clutinc.** Le même, échevin *illegitimus*, 1352, 61, 78; *Reijner die men heet Cluetinc*, échevin d'Uccle, 1372 : mêmes écu et C. Cq. couronné. L. : *Sigil' Reneri dicti Clvtinc* (Bruxelles).
- (*Franco*), échevin de Bruxelles, 1352 : même écu. Cq. couronné. C. : une fleur de lis, au pied coupé. L. : *Sigil' Franco dci Clutinc* (Ibid.).
- (*Renier Mennen*, dit), transporte au duc et à la duchesse de Brabant, un alleu, consistant en une maison, avec jardin, prairies, terres et bruyères, à Uccle, 1362 : mêmes écu et C. que *Reijnerus*, 1351; Cq. couronné. L. : . . . . . *eri dicti Clvetinc* (Chartes des ducs de Brabant).
- *Reijnere Clutinc, soene Reijneers Clutincs Segheleeren*, reçoit, du Brabant, 31 livres de *grote lakens ghelt* (1 écu d'Anvers, aux quatre lions = 22 *grote lakens ghelt*), 1357, 18 novembre : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'un lion et d'un semé de billettes (Ibid., N° 1526).
- (*Renier*), Godefroid van den Torne et Thierry van Gorinchem donnent, au nom du duc et de la duchesse de Brabant, à sire Godefroid de Looz, sire de Heinsberg, Blankenberg et Löwenburg, une obligation du chef de feu son oncle, le comte de Looz, qui avait pris part à la guerre contre le comte de Flandre, 1363 : mêmes écu et C. que *Reijnerus*, 1351. Cq. couronné. L. : *Sigi' . . . . . eri dicti Clvetinc* (Ibid., N° 1841).
- (*Johannes, filius quondam Johannis*), échevin de Bruxelles, 1367 : même écu. C. : un buste barbu (Bruxelles).
- (*Jean*) (et *Cluting*), bailli du Brabant wallon, jadis prisonnier à Bäsweiler; un des chefs de la bataille; i. t. : 1022 moutons, 1374 : même écu. C. : une tête d'homme barbu, au col allongé, coiffée d'un béret (Chartes des ducs de Brabant).
- *Jean Clutins, marissauls del hosteil* du duc de Brabant, 1376 : mêmes écu et C., mais la tête couronnée (B.); le même (?), se porte fort pour le duc Wenceslas, 1383; homme de la duchesse de Brabant, qui le dit *maerscale onser herbergen*, 1385 : mêmes écu et C., mais la tête coiffée d'un béret (Ibid.).
- *Jean Cluetinc* (fils de *Renier*), 1370; jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Bouchout; i. t. : 860 moutons, 1374; (fils de feu *Renier*) 1393, 4, échevin de Bruxelles : mêmes écu et C. que *Reijnerus*, 1351; Cq. couronné. L. : ✠ *S Iohis dicti Clvtincs* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).
- *Marie Clutings*, veuve et héritière de *Gérard Leckarts*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Bouchout; i. t. : 200 moutons, 1374; dit sceller de son propre scel (celui de sa mère ?) : trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : ✠ *S Domicella (!) Elisabe de Issche* (Chartes des ducs de Brabant).
- Clutinc.** *Reijnerus Cluting, dictus de Zegheleere*, échevin de Bruxelles, 1361, 76, 77, 81 : trois fleurs de lis, au pied coupé; écusson en cœur, au lion couronné. L. : ✠ *S' Reineri Clvetinc* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).
- L'acte de 1361 le dit : *Illius Reijneri Cluting, dicti Zegheleere*.
- *Jean Cluetinc*, échevin de Tirlemont, 1414 : plain; chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S Iohis Clvetinc* (Greffes scabinaux, Louvain, c. 1414).
- *Henricus, filius quondam Johannis dicti Cluting*, échevin de Bruxelles, 1414 : trois fleurs de lis, au pied coupé. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle. L. : . *Henrici dicti Clvetinc* (Bruxelles).
- *Guillaume Clutinck*, échevin de Bruxelles, 1415 : 6 : mêmes écu et C. que *Reijnerus*, 1351. Cq. couronné. L'écu accosté au haut de deux W. L. : *S Willem Cluetinc* (Malines, Bruxelles et E. G., 349).
- *Gilles Cluetinc*, échevin *illegitimus*, 1439, 59 : mêmes écu et C. Cq. couronné. S. dextre : un léopard lionné. L. : *S Gielüs Clvetinc* (Bruxelles).
- *Jean Clutin*, homme de fief de monseigneur Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, la Folie, Tubize, 1460 : mêmes écu et C. Cq. couronné. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue sur l'épaule gauche. L. : *S Iohannis dci Cluet . . . .* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).
- *Henri Clueting* (fils de *Jean*), échevin de Bruxelles, 1470, 1 (n. st.) : mêmes écu et C. Cq. couronné. L. : *S . . . . . Clvetinc* (E. G., 335, et Bruxelles).
- (*Johannes*), échevin *illegitimus*, 1483 : mêmes écu et C. Cq. couronné. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue de la main droite. L. : *S Iohannis dci Clvetinc* (Bruxelles) (voir **Steen, Torre**).
- Sire *Guillaume Cluetinc*, religieux à Afflighem, 1468 : même écu. L. : ✠ *S Wi . . . . Clvetinc* (C. C. B., Acquits de Lille, 1.371).
- GELRE donne à *Cluetinc*, en Brabant : d'azur à trois fleurs de lis, au pied coupé, d'argent. Volet d'argent. Le cq. d'or, couronné de sable. Volet d'argent. C. : une tête d'aigle d'argent, becquée et languée de gueules. Plus loin, il cite encore un *Jan Clutinc*, dont l'écu est resté en blanc. Le cq. d'or, couronné de sable. C. : une tête et col d'aigle d'argent, becquée (!) de gueules, terminée en volet.
- Le continuateur du héraut d'armes GELRE (xv<sup>e</sup> siècle) donne encore, à la suite du Grand-Maitre de Prusse, sans légende, un blason qui semble appartenir à un *Clutinc* : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de . . . à trois fleurs de lis, au pied coupé, de . . . ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'or à trois

leurs de lis, au pied coupé, de sable, qui est évidemment d'I. Jssche. C. : un buste barbu, la tête ceinte d'un chapel de roses. Le fait qu'en 1374 Marie Clutings dit sien le sceau d'Elisabeth d'Issche paraît indiquer une alliance entre les deux familles.

**Knebil van KATZINELMBOGIN** (Werner), chevalier, Jean Rost von Schoenberg, chevalier, et Henri von *Milwalt*, varlet noble, déclarent, devant deux échevins de *Wesil* (Wesel), diocèse de Trèves, qu'Hermañ *Frye* (Frei) von *Paffinange*, varlet noble (*Edelknecht*), s'est obligé, pour une somme d'argent, envers Wenceslas, duc de Luxembourg, 1381 : de . . . à l'écusson plain, accompagné en chef à dextre d'une merlette. C. : deux oreilles d'âne. L. : *S' Wernheri dei Knebil milit'* (*Luxembourg*, c. III, l. X, N° 27) (voir **Fust**).

**Knepper** (Pierre), curé de Bauschleiden, 1788 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois (2, 1) lettres R; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'or à la rose. C. : une lettre R (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. N° 46381).

**Knibbe** (Gérard) tient un fief du château de Furnes, 1405 : un chevron renversé; au chef chargé d'un léopard (Fiefs, c. 887, l. 1-78).

— (*Wijd*), tuteur de Baudouin Poijte, tient un fief dudit château, 1406 : un lion léopardé, accompagné en pointe d'une étoile (Ibid.).

— (Jean), échevin de Ninove, 1408 : trois poissons recourbés, posés en bande et rangés en barre (L'écu est diapré). L. : *S' Joh . . . is C . . . .* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 222).

— (*Omaer*), homme de fief du métier de Furnes, 1409; échevin et *cuerheer* dudit métier, 1409, 10, 20, 7 : un léopard, surmonté d'un lambel. Derrière l'écu émerge un aigle. S. : deux léopards lionnés, assis. L. : *S Omaer Knibbe* (Ibid., l. 89, 90, 91, 92; Tournai, Chartreux, c. I).

— (*Weerin*), *landhoudere* dudit métier, 1420, 1 : un léopard. C. : un léopard, en arrêt, entre un vol. L. : *S Wer . . . . Knibbe* (Ibid., l. 91, 92).

— (François) tient, du château de Furnes, un fief à Adinkerke, 1421 : même écu que Gérard (1405) (Fiefs, c. 887, l. 1-78).

— (*Clais*), échevin et *cuerer* de la châtellenie de Furnes, 1424 : un léopard, accompagné en pointe d'une étoile. L. : . . . *ais Knibbe* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 91, 92).

— (Jacques), échevin de Furnes, 1424 : homme de fief du bourg de Furnes, 1442 : un léopard, accompagné en pointe d'une rose. L'écu posé sur un (!) aigle regardant. L. : *S Jacob Knibbe* (Ibid., l. 91, 92, 93, 94).

— (*Omaer*), échevin et *cuerheer* de la châtellenie de

Furnes, 1437, 43, 4 : un léopard, surmonté d'un lambel. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Omaer Knibbe* (Ibid., l. 93, 94).

**Knibbe** (Henri), homme de fief du bourg de Furnes, 1442 : un léopard, accompagné en pointe d'un croissant. L'écu posé sur un aigle regardant. L. : . . . . . *Kn . . . .* (Ibid., l. 93, 94).

— (Jean), même qualité, 1442 : un léopard. C. : un . . . entre un vol. L. : *S Jan Knibbe* (Ibid., l. 93, 94).

— (Renaud), même qualité, 1442, 51 : un léopard et une bordure endentée. C. : un léopard, en arrêt, entre un vol. L. : *S Rein[er] Knibbe* (Ibid., l. 93, 94, 95, 96).

En 1442, Renaud et Henri Knibbe, hommes de fief, déclarent que Renaud Knibbe, chevalier, et dame Christine Sdojers, sa femme, ont vendu un fief, relevant du bourg de Furnes, à damoiselle Marguerite, veuve de Colart le Fevre.

— (Jean), écuyer, homme de fief du bourg de Furnes, 1448 : un léopard (très cassé; l'écu seul subsiste) (Ibid., l. 395).

— (*Omaer*), homme de fief dudit bourg, 1457, 61 : un lion léopardé. T. : une damoiselle, coiffée d'un haut bonnet pointu. L. : *S Omaer Knibbe* (Ibid., l. 95, 96).

— (Baudouin), même qualité, 1457 : un lion léopardé, surmonté d'un lambel. S. senestre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule gauche. L. : L. : *S Boudiin Knibbe* (Ibid., l. 95, 96).

— (*Rijkevaert*), échevin et *cuerheer* du métier de Furnes, 1470 : un léopard (un peu fruste, sans brisure perceptible). S. senestre : un griffon accroupi (Ibid., l. 95, 96).

— (Renaud), même qualité, 1483 : un lion léopardé et une bordure engrêlée. C. : un lion léopardé entre un vol. L. : *S Re . . . . Knibbe* (Ibid., l. 95, 96).

— (*Zeghelin*), homme de fief du bourg de Furnes, 1483 : un lion léopardé (un peu fruste; brisure?). L'écu posé sur un aigle regardant. L. : *Zeghelin Kn . . . .* (Ibid., l. 95, 96).

— (*Goutier*), échevin et *cuerheer* du terroir de Furnes, 1490 : un lion léopardé, accompagné en pointe d'un croissant. C. : un vol (!). L. : *S Goutier Knibbe* (Ibid., l. 97, 98).

— (*Goutier*), *cuerher* de la châtellenie de Furnes, 1494 : un lion léopardé, accompagné en chef à dextre d'une étoile. C. : un vol (!). L. : . . . . . *Knibbe* (Ibid., l. 97, 98).

— (Lancelot) tient, du château de Furnes, du chef de sa femme, *Gillise*, fille de Martin Hoghebaerts, un

fief à Wulpen, 1502 : un lion léopardé et une bordure engrêlée. C. : un lion léopardé assis entre un vol (Fiefs, c. 889, l. 1041-1106).

*La mayson surnomé KNYBRE : d'argent, au lyon léopardé de sable, lampassé et armé de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *L'ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

**Knijff** (P.-C.) et A.-J. Knijff scellent, comme collateurs d'une fondation, en l'église des Capucins, à Anvers, dont ils remettent au gouvernement autrichien l'état des biens, 1787, le 14 avril; tous deux : de gueules au chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une tour; au chef d'or chargé d'une aigle éployée. C. : une tour. S. : deux léopards lionnés, à la queue fourchée, tenant, chacun, une bannière, la 1<sup>re</sup> de l'écu, la 2<sup>de</sup> à trois fers à cheval renversés (les bouts en haut) (cachets, en cire rouge, sans L.; deux matrices différentes) (C. C. B., reg. 46663).

Cette fondation consiste en deux messes hebdomadaires, à dire pendant cent ans, à partir de la mort du fondateur. Celui-ci est damoiseau Jean-Charles Bosschaert, qui décéda le 8 février 1749.

Les collateurs de la fondation sont ses héritiers testamentaires, à savoir : 1<sup>o</sup>, les enfants de feu l'ancien bourgmestre Knijff et leurs descendants; 2<sup>o</sup>, l'ancien conseiller-secrétaire Knijff, et 3<sup>o</sup>, les enfants de ce dernier.

— (J.-M.-G.) scelle l'acte ci-dessus, 1787; qualifié damoiseau (*Joncker*), il scelle, comme fils aîné de feu dame M.-T. de Bosschaert et de damoiseau M.-J.-A. Knijff, habitant, Longue rue Neuve, chez son père, une déclaration analogue relative aux biens afférents à une fondation en l'église Saint-Jacques, 1787 : même écu (ovale), mais des molettes, à la place des étoiles. Cq. couronné. C. : une molette. S. : deux lions regardants, tenant, chacun, une bannière, la 1<sup>re</sup> indistincte, la 2<sup>de</sup> de l'écu (cachet, en cire rouge, sans L.) (Ibid., reg. 46663 et 46341).

Cette fondation en l'église Saint-Jacques avait été instituée par sa grand-mère, Anne-Marie-Catherine van den Branden, douairière de Charles-François de Bosschaert, chevalier; ses collateurs étaient : Joseph-Henri de Bosschaert, chevalier, *op de Meer*, damoiselle S.-C. de Bosschaert, béguine, à Anvers, damoiseau C.-H.-F. van der Borcht, au Marché-Saint-Jacques, fils aîné de dame A.-M. de Bosschaert, femme de damoiseau F. van der Borcht, et damoiseau J.-M.-G. Knijff, tous enfants et petits-enfants de la fondatrice. Les chevaliers et barons de Knijff, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, portent : de gueules au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles à huit rais et en pointe d'une tour, le tout d'or; au chef d'or, chargé d'une aigle éployée de sable. C. : la tour de l'écu. S. : deux lions léopardés d'or, couronnés du même, armés et lampassés de gueules, tenant, chacun, une bannière; la 1<sup>re</sup> de l'écu, la 2<sup>de</sup> d'or à trois fers à cheval (renversés) de sable (qui est de Bruijn).

Devise : *Ad astra per arcem*.

**Knippenburg**. Henri van *Knippenborch* scelle 1357; Henri van der *Knyppenburch*, écuyer, scelle un acte de Thierry van *Broiche*, 1369 : six burelles et trois merlettes, brochant sur la 1<sup>re</sup> burelle. L. :

✠ *S' Hinrici de Knippenborgh* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1339; Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 822) (voir **Dungelen**).

**Knippinck** (Henri), fils de Gérard, tient de Guillaume, duc de Juliers, Gueldre, Clèves et Berg, *dat huys Grynberg* (Grimberg), etc., 1341 : trois annelets, rangés en pal (l'écu *non parti*). Cq. couronné. C. : un écusson aux armes de l'écu, entre un vol. L. : *S Henrici Knippinck* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, (N° 776).

**Knode** (*Gherlijc*), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Cranendonck; i. t. : 314 moutons, 1374, 9 : un lion et une bordure engrêlée. L. : *S' Gherlaci Knode* (Chartes des ducs de Brabant.).

— (Henri), prisonnier *illeg*, sous le sire de Perwez; i. t. : 436 moutons, 1374, 9 : même écu. L. : *S Henrici dei Knoed* (Ibid.).

Un *Henneken* Knode, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Fouquemont, reçoit, en 1374, un premier acompte sur une l. t. de 130 moutons. Jean Huijn scelle pour lui.

— Henri Knode, échevin de Bois-le-Duc (le même ?), 1380 : même écu (Helmond) (voir **Huijn**).

**Knoed**, voir **Knode**.

**Cnoep** (Pierre), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Jean van Redelghem; i. t. : 180 moutons, 1374 : un double nœud, affectant, plus ou moins, la forme d'un 8 couché, les deux bouts tombant, en côtoyant les bords de l'écu. L. : ✠ *S' Petri dicti Cnoep* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Knop**).

**Knocke** (Jean van den), homme de fief des châtellenies de Gand et de Courtrai, 1358 : un lion, à la queue fourchée, et une bordure, chargée d'une couronne d'épines (Chartes des comtes de Flandre).

**Knoops**, voir **Taije**.

**Knop**. Godefroid *Knaep* (I), chevalier, transporte à Adolphe, comte de Clèves, son droit *aen der molenstat to Luerich* (Lörick?) . . . , *in dem kerspel van Boder* (Büderich?), 1377 : coupé; au 1<sup>er</sup>, deux fleurs de lis; au 2<sup>d</sup>, plain. L. : ✠ *S' Her Godert Knop* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 432) (voir **Knoep**).

*Her Godevert Knoep*, homme du comte de Clèves, portait : de gueules, au chef d'or, chargé de deux fleurs de lis de sable. Volet d'or. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'argent, sommé d'un grand disque d'or, chargé d'une fleur de lis de sable.

**Cnopere** (*Amisius dictus*), échevin de Lierre, 1327 : une rose. L. : . . . *mis de Cn . . . .* (*Nazareth*).

**Knorre** (*Petrus*), *decretorum doctor, prepositus wetzslariensis*, du diocèse de Trèves, ambassadeur, à Bruxelles, pour Guillaume, duc de Saxe, landgrave de Thuringe, 1462; sceau rond; la Vierge, portant

l'Enfant, sous un dais; dans le bas, un écu : trois mains, en pairle, les deux supérieures renversées, empoignant chacune un poisson, les poissons du chef affrontés, celui en pointe contourné. L. : *S Petri Knor deco doc ppi S Marie in Wetzlar (Luxembourg, c. VI, l. XX)*.

**Knubben** (Gaspard), échevin de Saint-Trond, 1374 : un chevron, accompagné en chef de deux glands et en pointe d'un flanchis, cantonné de quatre glands. C. : un gland, tigé et feuillé (Abb. de Saint-Trond, c. 41).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, le champ est d'argent, le chevron d'azur, le flanchis de gueules, et les glands sont d'or, tigés de sinople.

**Knuts** (Guillaume de) reçoit une rente sur l'espier d'Alost, pour damoiselle Catherine van der Delft, 1434 : trois hamaiques et un lambel brochant. T. : un homme sauvage, sans massue. S. : deux léopards lionnés, issant du cadre du champ. L. : *S' Willem de Knuts* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 371).

— (Jean de) reçoit une rente sur ledit espier, 1476 : trois hamaiques, surmontées d'un lambel. Mêmes T. et S. (Ibid., l. 371) (voir **Herman, Tsoucke**).

**Knuut** (Jean den), fils de Josse, tient du damoiseau Guillaume van Claerhout, seigneur de Pitthem, etc., un fief à Pitthem, 1314 : une étoile (Fiefs, N° 10753).

**Cob de NUDANGE** (Philippe-Christophe) tient, du roi de France, la seigneurie de Niederweis (prévôté d'Echternach), avec les dépendances : Alsdorf, Kerschenbach, *Merkeell*, ainsi que ses maisons à Niederweis, à Bitburg, la cense de Bordenboren, etc., 1681 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, deux merlettes (corbeaux?), rangées en pal; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix, cantonnée de quatre glands (?). C. cassé (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713<sup>b</sup>).

**Cobbenbosch**. Henri van *Cobbenbossche*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean van Redelghem; i. l. : 189 moutons, 1374 : un fascé de six pièces, la 1<sup>re</sup> chargée à dextre d'un maillet penché. L. : *S' Henrici de Cobbenbosch* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Gilles van), échevin de Bruxelles, 1439 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un fascé; au 3<sup>e</sup>, trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées (nénuphar); au 4<sup>e</sup>, un parti-émancé. C. : un plumail (plante aquatique) entre deux têtes de dragon, aux cols allongés, affrontées, le tout issant d'une cuve. L. : *S Gielis va Cobbenbos* (Bruxelles).

— Jean van *Cobbenbosch*, homme de fief de Louis Roelants, seigneur de *Wiltsele* (Wilselle), 1470 : trois fascés, la 1<sup>re</sup> chargée de trois coquilles. T. : un ange. L. : *S Iohis de Cobbēbosch* (Abb. de Sainte- Gertrude, à Louvain).

**Cobbere** (Gérard), échevin de Malines, 1411, 4, 5 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois merlettes; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion. C. : deux cornes de bœuf, chacune garnie à l'extérieur d'une bordure dentelée. S. : deux griffons. L. : *S Gerardi de Cobbere* (Chartes des ducs de Brabant et Malines).

— Guillaume *Cobber*, échevin illec, 1420, 21, 3, 6, 8, 9, 30 : trois oiseaux; au franc-quartier brochant, chargé d'un sautoir engrêlé. C. : un oiseau entre les cornes du sceau de Gérard, 1414 (Malines)

**Kobern**. *Godefridus et Wernerus, consanguineus suos, milites de Coverna*, se sont réconciliés avec la ville de Cologne, 1280, *dominica quadragesime qua cantatur Reminiscere* = 9 mars 1281; *Godefridus* : type scutiforme; plain; au chef chargé de trois losanges. L. : . . . . *idi militis de Kov* . . . . (Ville de Cologne, N° 433).

— *Wernerus*, ci-dessus : type scutiforme; un pal, chargé de onze croisettes (2, 2, 2, 2, 2, 1) et accosté de quatorze croisettes, sept de chaque côté (2, 2, 2, 1) (ces croisettes ne constituent peut-être qu'un diapré). L. : *S' Veneri d' mi . . . is de G . ntreim* (Ibid.).

— *Nobilis vir Robinus, dominus de Coverna*, scelle un acte des deux cousins *Godefridus et Wernerus*, ci-dessus 1280-1 : type scutiforme; une aigle. L. : *S Robini de Koverna* (Ibid.).

**Coche**, voir **Coeche**.

**Cochin**, voir **Colendal**.

**Codde**, voir **Berchem, Meer**.

**KODICHAVEN** (*Sander van*), chevalier, parent (*neve*) de Henri van Wijnhorst, 1363, 20 décembre : trois feuilles de nénuphar (Chartes des ducs de Brabant, N° 2017).

D'après GELRE, *Ier Sander Coechoven*, Gueldrois, portait : d'or à trois feuilles de nénuphar de sinople. C. : un buste d'homme barbu, aux oreilles d'âne, la figure de carnation, les cheveux, la barbe et les oreilles gris, la tête garnie de deux cornes de bœuf d'or, chargées, chacune, de trois feuilles de nénuphar de sinople; ledit buste vêtu de blanc.

**Codt**, voir **Cot**.

**Coeche** (Jean), homme de fief de l'abbesse de Notre-Dame de Wauthier-Braine, 1450 : deux roses, tigées et feuillées, passées en sautoir, posées sur une terrasse. L. : . . . . *Coch* . . . (Abb. de Nizelles, Etabl. relig., c. 3202, A. G. B.).

**Coekebac** (Jean), scelle, pour Jean de Rentmeester, Jean van den Berghe, Jean Grootheijns et Henri van den Berge, des dénombremens de fiefs, sis à *Sinte-Aegten-Rode* (Rhode-Sainte-Agathe), qu'ils tiennent de sire Jean van Gavere, 1470 : sept (3, 3, 1) tourteaux

(*koekbakken*). C : une tour crénelée, à la toiture aiguë. S. : deux griffons. L. : *. Ioh̄s . oek . . . . .* (Av. et dén., Nos 655, 658, 660, 664).

**Koekelberg**, *Walterus de Cockerberghe*, échevin de Bruxelles, 1332 : un lion et un lambel brochant. L. : ✠ *S' Wovter vā Kockelb'ga* (Bruxelles).

— *Walterus de Cockerberghe*, échevin illec, 1342, 3 : même écu L. : ✠ *S' Walteri dicti de Cockerberge* (Ibid.).

— *Willelmus de Cockerberghe*, échevin illec, 1347, 8 : un lion couronné. Cq. couronné. C. : une tête et col de licorne. L. : *S' Willelmi de Cockerb'ge* (Ibid.).

— *Walterus de Cockerberge, junior*, échevin illec, 1362 : un lion, chargé d'un maillet penché. Même C., issant d'une cuve. L. : *S Walteri de Cockerberge* (Ibid.).

— *Gauthier van Cockerberg*, écuyer, scelle un acte de la duchesse de Brabant, 1369 : un lion et un lambel brochant. L. : . . . . . *teri . . . de Cockerb . . .* (M. Donnet).

— *Marie van Cockerberghe*, veuve de Henri Fräijbart, à Bruxelles, y possède un bien sis sur le ruisseau dit Schaerbeek, 1414 : un lion. L. : . . *Marie va Cockerberge* (!) (*Cambre*).

— *Willelmus de Everg[h]em, dictus de* (et *van Cockerberg[h]e*, échevin illec, 1429, 39, 48, 63 : un lion, chargé d'une étoile à cinq rais. C. : une tête et col de licorne. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue de la main droite. L. : *S Willem vā Everghe dci de Cockerber* (!) (Bruxelles).

— *Johannes de Cockerberge*, lieutenant de l'ammann de Bruxelles, 1443 : un lion. Même C. que *Walterus, junior*, 1362. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Ian va Cockerberg* (Ibid.) (voir *Diepenbeek*).

**Koeker** (Pierre de), jadis prisonnier à Bâsweler, sous Jean de Redelghem, 1374 : un sautoir engrêlé ; au franc-quartier chargé d'une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une étoile (?) (Chartes des ducs de Brabant).

**COECHOEVEN**, voir **KODICHAVEN**.

**Koekelsum**, *Borchardus de Cukelsheim*, armiger, reçoit une rente du comte de Berg, par le péager de Kaiserswerth, 1366 : une broye, posée en bande. L. : ✠ *S Borchardi de Cokelshem* (Dusseldorf, *Jul-Berg*, N° 791).

D'après GELRE, un *Joert Kukulsem*, homme du comte de la Mark, portait : de sable à la broye d'argent, posée en bande, liée de gueules.

**Coeckere**, voir **Corput**.

**Coel** (Jean), homme du duc de Bourgogne, dans la seigneurie de Cruibeke, 1436, 8, 40 : une bande,

chargée de cinq losanges, posés en barre (non accolés). L. : *Seghel Ian Coels* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 65, 66).

**Koel** (Gérard) (fils d'Adrien), échevin de Rotterdam, 1343 : trois cygnes, accompagnés en cœur d'une sorte de dévidoir (lutrin?). C. cassé. L. : *S . . rit A . . iaen z Koe* (U.).

**Coele** (Gilles), receveur ducal à Bruxelles, 1427 ; échevin illec, 1438 : trois tours, ou portes crénelées, munies de deux tourelles ; au franc-quartier brochante, parti-émanché. C. : une tour, ou porte, munie d'un donjon (château). S. dextre : un léopard lionné. L. : ✠ *Sigilvm Egidii Coele* (Chartes des ducs de Brabant et Bruxelles).

*Egidius dictus Coele*, échevin de Bruxelles, 1444, soelle du même sceau (Bruxelles).

**COELEM**, voir **COOLHEM**.

**Coelen de Oerle** (*Walterus*), échevin de Bois-le-Duc, 1420 : trois tierces, la 1<sup>re</sup> sommée d'un lion issant (Malines).

**Coelen** (Thierry van) (fils de Jean), échevin de Rotterdam, 1364 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un cerf, la tête contournée, posé sur une terrasse et gravissant une colline, mouvant du flanc dextre ; au 2<sup>d</sup>, trois croisants. C. : un vol. L. : *S Dirck Ian vā Coele* (U.).

**Coelgeenen sone** (*Jan*), échevin d'Anvers, 1463 : une fasce, surmontée de deux flanchis. Le bas de l'écu est cassé. S. senestre : un griffon (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. II).

**COELGROVE** (*Willelmus dictus de*), armiger, s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum sex viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis, sicut decet*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 13 août 1338 : une croix, cantonnée de seize petits chevrons, mouvant par la base des bras de la croix, et accompagnée au 2<sup>o</sup> canton d'une tête humaine, posée de profil. L. : ✠ *Willem van Colgrouen* (Chartes des ducs de Brabant, N° 439) (Pl. 11, fig. 292).

Etnon pas *JEAN de Coelgrove*, ainsi que l'appelle M. ALPH. WAUTERS, dans *La Formation d'une armée brabançonne*.

Il doit probablement son nom au village de Kohlgrube, dans l'arrondissement de Cologne.

— Jean van *Koelgroven* tient, de l'archevêque de Cologne, le « *hof zu Kaldenborne* » *myt der mulen ind dryn kleynen huffen lands*, à *Fulendale* (Voerendaal), au pays de Fauquemont ; quand un de ses fils sera majeur, il sera, de ce chef, homme dudit prélat, 1371 : une croix engrêlée, accompagnée au 1<sup>er</sup> (!) canton d'une tête humaine, de profil (Dusseldorf, *Col.*, N° 916).

Ce sceau permet d'inférer que la croix simple, si singulièrement bordée de petits chevrons, sur le sceau de *Willelmus de C.* (1338), doit être considérée comme croix engrêlée, le graveur ayant exécuté, d'abord, abusivement, une croix ordinaire.

**Coelis** (Pierre), tenancier de la cour censale de l'église Saint-Jean, à Tongres, 1473 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut (B. R., C. G., portef. 2220).

**Coelman** (Gheerem), homme de l'église Saint-Bavon, à Gand, dans sa cour de *Wevelscale*, 1361 : un oiseau, accompagné de deux étoiles, 1 en chef, 1 en pointe (Saint-Bavon) (voir **Colman**).

**Coeln**, voir **Colen**.

**Coelputte** (Constantin van), échevin d'Anvers, 1425, 45 : une bande de six losanges, accompagnée au canton senestre d'un écusson à trois pals. C. : une tête et col de bélier (Notre-Dame, Anvers, *Chap., capsae* 11-15) (voir **Coleputte**).

— (Barthélemy van den), échevin de Vilvorde, 1563 : une branche, recourbée à dextre en volute, fleurie d'une rose. L. : . . . *rtelmeus vade Co* . . . . . (Bruxelles).

**COELRETS** (Jean van), camérier du sire de Vorselaer, jadis prisonnier à Basweiler, sous son maître; i. t. : 112 moutons, 1374 : une croix, chargée de cinq merlettes. L. : *S' Jan van Coelrets* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 293).

L'acte l'appelle, tout bonnement : *Gonnin, kamertine tsheren van Vorselaer*.

**Coels** (Jean), receveur du duc, à Bruxelles, 1434 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois croissants et un lambel brochant; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, cinq besants, ou tourteaux. T. dextre : un homme sauvage, assis. L. : *S' Iohannes Coels* (*Afflighem* et Chartes des ducs de Brabant) (voir **Luijcx**).

**Coeman, Coman**, etc. *Hugo, dictus Coman*, échevin de Saint-Trond, 1261, 3, 4, 5 : deux fasces, chacune chargée de trois coquilles (?) (Abb. de Sainte-Geترude, à Louvain).

— Arnould *Coeman*, échevin de Louvain, 1335 : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, accompagné en chef de . . . (*Afflighem*).

— *Willelmus Coman*, échevin d'Oosterwijk (province de Drenthe), 1353 : trois roses : L. : ✠ *S' Willelmi Com* . . (Abb. de Sainte-Geترude, à Louvain).  
L'acte a trait à une terre à *Ghesel* (Giesel).

— *Gord Coeman* et Henri van der *Gracht* (voir **Gracht**) donnent quittance à Gilles de *Rike*, maireur de Louvain, 1368 : trois pals; au chef chargé d'un sautoir engrêlé, accompagné en chef de . . . (une merlette?). L. : ✠ *Sigill* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant, N<sup>o</sup> 2201).

**Coeman, Coman**, etc. Guillaume *Coman* scelle, à Louvain, parmi les *comannen* (marchands), une charte du receveur de Brabant, 1377 : un lion couronné et une bordure engrêlée; un bâton brochant, passé sous la patte gauche du lion. Le sceau porte : *Coemans* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Bloc, Damme, Oijenbrugge, Ranst**).

— Gilles *le Coopman*, homme du seigneur de Termonde, 1410 : trois croissants, accompagnés en cœur d'une rose. L. : *S Gil . . . de Coeman* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

— *Johannes dictus Coman*, échevin de Vilvorde, 1411 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'un écusson à la fasce, sommée d'un lion issant. L. : . . . . . *Coeman* (Etabl. relig., Couvent de Septfontaines, c. 4970, A. G. B.).

— *Joes Coeman*, échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1420 : parti; au 1<sup>er</sup>, trois roses; au franc-quartier brochant chargé d'une merlette; au 2<sup>d</sup>, trois poissons, posés en bande et rangés en pal. L. : . . . . . *Coeman* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41).

**Coen** (Henri), souverain maireur de Liège, 1355-1406 : trois macles, surmontés d'un lambel. L. : . . . *Henri . . . oene* . . . . . (C. de B.).

— (Henri) (et *Cuen*), échevin *illeg*, vers 1425 : trois macles, accompagnés en cœur d'une merlette; l'écu muni d'une bordure (simple) (!). S. : deux griffons accroupis. Derrière l'écu, posé sur une terrasse, un arbre, et derrière les S. des arbustes. L. : . . . . . *Coen* . . . . . (Ibid.).

**Coene** (Herman), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 568 moutons, 1374 : plain; au chef chargé à senestre de deux merlettes; au franc-quartier chargé d'une bande. L. : *S' H'manni Cono de Fimale* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 294).

— *Hughe Harman Coents sone*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 176 moutons, 1374 : même écu, mais la bande chargée en cœur d'une étoile. L. : ✠ *Hveg* . . . . . *on de* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant).

— Guillaume promet d'être bon et loyal vassal du comte de Flandre, *pour ce que je nestoie mie venus tenir mon ostagement*, 1329 : dans le champ du sceau, un rencontre de cerf. L. : ✠ *S' Jan de Koene* (Chartes des comtes de Flandre, N<sup>o</sup> 1477).

— Jean *Coene*, amman de Termonde, 1327, 34 : une fasce, accompagnée de trois merlettes en chef et d'une rose en pointe. L. : . . . . . *a' Opw* . . . . . (*Zwijveke*).

— Jean *Coene*, échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1378 : une fasce, chargée de trois fermaux ronds, surmontée de trois merlettes. L. : *S' Jan Coene* (Ibid.).

**COENE.** Nicolas *Coene* tient, du château de Termonde, des fiefs à Denderbelle et à Opwijck, 1430 : même écu (Fiefs, N° 3593).

— Jean *Coene* tient, dudit château, un fief à Zele, 1515 : scelle pour Liévin de Mueldere, époux de Marie van den Bossche, fille de Jacques et feudataire à Zele, 1515 : trois (2, 1) tours, accompagnées de trois merlettes, rangées en chef. S. senestre : un coq (Ibid., c. 904, l. 4383-4).

— Sire Simon *Coune* (et *Coene*), prêtre et chapelain de Saint-Donat, à Bruges, 1438, 9 : trois lions, les deux premiers couronnés. T. : un ange. L. : *S Symonis Coene pbr* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42) (voir **Mein, Vossem**).

**Coenoïjs** (Jean), échevin de Tirlemont, 1450 : un chevron et un lambel à cinq pendants brochant (Greffes scabinaux, *Louvain*, c. 5645).

— Guillaume *Coenoes*, homme de fief de la dame de *Guidoe* (Wideux), dans sa cour de Rumsdorp, 1510 (n. st.) : même écu. L. : *S Willem Coen . s* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**COENSBORCH** (Jean van) scelle pour Jean van *Haelter*, habitant à Werchter, qui déclare tenir, du comte de Salm, comme seigneur de Rotselaer, des fiefs à Werchter, etc., 1470, le 4 juillet, et, le même jour, pour Jacques van den Horicke, feudataire dudit comte, à Wespelaer : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, sept (3, 3, 1) roses; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande de trois losanges. T. : un ange. L. : *S Ian van Coensborch* (Av. et dén., Nos 791 et 815).

**Koerich.** Noble home monss. *Joffroit de Corrich*, chevalier, justicier des gentis homes en la conteit de *Luce[mbourg]*, scelle un acte de *Willaume de Massus*, écuyer, 1346 : plain; au chef fretté. C. : un plumail, issant d'une haute cuve [de l'écu?]. L. : *S Iofdi de Korig mil* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

— *Heinrich van Corrich* et Catherine, sa femme, déclarent devoir à *Cunychen van Heffichingen* 20 florins d'or du Rhin et promettent de lui donner, annuellement, à la Saint-Etienne, un cochon, valant 2 florins, du bien dit *Hessen erbe*, à *Corrich*, 1403, *des nesten sondağ nae St Lucas daighe* : un lion et une bordure composée. L. : *Henrici de Kvr- rich* (!) (Ibid., N° 335).

— Catherine, femme dudit *Heinrich*, 1403 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. L. : *S Katheie' de [L?]oswitr* (Ibid.).

— *Giltz van Corrich*, curé de *Sule* (Sæul), frère et garant dudit *Heinrich*, 1403 : un lion, accompagné en chef à dextre de . . . (une rose?). L. : *S' Gi . . . von . . . ch* (Ibid.).

**Coerleboc**, voir **Mol**.

**Coerman.** Corneille *Scorman* (!) scelle pour Ide Heijmans, qui tient, du château de Termonde, un fief à Lebbecke, 1440 : un trèfle. L. : *Cornelis Coerman* (Fiefs, N° 3942).

**Goespeau** voir **Guispeau, Cospeau**.

**Coessine**, voir **Quatermart**.

**Cœur.** *Pietre le Cuer*, bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur le tonlieu de la ville du *Dam* (Damme), 1457 : six (3, 2, 1) cœurs. T. : une damoiselle (C. C. B., Acquits de Lille, l. 51, 52).

**Coeverden.** Renaud, sire de *Coeverdén*, chevalier, se porte caution pour Renaud, duc de Gueldre, 1349 : une (seule!) aigle et un lambel à cinq pendants, brochant. L. : *noldi dni de Koverden milit' (Wassenaer)* (voir **Beusichem, Coevoort**).

D'après **GELRE**, le seigneur de Coeverden, homme de l'évêque d'Utrecht, de son époque, portait : d'or à une aigle de gueules, becquée et membrée d'argent (?). Volet d'argent (?). Couronne d'argent (?). C. : une tête et col d'aigle d'argent (?) entre un vol d'or (inachevé).

**Coevoet** (Jean), bourgeois de Bruxelles, reçoit, des souverains du Brabant, 675 vieux écus pour son bien *dat her Diederec van Spralant mi ghenomen hadde ende ghepant, alsoe van ghelde dat men hem sculdich was van dienste die hi minen here ende miere vrouwen* (le duc et la duchesse) *ghedaen hadde, alsoe hi seide, welke scout ruerende es uten ghelde dat men den greve van Loen sculdich es, want hi met heme in den voers . dienste lach*, 1358, 27 juin; dit sceller de son propre sceaux : un pied de vache, le sabot en bas, accosté en chef de deux roses à six feuilles. L. : *S' Henri Piedevake* (= Piedevache) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1659).

— (Gauthier), homme du château de Gand, 1398 : trois (2, 1) pieds de vache, posés en bande, les sabots en haut, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : *uoet* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111).

**Coevoort** (Henri van der), échevin d'Aerschot, 1426 (n. st.) : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'une lettre h. L. : *va . . . . . oevooort scab . . . . .* (Etabliss. relig., c. 3608, A. G. B.).

— (Jean van der), échevin d'Aerschot, 1435 : trois aigles; écusson en cœur, à trois pals; ledit écusson au chef chargé à dextre d'un . . . L. : *der Coevoort scab arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jean van der), même qualité, 1438 : trois alériens contournés; même écusson en cœur que le précédent. L. : *S Io de Coevoort scab' arscot'* (Ibid.).

**Coevoort** (Jean van der), même qualité, 1467; Jean van der *Coevoort* déclare tenir de l'abbesse de *Perke* (Parc-des-Dames), une prairie à Rillaer, 1470, le 4 juillet : trois aigles, surmontées d'un lambel. L. : *S Iā vā der Coeu . . . scab arscoten* (Ibid., Etabl. relig., c. 3608, A. G. B., et Av. et dén., N° 691).

— (Nicolas van der), échevin d'Aerschot, 1473 : même écu. L. : *S Nicolai vād' Coeuoert scab arscot* (Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.) (voir **Coeverden**).

**COFFERHEM** (Jean van) scelle pour Guillaume Brucke, qui reçoit, du Brabant, 296 vieux écus, pour ses services et frais dans la guerre contre le comte de Flandre, 1337, 14 juillet; reçoit, lui-même, 183 vieux écus, pour ses services dans la même guerre, 1337, 15 juillet : une fasce, chargée d'une étoile et sommée d'un lion issant, à la queue fourchée. L. : *S Annichi d Cofere*. (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Overbach**).

**Kohlgrube**, voir **COELGROVE**.

**KOIJJE** (Guillaume van), fils de Gilles, tient, d'Adrien de Gavere, chevalier, seigneur de Laerne, Masnuy-Saint-Pierre, ter Donct, du chef de la seigneurie de ter Ruwen, un fief à Berchem-lez-Audenarde, 1333 : un sautoir, accompagné en chef d'une force, les pointes en haut. Le bas de l'écu est cassé. C. : cinq plumes d'autruche (Elseghem) (voir **Vriend**).

**Koijen** (Pierre-Jacques), sacristain de l'église paroissiale de Fouron-Saint-Martin (le baron de Loë est seigneur de cet endroit), au pays de Dalhem, province de Limbourg, évêché de Liège, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à ses fonctions; sans date (1787) : coupé; au 1<sup>er</sup>, trois oiseaux, rangés en fasce; au 2<sup>d</sup>, trois (2, 1) roses. C. : un oiseau (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46376).

**Coijghem et Cuinghien**. Roland de *Quinghien*, homme du château de Courtrai, 1416 : quatre chevrons, le 1<sup>er</sup> coupé en deux par un fer de lance ou étoile à cinq rais. C. : un buste de more, vêtu d'un palé (C. C. B., Acquits de Lille).

— Catherine van *Kuijngem*, veuve de noble Georges van Wissoc, seigneur de *Nieuwerleet*, tient, de noble Jean van der Gracht, seigneur de *Zuëuighem* (Sweveghem), du chef de sa seigneurie du Walle, à *Kuijngem*, le fief de *Toulaerdrie*, à *Kuijngem*, 1502 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, quatre chevrons; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, deux poissons adossés, accompagnés de neuf croisettes, rangées en pals, par 3. T. : un ange. L. : *Seel Katelin . . . ghien* (Fiefs, N° 1347).

— Jean van *Coijeghem* tient, du château de Courtrai, un fief à Bisseghem, 1503 : quatre chevrons (le 1<sup>er</sup> chargé, ou accompagné en pointe d'un besant, ou

tourteau ?). C. cassé. S. : deux lions (Ibid., N° 1331) (voir **Berghe**, 1444 et 1454, **Grammene**).

*Le seigneur de QUYNGHYEN : d'argent, à quatre chevrons, le premier coupé (éclmé), de gueulle, et erge : Quynghien! Quynghyen l'amoureux! (CORN. GAILLIARD, L'Antienne Noblesse de la Contée de Flandres.)*

**Koyp**, voir **Kop**.

**Coir** (Jacques de), 1307 : un lambel, surmonté à dextre d'une molette. L. : *S Jacobi de Co . . . cabi leod* (C. de B.).

Et non d'une étoile à cinq rais. Le nom de *Coir*, ou *Cor*, se traduisait en latin par *Cornu*. Tous les de *Coir* cités ici scellent en qualité d'échevins de Liège.

HEMERICOURT cite un « sage Borgois Esquevin de Liege nommeit Johan del Coir, quy estoit de linage de Saint Martien en Liege, portoit de geules a on tabeal a trois pendans d'argent, mais sy enfans . . . misent jus les armes dessurdites & prisent les armes de Hozemont de part leur meire (Agniete), assavoir d'or al sautoir de geules, a quatre mierlettes de geules . . . » (éd. SALBRAY, p. 174).

— Jean de *Cor*, 1307 : un lambel surmonté de deux étoiles. L. : *S' Iehan de . . .* (C. de B. et Chartes des ducs de Brabant, N° 169).

— (Jean *del*), écuyer, vers 1380 : un sautoir, chargé en cœur d'un étrier et cantonné de quatre merlettes (C. de B.).

— (Jean *de*), écuyer, seigneur de Ramioul, vers 1430 : même écu, sans l'étrier. C. : un membre de lion (?). L. : *Iohan de Coir . . .* (Ibid.).

**Coyp**, voir **Kop**.

**Coc**. Henri *die Koc*, chevalier, caution du comte Renaud de Gueldre, 1342 : trois pals de vair; au chef chargé d'un lion issant, Capeline d'hermine. C. : deux cornes de bélier d'hermine, affrontées. L. : *S' Heinrici Ko . . . nienberg militis* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 436).

— *Ghiselbertus Rodolphi* (un de *Cock* ?), échevin de Tiel, 1343 : même écu. L. : *S . . . oelofs so va Aerucine* (*Geld.*)

— (Sire Henri *de*), chevalier, scelle un acte de Béatrice, dame de Keppel, 1354 : même écu. C. : deux cornes de bélier affrontées (*Geld.*).

— (Arnould *de*) reçoit du Brabant 130 vieux écus d'indemnité, du chef de la guerre de Flandre, 1337; le sceau est tombé (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean) scelle avec Henri van *Blitterswijc* (voir celui-ci), 1337 : trois pals de vair; au chef chargé d'un lion issant. L. : *S Iohannis Coc* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1503).

Ils scellent une quittance de Henri van Brienon, qui reçoit, du Brabant, un acompte de 80 vieux écus, sur 260 (du chef de la guerre de Flandre), 1357, le 12 novembre.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LXXXIII.

Fig. 1. Martin *Dammeries*, dit Houart (1438).

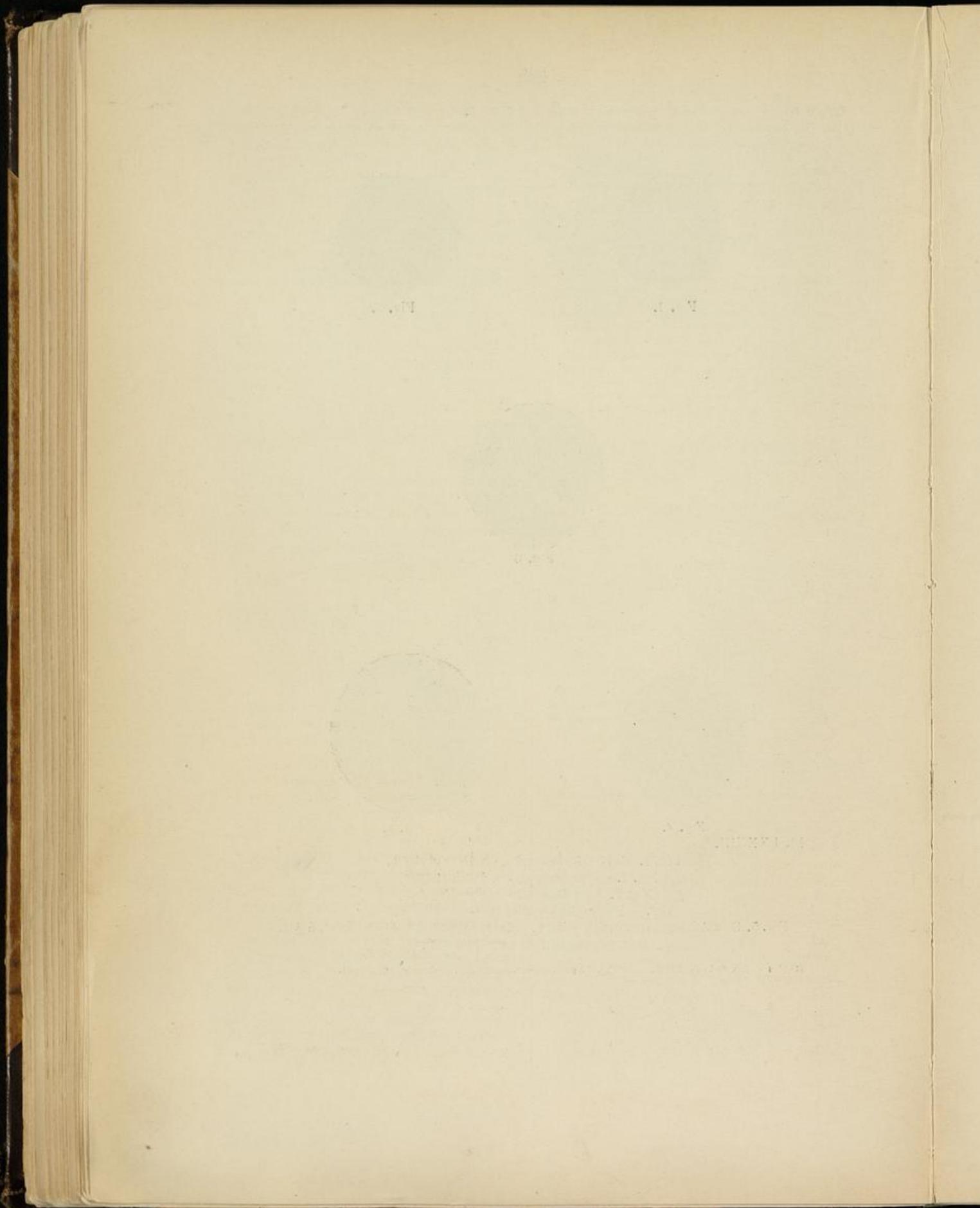
Fig. 2. Gilles *Daumeries*, à Ath (1498).

Fig. 3. Jean *Daumeries* (xv<sup>e</sup> siècle).

Fig. 4. Pierre *Daumeries* (xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècle).

Fig. 5. Sire Adrien *Daumeries*, prêtre, notaire apostolique et impérial, à Ath (commencement du xvi<sup>e</sup> siècle) (1).

(1) Ces sceaux de la famille d'Aumerie[s], d'Aymeries, etc. seront décrits dans le *Supplément*.



**Coc.** Rodolphe *die Koc*, chevalier, caution de Guillaume de Bot van der Merwede, 1358 : même écu. Même C. que Henri (1354) (*Geld.*).

— **Mathias, filius Rodolphi** (un de Cock?), échevin de Tule (Tuil), 1363 : trois pals de vair ; au chef chargé de trois coquilles. L. : *S Matüs Roelofso* . . (*Geld.*).

— Ricauld de *Koc*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Cranendonck ; i. t. : 200 moutons, 1374 ; homme de fief de la duchesse de Brabant, 1384 : trois pals de vair, au chef chargé de trois marteaux penchés. C. : un chapeau, garni de deux cornes de bélier affrontées. L. : *S Ricoldi dei Koc militis* (Chartes des ducs de Brabant).

GELRE donne ainsi l'écu de *Her Ricout die Cock*, Brabançon : de gueules à trois pals de vair ; au chef d'or à trois maillets penchés de gueules. *Dominus Ricoldus Coche* succéda à Jean Brien dans ses fonctions d'écou-tête de Bois-le-Duc (compte de la Saint-Jean-Baptiste 1372-73 ; C.C.B., N° 2359) (voir **DONGROEDH**).

— Gauthier de *Koc*, prisonnier *illec*, sous la même bannière, 1374, i. t. 330 moutons : trois pals de vair ; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : *Si . . Walteri Coci* (*Ibid.*).

— Guillaume de *Cok*, prisonnier *illec*, sous la même bannière ; i. t. : 960 moutons, 1374 : même écu, mais les maillets posés en fasce et rangés en fasce. L. : *S' Wilhelm . dicti Koeck* (*Ibid.*).

— (Jean de), prisonnier *illec*, sous le sire de Gaesbeek ; i. t. : 102 moutons, 1374 : trois (2, 1) tours, accompagnées en cœur d'un maillet penché. C. : deux pieds de cerf d'hermine adossés. L. : *S Ioh de Fgido Monte dei Coq* (*Ibid.*).

*De Frigido Monte*, voir **Coudenberg**.

— **Godevert die Koc van Opvelpe** (Op-Velp) scelle, à Louvain, parmi les *comannen* (marchands), un acte du receveur de Brabant, 1377 : trois fleurs de lis, au pied coupé, la 2<sup>e</sup> surmontée d'une hache, posée en fasce. L. : *S' Godefridi Coc d Opvelpe* (*Ibid.*).

— Gisbert de *Koc*, chanoine de la cathédrale d'Utrecht, scelle pour Guillaume Darchier, jadis prisonnier à Basweiler, 1376 (n. st.) : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lion issant du champ, surchargé de . . . Le volet chargé de besants, ou tourteaux. C. : deux cornes de bélier affrontées. L. : *S Ghiselberti Koc de Opyne* (*Ibid.*).

— **Fredericus Koc**, échevin de Tuel (Tuil), 1389 : trois pals de vair ; au chef chargé de trois marteaux penchés (*Geld.*).

— **Wilhelmus Ghiselberti** (un de Cock?), échevin de Zalt-Bommel, 1434 : trois pals de vair ; au chef chargé de trois maillets penchés, accompagnés à dextre d'une merlette (?) (*Ibid.*).

— **Johannes Coc, unius portionis parochialis ecclesie**

*Sancti Bavonis in Ardenburg* (Aardenburg) *curatus*, 1438 : un chevron, accompagné en chef de deux cors de chasse et en pointe de . . . (une gerbe, une tête barbue, couronnée?). L. : *Sigillum Iohannis Coc* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 371).

**Coc.** Lambert de *Cock*, petit chanoine de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, 1451 (n. st.) : coupé ; au 1<sup>er</sup>, parti ; a, plain ; b, échiqueté ; au franc-quartier chargé d'une merlette ; au 2<sup>d</sup>, plain, diapré. T. : un ange. L. : *S Lamberti Coci pbri* (E. G., dossier de la *Maison des Douze-Apôtres*).

— **Willem dije Kock**, beau-frère de Henri de Ranst, chevalier, seigneur de Kessel, 1456 : même écu que Ricauld (1374). C. : un vol. S. : deux lévriers (B. R., C. G., portef. 2220).

— **Josse de Coc**, maire de la *vierschare* de Moerbeke, 1458, 60 : un marteau, surmonté d'une couronne et accosté de deux roses, tigées et feuillées. T. : un ange. L. : . . . . . *de Koc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 240).

— Guillaume de *Cock*, receveur de la ville de Bruxelles, 1488 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, plain ; au chef plain ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un parti-émanché. Sur le tout, un écusson plain. T. : un ange (E. G., 356).

— **Pieter Jans zone van Opinen**, homme du comté de Zélande, 1504 : même écu que Jean (1357). C. : une tête et col de bélier (?) (C. C. B., c. 107).

— Gisbert *die Kock*, le vieux, et Gisbert *die Kock*, le jeune, frères, ont pour arbitres dans un différend, au sujet de biens sous *Deijll* (Deil), leurs parents : *Buren, Esschesteijn, Haaften, Honselar, Culenborch* et *Varick* (voir ceux-ci), 1509 (*Geld.*).

— (Jean de) tient, du comte de Flandre, un fief sous *Sinaij*, 1515 : deux poeles, les manches passés en sautoir, accompagnées en pointe d'un maillet (Fiefs, c. 913<sup>bis</sup>, l. 7129-91).

— **Martin de Kock**, échevin d'Overijssche, 1535 : une fleur de lis ; au chef chargé de deux roses (C. C. B., c. 107).

— **Herbere dije Cock**, ayant un enfant d'un mariage antérieur avec *Maralla van Culenborch*, conclut un contrat anténuptial avec Catherine, fille légitime d'Ernest van *Isendoorn*, seigneur de *Sterkenborch* (-burg) ; il apporte, e. a., *sijn hujs ende woeninghe tot Nederinen* (Neerijnen), *met singelen, boegarden*, avec 14 journaux de terre et 8 journaux à Waardenburg, 1535 ; témoin de Gauthier van *Baexs* et de sa femme, au contrat de mariage de Thierry van Malburg, avec Anne van Bronkhorst, 1541 : mêmes écu, C. et S. que **Willem** (1456) (*Geld.*).

— Arnould et Jean *die Cock van Opinen* (Opijnen), témoins de **Herbere dije Cock** (van Neerijnen), à

son dit contrat, 1535; Arnould : même écu que Jean (1357). C. : deux cornes de bélier affrontées. Jean : même écu. C. : deux cornes de bélier accolées (*Geld.*).

**Coc.** Jean *die Cock van Delwinen* (-wijnen), témoin au contrat de mariage de sa parente, damoiselle Goijart van *Malburch*, 1544 : le sceau est tombé (*Geld.*).

— Gisbert *die Cock*, fils aîné de feu Herbert et de Catherine van *Isendoren* (vivante), partage avec son frère Jean; Gisbert aura e. a., le château de *Nederijnen* (Neer-), 1538; tous deux : même écu que Ricauld (1374). C. : un vol. S. de Gisbert : deux lévriers (*Geld.*).

— Gisbert *die Cock van Nederijnen*, échevin de *Tuijl* (Tuil), 1564 : mêmes écu et C. que Gisbert (1538) mais sans S. (*Geld.*).

— Everard et Jean *de Cock van Opijnen* sceller l'acte de partage des frères van *Broeckhuijsen*, 1669; tous deux : même écu que Jean (1357). C. : deux cornes de bélier affrontées (*Wassenaer*) (voir **Azewijn, Blitterswijck, Bot, Broekhuizen, Est, Horst, IJzendoorn, Cox, Lennep, Molenbeek, Rossum, Waardenburg**).

Deux familles de *Cock* appartiennent à la noblesse officielle de la Belgique.

L'une porte : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'azur à la tour crénelée d'or; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'or à trois chaudrons de sable. C. : la tour de l'écu. Devise : *Pro aris et focis*.

Voici les armes de la seconde famille : de gueules à la fasce d'or, accompagnée de trois (2, 1) coqs du même, crévés d'argent. C. : un coq de l'écu. Devise : *Suraun corda*.

**Kockelberg.** Jean van *Kockelberghe*, jadis prisonnier à *Basweiler*, reçoit, à *Bréda*, un acompte sur son i. t. de 386 moutons, 1375 : d'hermine au sautoir et à la bordure (simple). L. : ✠ *Sigillum Ian van Kockelberch* (Chartes des ducs de Brabant).

**Köckelsum**, voir **Koockelsum**.

**Kokelet** (Jean), échevin de *Liège*, 1268 : six croisettes recroisetées, au pied fiché, 3 rangées en chef et trois (2, 1) en pointe, et un lambel brochant. L. : *S Iohis dei Ko . . . . . ini leodien* (C. de B.).

Les croisettes sont figurées, plutôt, pattées, les extrémités des trois supérieures terminées en une petite pointe, mais doivent représenter des croisettes recroisetées, au pied fiché.

**Kokelin**, voir **Coquelin**.

**Cokeroul** (*Quintinus*), échevin de *Louvain*, 1457. 63, 75 : un fascé; au franc-quartier diapré, plain; au chef de quartier chargé de trois maillets penchés. L. : *S Quintini Cokerovl scabini lovaniensis* (Abb. de *Sainte-Gertrude*, à *Louvain*).

**Cockuut** (*Zegher*), échevin du comte de *Flandre*, à *Tronchiennes*, 1442 : trois merlettes. L. : *S Zegher . . . . . et* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I, 378).

**Cockuut** (Jean), échevin du comte de *Flandre*, dans sa seigneurie de *Tronchiennes*, dite *Luenborch*, 1473 : un oiseau (coucou?). L. : *S Ian Cokuut f Seghers* (*Ibid.*, I, 240).

**Cocquiel** (Charles), homme de fief du *Hainaut* et de la cour de *Mons*, scelle, à *Sotteville*, un acte du bailli de noble homme, messire Jean de *Failly*, chevalier, seigneur de *Bernissart* et *Sotteville*, 1628 : coupé; au 1<sup>er</sup>, un lion léopardé; au 2<sup>d</sup>, cassé. C. : un lion issant (*Baron de Loë*).

Les chevaliers de *Cocquiel*, appartenant à la noblesse de la Belgique, blasonnent officiellement : coupé; au 1<sup>er</sup>, de gueules au lion léopardé d'or, couronné à l'antique, à la queue fourchée; au 2<sup>d</sup>, d'argent à trois (2, 1) trèfles de sinople. Cq. couronné. C. : le lion de l'écu, tenant de la patte dextre un trèfle de l'écu.

**Col** (*Colijn*) tient, de Jean 't *Serclaes*, un fief à *Braine-l'Alleud*, 1470 : un marteau (Av. et dén., N° 1720).

**Colajj**, voir **Collajj**.

**Colar** . . . (Daniel), échevin de *Saint-Trond*, 1459 : une croix de vair, accompagnée aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cantons d'un maillet penché; au chef chargé d'un lion couronné issant du champ. C. : un lion couronné issant (Abb. de *Saint-Trond*, c. 9).

La fin du nom est illisible.

**Colart** (Jean) tient un fief d'Englebert d'Engnien, seigneur de (*Faulruet*) (*Fauroeux*), 1470 : une herse de labour triangulaire, accompagnée de trois roses (Av. et dén., N° 1739).

**Colditz.** *Albertus de Coldis, miles, dominus in Belin* (*Bilin*), *magister camere supremus* de *Wenceslas*, roi de *Bohême*, ayant été fait, par le duc Antoine de *Brabant*, *suus consiliarius et familiaris commensalis et domesticus*, reçoit de ce prince une rente féodale de 400 florins du *Rhin*, rédimible par 4000 florins; 3 août 1409, à *Bruxelles* : coupé; au 1<sup>er</sup>, un lion, issant du coupé; au 2<sup>d</sup>, un bandé. L. : *Sigillum Alberti de Coldis* (Chartes des ducs de *Brabant*).

Ce lion ne tient pas de fleur de lis. GELRE donne ainsi les armes du *here van Caldis*, homme du roi de *Bohême* : bandé de sable et d'or; au chef d'or, chargé d'un lion de sable, armé et lamp. de gueules, issant du champ. Capeline partie de sable et d'or. C. : une corne de bouf de sable et une demi-ramure de cerf d'or.

**Cole** (*Gilles*), le jeune, bourgeois de *Bruxelles*, 1322 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'un étrier; à la bordure componée. L. : *S' . . . ii dicti Coel . .* (*Dusseldorf, Jul.-Berg*, N° 264).

— (Jean), de *Rode* (*Rhode-Saint-Pierre*), homme de fief de l'église *Sainte-Gertrude*, à *Louvain*, 1412 : une demi-fleur de lis, au pied coupé, défaillante à dextre, surmontée d'une hache, posée en fasce, le fer à dextre, le tranchant en bas. L. : ✠ *S Ian . . it' . . .* (Abb. de *Sainte-Gertrude*, à *Louvain*).

**Cole** (Nicolas), *rentier* de Turnhout, 1416 : une pioche, surmontée d'une échelle, posée en fasce, mouvante de bords de l'écu (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean), échevin de *Tielroede brouc* (Thielrode), 1426 : deux oiseaux en chef et un chou en pointe. L. : . . . . *C . . . f Henri* . . (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— (Jean), receveur de l'abbaye de Tronchiennes, 1443 : trois corbeaux (C. C. B., Acquits de Lille, l. 239).

— (Adrien), maieur de la *vierschare* de Saint-Gilles et de Vracene, 1458, 60 : trois oiseaux. T. senestre : un chien braque colleté. L. : *S' Adriaen Cole f Ian* (Ibid., l. 240).

— (Jean), bourgeois de Gembloux, mari de Gertrude N., tient, du seigneur de Walhain, une rente sur Longpont, 1470 : un écusson plain et une bande brochante (Av. et dén., N° 1817).

— (Claire) (et *Coels*), veuve de Pierre de Blonde, tient, de Nicolas van Espen, dit van den Nuwenhove, un fief à Witterzée, etc., 1474, 96 (n. st.) : un marteau et une chaîne brochante, posée en fasce, mouvante des bords de l'écu. T. : un ange. L. : *Sigillū Clara Cols* (Av. et dén., N°s 2208 et 2580).

— (Jacques), échevin d'Anvers, 1478 : une tête et col de bœuf, surmontée d'une étoile (Malines).

— (Henri), échevin des enfants de feu Rasse van *Guedegoven*, chevalier, dans leur seigneurie à Gorssum, 1493 : un fer de moulin (Abb. de Saint-Trond, c. 10) (voir **Ghinderboven**).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, *Colen* (?) porte : d'or à trois (!) fers de moulin de sable.

**COLEM**, voir **COOLHEM**.

**Colombial**, voir **Jardin**.

**Colen**. *Dominus Johannes de Colonia, dictus de Foro Piscium, pastor ecclesie in Bylke* (Bilk), 1350 : trois poissons étêtés, recourbés, joints en paire par les bouts antérieurs. L. : . . . *ohannis dei Bechnas* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 27) (Pl. 11, fig. 295).

— *Arnoldus de Colonia*, échevin de Léau, 1394 : trois maillets penchés (Diest, l. « Echevinages et bancs divers »).

— *Robinus de Colonia*, échevin de Léau, 1452 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, parti ; a, trois roses ; b, un maillet penché ; au 2<sup>d</sup>, trois pals. L. : *S Roberti de Colonia scab* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Arnoldus de Colonia*, échevin de Louvain, 1458 : une marque de marchand, accostée de deux étoiles

à cinq rais. L. : *S' Arnoldi de Colonia scabini* . . . . . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**Colen**. *Roeben van Colenen*, échevin de Léau, 1460 (n. st.) : trois pals ; au chef parti ; a, trois (2, 1) roses ; b, un marteau. L. : . . *Robini de Colo* . . . . . (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— (Pierre) (sans particule), échevin de Bois-le-Duc, 1478 : un renard, gravissant une échelle, à dextre, et un arbre à senestre (Malines).

— *Johan van Colne et Guda*, sa femme, font savoir que, feu Gossuin Steck, chevalier, ayant vendu, sous réserve de rachat, à feu Renier Neffken et à feu sa femme, *Feyken*, une rente sur un bien à *Rossen Raide* (Rossenraij), cette rente a passé à eux et a cessé d'être payée ; de là, saisie dudit bien, puis rachat de la rente, 1492 : trois chevrons, accompagnés de trois roses. T. : un personnage. L. : *S Iohannis* . . . . . (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 96).

— *Johannes de Colonia*, échevin de Louvain, 1508 (n. st.), 19 : diapré à une marque de marchand. L. : *S Iohis de Colonia scab lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Les marques de marchand d'*Arnoldus* (1458) et de *Johannes* (1508-19) se trouvent reproduites dans J.-Th. DE RAADT, *Armorial Brabançon. Recueil d'armoiries inédites*. Ces personnages y sont appelés, abusivement : *de Coloma*.

— (Jacques), échevin de Bois-le-Duc, 1531 : même écu que Pierre (1478) (Malines).

— (*Stas*), échevin de Brusthem, 1554 : une fasce, chargée d'un meuble affectant la forme d'un fer à cheval allongé, ou d'une pincette, posée en fasce, les pointes à senestre (Ordange) (voir **Brochem**, **Goelen**, **Cole**, **Roy**).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, *Colen* porte : de gueules à la fasce d'argent, chargée d'un meuble informe de sable, devant figurer un bloc de charbon.

— Dame Jeanne-M.-S. van Colen de Bouchout, née de Fraula, femme de damoiseau Charles-J. van Colen de Bouchout, résidant à Anvers, collatrice d'une fondation instituée dans la cathédrale de cette ville ; 1787, en avril : dans le champ du cachet, deux écus ; A, coupé ; au 1<sup>er</sup>, deux bourdons, passés en sautoir ; au 2<sup>d</sup>, deux grelots accostés (**Colen**) ; B, une fasce échiquetée de trois tires, accompagnée de trois (2, 1) roses (**Fraula**). Cq. couronné. C. : un ange issant, tenant de la main droite un bourdon. T. : deux anges, tenant chacun, une bannière, la 1<sup>re</sup> aux armes de Colen, la 2<sup>de</sup> aux armes de Fraula (cachet en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46540).

**Colendal** (Pierre), bailli de *Crespin* (Crepin), commis par Dominique Cochin, abbé *illeg*, 1696 : un chevron,

accompagné en chef à dextre de . . . (cassé), à senestre d'une panelle (?) et en pointe d'une fleur de lis (M. L. Paris).

**Coleputte** (Jean van), échevin de Malines, 1325, 6 : trois aigles contournées (Malines) (voir **Coelputte**).

**Colesone** (Nicolas) se porte garant, avec quatorze autres, pour le duc de Brabant, envers le duc de Bourgogne, 1416 (voir **Thomaes**); Nicolas *Colensoen*, échevin d'Anvers, 1438 : une fasce, chargée de trois besants, ou tourteaux, et accompagnée de trois (2, 1) étoiles à cinq rais. S. : deux griffons regardants. L., 1416 : *S' Nicolai Colesoen* (Chartes des ducs de Brabant et Notre-Dame, Anvers, *Chap., capsae* 1-5).

— *Clais Colens zoen*, échevin de Zierikzee, 1450 : un renard assis, contourné, levant la patte gauche de devant; au chef chargé de trois oiseaux (C. C. B., c. 465).

**COLGROWEN**, voir **COELGROVE**.

**Colibrant**. Guillaume *Coelebrant*, scelle pour sa femme Elisabeth van *Lombeke*, et pour son parent Jean van *Wesele*, mari d'Elisabeth, fille de feu Jean van *Lombeke*, le jeune, qui reçoivent un acompte sur une i. t. de 238 moutons, du chef de Jean van *Lombeke* (*onse sweer*), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorseclaer, 1379 : trois fleurs de lis (complètes !) et une bordure engrêlée; au franc-quartier brochant chargé de trois merlettes. L. : *Seghel . . . Colibrants* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 296).

— (Guillaume), échevin de Lierre, 1432 : trois fleurs de lis, au pied coupé (!); au franc-quartier fruste (Malines).

— (Henri), échevin d'Anvers, 1438 : même écu, le franc-quartier chargé de trois merlettes. C. : une tête et col de cerf. T. dextre : une damoiselle (Notre-Dame, Anvers, *Chap., capsae* 6-10).

— (Florent), échevin *illec*, 1492 : même écu. C. cassé (Ibid., *capsae* 1-5).

— (Guillaume), échevin *illec*, 1537 : même écu, brisé en chef à senestre d'une étoile flamboyante (un soleil, voir **Clarensone, Zon**). C. : un buste entre deux . . . (bâtons, haches, banderoles?), issant d'une cuve. L. : *S tribu Guilhel'i Colibrât* (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*).

L'étoile flamboyante, ou soleil, est une brisure empruntée aux armes d'une famille allée, non encore identifiée, armes que l'on voit sur l'un des volets de triptyque, classés au N° 67, au Musée ancien, à Bruxelles. C'est un écu de sinople, ou d'azur, au soleil d'or.

— (Georges), échevin de Malines, 1535, 45, 50 : même écu, mais sans l'étoile et les fleurs de lis complètes. C. : un buste (?) (Malines et Abb. de Saint-Trond, c. 43).

**Colignon** (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 416 moutons, 1374 : trois bandes; au franc-quartier chargé d'un arbre. L. : *✠ S Ie . . . . b. iaot* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 11, fig. 297) (voir **Collignon**).

**Colyn** (Jacques), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1358 : de . . . ; au chef de . . . ; au lion, à la queue fourchée, brochant, l'épaule chargée d'une coquille. L. : *S' Jacobi dei Colin* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N°s 60, 61, 64).

— (Jacques), même qualité, 1362 : coupé de . . . et de . . . ; au lion, à la queue fourchée, brochant, l'épaule chargée d'une coquille. L. : *✠ S' Jacobi dei Coly . . scab aquen* (Ibid.).

— *Renerus dictus Colijn*, échevin d'Aerschot, 1363, 4 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'une pignate contournée. L. : *✠ S' Reni dei Colijn scabin arsc* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jacques), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1371 : comme Jacques, 1358, mais sans la coquille. C. : le lion issant. L. : . . . . . *dei Colin scabini aquen* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 71).

— (*Rickoff*), même qualité, 1375 : même écu, mais l'épaule du lion chargée d'un besant, ou tourteau. L. : *S Ricolfi dicti . . . . . aqvensis* (Ibid., N° 72).

— *Rejnare Colijn*, échevin d'Aerschot, 1378 : même écu que *Renerus*, 1363. L. : *✠ S Reni . . . Colijn scab arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Wouter Colijn*, même qualité, 1396 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'une étoile. L. : *S Watt . . . . . scabi ars* (Ibid.).

— Jean *Colin, cuerbroeder* au métier de Furnes, tient, du château *illec*, un fief à Adinkerke, 1441 : tranché-vivré de . . . sur hermine; au franc-quartier senestre chargé de deux poissons adossés, accompagnés de quatre croisettes, 1 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe. S. : un aigle contourné (Fiefs, c. 887, l. 1-78) (Pl. 11, fig. 298).

— Guillaume *Colyn*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496 : coupé de . . . et de . . . ; au lion, à la queue fourchée, brochant. C. : un lion issant. L. : *S Wilhi Coeli scabi aqve* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 61).

— *Fetschyn Colyn*, même qualité, 1496 : un lion, à la queue fourchée (!). C. : un lion issant. L. : *Fetsch . . Coelin scabin . aquen* (Ibid., N° 61) (voir **Collin**).

**Colins de Villy** (*Jaquemin*), écuyer, jadis prison-



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

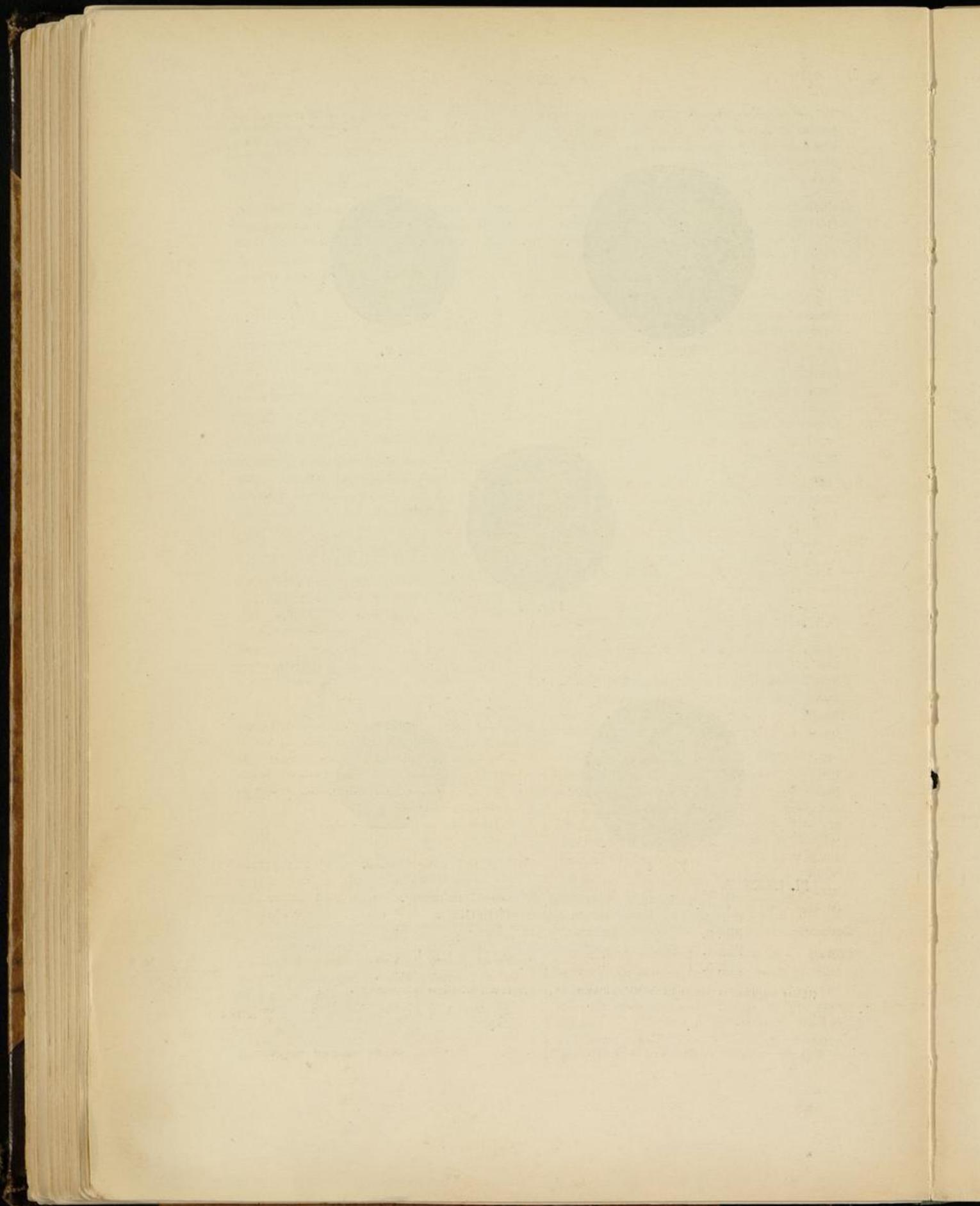


Fig. 5.

Pl. LXXXIV.

- |         |                                |   |   |                                |
|---------|--------------------------------|---|---|--------------------------------|
| Fig. 1. | }                              | Sceau et contre-scel d'Anseau <i>Daumerie</i> , | } | (xvi <sup>e</sup> siècle) (1). |
| Fig. 2. |                                | lieutenant du maieur d'Ath (1521).              |   |                                |
| Fig. 3. | Gilles <i>Daymerye</i> , à Ath |   |   |                                |
| Fig. 4. | }                              | Sceau et contre-scel de Jean <i>Daumerie</i> ,  |   |                                |
| Fig. 5. |                                | à Ath.  |   |                                |

(1) Ces sceaux de la famille d'Aumerie[s], d'Aymeries, etc., seront décrits dans le *Supplément*.



nier, avait estimé, devant le sire de Fontoy, ses pertes, de ce chef, à 60 *petres* d'or, 1381 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'une rose. L. : . . . *acom . . . olin* (Chartes des ducs de Brabant).

**Colijns** (Guillaume) scelle pour son fils Francon, *buten lants wesende*, qui avait, jadis, combattu à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek (i. t. : 18 montons), 1374 : une couronne. L. : . . . (*C?*) *oninc Willem van [Kr?]aba . .* (Ibid.) (voir **Wijd**).

— (Jean), échevin de Tervueren, 1396, 7 (n. st.) : une scie de boulanger, posée en bande, les dents à senestre, accompagnée de deux molettes. L. : *S' Ian Coliins* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jacques *Colins*, homme de fief de la chàtellenie de Furnes, 1426 : deux chevrons, accompagnés de trois croissants, les deux du chef affrontés, celui de la pointe contourné, et en cœur d'un soleil. L'écu posé sur un aigle. L. : . *Jacob Colins* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 91-92).

— Jacques *Colins*, même qualité, 1436, 8, 40, 4 ; échevin de Furnes, 1438 : même écu, mais sans le soleil. S. senestre : un singe, derrière lequel est posée une boule. L. : *S Jacobi Colins* (Ibid., l. 93, 94).

— Jean *Coolins*, prêtre, scelle pour Jean van Halle, *upper coster* de Sainte-Pharailde, à Gand, 1438 : un chou, à longue tige, arraché, accompagné de trois (2, 1) étoiles et accosté de deux roses (Ibid., l. 401).

— Jean *Coolins*, homme de fief du bourg de Bruges, 1447 : tranché-vivré d'hermine et de . . . ; au franc-quartier senestre chargé de deux poissons adossés, accompagnés de quatre croisettes, 1 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe. L'écu posé sur un aigle contourné (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93, 94).

— Messire Charles-Jacques-Ignace *Colins*, seigneur de Ham, etc., nommé greffier de Ham, Nicolas-Jacques Hanon, licencié en droit, à Braine-le-Comte, avocat au Conseil de Hainaut, 1729, 23 novembre : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce, chargée de trois étoiles à cinq rais (?) et accompagnée de trois (2, 1) merlettes ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande, accompagnée de six tourteaux, rangés en orle. Cq. couronné. C. : un lion issant. S. : deux griffons (cachet en cire rouge) (M. Hanon de Louvet).

**Colissart**, voir **Hanart**.

**Collaj** (*Willelmus dictus*), échevin de Bruxelles, 1329, 31, 2, 41, 3 : un lion, l'épaule chargée d'une tour, ou porte crénelée et une bordure chargée de onze billettes (1). L. : *S Willelmi Colay* (Bruxelles et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

*Willelmus Collaj et Walterus Pipenpoij*, échevins de Bruxelles, déclarent, en 1331, *feria quinta ante con-*

*versionem beati Pauli apostoli, que Ingilbertus dictus Nollen, filius quondam Conradi dicti Spormakere, a promis, devant eux, de donner un cens à Franco, filius quondam Johannis dicti Cruupland* (Fonds de Locquenghien).

(1) Et non : « dix billettes couchées ».

**Collaj** (*Henricus dictus*), échevin illec, 1389, 90, 1401, 5 : même écu, sans bordure. Cq. couronné. C. : une tête et col de licorne. L. : *S' Henrici dei Colai* (Bruxelles).

Devant *Henricus dictus Collaj et Zigerus de Woluwe*, échevins de Bruxelles, *Henricus, dominus de Heeverle* (Héverlé), *miles*, transporte, le 5 août 1389, à *Michael de Speculo* (Spegel), la moitié des biens que feu damoiselle *Maria de Crajenhem* (Crainhem) avait possédés dans la paroisse de *Scarenbeke* (Schaerbeek), *tam in domistadiis, cum domibus superstantibus, quam in pratis, aquis et earum fundis, quam etiam in terris, nemoribus censibusque, et aliis bonis quibuscumque*, tels qu'ils étaient échus, par la mort de ladite Marie, à *domina Katerina de Ressegem* (Ressegem), *domina de Crajenhem et de Gofjke* (Gofjek), qui les avait vendus audit seigneur d'Héverlé.

— *Vranck Collaje, erfgenote*, scelle un arbitrage du receveur de Brabant, 1405 : un lion et un semé de billettes. L. : *V . . . . . y* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

**Collart** (Godefroid), échevin de Nimègue, 1397 : trois flanchis, chacun chargé d'une merlette (*Geld*).

— *Johan Collart de Ville*, alleutier du comté de Namur, 1474, 99 : échevin de Jean de *Hosden*, seigneur de *Hosden*, dans la cour qu'il tient, à Ville-en-Hesbaye, de l'abbé de *Saint Cornet Dente* (d'Inde = Cornelmünster), 1475 : une fasce entre deux burelles, accompagnée en chef à senestre d'une croisette (simple) et en pointe d'un étrier. L. : *S Iohan . . . ea* (C. C. B., c. 108).

— Gérard *Collart*, homme de fief du comté de Namur, 1633 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un poisson ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, coupé ; *a*, une rose ; *b*, plain. Cimier : un homme sauvage, issant, tenant sa massue sur l'épaule droite. L. : *S Gerard Collart* (Bruxelles, Papiers de la famille de Buisseret).

Le poisson est posé en bande et fortement recourbé à dextre.

**Colle** (*Colins*), échevin de Namur, 1326 (n. st.) : trois faucilles, au tranchant dentelé ; au franc-quartier brochant, chargé d'un écusson plain, sommé d'un lion issant. L. : *S' Colin . i . i Colle* (Namur, N° 469) (Pl. 11, fig. 299).

— (*Renir*, et aussi *Renchon*), échevin illec, 1352 ; homme du comte, 1352, 4 : trois faucilles, accompagnés au point du chef d'une rose ; écusson en cœur plain. L. : *S' Renir Colle* (Namur, Nos 774 et 784).

— *Coliens Bertrans*, homme du comte de Namur,

1354 : trois faucilles; au franc-quartier brochant, chargé d'un maillet. L. : *S Colin Colle* (Namur, N° 784).

*Bertrans* est un *alias*. La charte ne donne pas le nom de Colle.

**Colle** (Paul), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1338 : une triangle, accompagnée de trois (2, 1) besants, ou tourteaux (Chartes des comtes de Flandre).

— (*Massains*), maire et échevin de *Pheix* (Feix), 1384 : trois faucilles; au franc-quartier chargé d'un étrier (Namur, N° 1172).

— (*Jehan*), échevin de Namur, 1396, 9 : même écu que *Renir* (1332), mais sans la rose (Ibid., Nos 1262 et 1291).

L'inventaire imprimé dit, abusivement, Collé.

— (*Massars*), feudataire du comte, 1397; maire de Namur, 1410; *Massart Colle, du pais de Namur*, reçoit, du *bailli de leau* de L'Ecluse, 26 livres de gros de Flandre, à titre de restitution, *par vertu de la grace a moi faite par . . . le duc a cause de certaine confiscacion de monnoie et billon sur moy trouvez et arrestez par un des sergens du dit bailiage en moy alant par mer hors du pais de Flandres*, 14 . . . : trois faucilles; écusson en cœur fruste (plain, au chef plain?). C. : une gerbe entre deux faucilles affrontées. L. : *Sigillum Ma. sart Colle* (Namur, Nos 1267 et 1329; C. C. B., Acquits de Lille, l. 78, 79).

— (Henri), souverain maieur et échevin de la cour de Saint-Pierre de *Jemblou* (Gembloux), 1498 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois faucilles et un écusson plain en cœur; au 2<sup>e</sup>, une fasce entre deux burelles; au 3<sup>e</sup>, trois étoiles à cinq rais. S. : deux griffons. L. : *S Henri Colle* (Namur, *Salzinne*, c. 317) (Pl. 11, fig. 300).

Dans le dessin, sur notre planche, le dessinateur a omis l'écusson plain des 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> quartiers.

— *Collin Colle, dit Marichal, eschevin des courtz et justices de Noville sur Mehoigne, appartenantes a noble madame Franchoise del Malaise, dame de Donglebert* (Dongelberg), *du Lavoir*, etc., 1563 : un marteau, accompagné en chef de deux croissants et accosté en pointe de deux étoiles. L. : ★ *Colin . . . . . as* (Abb. de la Ramée, Etabliss. relig., c. 3179).

**COLLEM**, voir **COOLHEM**.

**Collette** (Arnould), prêtre, remet au gouvernement autrichien l'état des biens d'un bénéfice qu'il possède en l'église collégiale de Saint-Barthélemy, à Liège, 1787, le 2 mai, à Liège : un lion couronné, tenant de la patte senestre une rose tigée et feuillée. C. : le lion de l'écu issant (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46659).

**Collier**, Dominique *Colier* scelle pour un autre, feudataire, à Denderbelle, du château de Termonde, 1612 : une fasce, accompagnée en chef de trois merlettes et en pointe d'un rencontre de bœuf (Fiefs, N° 3656).

**Collignon** (J.-B.), curé de Frisange, collateur d'un bénéfice institué dans la chapelle de Hellange, 1788, le 20 mars : deux bras, armés, gantés, passés en sautoir. L. : un bras de l'écu, la main tenant un petit bâton, en fasce (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46584) (voir **Collignon, Mont**).

**Collin** (Guillaume), bailli de l'empereur, dans sa chambre de Flandre, 1521 : trois chevrons. C. : une tête et col de cheval bridé (?). L. : *S Willem Colin* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 679) (voir **Colyn**).

**Collissart** (Jean), bourgeois de Beaumont, reçoit une rente viagère sur la ville de Binche, pour sa femme Jeanne le Tiesson, 1476 : un *Agnus Dei*, passant, regardant, accompagné de trois roses. T. : un ar.ge. L. : *S Jehan . . . . . sart* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1683).

**Collot**, voir **GONDONCOURT**.

**Colman** (Luc), échevin du comte de Flandre, à Sinaj, 1396 : un croissant, accompagné en chef de deux étoiles et en cœur d'une merlette. L. : . . . . . *oelman* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111).

**Colmont** (Jean van), lieutenant et homme de fief de la cour féodale de *Mulcken* (Mulken), sise dans la ville et franchise de Tongres, 1338 : plain (ou fruste?); au chef chargé de trois pals, surchargés, chacun, d'un maillet, penché à senestre. C. : un buste de more. L. : *Ihois Col. mont* (sic!) (Bruxelles, Papiers de la famille de Buisseret).

**Cologne** (Herman de), échevin de Liège, vers 1370 : un chevron, accompagné de trois roses. L. : . . . *Hma'i . . . . . scabi leod* (C. de B.) (voir **Colen**).

**Colon**, voir **COULLON**.

**Colpach**, Jean van *Coelpach*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 324 moutons, 1374, 5; reçoit le solde de cette indemnité, par Henri de Bastogne, secrétaire du duc, 1376; scelle pour Nicolas van *Frays* (i. t. : 62 1/3 moutons), pour Gillis van Mechtzich (Messancy) (i. t. : 282 moutons); Jean van *Ghirs* (Guirsch) (i. t. : 126 moutons); Paul van *Aerle* (Arlon) (i. t. : 48 moutons) et Gauthier van *Hamesinghen* (i. t. 63 1/2 moutons), tous, jadis prisonniers à Bäsweiler, sous ledit drossard, 1374, 5 : de . . . à l'écusson plain. L. : ✠ *S Iohannis de Coilpach* (Chartes des ducs de Brabant).

Un acte, de 1375, l'appelle : *Jan Coelpach van Arle* (d'Arlon).

**Colpach.** *Johan van Colpach, probst zo Arle* (il scelle seul), et d'autres, parmi lesquels *Nickel van Colpaich*, donnent une déclaration relative à une dime (*crychzeende zo Eel = Ell*), qu'ils disent appartenir à sire *Loudolff, her zo Dieferdingen* (Differdange), 1382, *xviiij daigen in dem effilre* : même écu. L. : . . . *Iohan . . . . . pac* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 211).

— *Dyetherich von Kolpach* (voir **Warsberg**), 1483 : même écu. L. : *S Dierich van Colpach* (Ibid., N° 1750\*\*).

**Cols**, voir **Inchuijsen**.

**Koltereel**, voir **Coutereel**.

**COLTIBARDI** (*Guis de la*), marchand de Florence, 1271 (n. st.) : une bande de 5 1/2 losanges, le demi-losange mouvant du bord senestre de l'écu, accompagnée au canton senestre d'un écusson au lion. L. : . . . . . *Colleb . . . . .* (Chartes des comtes de Flandre, N° 147).

**Colvens** (Jean), échevin de Tervueren, 1372 (n. st.) : dans le champ du sceau, une hache, à large tranchant arrondi, au fer évasé, posée en fasce, le manche à dextre. L. : . . *Ian Colvens* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**Colvere** (Arnould), échevin de Saint-Trond, 1295 : trois chevrons, accompagnés en chef de deux oiseaux (Abb. de Saint-Trond, c. 2).

**Coman**, voir **Coeman**.

**Comines.** *Waultier de Cominez* reçoit une rente sur l'espier d'Ypres, 1399 : deux merlettes en chef et six roses, 1 au point du chef, entre les merlettes, les cinq autres en orle ; écusson en cœur à la croix (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 188) (voir **Clyte**).

*Le viconte et seigneur de Comynes : d'or à l'escusson de gueulle, à la crois de vair (?), à l'ourelet sur l'oeur (or) huit roses de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

COMYNES — une des villes à présent (xvi<sup>e</sup> siècle sans clôture, nonobstant préveligé comme les aultres en la conté de Flandres — : d'or, au cleef en pal, et six tourteaulz lez ladite cleef, tout de gueulle, trois du costé dextre, et troes de l'autre costé (Ibid.).

**Commere**, voir **Masson**.

**Comognes.** *Hubignon des Commoignes*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 210 moutons, 1374 : trois forces renversées et un lambel brochant, le pendant du milieu chargé d'une étoile brochante. L. : . . . . . *n de Comovngne* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Henrar des Comnges*, homme de fief du comte de Namur, 1384 ; *Hennars des Comonges, castellain dou castiaul de Namur et balliu . . . commis . . . de par noble homme Henry de Bollan, sire de*

*Roley, bailliu del contei de Namur*, 1397 : d'hermine à trois forces renversées, surmontées d'un lambel. L., 1384 : \* *S Henra de C . . . vnges* (Namur, N°s 1166, 8 et 1267).

Dans l'acte de 1384, sont cités *Hubinon et Henrar de Comnges*, frères, hommes du comte de Namur. Le sceau d'*Hubinon* est tombé.

**Comognes.** *Henri des Comoignes*, échevin de la cour du Feix, 1384 : de vair (!) à trois forces renversées, surmontées d'un lambel (Namur, N° 1172).

**Compein** (Jean), homme de fief de Simon Souwen, dans sa seigneurie de ten Brouke, à Lierde-Saint-Martin, 1419, 22 : une bande, accostée de deux étoiles (Elseghem).

**Comte** (Jean le), homme de fief de la cour souveraine de Mons, 1518, à Mons : parti ; au 1<sup>er</sup>, une croix ancrée ; au 2<sup>d</sup>, deux ancres renversées, passées en sautoir. C. : deux têtes et cols de cygne, entrelacés. L. : *S Ieha le Comte sig de Horvettes* (= seigneur de Horruettes) (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498).

— (Mathieu le), remet au roi de France, de la part de Gilles de Mozet, écuyer, seigneur de Magery, Namèche, etc., des dénombremens de la seigneurie de Magery, de la terre de Harsin (doyenné de Bastogne) et du fief de Robelmont (prévôté de Virton), 1681 : un lion. C. : un lion issant (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713<sup>b</sup> et c).

— (Jean le), gentilhomme, tient, du roi de France, un fief à Busenol (prévôté d'Etalle), 1682 : mêmes écu et C. (cachet en cire rouge) (Ibid., 45713<sup>b</sup>).

**Comté**, voir **Herbais**.

**Condé** (Nicolas de), homme du comté de Flandre et de Hainaut, 1213 : écu pyriforme ; un double trescheur, fleuroné et contre-fleuronné, et une fasce brochante. L. : \* *S Nicholai de Condet* (Mons, Sainte-Waudru).

— (Nicolas de), chevalier, seigneur de Morialmé, 1278, 9, 80 : Nicolas de *Condait*, sire de *Bailluel* (Beleil) et de *Moriaumeis*, 1290 : type équestre ; le bouclier et la housse : de vair en chevron renversé à deux chevrons. C. et ornement du chanfrein : un éventail. L. : \* *S Nicholai de Condeto dni de Moriavmes*. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : \* *Secret Nicholai de Condeto dni de Moriavmes* (Chartes des comtes de Flandre et Tournai, Chartrier).

— *Williames de Condet, chevaliers, sires de Ronssoy et de Moriaumes*, 1295 : type équestre ; le bouclier et la housse à une fasce. C. : un dragon ailé. Ornement du chanfrein : un écran échancré. L. : *S Willelmi de Condeto dni de Bailluel . . de*

*Ronsoit militis*. Contre-scel : écu à la fasce. L. : ✠  
S' Willi de Condeto de Bailvel (Chartes des  
comtes de Flandre).

*Ronsoy* est Ronsoy (Somme).

**Condé** (Guillaume de), seigneur de Belœil, 1343 : un  
écu aux mêmes armes que Nicolas, 1278-90, entourés  
de six petits écus à la fasce. L. : . . aiel Willavm .  
de Condot seigneur de Bailvel (Chartes des duc de  
Brabant).

— (Alexandre-Henry-Joseph de), de famille noble,  
prêtre, licencié es loix et avocat au conseil de  
Namur, résident ordinairement à Namur, remet  
au gouvernement autrichien l'état des biens du  
« bénéfice castral, sous l'invocation de Saint-André, »  
à Heppignies, au diocèse de Namur et au comté du  
même nom, bénéfice dont il est le possesseur. 1787,  
le 26 mars : d'azur au chevron d'or, accompagné  
de trois casques couronnés. L'écu, ovale, sommé  
d'une couronne à neuf perles. S. : deux lions regardants  
(cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B.,  
reg. 46646) (voir **Belœil**, **Carency**, **Looz**,  
**Morialmé**).

Le collateur de ce bénéfice est le vicomte Desandrouin,  
seigneur de Heppignies, chambellan de l'Empereur et  
Roi, résidant ordinairement à Bruxelles et à Paris.

**Conflans** (Hughes, fils de Hughes de), maréchal de  
Champagne, 1281 : un lion et un semé de billettes;  
à la bande brochante, chargée de cinq coquilles.  
L'écu sommé de la moitié supérieure d'une fleur de  
lis et accosté d'une étoile et d'un croissant. L. : ✠  
S' Hue de Covflans chevalier (Namur).

— *Istasses de Conflans, sires de Maruel* (cite :  
*damoisiele Marie, damoisiele de Mortagne et de le  
castelerie de Tornay, ma niece, et ma chiere suer  
Marie, dame de Mortagne, castelaine de Tornay*),  
1288 (n. st.) ; scelle en 1293 (n. st.) : type équestre ;  
le bouclier et la housse au lion, au semé de billettes  
et au lambel à cinq pendans brochants. L. : ✠ *Seel  
mesire Heitace de Cov . lans chevalier*. Contre-scel,  
en 1288 : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Contre seel  
Eestace d' Covflanz* (Namur, N° 271, et Tournai,  
Chartrier).

L'Armorial de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, publié par DOUT  
DARCO, donne à un *Mgr. de Conflans* : d'azur à un  
[lion] d'or rampant billetté d'or à un baston de gueules  
engreslées.

**CONINGLANT** (*Latin de*), conseiller du duc de  
Bourgogne, comte de Flandre, et capitaine de son  
château de Courtrai, 1424 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>,  
un palé-vivré ; au chef chargé à senestre d'une tête  
de lion ; au franc-quartier chargé d'une tête humaine,  
contournée ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, plain ; au chef de quartier  
plain (Très cassé ; l'écu seul subsiste, intact) (C. C.  
B., Acquis de Lille, l. 391).

**Koningsloo**. *Lippen Maes van Redelghem*, jadis

prisonnier à Bäsweiler, sous Jean van Redelghem ;  
i. t. : 121 moutons, 1374, 9 : trois fleurs de lis, au  
pied coupé ; au franc-quartier brochant, chargé  
d'une croix de cinq losanges. L. : + *S Philips va  
Conntlo* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

**Koningsloo**. Henri van *Conincvlo* scelle pour  
Guillaume Meerte, qui tient, de Jacques 't Serclaes  
une rente sur 't *hoff van Hamme*, à Braine-l'Alleud,  
1470 : même écu, mais les losanges, aboutés et  
accolés en croix, accompagnés au 1<sup>er</sup> canton d'un  
annelet (Av. et dén., N° 1724) (Pl. 12 fig. 302).

**Coninc**. *Johannes de Platea*, échevin de Bruxelles,  
1284, 9 : dans le champ du sceau, une coquille. L. :  
✠ S' . . . . . nis . . . . . a (Bruxelles).

— *Wedric Coninc*, bourgeois de Gand, 1289 (n. st.) :  
parti ; au 1<sup>er</sup>, cinq (2, 2, 1) roses ; au 2<sup>d</sup>, trois  
huchets, rangés en pal. L. : . . . *Wede* . . . . .  
(Chartes des comtes de Flandre, N° 484).

— *Willelmus, dictus Rex, junior*, échevin de Bruxelles,  
1293 : cinq coquilles, rangées en croix, surmontées  
d'un lambel (*Afflighem*).

— *Arnoldus Rex*, échevin *illegitimus*, 1300, 2 : cinq coquilles,  
rangées en croix, surmontées d'un lambel à quatre  
pendans. L. : ✠ S' *Arnoldi de Platea dci Regis*  
(G. et Bruxelles).

— (*Johannes*), échevin de Malines, 1314 : une fasce,  
accompagnée de trois (2, 1) roses (P., II).

— *Arnoldus Rex*, échevin de Bruxelles 1316, 7 :  
comme *Arnoldus*, 1302, sans lambel. L. : S' *Arnoldi  
Regis* (Bruxelles).

— *Gerelmus Rex*, échevin *illegitimus*, 1318, 9 : même écu,  
au lambel à cinq pendans brochants. L. : ✠ S' *Ge  
relmi dicti Regis* (Ibid. et Fonds de Locquenghien,  
A. G. B.).

— *Ingilbertus de Platea*, échevin de Bruxelles, 1323 :  
dans le champ du sceau une coquille et un bâton  
brochant. L. : ✠ S' *In . . . . . dci de Platea*  
(Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1323, *feria sexta post dominicam qua cantari solet  
jubilate*, *Ingilbertus de Platea* et *Arnoldus Mol*, échevins  
de Bruxelles, déclarent que *Johannes dictus  
Crupeland, campsor*, acquiert une rente.

— (*Johannes*), échevin de Malines, 1324, 9, 37, 45,  
6 : trois roses ; au chef chargé d'une couronne (Ma  
lines).

— *Gerelmus de Platea, dictus Rex*, échevin de  
Bruxelles, 1325 : comme *Arnoldus*, 1316, 7 (sans  
lambel). L. : ✠ S' *Gerelmi dicti Regis* (Bruxelles).

— *Arnoldus Rex*, échevin *illegitimus*, 1327 : même écu ; au  
franc-quartier brochant, chargé d'une porte crénelée,  
munie de trois tourelles (château). L. : ✠ S' *Ar  
noldi filii Arnoldi Regis* (Ibid.).

**Coninc.** *Johannes dictus Coninc, senior*, échevin *illec*, 1349, 50 : une coquille et quatre billettes en chef et dix (4, 3, 2, 1) autres billettes. L. : ✠ *Sigillum Iohannis dicti Rex* (Ibid.).

— *Gerardus dictus Coninc*, échevin *illec*, 1350, 1 : même écu, mais au lieu de la 4<sup>e</sup> billette en chef une seconde coquille. L. : ✠ *Sigillum Girard . . . Re . .* (Ibid.).

— *Arnould de Coeninc*, chevalier, échevin *illec*, 1354, 64 : même écu qu'*Arnoldus*, 1316 (sans lambel). L. : ✠ *S' Arnoldi dei Regis militis* (Ibid.).

— *Ghijsselbrecht diemen heet Coninc*, chevalier (voir **Quaderebbe**), 1356 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion et un semé de billettes; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, cinq coquilles, rangées en croix. C. : un buste barbu (coiffé . . . ; cassé au haut). L. : . . . . *selberti dei R . . . . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 947).

— (Hughes de), homme de fief du comte de Flandre, scelle un acte du bailli d'Alost, 1365 : une couronne en chef, accostée de deux fermaux ronds (*Afflighem*).

— (Jean de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorrsselaer; i. t. : 270 moutons, 1374 : une bande, chargée de trois têtes d'aigle et accompagnée au canton senestre d'un croissant. L. : *S' Ioha de Tornoot* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Gerardus, dictus de Co[e]ninc*, échevin de Bruxelles, 1376 : une coquille et trois billettes en chef et six (3, 2, 1) autres billettes. C. : un vol, chargé d'une billette couchée. T. du timbre : deux hommes sauvages, sans massues. L. : ✠ *S' Geradi dicti Rex* (Ibid. et Bruxelles) (Pl. 12, fig. 301).

— *Willelmus dictus de Co[e]ninc*, échevin *illec*, 1396 : même écu qu'*Arnoldus*, 1316 (sans lambel). C. : une tête barbue, garnie d'une couronne de plumes. L. : *Sigillum Wilhelmi dicti Rex* (Bruxelles et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

Le 2 août 1396, *Walterus dictus van der Noet* et *Wilhelmus dictus de Coninc*, échevins de Bruxelles, déclarent que *Henricus Crupelant, filius quondam domini Godefridi dicti Crupelant, militis*, a transporté à *Arnoldus de Peede*, fils de feu Guillaume, deux maisons sises in *vico dicto teroudestreetken, retro mansionem dicti Arnoldi de Peede, que fuerat dicti quondam domini Godefridi Crupelant . . .* (A. G. B.).

— *Gisbert de Coninck*, échevin d'Anvers, 1419, 22 : cinq coquilles, rangées en croix. C. : fruste (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. II; M. Delacre, à Bruxelles).

— *Jean Coninc, dit de Meijere*, échevin d'Anvers, 1426, 33 : une bande, chargée de trois têtes d'aigle. C. : une aigle issante (Ibid., c. I, et Notre-Dame, *Chap., capsae* 6-10).

— *Jehan le Koninc*, bourgeois de Gand, fait savoir à

la Chambre des Comptes, à Lille, avoir vendu, vers août 1435, un fief à Wauberbeke, paroisse d'Astene, relevant du château de Courtrai, 1437 : trois chevrons, accompagnés de trois oiseaux (roitelets). L'écu suspendu au col d'un aigle. L. : *Sigil . . . . . de Coninc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 57, 58).

**Coninc.** Guillaume de *Conijn*, l'un des tuteurs de *Claikin*, fils de Guillaume van *Hallewine*, bailli de Middelbourg (Flandre), lequel *Claikin* tient un fief du comte de Flandre, 1439 : un oiseau (roitelet) en pointe, surmonté d'une grande couronne (Fiefs, c. 889, l. 897-969).

— *Jean Koninck* scelle un acte avec les bourgmestres de Neuss, 1446 : une bande, chargée de trois lions léopardés (Dusseldorf, *Jud.-Berg*, N° 2363).

— *Lonis de Coninc*, bailli d'Harlebeke, 1453 : une fleur de lis. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S Lvnis de Coninc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 284).

— *Jean de Coeninc*, échevin de Caprijcke, 1470 : une étoile, posée en bande, accompagnée de six roses, rangées en orle. L. : *S . . . . Coninc* (Ibid., l. 82, 85).

— *Gilles die Coeninck*, allentier au quartier de Bruxelles, Tervueren, Vilvorde, 1472 : trois maillets penchés; au chef chargé d'un lion issant. L. : *S Gielis de Coeninc* (Bruxelles).

— Guillaume de *Coninck*, habitant à *Laere* (Laar), paroisse de *Nederhockezeele* (Neder-Ockerzeel), tient, de Wenceslas van Lathem, une pièce de terre dans cette paroisse, 1470 : plain; au chef chargé d'un maillet penché et de deux merlettes, rangés en fasce. L. : . . *illem de Can . . .* (sic!) (Av. et dén., N° 996).

— (Pierre de), homme de fief du comte de Flandre, 1508 : une fasce, chargée d'un flanchis et accompagnée de trois (2, 1) tours (P., c. III).

— *Pierre de Conijn*, fils de Gérard, tient un fief, ressortissant à la *vierschaer* de Melsele, 1515 : même écu (Fiefs, c. 915, l. 6826-6900).

— *Pierre de Kueninck* tient un fief de Jean Boegaert (au pays de Waes), 1527 : même écu (?) (les deux meubles en chef frustes) (Ibid.).

— *Corneille Coninck*, échevin de Rotterdam, 1636 : trois étoiles, 2 en chef, 1 en cœur, et une crochette en pointe. C. : la crochette entre un vol. L. : *S Cornelis Coninck* (U.) (voir **Boeijaert, Calsteren, Mol, Surpele**).

L'armorial manuscrit de Saint-Trond attribue à une famille *Koninck* cet écu : coupé; au 1<sup>er</sup>, d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, issant du coupé; au 2<sup>e</sup>, d'argent plain.

Les barons de *Coninck* de Merckem, en Belgique, portent : d'azur à la fasce ondulée d'argent, accompagnée de trois roitelets d'or. Cq. couronné. C. : un roitelet de l'écu entre un vol d'azur. Devise : *Rex, grex, lex*.

**Coninckx**, voir **Surpele**.

**CONINXLOE**, voir **Koningsloo**.

**KONINXBERG**, voir **Wildenrath**.

**Coninxheim**. *Wilhelmus de — hem*, échevin de Saint-Trond, 1400 : une croix de vair, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'un chevron (Ordange).

**Conon**, voir **Coene**.

**Connart** (André-Joseph), curé de Chatelineau, au diocèse de Namur, province du même nom, remet au gouvernement autrichien l'état des biens de sa cure, 1787, le 21 avril : deux flèches renversées, passées en sautoir, cantonnées de quatre . . . L'écu, ovale, sommé d'une couronne de fantaisie (sorte de couronne royale) et accosté de deux palmes, liées ensemble, au bas (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46645).

**Cons** (Gilles de), 1202 : dans le champ du sceau, un senestrochère, paré d'une manche à sac, la main tenant une rose, à six feuilles, tigée (Arlon, Abb. de Saint-Hubert).

— (Jacques, seigneur de), 1225 : dans le champ du sceau, un rosier arraché, effeuillé, fleuri de cinq pièces, brochant sur un lambel à quatre pendants. L. : ✠ *Sigillum (!) Iacobi de Cons* (Ibid.).

— (Jean, seigneur de), 1291 : un rosier effeuillé, fleuri de cinq pièces, mouvant de la pointe. L. : ✠ *S' signor Ieh . . . . . ons chr* (Mons, Hainaut).

Voir LÉOP. DEVILLERS, *Monum. pour serv. à l'hist. des provinces de Namur*, etc., III, p. 537.

**Cons[s]e**. Frère François *Conse*, gouverneur de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, à *Slipen* (Slijpe), 1401 : parti ; au 1<sup>er</sup>, d'hermine plain ; au 2<sup>d</sup>, trois roses. Un bâton brochant sur l'écu. L. : . . . *is Fran . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 177).

— Frère Richard *Consse*, commandeur de *Zaemslacht* (Zaamslag) et gouverneur de l'hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem en Flandre, 1420 : d'hermine plain ; au franc-quartier chargé de trois roses. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S' fratris Richardi Co . . .* (Ibid., l. 376).

**Contich**. *Scepenen mire Joncrouwen van Ghelre in Conteke*, 1332 : trois pals. L. : ✠ *S' scabinorum de Conteke (Nazareth)*.

— (Les échevins de) et d'Aertselaer, 1410, 5, et xv<sup>e</sup> siècle : même écu (Malines et Notre-Dame, Anvers, *capsa dominor.*, N° 17).

**Contrecœur**, voir **Trazegnies**.

**Convent** (*Riquart*), fils de François, tient, du comte

de Flandre, un fief à *Avecappelle*, 1405 : trois croisants, accompagnés en cœur d'une étoile (Fiefs, c. 887, l. 113-124) (voir **Vlaminx**).

**Cool** (*Jehan le*), échevin de Furnes, 1436 : trois têtes de choux (sans racine) (très cassé : seul, l'écu est resté intact) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93, 94).

**Coolbrant**, voir **Spronchoff**.

**COOLHEM**. *Judocus de Lille, miles*, s'engage, moyennant 24 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum septem viris, una nobiscum, bene et decenter cum galeis armatis et equitalis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 août 1338 : plain ; au chef chargée de trois choux arrachés, la tige du 1<sup>er</sup> chargée d'un maillet penché, brochant. L. : ✠ *S' Iodoci de Coelhem* (Chartes des ducs de Brabant, N° 428).

— *Rollans de Collem*, écuyer, reçoit, du duc et de la duchesse du Brabant, une pension par le bailli du *Roman pays*, 1364 : Roland van *Coelem* reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une indemnité de 800 vieux écus (guerre de Gueldre), 1395, 6 : plain ; au chef chargé de trois choux arrachés. L. : *S' Ruelant van Coelem* (Ibid., N°s 1874, 1901, 1922, etc.).

— Jean van *Colem*, jadis prisonnier à *Basweiler*, sous le sire de *Perwez* ; i. t. : 84 moutons, 1374 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, deux choux, accompagnés au point du chef d'une fleur de lis, au pied coupé ; au 2<sup>d</sup>, plain. L. : ✠ *S' Ian van Coelem* (Ibid.).

— Henri van *Coelem*, prisonnier *illegitimus*, sous Jean van *Redelghem* ; i. t. : 350 moutons, 1374, 80 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un fascé de six pièces (**Oijenbrugghe**), la 1<sup>re</sup> chargée de trois maillets penchés ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, plain ; au chef de quartier chargé de trois choux arrachés. L. : *S' Heinrich van Hoiebruggen* (Ibid.) (Pl. 12, fig. 303).

— Olivier van *Coelem*, fils dudit Roland, reçoit des acomptes sur ladite indemnité, 1397 ; chevalier, en 1398 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, plain ; au chef de quartier chargé de trois choux arrachés ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un burelé. T. : un personnage, émergeant derrière l'écu. L. : . . *Olivier de Colleme* (Ibid.).

— Henri van *Coelhem*, chevalier, parent (*neve*) des frères van der *Elst*, 1402 : un fascé ; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. Cq. couronné. C. : deux cornes de bœuf fascées. S. du eq. : deux aigles. L. : *S' Henrici de Koleem miles* (Ibid.) (voir **Elst**, **Oijenbrugghe**).

**Coolman** (Gauthier), bailli d'*Oostburch* (Oostburg), 1451 : deux glaives passés en sautoir, les pointes en bas, accompagnés en pointe d'un animal (mouton, chèvre?) passant. C. : un animal (chèvre?) issant.

L. : *S' Wouter Coolman* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 152).

**Cools**, voir **Surpele**.

**Coolscamp**, voir **Wijngene**.

*Le seigneur de COOLSCAMP : d'asuer au chief d'ermynes, et crye son nom* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

**Coopman** voir **Goeman**.

**Coortbeemde** (Pierre van), échevin du *bijvang* de Lierre, 1490 : une marque de marchand (Malines) (Fig. XXXVIII).

**Kop**. Herman *Copp*, conseiller de la ville de Werden (sur la Ruhr), 1367 : un rencontre de bœuf. L. : ... *erman di ... Ko ...* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 41).

**Copeij** et **Copij**. Guillaume *Copeij*, échevin de Saint-Trond et vassal du couvent *illec*, 1280, 3, 90, 2, 6 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux (Abb. de Saint-Trond, c. 2 et 3).

— Guillaume *Copij*, tenancier de la cour de Martin van Laere, à Halmael, 1447 : même écu, brisé d'un lambel à cinq pendants (Ibid., c. 9).

— Philippe *Copij*, échevin de Saint-Trond, 1456, 30, 2 : même écu (au lambel). T. : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule droite (Ibid., c. 6 et 9).

— Jean *Copij*, le vieux, tenancier dans la cour censale de l'église Saint-Denis, à Liège, 1435 : une bande, chargée de quatre besants, ou tourteaux (Ibid., c. 11).

**Copin**, voir **Coppin**.

**Copis** (Philippe), échevin de Saint-Trond, 1484 : quatorze (4, 4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux, et un lambel à cinq pendants. Même T. que Philippe *Copij* (1456) (Abb. de Saint-Trond, c. 6).

— (Jean) (fils de Guillaume), tenancier de Gilles Voelman, dans sa cour censale située *onder den Oelboom tot Halmael*, 1493 ; tenancier de Libert van Heere, dans sa cour, dite de Dormael, 1499 ; échevin de Saint-Trond, 1504 : même écu. S. senestre : un griffon (Abb. de Saint-Trond, c. 6, 9, 11).

L'acte de 1499 cite aussi un Jean Copis, fils de Henri. L'armorial manuscrit de Saint-Trond attribue à la famille *Coppis* (!) : d'argent à quatorze tourteaux (4, 4, 3, 2, 1) de gueules.

**Coppenole** (Barthélemy van), échevin de maître François de Beere, dans sa seigneurie de Grammene, 1524 : un bouton de rose, tigé, la tige pliée, posée en chevron couché, à dextre (*Deijnze*, c. L.).

**Coppieters** (Damoiseau Jean-Baptiste) ; grand sceau, plaqué, sur hostie, xvii<sup>e</sup> ou xviii<sup>e</sup> siècle : d'azur à

l'épée, posée en bande (!) la pointe en haut, et au calice (coupe) couvert, brochant. C. : les meubles de l'écu. L. : *Ior Iohannes Baptista Coppieters* (M. Rob. de Beaucourt, à Ostende) (voir **Pieters**).

Les armes officielles de la famille Coppieters, appartenant à la noblesse belge, sont : parti d'azur et de gueules, à l'épée, posée en barre, la pointe en haut brochant sur le parti, et à la coupe couverte d'or, brochant sur le tout. Cq. couronné. C. : la coupe de l'écu.

**Coppin**, **Copin**, **Coppens**, etc. *Renchon Copin*, alleutier du comté de Namur, 1359 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe de ... (cassé) (*Namur*, N° 853).

— Thomas *Coppin*, homme de fief du comte de Flandre, dans sa Salle d'Ypres, 1388, 93, 5, 1403 : cinq étoiles, 3 rangées en chef, 1 au flanc senestre, 1 en pointe, un croissant au flanc dextre ; au lambel brochant sur les trois étoiles du chef. L. : *S Maes Coppin* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 188, 189).

— Nicaise *Coppins*, tuteur de *Gillekin* (enfant de Corneille) Meeux, qui tient, du château de Furnes, un fief à Steenkerke, 1502 : une fasce, accompagnée de trois croissants. S. senestre : un griffon. S. dextre : cassé (Fiefs, c. 889, 1. 897-969) (Pl. 12, fig. 304).

— Jean *Copin*, dit *Milcamp*, demeurant à Flobecq, tient, du château *illec*, un fief, *gisant au terroir de Ghoij*, 1525 : deux fourches, les fourchons réunis par une tige transversale, passées en sautoir, accompagnées de trois étoiles à cinq rais, 2 aux flancs, 1 en pointe (Ibid., N° 10364).

— *Nicolaus Coppijn*, de *Montibus*, *artium et sacre theologie professor, ecclesie collegiate Sancti Petri lovaniensis, leodiensis diocesis, decanus, iudex*, etc., 1531 : dans le champ du sceau, Saint-Pierre, sous un dais ; au bas, un écu : plain ; au chef chargé de huit (4 et 4) billettes couchées (Abb. de Saint-Trond, c. XIII).

— Philippe *Copin*, homme allodial du comté de Namur, scelle, à Ville-en-Hesbaye, 1557 : une rose en chef à senestre et un étrier en pointe ; au franc-quartier chargé d'un étrier (!) (Comte de Looz-Corswarem).

— Antoine *Coppin*, bailli de noble homme Jacques de *Marchennes*, seigneur de Frasnès-lez-Buissenal, en partie, dans son fief d'*Estriu*, à *Morcourt* (Mourcourt), 1559 : un fourreau (étui), garni de trois anses, 1 au haut, 1 à chacun des côtés (Tournai, Chartrier) (Pl. 12, fig. 305).

— Louis *Coppens*, tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1649, 51 : une marque de marchand, formée d'un cœur, posé en pointe, soutenant un 4, la traverse recroisetée à senestre, accostée aux flancs des lettres L C. L'écu dans un cartouche. L. : *S Lovis Coppens* (C. C. B., c. 48, 49).

**Coppin, Copin, Coppens**, etc. Pierre-Louis de *Coppin*, écuyer, seigneur de Beausaint, déclare tenir, du roi de France, cette seigneurie, sise au comté de Chiny, 1681 : une croix, accompagnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> cantons d'un cygne, et aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'une fasce. C. : un cygne (entier) (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., 45713<sup>a</sup>) (voir **Waha**).

Les barons de Coppin de Conjoux, de Coppin de Grinchamps et de Coppin de Falaën, appartenant à la noblesse officielle de Belgique, portent : de gueules à la croix d'or, *anglée* de quatre clous de la Passion d'argent, accompagnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> cantons d'un cygne d'argent, bequé et membré d'or, et aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'une fasce d'argent.

Cq. couronné. C. : le cygne de l'écu. T. : deux hommes sauvages de carnation, ceints et couronnés de feuillages, au naturel, s'appuyant sur leurs massues.

Louis-Joseph-Norbert-Benoît Coppens, ancien seigneur d'Eeckenbrugge, obtint reconnaissance de noblesse et du titre de baron, en 1816. Ce titre (qui avait été conféré à son père, Charles-Ferdinand, le 30 novembre 1766, devait se transmettre par ordre de primogéniture, dans la lignée masculine.

Plus tard, en 1870, le gouvernement belge accorda le titre de baron, respectivement de baronne, à tous les descendants des frères : Achille-Emmanuel-Hubert, Florent-Louis-Alfred-Joseph, Aloys-Joseph, Théodore-Charles-Marie et Alfred-Louis Coppens.

Les barons Coppens portent : d'or à la hure de sanglier de sable, défendue d'argent, languée de gueules, percée d'une flèche d'argent, empennée d'azur et de gueules, ensanglantée du même, ladite flèche posée en bande, la pointe en haut. C. : un homme d'armes issant, tenant de la main droite une épée d'argent, garnie d'or, et de la main gauche une rondache d'argent. T. : deux hommes d'armes, tenant, chacun, une bannière, la 1<sup>re</sup>, de l'écu, la 2<sup>e</sup>, de gueules à trois pals de vair (**Meijjn**).

**Coptiten** (Jacques), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Perwez ; i. t. : 350 moutons, 1379 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une aigle éployée ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, plain ; au chef de quartier chargé de deux annelets (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume), échevin de Bois-le-Duc, 1389 : trois besants, ou tourteaux, chacun chargé d'une moucheure d'hermine ; au franc-quartier brochant chargé d'un fer de moulin. L. : . . . . . *elmi Copt . . . . . scab . . . . . sch* (M. J.-A.-G. Juten, à Berg-op-Zoom) (voir **Tijt**).

— (Jean), échevin *illegitimus*, 1394 : trois fers de moulin ; au franc-quartier brochant chargé d'une quarte-feuille ; au lambel brochant sur l'écu (Helmond).

**Coq**, voir **Coc**.

**Coq**. André le *Cocq*, homme de fief du Hainaut, 1522, à Binche : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un trèfle. S. : un coq. L. : *Scel Andrieu . e Cocq* (Mons, H. de fief à Binche).

— Boudouin le *Cocq*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1546 : une fasce, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'un trèfle. S. senestre : un coq (Fiefs, N° 10537).

**Coq**. André le *Cocq*, même qualité, 1556, à Binche : une fasce, accompagnée en chef de deux roses à six feuilles et en pointe d'un trèfle. S. : un coq. L. : *S Andrieu le Cocq* (Mons, H. de fief à Binche).

— Jacques *Cocq*, homme de fief du Hainaut, 1606 : un chevron, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'un cor de chasse. T. : . . . . L. : *Esperant mieux Cocq* (Mons, H. de fief).

**Coquelin**. Willem *Kokelin*, échevin de Menin, 1425 : un chevron, accompagné de trois coqs. L. : . *Willem . . . . .* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 13-14).

**Corbais**. *Obbert van Corbeijs*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Clutinc, bailli du Brabant wallon ; i. t. : 465 moutons, 1374 : de . . . à l'écusson plain et à la cotice de vair brochante. L. : *S' Obbiet de Corbais* (Chartes des ducs de Brabant).

D'après HEMRICOURT, Corbais est issu de Walhain qui portait : « d'or à on fal escucet de Sinople ». Voir TAILLIER et WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne, ad vocem* Corbais.

**Corbault** (Jean) (fils de feu Augustin), cleric de Mons, tient, de la seigneurie de Binche, le fief dit de la Motte, *empres Lysseroelles* (Lisserœulx), comprenant une motte, où jadis se trouvait un manoir, et 13 honniers de terre, 1547 : un bâton nouveau. Le côté dextre inférieur de l'écu est cassé. C. : un corbeau essorant (Fiefs, N° 10513).

**Corbea**, voir **FAUS**, **Polen**.

**Corbeau**, voir **Heijme**.

**Corbion**. *Jehans de Corbion, dis Louffars*, chevalier, franc échevin, pour le roi de France, des alleux du Tournaisis, 1371 : un burelé. C. : un vol de l'écu. L. : *S Johan . . . . .* (Tournai, Chartier).

**Körbitz**, voir **KERBIX**.

**Cordeken**, voir **Glimes**.

**Cordes**. Gérard de *Corde*, chevalier, *prochain ami* et *neveu* de *Gillekin de Rosnais*, scelle l'acte constatant la vente, faite par celui-ci, de sa terre de *Rosnais* (Renaix), à Gui, comte de Flandre, pour son fils, Guyot de Namur, 1294 : deux lions adossés (les queues non entrelacées) et un lambel brochant. L. : ✠ *S Grart de Corde chevalie* (!) (Namur, N° 263) (voir **Bourgeois**, **Helman**).

— (Balthasar de), échevin d'Anvers, vers 1660 : deux lions adossés, les queues entrelacées, et une bordure (simple). C. : deux pieds de cerf. L. : *S Balthazar de Cordes* (Notre-Dame, Anvers, *Chapellenies*).

**Cordeweener**. Pieter *Diericx Curdewanier* tient, du château de Gand, un fief *illegitimus*, 1502 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, un lion, issant du coupé ; au 2<sup>d</sup>, une étoile (Fiefs, N° 2692).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LXXXV.

- Fig. 1. }  
 Fig. 2. } Sceau et contre-scel de . . . *Daumerie*, à Ath (xvi<sup>e</sup> siècle).  
 Fig. 3. Jean *Daimerie*, écuyer, fils d'Adrien (1565).  
 Fig. 4. Pierre *Daimerie* }  
 Fig. 5. Adrien *Daimerie* } à Ath (xvi<sup>e</sup> siècle) (1).

(1) Ces sceaux de la famille d'Aumerie[s], d'Aymeries, etc., seront décrits dans le *Supplément*.



**Cordeweener**, Georges le *Corduannier*, alleutier du Hainaut, à Hal, 1620 : un chevron, chargé de trois roses et accompagné de trois étoiles. L. : *S George de Cordvanier* (Greffes scabinaux, Hal).

— Jean de *Corduannier*, homme de fief de la seigneurie de Toutteville, 1636 : même écu. C. : une tête et col de lévrier. L. : *Jan de Cordvannier* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

— Pierre-Ignace de *Corduannier*, même qualité, 1636 : se sert du sceau dudit Jean (Ibid.).

Le bailli de la seigneurie de Toutteville, Antoine de la Motte, se dit appelé à ces fonctions par Claude de Richardot, comte de *Gamaraiques* et de *Lembeg*.

**Cordier** (Corneille le) reçoit une rente viagère, pour lui et son fils naturel, *Ezau* (et *Ysau*), sur la ville de Binche, 1475, 6; homme de fief du Hainaut, à Binche, 1481 : un singe, sans queue, accroupi, tenant une grande branche d'arbre, appuyée sur l'épaule droite. T. senestre : un homme sauvage, s'appuyant de la main gauche, sur sa massue. L. : *S Cornille* . . . *Cordier* (C. C. B., *Aquits de Lille*, t. 1683 et 1688).

**Corduan[n]ier**, voir **Cerdeweener**.

**Corekene**, voir **Corneken**.

**Coreman** (Henri), prêtre, déclare avoir vendu à l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain, ses droits *ane een waterken*, à Tervueren, 13 mai 1407 : une aigle éployée, la poitrine chargée d'un cor de chasse. L. : ✠ *S' Henrici dclt Coremans* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jean), doyen de Sainte-Gudule, à Bruxelles, 1444 : dans le champ du sceau, ogival, sainte Gudule, sous un dais, accostée de deux anges, dont celui de dextre tient un écu écartelé : aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une aigle éployée; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un cor de chasse. A senestre de l'écu, un prêtre, priant. L. : *S Iohanis Coreman* . . . . . *bruxellensis* (Chartes des ducs de Brabant).

**Corenbitere** (Baudouin die), suppôt (*knap*) du métier des courtiers à Bruges (voir **Handzaeme**), 1324 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois renards sautillants (écureuils?). L. : ✠ *S' Bovden de Corenbitere* (Chartes des comtes de Flandre).

**Corensnider** (Jean) et *Theeus Cannegieter, roetslud*e (conseillers) des *meister van den ghesworen scuten van der stad van Trieht* (Maestricht), *die woren in den lande van Lutsenborch*, 1414 : une faucille. L. : *S Iohis* . . . . . *snid* (Chartes des ducs de Brabant).

**Corf van MEINRHOUSE**, chevalier et *Goessen van Putch* reçoivent, du duc de Brabant, un acompte de 66 vieux écus, pour leurs services et perte de chevaux, dans la guerre de Flandre, 1337,

26 août; *Corf van Meinrehouse*, chevalier, scelle pour Henri van *Cosselaer*, qui reçoit, dudit duc, 34 vieux écus, pour ses services dans la même guerre, 1337, 26 août; *Corf van Meinrehouse*, chevalier, et *Goessen van Putsen* reçoivent, du duc de Brabant, 200 vieux écus, à eux dus, pour dommages et perte de chevaux, dans la guerre de Flandre, 1337, 20 novembre : un fascé. L. : ✠ *S' Hermanni Korf milit'* (Ibid., Nos 1333, 1337, 1335).

Les chartes ne lui donnent pas le prénom de Herman.

**Corff van Ganne (Johan)**, conseiller et ami du duc de Juliers et de Gueldre, 1410 : quatre burelles et un lambel à cinq pendants brochant. L. : *Sigillum Iohan Co . . . . . nne* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 687).

**Coria**, *Jehan de Coreal*, alleutier du comté de Namur, 1359 : une bande, côtoyée de deux bâtons. L. : ✠ *S' Jehan de Korias* (Namur, N° 853).

— *Thiris de Corial*, homme de fief du comté de Namur, 1384 : de vair à trois pals (Namur, N° 1168).

Ce « *Messire Thiris de Coreal* », chevalier, était, d'après son contemporain, HEMUCOURT, un des trois fils de « *Monss. Wilhelme Hyernut, saingnor de Houten* » (Houtain), etc. (SALBRAY, p. 71).

**Koris** (Henri) donne quittance à Herman van Elderen et à Chrétien van *Wonnenberch*, pour une somme qu'ils doivent à sire Guillaume van *Steijnvoort*, 1366 : une fasce, accompagnée de douze billettes, 7 (4, 3) en chef, 5 (3, 2) en pointe (Chartes des ducs de Brabant).

**Corman** (Jean-Henri), curé de Gemmenich, évêché de Liège, province de Limbourg, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à son église, 1787, le 26 avril : une marque de marchand, formée d'un 4, la traverse et le montant, à l'extrémité inférieure, potencés, ladite marque de marchand posée en chef, au milieu, et trois (2, 1) cœurs en pointe. C. : un cœur *ardant* (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46376 et 46377).

**Cornay** (Guyot de), seigneur de *Fleyville* (Fléville), jadis prisonnier à Basweiler, reçoit un acompte de 100 francs de France sur son indemnité, par Thierry *Gehel* (Jehel) de *Verton*, prévôt d'Ivoix, 21 juin 1374 : un lion (assez fruste). L. : *S' Gviot de Co . [i?]rn . y* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2344).

**Corneken** (Henri), receveur de Louvain, scelle une charte de Renier *Hollandere* (!), receveur du Brabant, 1377 : trois pals; au chef chargé de deux oiseaux (Ibid.).

— Jean *Corekene* scelle parmi les *coopliede* de la duchesse de Brabant, à Louvain, 1404 : trois pals; au chef chargé de deux merlettes. L'écu posé sur une aigle. L. : *Sigillum Iohnis Corneken* (Ibid.).

**Cornechin**, voir **KORRICH**.

**Cornelis (Michiel)**, échevin de *Houweghem* (Auweghem), 1423 : trois roses, accompagnées en cœur d'un **fl** (C. C. B., Acquits de Lille, l. 91, 92).

**Cornelis zoen (Gherit)**, échevin d'Amsterdam, 1538 : un glaive, accosté à dextre d'une arbalète, accompagnée en pointe de . . . ; ledit glaive accosté à senestre de trois (2, 1) flèches. C. : cinq flèches (Notre-Dame, Anvers, fonds du couvent de ter Saligerhaven) (voir **Smet**).

— (*Henrick*), échevin *illegitimus*, 1547 : une marque de marchand. Derrière l'écu, un homme imberbe, nu, assis sur un cerf, passant à senestre (Ibid.) (Pl. 1, fig. XXXIX).

— *Adriaen Cornelisz*, écoutète de la seigneurie de *Lechblockelant* (Laag-Blokland), 1598 : trois merlettes. L. : *S Adr . . . Cornelis zoen* (M. Beelaerts van Blokland, à La Haye).

**Cornelissen de Weijnsbroeck (J.-B.)**, ancien bourgmestre de la ville d'Anvers, collateur d'une fondation au couvent du Val-de-Notre-Dame, dit *Facons*, à Anvers, instituée par Gaspard de Roomen, le 22 février 1770, et augmentée par demoiselle Claire Cornelissen ; 1787, le 22 avril ; J.-B. Cornelissen de *Weijnsbroeck*, seigneur de Schooten, etc., patron, scelle une déclaration relative aux biens de la cure de Schooten, 1787, le 24 avril : parti-émanché de . . . et d'or ; au chef d'azur, chargé d'une coquille entre deux losanges. L'écu entouré d'un cartouche. C. : un lion issant, tenant un carré aux armes de l'écu (cachets, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46341 et 46369).

Les Cornelissen de Schooten, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, portent : parti-émanché de sable et d'or ; au chef d'azur, chargé d'une coquille d'or entre deux losanges d'argent. L'écu bordé d'or. C. : un lion issant de gueules, tenant un écusson aux armes de l'écu.

Les comtes Cornelissen écartèlent ces armes, mais sans la coquille, de **Martini**, qui est : de gueules à l'écusson d'argent, chargé d'une croix ancrée de gueules ; au chef d'argent plain. C. : un lion issant de gueules, tenant un écusson aux armes de Cornelissen, sans la coquille. S. : deux lions au naturel.

**Cornet (Estevenart)**, homme de fief de Mgr. Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, Morialmé, la Folie, Tubize, 1442 : un cor de chasse, accompagné en cœur d'une rose, enclose du lien. L. : *S' . . . . . art Cornet* (Abb. de W.-B., c. 4007).

— (Rasse), fils dudit Estevenart et homme de fief comme son père, 1442 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un cor de chasse ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion. L. : *S Raess Corne . .* (Ibid.).

— (Valentin), homme de fief de la seigneurie de Binche, 1549, 50 : un cor de chasse contourné. S. senestre : un lion (Fiefs, Nos 10520 et 10476).

Les comtes Cornet de Grez d'Elzius, Cornet d'Elzius, Cornet de Peissant, Cornet de Ways-Ruart, Cornet d'Elzius du Chénoy, appartenant à la noblesse officielle de Belgique, portent comme armoiries simples : un chevron, accompagné de trois cors de chasse, dans des émaux qui diffèrent selon les branches.

**Cornewaelge (Georges) (Cornuwalge, Cornewaille, de Cornvaille, etc.)**, receveur du prévôt de Voormezele, 1418, 21, 4, 5, 8, 34, 5, 7, 40, 1, 5, 53, 4 ; homme de fief du bourg de Bruges, 1423, 34 : trois fers de moulin ; au franc-quartier échiqueté, brochant. T. : un ange. L. : *S Ioriis Cornewaels* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41, 42, 43, 376, 7, 8).

— Barbe, veuve de Georges *Cornewael*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1436 : un arbuste sur une terrasse alésée, surmonté d'un fer de moulin (?) et de deux roses, rangés en chef. L. : *S Berbe . . . . . we van . . . . . newaels* (Ibid., l. 379).

— Barbe *Cornevaille (Cornuaille)*, fille de feu Georges, scelle des quittances, comme *viagiere* du prévôt de Voormezele, 1460, 2, 8, 70 : même écu que son dit père. L. : *S B . rbele Cornewa[i]ls* (Ibid., l. 379, 134).

**KORNHORST. Luetze (et Luijss) van der Carenhorst (Coernhorst)**, scelle l'acte de la famille van *Hellerschede*, 1400 ; drossard de Grieth, 1417 : une bande de cinq losanges. L., 1417 : *S Lvies van d' Kornhorst* (Dusseldorf, *Clèves-mark*, No 633).

**Cornille (Noël)**, échevin de Lille, ou bien de l'abbaye du *Repos Notre Dame de Marquette*, 1365 : une hache, accostée en pointe de deux étoiles (Viconte Desmaisnières).

**Kornmann (Jean-Pierre)**, curé de Schleiden, diocèse de Cologne, province de Luxembourg, remet au gouvernement autrichien les états des biens afférents à son église, 1788, le 24 février et le 4 avril : une licorne élancée. C. : une licorne issante entre un vol (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46589).

**Cornu**, voir **Horn**.

**Corosty (Jacquemart)**, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1459, 64, 6 : trois anilles. Cq. sans C. (Mons, Sainte-Waudru, c. I et II).

**COROIT (Jean du)**, homme de fief du duc de Bourgogne, etc., comte de Hainaut, 1455 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un sautoir patté, les bras supérieurs et les bras inférieurs respectivement reliés par une traverse ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande, chargée de trois croissants. T. : une sirène, tenant de la main gauche une cithare (?). L. : *S Iehan ducoroit* (Abbaye de W.-B., c. 4008) (Pl. 12, fig. 306) (voir **Corroit**).

**CORPENRODE**, voir **Rivieren**.

**Corput. Jean de Corput (!)**, dans une lettre, sans date

(xvii<sup>e</sup> siècle), prie Jean Coeckere, bourgmestre de *Nijervaert* (Niervaert), d'appuyer maître Adrien van Woeringen, chirurgien, natif de Bréda, pour le faire engager, par le magistrat de *Clundert* (Klundert) ou celui de Willemstad, où il n'y a pas de chirurgien. Ce personnage, dit-il, a travaillé, entre autres, il y a plus de dix ans, chez son frère, le meilleur chirurgien de Maestricht, lors du siège et de la prise de cette ville, et, en dernier lieu, pendant plus de quatre ans, *bij den Couwesteijnschen dijck*. L'année dernière, il a fait une belle cure sur la personne de *Jean de Corput* lui-même, qui avait reçu, à Geertruidenberg, un coup de feu au bras droit. C'est un des plus habiles chirurgiens de Hollande : un coq, surmonté de trois pals retraités (ou un coq, le champ ajouré en chef de trois pièces de . . .). C. : un coq (entier), accosté des lettres I et C. Sans autre L. (cachet sur un pain à cacheter) (M. le Dr van den Corput, sénateur, à Bruxelles) (voir **Vivien**).

La famille van den Corput porte : de gueules au coq d'or, le champ ajouré en chef de trois pièces d'or (ou trois pals retraités). Cimier : le coq de Pécu.

Elle appartient au patriciat des villes de Bréda, Dordrecht, etc.

La famille belge a pour auteur Roch-Jean-Baptiste-Luc van den Corput, qui serait né à Gand, paroisse Saint-Martin, le 18 octobre 1766, fils de Jean-Baptiste van den Corput et d'Isabelle-Jacqueline de Vliegher — renseignement que nous n'avons pu vérifier — et qui mourut, à Anvers, le 5 janvier 1843. Il avait épousé Cornélie-Joséphine Barbie, née le 6 août 1760, à Anvers, et y décédée en 1820.

Henri-Joseph, leur fils, naquit, à Anvers, en 1790. Il était chevalier de l'ordre de Léopold, membre du Conseil d'administration de l'Université de Bruxelles, professeur, président de la faculté de médecine, membre et président du jury d'examen pour la candidature en médecine, président de la Commission médicale locale, à Bruxelles, membre de la Commission administrative du musée et de plusieurs sociétés savantes, pharmacien en chef de l'armée, pharmacien de la cour, etc., et mourut le 28 avril 1841.

De sa femme, Marie-Anne-Joséphine-Henriette-Maximilienne-Jeanne Lambert, morte, à Bruxelles, le 5 février 1829, il eut un fils :

Bernard-Henri-Joseph, dit Edouard, van den Corput, né le 20 avril 1821, docteur en médecine, ancien professeur à l'Université de Bruxelles, médecin honoraire des hôpitaux de cette ville, président honoraire de la Commission médicale du Brabant, sénateur, commandeur de l'ordre de Léopold, décoré de la Croix civique de 1<sup>re</sup> classe, etc., qui épousa, à Bruxelles, le 28 septembre 1871, Louise-Apolline-Anne Hay, née à Bruxelles, le 7 juin 1849.

Ces époux eurent six enfants.

M. le Dr Cândido Borges Monteiro fit imprimer, à Rio-de-Janeiro (*Typ. Imparcial de F. de Paula Brito*), en 1842, un *Discurso* à la mémoire de Henri-Joseph van den Corput, pharmacien, etc. (16 pp., in-8°).

La biographie de ce savant a été traitée par M. le Dr Gorissen, président de l'Association générale pharmaceutique de Belgique, dans une : *Notice biographique sur Henri-Joseph van den Corput lue le 27 novembre 1860 à la Société de pharmacie d'Anvers* (Anvers, Imprimerie de L.-J. De Cort, 1861; 14 pp., in-8°).

Cette brochure porte, en guise de frontispice, le portrait de Henri-Joseph van den Corput, en-dessous duquel

on remarque cet écu : de gueules au coq d'or, le champ ajouré en chef de trois pièces du même.

**KORRICH.** *Wernher von Korrich* scelle pour *Cone Kornechin von Sente Vite*, qui inféode au duc de Luxembourg *alsulche gut . . . zu Oniche (Ouiche?)*, *dorffe in der proistyen von Biedeburch* (Bitburg), 1397 : un lion et une bordure composée. L. : . . *Sigillo Warnerii de . . . . . (Luxembourg, c. III, l. X, N° 4)* (voir **Koerich**).

**CORROIT** (*Jehans dou*), homme de fief de la comtesse de Hainaut, 1346, à Mons : trois panelles ; au franc-quartier brochant chargé de trois lions. Un lambel à cinq pendants brochant sur l'écu. L. : ✠ S' . . . *an dov Coroit* (Mons, Abb. d'Épinlieu).

— (*Jehan dou*), homme de fief du Hainaut, 1366, 8 : même écu, mais le lambel à trois pendants (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. *Quévy*) (voir **Coroit**).

**Cors[e]bout.** *Walterus Corseb*, 1259 : une aigle (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Walterus Corsebout*, 1293 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : ✠ . . . . . *ova* (Saint-Pierre, à Louvain, A. G. B.).

— *Walterus dictus Corsbout*, 1299, 1302 (n. st.) : une fasce, chargée de trois coquilles et sommée d'un lion issant. L. : ✠ S' *Wolli Corsbott sab* i (sic) *lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Radulphus dictus Corssebout*, 1325 : une fasce, chargée de trois macles et sommée d'un lion issant. L. : ✠ S' *Radulfi . . . . . bvt scab' lov* (Ibid.).

— Rodolphe *Corsbout*, 1356 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : ✠ S' *Radulfi Corsbott sc . . . . . lovani'* (Ibid.).

Ces cinq personnages scellent en qualité d'échevins de Louvain.

— Gauthier *Corsbout*, receveur ducal, à Louvain, 1422 : même écu que *Walterus*, 1293, et Rodolphe, 1356. L. : ✠ *Sigi' Walteri dicti Corsbott* (Chartes des ducs de Brabant).

**Corswarem.** *Aernt van Corswerme* reçoit, du Brabant, un acompte de 100 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre et lors de l'expédition contre Namur (*inde reijse van Namen*), 1357, 28 juillet ; *Arnoulz de Corsworm* reçoit, du Brabant, 123 vieux écus et 100 écus Philippus, pour solde de compte, de *toutes choses, cout, frais, perdues et damages*, 1358, 16 juin : d'hermine à deux fasces et au lambel brochant. L. : ✠ S' *Ernv de Corswarem* (!) (Ibid., Nos 1303, 1645).

— (*Ernou de*), chevalier, seigneur de *Nyel* (Niel) et de *Maleyve* (Malèves), cède au duc de Bourgogne, ses droits sur la prévôté de Bouillon, le 12 janvier,

1<sup>re</sup> indiction du pontificat du pape Paul II = 1468 : d'hermine à deux fasces. C. : un plumail, soutenu d'un manche. S. : deux lévriers colletés, bouclés. L. : *Sigillum Arnoldi de Corss . (sic) militis* (Ibid.).

Voici des détails résultant encore de cet acte. En 1457, il avait prêté 3000 florins du Rhin à Louis de Bourbon, évêque de Liège, et, par l. p. du 12 juillet de la même année, ce prélat lui avait promis de ne lui retirer l'office de prévôt de Bouillon qu'après restitution de cette somme.

**Corswarem.** *Arndt van Coersuerm*, échevin de Corswarem, 1475 : d'hermine à deux fasces ; au franc-canton chargé d'une croix (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.) (voir **Isenburg, Looz, Tutelers**).

Les chevaliers et écuyers de Corswarem, en Belgique, portent : d'hermine à deux fasces de gueules, et somment leur écu d'une couronne de *chevalier*. S. : deux griffons au naturel.

**Corte** (Jean de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek ; i. t. : 20 moutons, 1374 : trois roses. L. : *Si Ian de Corte* (Chartes des ducs de Brabant).

— (*Jehan le*), homme de fief de la Salle d'Ypres, 1402, 3, 4 : un chevron, accompagné de trois roses. S. senestre : un griffon accroupi. L. : . . . *n de Corte* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 189).

— François de *Courte*, même qualité, 1410 : un chevron, chargé de trois coquilles et accompagné de trois marguerites, tigées et feuillées (Ibid., l. 190).

— Pierre le *Courte*, homme de fief du château de Courtrai, 1421, 6 : un sautoir, accosté de deux coquilles. L. : *S Pieter* . . . . . (Ibid., l. 35, 56).

— (Guillaume de), doyen d'Harlebeke, 1445, 8 ; tuteur de son frère, *Goessard*, 1447, 8 ; donne quittances pour des rentes viagères sur le domaine de Courtrai : même écu que Pierre, mais brisé en chef d'une merlette. L. : *S' mgi Willmi Breuis* (Ibid., l. 391).

— (François *le*), échevin de la Salle d'Ypres, 1460 : trois (2, 1) lettres f, accompagnées en cœur d'une étoile. F. : . *Fransé de Corte* (Ibid., l. 194).

— (Jean de), homme de fief du bourg de Bruges, 1494 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron, accompagné en chef d'un croissant et d'une étoile et en pointe d'une rose ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une tenaille ouverte. T. : un ange. L. : . . . . *s de Corte f P* . . . . . (Ibid., l. 43) (voir **HUMYN, Iseghem**).

**Cortelant** (*Dirrick Adriaens*), échevin de Gelkenes, dans la baronnie de Liesveld, 1598 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une fasce bretessée et contre-bretessée ; au 2<sup>d</sup>, un lion. C. : un lion (entier). L. : *S Dirick A . i . en z Klant* (1) (M. Beelaerts van Blokland).

**Corten**, voir **Wisselaar**.

**Kortebach** (Gérard van) devient vassal de l'archevêque de Cologne, du chef de sa *curtis in Cortebach*, avec deux manses de terre, *prope Herle* (Heerlen), *in parochia de Vurendale* (Voerendaal), 1371 ; scelle un acte de Herman *Huijn* (Hoen), chevalier, 1371 ; scelle pour Obel van der *Waenbach*, qui reçoit une rente, par le drossard de Fauquemont, 1374 : trois bandes (Dusseldorf, *Col.*, N<sup>os</sup> 911, 912, et Chartes des ducs de Brabant).

— *Yvanus de Cortebach*, commandeur du bailliage d'Aldenbiesen, de l'Ordre Teutonique, 1428 : même écu. L. : . . . . . *ni de ort* . . . . . (Chartes des ducs de Brabant).

Aldenbiesen est le nom thiois de Vieux-Joncs.

— Jean van *Cortebach*, seigneur de Helmond, 1443 : même écu. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau ecclésiastique (Helmond).

— Jean van *Cortebach*, drossard et homme de fief de Fauquemont, 1448, 9 : même écu. C. : une tête barbue, coiffée d'un chapeau arrondi, à large bord (C. C. B., c. 111).

— Wijnant van *Cortebach*, homme de fief de Fauquemont, frère du précédent, 1448 : un bandé, la pièce du milieu chargée de trois besants, ou tourteaux (?). Même C. que son frère (Ibid.).

— Jean van *Cortebach*, voué de Fauquemont, cher ami de Thierry Krommel van *Nycterssen*, 1460 : trois bandes. C. : une tête barbue . . . (fruste). L. : *S I . . . . . Cortebach* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Cortebach*, chevalier, propriétaire d'une seigneurie, dite *thooff daer achter*, à Vilvorde, 1508, 16 : trois bandes. C. : un buste (barbu ?), coiffé d'un chapeau arrondi, à large bord, ledit buste vêtu de l'écu. L. : . . . . . *Cortebach* (Bruxelles).

Devant lui, comme seigneur, et ses tenanciers, damoiselle Catherine van *Ruedinghen*, veuve de Guillaume van *Beringhe*, vend à Cornelle van Thiewinkel, maître de Vilvorde, *een wijngaert . . . buijten der claemscher poorten opt thoechevelt*, le 24 octobre 1508. Par le second acte, du 30 mars 1516, Thiewinkel cède ce bien à Pierre van *Kandriesch*.

— Barbe van *Cortebach*, teste à *Holtrom*, le 9 avril 1651 : (écu en losange) trois barres (Helmond).

— Adolphe-Christophe, baron de *Cortebach*, tréfoncier de la cathédrale de Liège, grand-chantre, prévôt de la collégiale de Thuin, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Thérèse-Philiberte, née baronne de Mettecoven, du côté maternel, est *gentille femme*, fille de messire Gauthier-Erard-André-François, baron de Mettecoven, seigneur d'Opleeuw, et de Marie-Marguerite, baronne de Geloës, ci-devant chanoinesse du très illustre chapitre d'Epinal (Lorraine), fille de messire Jean-



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. LXXXVI.

Fig. 1. Les échevins d'Aymerics (France, Département du Nord) (1627).

Fig. 2. La cour féodale de Rixtel (Brabant Septentrional) (XVIII<sup>e</sup> siècle).

(1) Ces deux sceaux seront décrits dans le *Supplément*.



Charles, baron de Geloës, seigneur de *Bever* (Beverst), Houchenée, etc., et de Marguerite-Philippine, baronne de Leefdael; que ledit Jean-Charles est fils de messire Jean de Geloës, seigneur de *Bever* et d'Houchenée, et de Marie-Anne de *Berlaymont*; que ladite Marguerite-Philippine est fille de messire Philippe, baron de Leefdael, seigneur d'*Eeten* (Eethen), Meeuwen, etc., et de Marguerite-Claire de Boschuijsen, *tous issus légitimement d'ancienne noblesse militaire*, et, enfin, que ladite demoiselle est vraiment noble, *sans aucune bâtardise, bourgeoisie, ny autre empêchement quelconque*. 1744, le 21 octobre, à Liège : trois bandes. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions regardants. Sans L. Cachet, en cire rouge, dans une boîte de fer blanc (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374, A. G. B.).

**Kortenbach.** Adolphe, baron de *Cortembach* de Wissen et *Schonbeeck*, chanoine et grand-chantre de la cathédrale de Liège, prévôt de Thuin, présente à l'abbesse de Nivelles les quartiers de Marie-Henriette, comtesse de Horion (comme Amour-Benjamin, comte de Berlo), Liège, le 17 avril 1745 : trois bandes de gueules (l'écu sans indication d'email). L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions regardants. Sans L. Cachet rouge, dans une boîte de fer blanc (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374, A. G. B.) (voir **Bollis**, **Leerodt**).

**CORTENHOEREN.** *Gherit van den Cortenhoeren*, *geheiten Calchoff*. *Gherit* et *Johan*, ses fils, ont vendu le château de Wezenthorst, 1390; le père : trois huchets contournés. L. : *S Gher . s van Cortenhor . .* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 608).

Cet acte a été reproduit dans *NIMOFF, Gedenkwaaardigh.*, III, N° 161.

— *Gherit*, le fils, ci-dessus : même écu brisé d'un lambel (non brochant). L. : *S Gher . . van Cortenoor* (!) (Ibid.).

— *Johan*, le fils, ci-dessus : même écu, mais sans lambel (plein). L. : *S Ian van Kortenhorn* (Ibid.).

— Henri van *Kortenhorn*, dit *Kalchof*, a été indemnisé, par le comte de Clèves, etc., du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1413 : trois huchets contournés. L. : *S Henri . . van . . . enhorn* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 719).

Dans les armes de ces personnages, les huchets ont une forme spéciale : par allusion au nom, on les représente plus courts que d'habitude.

**Cortewille** (Adrien), *cuerheer* du métier de Furnes, 1342 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois cors de chasse contournés; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois losanges; au franc-quartier senestre brochant, fascé de quatre pièces. G. : une tête et col de cerf. L. : *S Adriaen Cortewille* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1).

**Cortewille** (Pierre), mari de demoiselle Catherine de Grutere (fille de sire Giselbert), qui tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1346 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois cors de chasse; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un écusson plain (ou fruste?). Sur le tout : un écusson à la rose. G. : un pegase issant, ou cheval issant entre un vol. S. : deux lions (Fiefs, N° 3830) (voir **Torre**).

*Le seigneur de COUDSCHUERE : d'argent, à trois cornes de sable, orné d'or, les courroies de gueules.*

*La mayson de CORTEVILLE : pareilles, tout de sable* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

**Cortils.** Ivain van *Cortijls*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont; i. t. : 340 moutons, 1374 : un filet en croix, accompagné au 1<sup>er</sup> canton d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Yevin van Kortijls* (Chartes des ducs de Brabant).

**Cortijs** (Luc), échevin d'Aerschot, 1476; dit sceller de son propre sceau : parti; au 1<sup>er</sup>, une croix; au 2<sup>d</sup>, trois pals et au chef chargé de trois . . . (étoiles, roses?). L. : *S ★ Ludo . i . i de Cortijs scabi arscoten* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.).

**CORTHIJS**, voir **Bolle**, **Hallet**, **Malghe-  
rappe**, **Vinalmont**.

**Cortrijk**, voir **Courtrai**.

**Cortschoof** *Jehans Courtegarbe*, échevin de Bruges, 1329, 30 : trois gerbes et un bâton composé brochant. L. : . . . *eel Jehan Covrtegarbe* (Chartes des comtes de Flandre).

— (Colard), homme de fief, à Bruges et au métier de Bruges, 1351 : trois gerbes et une bordure composée (Ibid.).

**Chorus** (*Johannes dictus*) (et *Johan Chorus*), 1341, 3, 37 : deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir, une croisette, brochant en cœur et une bordure (simple). L. : ✠ *S Iohannis dci Chorus scabini aqv . n* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, Nos 49, 37, 60).

— (*Geirrat*), chevalier, 1362 : même écu, mais la croisette placée au point du chef. L. : . . . . . *scabi aq . . .* (Ibid., N° 64).

— (*Johan*), 1362 : même écu, mais sans croisette. G. : un rencontre de cerf. L. : ✠ *S Iohannis dicti Chorus scab acqven'* (Ibid., N° 64).

Ces personnages scellent en qualité d'échevins d'Aix-la-Chapelle.

**KORVENICH**, voir **KERBIX**.

**Corvincksz** (*Marinis*), échevin de la ville et du pays de Tholen (Zélande), 1615 : une marque de marchand, formée d'une croix alésée, potencée, et

d'un cercle; au chef chargé de trois croissants tournés. C. : un renard, ou écureuil, issant. L. : *S Mar . . . Corvickss* (Bruxelles).

**Cosart** (*Oste*), fils de Jason, tient, de Philippe Pievague, seigneur de Maneghem et ter Donct, du chef de cette dernière seigneurie, un fief à Berchem-lez-Audenarde, 1546 : un trèfle (Elseghem).

**Cosijn**, voir **IJsselt**, **Cousin**.

**Cosselaer**, voir **Buijdens**, **Guispeau**, **Mortagne**.

**Cosselaer** (*Johannes dictus*), s'engage, moyennant 36 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum undecim viris, una nobiscum, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis sicut decet*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 août 1338 : un lion et une cotice brochante, chargée de trois mouchetures d'hermine (ou fleurs de lis; complètes?) L. : *Sig' Johannis dei . . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 424) (voir **Wittem**).

Sans particule.

**COSELAER** (Francon van) scelle pour Gérard Rost van *Verkenen* (Verken), chevalier, qui reçoit, du Brabant, des indemnités pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1357, 8 : une fasce, une clef brochante et un semé de billettés L. : *S Francois dei de Cosselaer*. (Ibid., Nos 1490, 1631).

Le 6 novembre 1357, ledit chevalier Gérard reçoit un acompte de 102 écus, sur 260, et, le 4 juin 1358, il déclare avoir reçu le solde de ce qui lui était dû, *van allen zaken, cost, scade ende vertiese*.

— (Elisabeth, dite van), mère d'un Françon, 1366 : même écu (Ibid.).

— Henri van *Cosselaer* reçoit, du Brabant, 46 vieux écus, pour *enen hinxt* (étalon), *die ic verderfde*, dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 16 novembre : plain ; au chef chargé à dextre de . . . (une fleur de lis?). L. : *S' Henrici d . . oslar* (Ibid., N° 1515).

— Francon van *Cosselaer*, le jeune, reçoit, du Brabant, un paiement, pour Guillaume *Bruech van Husen* (guerre de Flandre), 1357 : une fasce, accompagnée de onze billettés, 5 (2, 1, 2) en chef à senestre et 6 (3, 2, 1) en pointe ; au franc-quartier chargé d'une aigle éployée. L. : *S Franconi Coscelaer* (sic) (Ibid., N° 1400) (Pl. 12, fig. 307).

Ce paiement s'élève à 156 vieux écus. Ledit Guillaume tenait une obligation, qu'il restitue; 1357, le 21 septembre.

— (Francon van), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Wittem ; i. t. : 80 moutons, 1374 : un sautoir engrêlé, chargé en cœur d'une étoile à cinq rais et accompagné en chef d'une rose. L. : *S Vranke van Ra . . sdonc* (Ibid.) (voir **Corf**).

**Coste** (*Loys*), lombard, donne, au duc de Brabant,

décharge d'une dette, 1415 : de . . . à cinq cotices. C. : une tête de léopard (?), sommée d'un vol. L. : *Sigillum Ludouici Coste* (Ibid.) (voir **Hamaide**).

Une famille de la *Coste*, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, porte : de gueules à la tour d'or, posée sur une terrasse de sinople, alésée; au chef d'argent, chargé d'une aigle issante de sable, languée de gueules.

Cq. couronné. C. : l'aigle de l'écu, couronnée d'or. S. : deux griffons d'or, lampassés de gueules.

**Costenge** (*Jehan*), allueux de la renterie de Hannut, comme des alleux de Braibant (Brabant), 1470 : une force, les bouts en haut, et un marteau, accostés, accompagnés en pointe d'une étoile (à 5 ou à 6 rais?). L. : . . . . . *Cost . . .* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3175, A. G. B.).

**Coster** [e]. *Heinricus Custos*, échevin d'Oosterwijk (Drenthe), 1353 : une rose à six feuilles. L. : *S' Henrici filii Iohis Cestodis* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

L'acte a trait à une terre à *Ghesel* = Giesel.

— *Inghel de Custere*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Jean de Redelghem ; i. t. : 201 moutons, 1374 : un losange, posé en bande, chargé d'une étoile à cinq rais. L. : *S Imbrecht de Costere* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 12, fig. 308).

Il est cet *Engelbertus Custos* qui était, en 1370-1, maître d'Assche (C. C. B., N° 2357).

— Jean de *Costere*, échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1378 : trois (?) annelets (le 2<sup>e</sup> est cassé), au lambel brochant. L. : . . . *an de Costre* (*Zwijveke*).

— Adolphe *Coster*, bailli de Xanthen, pour le comte de Clèves, 1392 : deux poëles, passées en sautoir, accompagnées au point du chef d'une lettre *A*. L. : *S Adolfs Cstodis* (sic) (Dusseldorf, *Col.*, N° 1134).

— Etienne *Koster*, juge *in den Hamme*, donne un acte avec les échevins de Kellen, 1407 : un parti-émanché. L. : *S' Stevens Kster* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 672).

— Jean *Custer*, dit de *Moelensleger*, *erfgenote* du duc de Brabant, scelle une charte de l'abbesse de la Cambre, 1414 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une estacade à cinq estaches pointus; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un mouton. L. : *S' Magist' Iohes Cstodis* (Cambre).

— *Paulus Custere* (et *Costere*), échevin de Louvain, 1429, 30 : une bande, chargée au haut d'une coquille. L. : *S Pavli Cester scabini Iova*. (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jacques de *Costre*, bailli des hommes de Robert Boudins, dans sa cour de *Sconendike* (Schoondijke), 1449 : un sautoir, chargé de cinq roses. L. : . . . *Jacop . . .* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 152).

— *Jehan le Costere*, maieur de *Loeren* (Lokeren)

(Waes), 1456 : trois grelots et un bâton brochant. L. : *S' Ian de Costere* (Ibid., l. 240).

**Coster[e]**. Jean *die Costere*, échevin de Heijst(-opden-Berg), 1479 : une clef, posée en bande, le panneton en haut, accompagnée au canton senestre d'un trèfle (Archives de l'église de Heijst).

— Renier *de Costere*, receveur de la ville de Bruxelles, 1488 : dans le champ du sceau, une marque de marchand, accostée des lettres *st* et *r* (E. G., l. 356) (Fig. XI).

Cette marque forme une sorte de globe crucigère.

— Liévin *de Costre* tient, de la seigneurie de Wesseghem, un fief à Gand, *tusschen der Minnebrugghe ende ter Veebrugghe*, 1503 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut (Fiefs, N° 10868).

— Roger *de Costere*, échevin de « monseigneur », dans sa cour d'Harlebeke, *gheseijt van buuten*, 1519 : un chevron, accompagné de trois rencontres de cerf. T. : un ange. L. : *S. . . . . de . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 413).

— Henri *de Costere*, échevin de Louvain, 1520 n. st.) : un sautoir engrêlé ; au franc-quartier chargé de trois maillets penchés. L. : *S' Henrici de Costere scabini louaniën* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Pierre *de Costere*, mari de Catherine Terlinx, qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à *Tselichs kerst*, hors la porte de Termonde, 1544 : deux clefs, les pannetons en haut, et une jumelle en chevron, brochante, le tout accompagné de trois étoiles, 2 en chef, 1 en cœur entre les clefs et la jumelle en chevron, cette dernière étoile surmontée d'un petit besant, ou tourteau (Fiefs, N° 3274).

Les deux clefs sont passées en sautoir.

— Adam *de Costere*, échevin de l'empereur et roi des Romains, 1546, 7, 50. 3, 4 : un chevron, accompagné de trois rencontres de cerf. T. : un ange. L. : *S. Adam de Costre* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 413).

— Adam *de Costre*, tient, du château de Courtrai, un fief à Cuerne, 1547 : un chevron, chargé de . . . et accompagné en chef à senestre d'une tête et col de cerf ; cassé à dextre et en pointe (Fiefs, N° 1369, (voir **Vietinghof**).

**Costerius** (A.-J.), chanoine gradué du chapitre de la cathédrale de Ruremonde, 1787 : trois grenades (tigées et feuillées). Cq. couronné. C. : un homme sauvage issant, brandissant une massue de la main dextre, la main senestre sur la hanche. S. : deux lévriers, colletés, bouclés (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46593, *Gueldre*).

**COSTIMONT** (Jean de), allentier du duc de Bourgogne, en l'office de Genappe, 1446 : un fer à cheval ; au chef chargé de trois roses. C. : un fer à cheval entre un vol. L. : *Iehan de Costimont* (Chartes des ducs de Brabant).

**Cot** (Baudouin *le*) (et **Cod**), homme de fief du duc de Bourgogne, dans son bourg de Bruges, 1422, 6, 7, 35 : un chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais (molettes?). L. : *S' Boudin de Kot* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41, 42, 35, 37).

Une famille de **Codt**, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, porte : d'argent, au chef échiqueté d'argent et de sable.

Cq. couronné. C. : un cygne d'argent, becqué de gueules. T. : deux hommes sauvages de carnation, ceints et couronnés de feuillage au naturel, s'appuyant sur leurs massues.

**Cote** (Daniel van den) et Jean de Hoghe, hommes de fief de Termonde, scellent pour *Gilleken van den Cote*, qui tient, de Termonde, un fief à Berlaere, 1430 : une fleur de lis, au pied coupé, en chef à dextre, et deux étoiles, 1 en chef à senestre, 1 en pointe (fruste) (Ibid., N° 3494).

**Cotereau** (Marie de), baronne de Jauche, xv<sup>e</sup> siècle : écu en losange ; parti ; au 1<sup>er</sup>, un chevron, accompagné de trois coqs, le 1<sup>er</sup> contourné ; au 2<sup>d</sup>, écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois coqs, le 1<sup>er</sup> contourné ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un fascé. L. : *Dame Marie de Cotereau barone dovagiere de Iavse tot Assche Steenockesele Z<sup>e</sup>* (A. G. B., coll. sigillogr.) (voir **Berghe** (1505), **Berlaymont**, **Folx**, **Isenburg**, **Cotereau**).

**Koterken**. Ivain *Coterken* scelle pour Arnould Hose et Pierre Borlant, qui reçoivent, du Brabant, une indemnité pour leurs services, dans la guerre de Flandre, 1357 ; Ivain *Coterken van Ynghelche* reçoit, du Brabant, pour ses frais et pertes (même guerre), 1357 : un cerf grim pant, accompagné en chef à senestre d'une étoile à cinq rais. L. : **Ywain Koterken** (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1118, 1185, 1187, 1192, 1195, 1451, 1452).

Arnould Hose reçoit des acomptes de 30 1/4 et 36 vieux écus, 1357, le 7 juillet ; Pierre Borlant, un acompte de 30 vieux écus, le même jour.

**Coterken** scelle pour Jacques van *Hoecelwike* (Hovelwijk), qui reçoit, du Brabant, un acompte de 88 3/4 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre ; même jour.

*Iwain Coterken van IYnghelche[m]* (Ingelheim ?) reçoit, lui-même, des acomptes de 40 et de 11 vieux écus, sur 50, qui lui étaient dus ; le 12 octobre 1357.

**COTHEM** (Jean van), échevin de Bruxelles, 1421, 33, 4 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, deux faucilles dentelées, affrontées, accostées en chef de deux billettes ; au 2<sup>e</sup>, trois losanges, les deux supérieurs surmontés de trois étoiles à cinq rais, le 3<sup>e</sup>, accosté de deux étoiles à cinq ; au 3<sup>e</sup>, trois losanges, les deux supé-

rieurs surmontés de trois étoiles à cinq rais, le 3<sup>e</sup>, surmonté de deux étoiles à cinq rais. C. : un chapeau de tournoi, garni des deux faucilles de l'écu et sommé d'une étoile à cinq rais. L. : *S Ian van Cotthem* (Bruxelles).

**COTHEM** (Jacques van), échevin *illeg*, 1434 : même écu, mais sans la billette de senestre. L. : . . . *acop van Cotthem* (Bruxelles).

— (Gilles van) (fils de feu Gossuin), échevin *illeg*, 1447, 63 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois bandes; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois maillets penchés. C. : un bonnet pointu entre un vol. S. dextre : un griffon. L. : *S Gielis van Cotthem* (Bruxelles et E. G., I, 352).

— Guillaume van *Cotthem*, échevin *illeg*, 1476 : même écu. C. cassé (Bruxelles).

— Jean van *Cotthem*, échevin *illeg*, 1510 : même écu. C. : un vol. L. : *S Ian va Cottem* (Ibid.).

— (Mathieu van), licencié-ès-lois, échevin *illeg*, 1562 : même écu, brisé d'une étoile, brochant sur l'écartelure. C. : une tête et col de cigogne, entre un vol. Dans le champ du sceau, une croix de Jérusalem, à dextre, et une demi-roue, percée d'un glaive, à senestre (E. G., I, 364).

Ce personnage était donc allé en Terre-Sainte.

— Gossuin van *Cotthem*, homme de fief de Gauthier van *Kersbeke* (Kersbeek), seigneur de Stalle et de *Goetsenhoven* (Gossoncourt), 1413 : un bandé (de 8 pièces); au franc-quartier chargé d'une croix, surchargée de cinq . . . (coquilles?). L. : . . . *sen va Cotte*. (Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4970, A. G. B.).

**Cothen** (Jean van), échevin d'Anvers, 1385 : un meuble affectant la forme d'un flanchis, sommé d'un chevron alésé (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 6-10) (comp. **Hees, Heese**).

C'est à tort que, dans notre *Armorial brabançon*, nous avons blasonné, d'après un sceau quelque peu fruste : deux marteaux, le 2<sup>e</sup>, contourné passés en sautoir. Parmi les *Chartes et doc. dic.* (A. G. B.), nous avons trouvé un sceau détaché — apparemment du XVI<sup>e</sup> siècle — à ces armes : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, le meuble décrit, ci-dessus, d'après le sceau de 1385; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois pals (Ranst), chargés en cœur d'un écusson au dragon ailé (Drake). C. : une tête et col de bœuf. L. : *S Ian van Co* . . .

**Cotreau**, voir **Cotereau, Pambrussen**.

**Cotrel**, voir **Ligne**.

**Cotriel**, voir **Cottriel**.

**COTTHEM**, voir **COTHEM**.

**Cotten**. *Willem Jans sone* (sans nom de famille), échevin de Zierikzee, scelle le contrat de mariage de Jean van Cats et de Marié van Borssele, 1430 : une croix alésée, enclose et mouvant d'un losange vidé,

accosté en chef de deux étoiles à cinq rais. L. : *Willem-Jan Cotten son* (C. C. B., c. 465).

Sur la queue de parchemin, on lit : *Ian Cottē z* (sans autre prénom).

Rectifier, en conséquence, les détails donnés, au nom de **Jan**(s), à la p. 159.

**Kotten**. Henri *Cutten*, jadis prisonnier à Bâweiler, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 40 moutons, 1374 : un huchet. L. : *S Heinrech Kotten* (Chartes des ducs de Brabant).

**Cotteriaus**, voir **HOURLÉ**.

**Cot[t]riel**. Jacques *Cottriel* donne quittance à la ville de Courtrai, 1407 : une bande, chargée de trois aigles éployées et accompagnée de six fers de lance de tournoi (c'est-à-dire émoussés), 3 (2, 1) à senestre, et 3 à dextre, celles-ci rangées en orle; l'écu muni d'une bordure (simple). C. cassé. S. : deux léopards lionnés. L. : . . . . . *mart Cottriel* (Tournai, Quittances) (Pl. 12, fig. 309).

Le dessin sur notre planche est à compléter par une bordure.

— Jean *Cottriel*, seigneur d'Esplechin, reçoit, pour lui, Catherine Fervesty, sa femme, Jeanne de *Touart*, sa belle-mère, veuve de Guillaume Fervesty, des rentes viagères sur le domaine de Courtrai, inscrites sur les vies desdits, sur celle de Jérôme de *Touart*, frère de ladite Jeanne, et d'autres, 1462 : une bande, chargée de trois aigles éployées et accompagnée de six flèches (!) émoussées, renversées, posées en bande et rangées trois (2, 1) à senestre et 1, 2 à dextre. C. : un chien braque colleté, assis. S. : deux léopards lionnés. L. : *Seel Ieh . . . Cottriel* (C. C. B., Acquits de Lille, I, 391).

**Coucy**. *Radulfus, dominus Chochiaci*, déclare avoir, de l'aveu de sa femme, *Adelide*, et de ses enfants : *Ingelrannus, Thomas, Robertus, Radulfus*, donné à l'église de Bonne-Espérance : *quatuor plaustratas vini, immunes et sine omni iure viciongii, singulis annis in perpetuum educendas per omnem terram meam*, à charge par elle de célébrer un anniversaire, le jour de son décès; à Coucy, en 1190, *datum per manus Petri, cancellarij nostri, in festo sancti Johannis Baptiste* : type équestre, fort endommagé; le bouclier fruste. Contre-scel : un écu de vair à trois fasces. L. : ✠ *confirma hoc deus* (Mons. Abb. de Bonne-Espérance).

— (Enguerrand, sire de), d'Oisy et de Montmirail, châtelain de Cambrai, 1278 : type équestre; le bouclier et la housse à un fascé de vair et de . . . L. : ✠ *S' Ingelranni Coxciaci Oysiaci ac Motis Mirabilis dñi*. Contre-scel : écu aux mêmes armes, surmonté d'un château. L. : *et castellani Cameraci* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Enguerrans, sires de Couchy, contes de Soissons*, scelle, à Cambrai, 1383 : dans le champ du sceau,

n chevalier debout, coiffé d'un eq. cimé d'un plumail, issant d'une cuve de vair, tenant de la main droite une bannière, chargée d'une fleur de lis et de la main gauche un écu écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de vair à deux fasces; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce. L. : *Sigill Inguerrā . . . . . iaco coitis sue . . on* (Tournai, Chartrier).

**Coucy** (*Percheval*, bâtard de), reçoit toutes les rentes, revenus, profits et émoluments quelconques de la terre et seigneurie de *Ghisene* (Guines), à partir du 13 mars 1419-20 (n. st.) jusqu'au jour de la quittance, que le duc de Bourgogne, comte de Flandre, lui a donnés, *pour ledit an seulement*, 13 mars 1420-21 (n. st.) : un fascé de vair et de . . . (de six pièces), au filet brochant. C. : un plumail. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : . . . *Parcheval . . . . . hy* (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 190) (voir **Avesnes, Béthune, Ghisteltes Gottignies**).

Le Roman du châtelain de Coucy et de la Dame de Fayel (XIII<sup>e</sup> siècle) blasonne Coucy : *Un escu avoit à deux pièces Faissiet et de vair et de gueules*.

GELRE donne ainsi les armes du *here van Koetsi*, vassal du roi de France : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de vair à deux fasces de gueules; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de gueules à la fasce d'argent. Le eq. d'or. C. : un grand plumail rond de sable, issant d'une cuve du même, terminée en volet, doublé de sinople.

*De Grimbergsche oorlog* (voir ci dessus, I, p. 107) dit, à propos du *here van Cochl* : *Sijn wapenroc, sijn baniere | Was van . . . vj . . . stucken goed ende diere, | Van kele, van selvere, dat wet, | Gewracht, van lasuere met* (II, v. 2094-7).

**COUDEBROUC**. *Roegar van Coudebrouc* promet au comte de Flandre de le servir, en cas de guerre, avec ses parents (*maghen*) et amis, 1318 (n. st.) : trois épées, les pointes en bas, posées en bande et rangées en barre. L. : *S' Rogeri de Cov . . . rove* (Chartes des comtes de Flandre, N<sup>o</sup> 1343).

— Gilles de *Coudebrouc*, échevin de Bruges, 1330 : trois épées, les pointes en bas, posées en bande et rangées en barre, accompagnées en chef à senestre d'une étoile à cinq rais (Ibid.).

**Coudekerque**. *Mich<sup>m</sup> de Coudekarke*, homme du comte de Flandre, 1292, à Bergues-Saint-Winoc : dans le champ du sceau une église. L. : *S Michiel . acrom . e . . .* (Ibid.).

*Le seigneur de COUDEKERQUE : d'or, à l'essequier de douze pièces de synople* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchtene Noblesse de la Contée de Flandres*).

**Koudekerke**, voir **Gauwere**.

**Coudenberg**. *Egidius de Frigido Monte*, 1271 : trois châteaux. L. : *S . . . . . de Frigido Monte* (Abb. de Coudenberg, Etabl. relig., c. 1836, A. G. B.).

Sauf autre indication, tous les Coudenberg scellent en qualité d'échevins de Bruxelles.

— *Hugo de Frigido Monte*, 1280, t. 1, 99 : dans le champ

du sceau, un château, ou porte, munie de trois tourelles crénelées. L., 1280 : *S' Hregonis de Frigido Monte* (Bruxelles; Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2494, et E. G., t. 337).

**Coudenberg**. *Hugo de Coudenberghe, receptor Brabantie*, 1290; *Hugo, filius quondam Henrici de Frigido Monte*, 1295 : le même meuble sur un bouclier. L. : *S' Hregonis de Frigido Monte* (Abb. de Wauthier-Braine, Chartes et Bruxelles).

— *Bonifacius de Frigido Monte*, 1303, 8 : dans le champ du sceau, trois châteaux, ou portes, mais munis de deux tourelles aiguës entre les tourelles crénelées. L. : *S' Bonifacii de Frigido Mote* (!) (Bruxelles).

— *Henricus de Frigido Monte*, 1314, 5 : un (seul) meuble comme le précédent, mais sur un bouclier. L. : *S' Henrici de Frigido Monte* (E. G., t. 339, et Bruxelles).

— *Johannes de Frigido Monte, dictus de Pa[y]huse*, 1333, 4, 7, 52, 3, 7; *senior*, 1367 : trois châteaux, ou portes, à trois tours crénelées. L. : *S' Iohannis de Frigido Monte* (Ibid.; Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B., et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1353, le 1<sup>er</sup> avril, *Johannes de Frigido Monte, dictus van den Paÿhuse, et Bartholomeus dictus taer Arnts* échevins de Bruxelles, déclarent que *Egidius dictus Alards* a transporté, à *Franco dictus Crupelant*, un *domistadium, continens dimidium jornale, . . . in vico dicto Bempstrate*, à Bruxelles.

Le même jour, devant lesdits échevins, *Nicholaus dictus der Seven soenen* transporte, audit *Franco*, un *domistadium, continens dimidium jornale, . . . apud Noede, in vico dicto Bempstrate* (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— *Godefridus de Frigido Monte*, 1336, 42, 8 : comme *Hugo*, 1280-99, et un lambel brochant (sans écu). L. : *S' Godefridi de Frigido Monte* (Bruxelles).

— *Willem van Coudenberghe ane 't Corenhuijs* scelle pour *Willem Smit Jacate, Ridsard Gille, Adam Canbridse, Thomas Selbi, Willem Salsbri, Hugo Maliot, Woutere Salfmet*, qui, pour eux-mêmes et pour seize compagnons anglais, reçoivent, du Brabant, un acompte de 247 écus d'Anvers et 4 gros, sur 447 écus de Bruges et 4 gros de Flandre, pour solde et perte de chevaux, dans la guerre de Flandre, 1337 : une bande ondée, accompagnée au canton senestre d'un poisson, posé en bande. L. : *S' Willi' de F. . . Monte* (Chartes des ducs de Brabant, N<sup>o</sup> 1502) (voir **Spoermaker**).

L'écu est accosté de deux oiseaux. Le haut du champ du sceau est cassé.

— *Guillaume van Coudenberch* reçoit, du Brabant, pour dépenses faites, par Jean, comte de Nassau, in *minre herberghe*, 405 écus d'Anvers, 1357, le 7 juillet, à Bruxelles : plain; au chef chargé d'un

lambel. L. : ✠ *S' Willelmi de Frigido Mote* (Ibid., N° 4194).

**Coudenberg.** *Florentius Serfaes de Frigido Monte*, 1338; *Fl. de Frigido Monte, dictus Serfaes, et Tser Phaes* (= fils de sire Boniface), 1361, 2 : même écu que *Johannes*, 1333-67, les châteaux, ou portes, surmontés d'un lambel, chacun de trois pendants chargé de trois châteaux, ou portes crénelées. L. : ✠ *Sigi' Florentii de F'gido Monte* (Bruxelles).

— *Geldulphus de Frigido Monte*, 1339, 47 : trois châteaux, ou portes crénelées, et une bordure composée. L. : ✠ *S' Geldolphi . . . . Frigido . . . te* (Ibid.).

— *Johannes Rolibuc*, 1347; *Johannes de Frigido M. dictus Rolibuc*, 1353 : une fasce, chargée de trois châteaux, ou portes crénelées, sommée d'un lion issant; à la bordure composée. L. : ✠ *S' Johannis Rolibuc* (Ibid. et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Franco de Frigido Monte, dictus Rolibuc*, 1351, 2 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois châteaux, ou portes crénelées, et un semé de billettes. L. : ✠ *S' Vranconis dci Rolibuc* (Brux.).

— *Franco, filius quondam Johannis de Frigido Monte, dictus Rolibuc*, 1359, 64, 3 : une fasce, chargée de deux châteaux, ou portes crénelées, et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une tête barbue entre un vol. L. : *S' Vrake Rolibuc* (Ibid., Chartes des ducs de Brabant et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— Jean van *Coudenberghen* (et de *Frigido Monte*), dit van den *Paijhuse*, le jeune, 1360 : trois châteaux, ou portes crénelées, accompagnés en cœur d'un maillet penché. C. : une tête barbue couronnée. L. : . . . . . de Fr . . . . . e Monte (Bruxelles et E. G., 1. 131).

— *Johannes de Frigido Monte, dictus Rolibuc*, 1366, 7, 8 : même écu que *Johannes*, 1347, mais sans la bordure. L. : ✠ *S' Iohs d Frigido Mote dci Rolibuc* (Bruxelles et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Theodericus, filius quondam Theoderici de Frigido Monte, dicti Tserhuyjchs* (= fils de sire Hughes), 1368 : même écu que *Johannes*, 1333-67, mais à la bordure chargée de quinze maillets penchés. L. : ✠ *S' Diederich Serhens* (!) (Bruxelles).

— *Florentius de Frigido Monte, dictus Rolibuc, miles*, échevin, 1368 : même écu que *Franco*, 1359-65. C. : une tête barbue, cerclée, entre un vol. L. : *S' Florentii Rolibuc milit'* (Ibid.).

— *Johannes, filius quondam Florentii de Frigido Monte*, 1372, 1401, 8, 14 : trois châteaux, ou portes crénelées. Soutien : un ange. T. : deux hommes

penchés en arrière. L. : . . *Johannus* (!) *de Frigido Monte* (Ibid., Malines et Cambre).

Le 18 mai 1373, devant Jean Mennen et Jean van *Coudenberghen*, échevins de Bruxelles, Jean et Michel, fils de feu Jean van *Coudenberghen*, dit *Rolibuc*, agissant pour eux-mêmes et pour sire Gérard *Rolibuc*, chevalier, Francon *Rolibuc* et Henri *Rolibuc*, leurs frères, et damoiselle Elisabeth van *Campene*, leur parente (*nichte*), pour sire Guillaume van *Campene*, dit *Bossaert*, chevalier, son parent (*neve*); Gauthier van *Cockelberghen*, agissant pour damoiselle Marie van *Herdesem* (*Herdersem* ?), sa femme, et sire Henri Ansem, prêtre, agissant pour lui-même et pour damoiselle Marguerite Ansem, sa sœur, et pour Guillaume *Scoenman*, mari de celle-ci; damoiselle Marie, fille de feu Francon van *Coudenberghen*, dit *Rolibuc*, agissant pour elle-même, partagent les biens à eux échus par le trépas de feu damoiselle Elisabeth *Rolibuc*, béguine (suit le détail) (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

**Coudenberg.** Henri van *Coudenberghen*, dit *Rolibuc*, jadis prisonnier à *Bäsweller*, sous le sire de Bouchout; i. t. : 1390 moutons, 1374; scelle pour *Coenken Steenboec*, prisonnier *illec*, sous Jean van *Redelghem*; i. t. : 25 moutons, 1374; *Henricus de Frigido Monte, dictus Rolibuc*, échevin, 1379; *Henricus dictus Rolibuc*, 1386 : une fasce, chargée de deux billettes et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. Cq. couronné. C. : une tête et col de paon. L. : ✠ *S' Enrici dic Rolibuc* (Chartes des ducs de Brabant et Bruxelles).

— *Johannes de Frigido Monte, dictus Rolibuc*, 1372 (*junior*), 1388 (tout court) : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, ladite fasce chargée en cœur d'une fleur de lis, brochant sur le lion, et de deux châteaux, ou portes crénelées, 1 à dextre, 1 à senestre, celle-ci brochant sur la queue du lion. L. : ✠ *Seghel Ians Rolibuc* (Bruxelles et Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4964, A. G. B.).

La fleur de lis est au pied coupé (ou serait-ce une coquille ?).

— *Franco de Frigido Monte, dictus Rolibuc[h]*, 1382, 3 : une fasce, chargée de deux étoiles à cinq rais, et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une tête barbue entre un vol. L. : ✠ *S' Francois dci Rolibuc* (Bruxelles).

— *Willelmus, filius quondam Geldulphi de Frigido Monte, dicti Tserhuyjgs*, 1390, 7 : même écu que *Geldulphus*, 1339-47. L. : *Sig Willelmi de Frigido Mote* (Ibid. et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Johannes, filius quondam Hugonis de Frigido Monte*, 1393, 4 : trois châteaux ou portes crénelées; au franc-quartier brochant, chargé d'un lion (couronné ?). L. : *S' Ihoes de Frigido Monte* (Ibid. et Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Her Jan van Coudemberge* scelle pour *IJde Tolders*, veuve et héritière de *Sander Scemmelpenning*

(Schimmelpenninc), qui reçoit, du Brabant, en acompte, le deuxième sixième d'une indemnité de 250 florins du Rhin, 1396 : même écu, le lion non couronné. L. : . . . *oes de Frigido Monte* (Chartes des ducs de Brabant).

Les 2/6 de 250 florins du Rhin représentent 63 vieux écus, 4 escalins, 2 deniers.

**Coudenberg.** *Johannes de Frigido Monte, miles*, échevin, 1398 : même écu, le lion non couronné. L. : . . . *igido Mon . . .* (Bruxelles).

— Le même, 1419, 20 : même écu. C. : un château, ou porte de l'écu. L. : . . . *Frigido Mo . . . mil . . .* (Ibid. et E. G., l. 373).

— *Johannes de Frigido Monte, dictus Rolibuck*, 1406, 14, 21, 32 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, ledit lion chargé au bas d'un château, ou porte crénelée. C. : une tête barbue entre un vol. S. : deux griffons. L. : *S Iohis Rolibuc* (Bruxelles, E. G., l. 190, et Malines).

— *Geldolf Tserhuijgs, rentier* (receveur) d'*Overzenne*, 1416 : trois châteaux, ou portes, accompagnés en cœur d'un maillet penché. C. : un château, ou porte, issant d'une cuve. T. : deux anges volants, issant de l'encadrement du champ du sceau. L. : *S Gheldolfs va Covd' b . . . rghe* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Geldolphus, filius quondam Willelmi de Frigido Monte*, 1418 : trois châteaux, ou portes, accompagnés en cœur d'un maillet penché. C. : un château, ou porte, issant d'une cuve. S. dextre : un griffon. L. : *S Gheldolfs uā Covdeberghe* (Ibid. et Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4970, A. G. B.).

— *Jean Serhuijgs* scelle des quittances pour Gilles van *Goten* et pour Gilles van *Gothen*, fils de feu Henri, auxquels le receveur de Bruxelles paie des sommes pour rachat de cens, à eux dus, par le duc, au premier, du chef de sa maison Marché-au-Bétail, au second, de son jardin rue du Parc, tous deux englobés dans le parc ducal, 1432 : même écu, mais sans maillet, et à la bordure componée. L. : *S Ioh'is de F'gido Mote* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Johannes, filius Johannis de Frigido Monte*, 1441 : trois châteaux, ou portes crénelées, surmontés d'un lambel. C. : un château, ou porte, à deux tourelles crénelées. S. dextre : un léopard lionné. L. : . . . *Kov . . . . .* (Bruxelles).

— *Franco de Frigido Monte, dictus Rolibuc[k]*, 1448, 66, 7 : mêmes écu et C. que *Johannes*, 1406-32. T. dextre : un homme sauvage sans massue. L. : *S Franconis dcī Rolibvck* (Ibid., Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4964, et Abb. de Coudenberg, Etabl. relig.).

— *Johannes de Frigido de Monte*, 1455 : mêmes écu,

C. et S. dextre que *Johannes, filius Johannis*, 1441. L. : *S Jan van Koude'berg* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497a).

**Coudenberg.** Roland van *Coudenberghe*, dit *Rolibuck*, 1502 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, accompagnée en pointe d'un château, ou porte. C. : une tête barbue entre un vol. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Roelad'i Rolibuc* (Bruxelles et E. G., l. 358).

— Jean van *Coudenberghe*, dit *Rolibuck*, 1506 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce (un peu fruste). Mêmes écu et T. (E. G., l. 358) (voir **Bouchout, Coc, Cruij[e]lant[s], Limburg, Serarnts**).

**Coudenhove** (Guillaume van), bailli à Tronchiennes, pour la comtesse de Bar, dame de Cassel, 1347 : une bande de trois losanges, accompagnée au canton senestre d'une fleur de lis (Elseghem) (Pl. 12, fig. 310).

— (Jean van), fils du damoiseau Jean, tient, de la Flandre, un fief *bij den molendamme van Scuervelt*, 1533 : un lévrier colleté, élané, surmonté à senestre d'un flanchis. C'est le sceau de Gilles de Wint, son tuteur. L. : . . . *Gillis . . . . .* (Fiefs, N° 10826) (voir **Couwenhoven**).

Par acte donné, à Dinant, le 2 octobre 1714, Maximilien, comte de Berlo, gentilhomme de la Chambre de S. A. E. de Cologne et colonel du régiment de ses gardes à pied, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Madeleine de Coudenhove, du côté maternel, est gentille femme, d'ancienne noblesse militaire, fille de messire Philippe-François de Coudenhove, baron de Fraiture, et de Louise-Catherine-Agnès de Maillen d'Arville, fille de messire Godefroid de Maillen, seigneur d'Arville et de Mont (fils de messire Philippe-Jean de Maillen, seigneur d'Arville et de Mont, et d'Agnès de Namur) et de Marie-Madeleine de Geloës, fille de messire Jean, baron de Geloës de Nisviller (Nisviller), seigneur de *Bever* (Beverst) et d'*Houchenne* (Houchenée), et de Marie-Anne de Berlaymont ; et que ladite damoiselle est vraiment noble de tous costes maternelle sans aucunes bastardise ny bourgeoisie (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374).

Déjà, le 10 septembre 1714, par acte, donné à Liège, Maximilien, comte de Poitiers (Poitiers), chanoine de la cathédrale de Liège, avait délivré une attestation analogue (son sceau est cassé) (Ibid.).

Par déclaration, donnée, au château d'Elderen, le 13 septembre 1714, Maximilien-Henri, comte de Renesse et de *Mansny* (Masnuj), baron d'Elderen, Cortessem, *Levarde*, seigneur de Hern, Schalkhoven, Wintershoven, *Dessenair*, Wasnes, Roucourt, Vesignon, Bassemotte, Brunmortier, Vireux, Molhaïn, seigneur foncier de Moll, Baelen, Desschel, Rijsbergh, grand-bailli du comté de Looz, commandant des armes, chef de l'Etat noble du pays de Liège et lieutenant de la cour féodale de cette principauté, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Madeleine de Coudenhove, du côté paternelle, est gentille femme, d'ancienne noblesse militaire, fille de messire Philippe-François de Coudenhove, baron de Fraiture, etc., et de Louise-Catherine-Agnès de Maillen ; petite-fille de messire

Jacques-Eustache de Coudenhove, baron de Fraiture, et d'Agnès, baronne de Leeftael (fille de messire Philippe, baron de Leeftael, et de Marguerite-Claire-Anne de *Boshuisen* [Boschhuijsen]), arrière-petite-fille de messire Jean-François de Coudenhove, baron de Fraiture, et de Ferdinando-Florence de Brialmont; et que ladite damoiselle est *vraiment noble de tous coste paternel sans aucune bastardise, bourgeoisie, etc.* (Ibid.).

Cette famille van Coudenhove fut élevée, le 13 octobre 1790, au rang de comte du Saint-Empire; elle existe encore en Autriche et en Hongrie. Ses armes sont : d'or à la bande ondulée de gueules. Casque couronné. C. : une hure de sanglier de sable, défendue d'argent. S. : deux griffons regardants, coupés de gueules sur or.

**Couderborch** (Simon van der), chevalier, écuyer de Malines, et Philippe van *Herpe*, chevalier (son sceau est tombé), tous deux chargés, par le comte de Flandre, de déposer et d'enfermer à Nivelles les chartes faites en suite du traité conclu avec le duc et la duchesse de Luxembourg et de remettre une clef du meuble, contenant ces pièces, au comte et une autre clef à ceux-ci, 1361 : un chevron. C. : une tour, sommée d'une tête barbue (Chartes des ducs de Brabant).

— (Philippe van der), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*beede*) du duc Wenoeslas; i. t. : 2040 moutons, 1374 : un chevron, chargé de trois étoiles à cinq rais. C. : une tour, sommée d'une tête imberbe. L. : *S Filips va d Covd'borch* (Ibid.).

— *Joncker Sijmoen van der Chouderborch*, seigneur d'Oplinter, investit l'abbesse de Linter d'une terre, 1406 : un chevron, chargé . . . C. : . . . (très fruste) (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— Philippe de la *Cauderborch* (et *Couderborch*), chevalier, écuyer d'Anvers, 1416 : un chevron, chargé de trois étoiles à cinq rais. C. : une tête imberbe, issant du couronnement d'une tour. S. du cq. : deux aigles. L. : *S Phlipp van de' Covderborc'* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Simon van der), échevin de Bruxelles, 1419, 20 : même écu (les étoiles à six rais?). Même C. (E. G., 1. 350<sup>bis</sup>, 373) (voir **Hougaerde**).

**Coudevelt** (Victor), fils de Jacques, reçoit une rente sur la recette des *groote brieven* et des *brieven van der camere* (Flandre), 1469 : un échiqueté; au chef chargé de trois merlettes (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 134).

**Couilles** (Jean), sergent du roi de France, en la prévôté de *Peronne*, 1367 : une lettre C, couronnée (Tournai, Chartrier).

**Couke** (Jean), homme de fief du comte de Flandre, dans la châtellenie de Courtrai, certifie (avec un autre, que damoiselle Agnès Couke a vendu à Daniel

de *Rechem* (Reckem) un fief relevant de ladite châtellenie, 1409 : une patte de lion, posée en bande, accompagnée de trois merlettes, 2 en chef à senestre, 1 en pointe. L. : *S Iohan Covk*. (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 280).

**Coucke**, voir **Werbrouc**.

**Couckelaere**. *Watiers de Cokeleirs*, chevalier, assiste, à Wijnendale, à l'investiture, par Gui, comte de Flandre, de son fils Jean de Namur, de la terre de Roulers, 1284; *Walterus de Cokelers*, miles, *vir nobilis*, 1287, à Male : trois besants, ou tourteaux. L. : *S' W de Cokelare militis* (Namur, N° 170, et Chartes des comtes de Flandre).

— *Casus van Cokellare*, homme du comte de Flandre, 1331 : même écu (Chartes des comtes de Flandre).

D'après GELRE, *Cokelare*, en Flandre, portait : d'azur à trois besants d'argent.

*Le seigneur du pays de COUQUELARE : d'azur à trois besants d'argent, et crye son nom* (CORN. GALLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

**COULEMER**. Raymond et *Marendel de Coulemeir*, écuyers, frères, hommes du duc de Luxembourg, 1366; tous deux : une aigle. C. C. cassés. L. de Raymond : . . . . . de *Covlemer* (Luxembourg, c. IV, l. XVI, N° 9).

**Coulez** (Martin), receveur de la ville et quartier de Jodoigne, 1543, 8, 32, 3, 6 : une bande, chargée de trois haches, au tranchant arrondi, et accostée de deux roses. S. s. : un lion accroupi, au col duquel se trouve suspendu l'écu. L. : *S Martin Coules* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3177 et 3178, A. G. B.).

— (Grégoire), alleutier du roi, scelle un acte du receveur de Jodoigne, 1556 : une bande, chargée de trois haches, au fer rectangulaire, et accompagnée au canton senestre des deux merlettes, accostées, et d'un losange; la pointe, à dextre, fruste. C. fruste, ou Cq. sans C. (?). L. : *Grigoire Covl* . . (Ibid., c. 3178).

**Couliette**, voir **Vivien**.

**Coullon** (*Warnier*), alleutier du duc de Brabant, scelle un acte du « rentier » de Braine-l'Alleud, 1413 : une lettre W. L. : . . . . . *Colon* (Abb. d'Aywieres, Etabl. rel., c. 1798, A. G. B.).

**Coulon** (Michel), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1617 : un chevron, accompagné de trois oiseaux (Mons, Hommes de fief).

**Coulster** (Liévin van), échevin de Rotterdam, 1650 : un lion. Cq. couronné, ou sommé d'un *hollandsche tuin* (?). C. : un lion issant. L. : *S Lieven van Covlster* (U.).

**Coultureau** (Jean), homme de fief du Hainaut et de



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXXXVII.

Fig. 1. Richard, comte d'Arundel

Fig. 2. Jean de Beaumont

Fig. 3. Henri [de Lancaster], comte de Derby

Fig. 4. Hugues, comte de Devonshire

Chevaliers, cautions  
du roi d'Angleterre  
envers le duc de Brabant  
(1339),



la cour de Mons, 1597 : une poule. T. senestre : une sainte Barbe (Mons, Sainte-Waudru, II).

**Coumoigne** (N[icolas?]), notaire public et apostolique, donne un acte, à Malmédy, 1684 : un étai renversé, accompagné de trois trèfles. C. : une fleur de lis (?) (Notariat général, *Varia*, A. G. B.).

**Coune**, voir **Coene**.

Deux familles de ce nom appartiennent à la noblesse officielle de la Belgique :

les de Coune, dits de Hologne, portant : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'or au lion de sinople, lampassé de gueules et couronné d'or; au 2<sup>e</sup>, de vair; au franc-quartier losangé d'azur et d'argent, ledit franc-quartier au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de sable; au 3<sup>e</sup>, d'azur à la bande, accompagnée de douze billettes, posées en bande, six (1, 2, 3) en chef, six (3, 2, 1) en pointe, le tout d'or. Cq. couronné. C. : le lion de l'écu issant. S. : deux léopards lionnés au naturel;

les de Coune, portant : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'or à trois roses de gueules; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'argent à deux faux d'azur, emmanchées d'or, passées en sautoir. Cq. couronné, sans C.

**Coupéville**. Henri van *Copvile*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 666 2/3 moutons, 1374 : une cotice, accompagnée au canton senestre d'un alérion. C. : une roue de moulin. L. : *S Henrion de Coppeville* (Chartes des ducs de Brabant).

**Courrières**. Hélène, abbesse de l'église Notre-Dame de Fontenelles-lez-Valenciennes, 1... : deux bandes, accompagnées de deux étoiles à cinq rais, 1 en chef à droite, 1 en pointe à senestre. L'écu posé sur une crosse. L. : ..... de *Covriere* (Tournai, Quitances).

C'est son petit seel abbassocielle.

Les deux étoiles se trouvent placées entre les bandes.

**Court** (Jean le), bourgeois de Beauquesne, auditeur, à Beauquesne, 1331 : un chêne, non englanté, arraché, et un tonnelet, couché, brochant sur le fût dudit chêne. L. : ✠ *Seel Jehan le Covrt* (Arch. commun. de Douai).

— (*Colars de le*), homme de fief du comte de Hainaut, 1380, 3 : trois coquilles, accompagnées en cœur d'une merlette. T. : un homme sauvage, sans massue. L'écu accosté de deux léopards lionnés, accroupis, adossés. L. : *S Colart de le Court* (Chartes des ducs de Brabant).

— (*Colart de le*), homme de fief du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, 1428 : trois coquilles, accompagnées en cœur d'une pie, tenant du bec une bague. L'écu accosté de deux léopards lionnés, accroupis, et soutenu par un homme sauvage, sans massue. L. : *S Colart de le Court* (Mons, Sainte-Waudru, fonds de Hal).

— (*Gilliart de le*), homme de fief de monseigneur Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, la Folie,

en sa cour de Tubize, 1454, 6, 7, 60 : coupé; au 1<sup>er</sup>, un lion, à la queue fourchée; au 2<sup>e</sup>, parti; a, une coquille, surmontée à droite d'une étoile; b, trois merlettes. T. senestre : une damoiselle. L. : *S Gielle del Court* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

**Court** (Gilles de le) scelle pour Pierart le Merchier, feudataire du Brabant, à Hennuyères, 1470 : deux merlettes, 1 au point du chef, 1 en chef à senestre; le reste du champ est cassé; au chef chargé d'un lion rampant (Av. et dén., N° 1784).

— (Abraham de la) tient, des châtellenies de Flobecq et de Lessines, un fief à Ogy, 1546 : un nœud, formant deux cœurs entrelacés, auquel est suspendu une lettre m. S. senestre : un griffon (Fiefs, N°s 10308 et 10415).

— (Pierre de le), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1547 : un casque. S. senestre : un lion (Ibid., N° 10371).

— (Arnould de le), homme de fief de Flobecq et de Lessines, a hérité, de son père, Joachim, un fief à Wodecq, 1640 : une herse de labour triangulaire (Ibid., N° 10461).

**Courteheuse** (Guillaume) reçoit, du duc de Bourgogne, une pension annuelle de 300 francs sur l'espier de Bergues (-Saint-Winoc), 1417, 8, 21, 3 : une croix ancrée, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une étoile. C. : une tête et col de loup. L. : *S Willame Courteheuse* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41, 376).

— (*Ystas*, aussi *Staes*, *Tassin* et *Stassart*) (aussi *Courtehuese*, *Courteheuze* et *Courtehuexe*) reçoit une pension annuelle de 50 francs, par le fermier de l'avoire de Menin, 1412, 4, 9, 21, 2, 3, 4; reçoit une pension de 100 francs sur l'espier de Bergues, 1423 : une croix ancrée, accompagnée au 4<sup>e</sup> canton d'un rencontre de bœuf. C. : un moulin à vent. L. : *S Tassin Courteheuse* (Ibid., l. 13, 14, 376).

**Courtins** (Henri), échevin de la cour d'Anhée, 1342 : deux coutres adossés, posés en chevron renversé, les pointes enfoncées dans un cœur. L. : ✠ *S Henrici Courtin* (Namur, N° 666).

**Courtois** (Guillaume), échevin du *bijvang* de Lierre, 1617 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois pals; au franc-quartier chargé d'un flanchis; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un arbre. C. : un lion issant (Malines) (voir **Rat**).

**Courtrai**. *Sohiers de Cortrai*, chevaliers, 1231 (u. st.), janvier : type équestre, fort cassé; le bouclier et la housse à quatre chevrons. L. : ..... *Sayheri de* ..... Contre-seel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Sigill' Sayheri de Cortrai* (Chartes des comtes de Flandre, N° 39).

**Courtrai** (*Sohiers de*), chevalier, homme du comte de Flandre, scelle à Ypres, 1312 (n. st.) : quatre chevrons. L. : . . . . . de *Covtrai* (*Nanur*, N° 383).

— Jean van *Cortrike*, *knape* (suppôt) du métier des courtiers, à Bruges (voir **Handzaeme**), 1324 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois étoiles. L. : ✠ *S Ian van Cortrike* (*Ibid.*).

— *Elizabeth*, *relictā olim Zigeri dicti Cortrasii*, *militis*, et son fils (ci-dessous) reçoivent, du duc Jean de Brabant, 40 livres de vieux gros, pour la vente de deux destriers, 1339 : dans le champ du sceau rond, petit module, dame debout, tenant, de la main droite, un écu à quatre chevrons. L. : ✠ *S . . . . . singnor Soier de Co . . rai* (Chartes des ducs de Brabant, N° 488).

— *Zigerus dictus Courtrasii, iunior, miles*, fils de ladite dame, 1339 : diapré, à trois chevrons et à la bordure engrêlée. L. : *S' Sohier de Covtray cheul* (*Ibid.*) (voir **Brakel**).

*Le seigneur de COURTRAEY, d'or, à cinq chevrons, le premier coupé, tout deuelles et crye: Haerlebeque! Haerlebeque!* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchele Noblesse de la Contée de Flandres*.)

— (La ville de), 1372 : un chevron et une bordure engrêlée. T. : deux hommes sauvages, sans massues. L. : ✠ *Sigillum ville cartracensis (!) ad causas* (Chartes des comtes de Flandre).

*COURTROY* (ville) : d'argent, au chevron de gueulle, à la bordure dentelé de mesmes (CORN. GAILLIARD, *op. cit.*).

— *Lievin de Courtray, ayant charge de tenir les contes, lettres et registres, a lencontere de Jehan de Nokere, mon frere, receveur du beghinaige en Bruges, et aussy de estre receveur quant mestier est*, 1440 : un château, ou porte, les trois crénaux (tourellés) sommés, chacun, d'un arbre. L. : *S Lievin van Co . . . . .* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 378).

— *Liévin de Courtray*, homme de fief du comte de Flandre, 1446 : dans le champ du sceau, un château, ou porte, crénelé, à la toiture aigüe. L. : . . . . *uin van . . . tricke* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 239).

L'acte de 1446 a trait à des réparations à la cense de *Ziesselles* (Sjüssele).

**Courtraisien**, voir **Grammene**, **Courtrai**, **Moerkerke**.

**COUSBROUC** (Gilles van), échevin de Lebbeke, 1428, 30 ; homme de fief du château de Termonde, à Lebbeke, 1430 : un soc de charrue. L. : *S Gill . . van . . . . roe*. (*Zwijveke* ; Fiefs, N° 3909-10, et C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 70-71).

— *Josse van Cousbrouck* tient, dudit château, un fief

à Opwijck, 1513 ; scelle pour son frère Martin, feudataire à Lebbeke et à Saint-Gilles (Termonde), 1513 : un trèfle, surmonté de deux étoiles (Fiefs, N° 4257, 3975 et 4405) (voir **Bolle**).

**Cousin**, Jacques *Cosijn*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Berg-op-Zoom ; i. t. : 69 1/4 moutons, 1374, 5 : une croix, accompagnée aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cantons d'une étoile à cinq rais, et un bâton bretessé, brochant sur l'écu. L. : ✠ *Si Iacob Cossein* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 12, fig. 314).

— (Robert), avocat à la cour de Mons, 1636 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois fleurs tigées (?) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un fretté. Sur le tout : un écusson écartelé, chaque quartier à la croix (!). C. : une fleur tigée (E. G., l. 368).

**Coussens** (L.), religieux de l'abbaye royale de Saint-Pierre, près de Gand, et curé de Saffelaere, évêché de Gand, remet au gouvernement autrichien l'état des biens de son église, 1787, le 4 avril : de gueules au chevron d'azur (!), chargé de trois étoiles à huit rais et accompagné de trois bas (*kouzen*). L'écu, ovale, dans un cartouche (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46618, *passim*).

**Coustain**, voir **Stoppelare**.

**Coutel** (Jean) se porte, avec quatorze autres, caution pour le duc de Brabant, envers le duc de Bourgogne, 1416 : une fasce, chargée de trois couteaux, posés en bande. T. : un ange. L. : *S Ian Couteel* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Thomaes**).

— *Goessin Couteel*, échevin de Termonde, 1324, 7 : un couteau, à lame arrondie. L. : *S Gosewin Covtel* ; 1337 : même écu. L. : *S Goesin Covtel* (*Zwijveke*).

**Coutelier**, Antoine *Coutllir*, échevin de la court et justice de Jumetz, en la ville de Nivelles, par terre empruntée, 1546 : un sanglier passant, sur une terrasse. L. : *S Antho . n . [le] Covtelir* (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

**Couterman**, voir **Berghe** (1432).

**Coutereel**, *Johannes dictus Couthereel*, échevin de Louvain, 1332 (n. st.), 32 : un écusson plain et une bordure engrêlée ; au franc-quartier brochant chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : ✠ *S Johann . s dēi . o . . . . eel scabi lovani* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Peter Quitereel* reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, une assignation de 1334 moutons, sur la ville de Louvain, *van alrehande scoude die ic voer hen betaelt hadde, ende daer si mi ende mijne dochter oec liftocht voer bewijst hadden*, 1360, 12 novembre ; *Peter Coutereel* promet auxdits

princes de leur rendre les lettres *alsic hebbe sprekende van der capitainsscape van Loven* et constituant la pension viagère de 1400 vieux écus, par an, que la ville de Louvain lui a donnée, 1361, 19 octobre : même écu, mais sans la bordure. L. : ✠ *S' Petri dict' Koutereel* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1729 et 1742).

**Coutereel** (Jean) reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une indemnité de 72 vieux écus (guerre de Gueldre), 1395, 6, 7, 8 : même écu, mais au filet, brochant sur le tout. L. : ✠ *S' Jan Coetteriel* (Ibid.).

La quittance de 1398 le dit fils de Pierre.

**Couthals** (Pierre), bailli et receveur de Cruibeke, 1446 : une rose, accompagnée de trois étoiles à cinq rais, rangées en chef. L. : *S' Pieter C. . . . . ls* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 67-68).

— Pierre *Couthals*, échevin de *Baersele* (Basel) (Waes), 1436 : une rose, surmontée de trois étoiles à cinq rais. L. : *S' Pieter Covtals* (M. le Baron de Maere d'Aertrijcke).

— Pierre *Cauthals*, même qualité, 1450 : même écu, mais les étoiles à six rais. L. : . . . . . *tals* (Ibid.).

— (Pierre), homme de fief du duc de Bourgogne, au Pays de Waes, 1471 : une rose ; au chef chargé de trois étoiles à cinq rais. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S' Pieter Covthals* (Ibid.).

**Couture**, voir **Leuze**.

**Couvreux** (François le), échevin du monastère de Géronsart, à Erpent, 1529 : une marque de marchand (Mélanges, c. 156) (Fig. XLI).

**Couwael** (Simon) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1583 : une fasce, chargée d'une oie (cygne ?), nageant sur une eau. C. : l'oiseau de l'écu, essorant. L. : . . . . . *ters* et . . . . . *el* (U.).

**Couwenhoven** (Ewout van), 1656 : une croix. Cq. couronné. C. : un vol. L. : *Eewort van Covwenhoven* (U.).

Les trois personnages du nom de van Couwenhoven scellent en qualité d'échevins de Rotterdam.

— (Jacques van), 1667 : mêmes écu et C. Cq. couronné. L., posée au bas du sceau : *Kovwenhove* (U.).

— (Cornille van), 1661 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, trois poissons, posés en fasce, rangés en pals ; au 2<sup>d</sup>, trois fruits (grenades ?), tigées. C. : un poisson de l'écu entre un vol. L. : *S' Cornelis van Covwenhoven* (U.) (voir **Coudenhove**).

**Coux** (Jean-François de), curé de Jandrenouille, diocèse de Namur, district de Hamut, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son

église, 1787, le 28 avril : de gueules au lion (le haut de l'écu est un peu fruste). L'écu dans un cartouche. C. : une étoile (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46357).

**Cove[n]lentzer** (Jean), échevin de Remich, 1543 : trois marteaux, accompagnés en cœur d'une rose (C. C. B., Acquits de Brabant, N° 2133).

**Koverstein**. Jean van *Coversteijn* a été investi, par le comte de Clèves, *mit den huijse ind have toe Libberhuitsen* (Lieberhausen) et déclare qu'il l'habitera lui-même, 1413 : une aigle. L. : ✠ *S' Johan v Koverstein* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 699).

**Coviers**, voir **Leeuw**.

**Cox** (Jean), homme de fief du damoiseau Jean van *Bailleth*, dans sa cour féodale de Neerlinter, 1524 : une étoile à huit rais (Diest, liasse de Neerlinter).

— Georges *Cocx*, échevin de l'abbé d'Heijlisse, en sa cour de Noduwez, 1544 : une fourche, les fourchons reliés au milieu par une tige transversale. L. : *Gorge Kock* (Heijlisse).

**Kra** (*Hans*), van *Prage* (Praeg, Prague ?) reçoit une rente viagère, par le receveur de Tirlemont, 1415 (n. st.) : une corneille. L. : . . . *ns Kra* (Chartes des ducs de Brabant).

**Crabbe**, voir **Crabbé**, **Winter**.

D'après l'armorial de Saint-Trond, une famille Crabbe portait : d'argent à trois mouchetures d'hermine de sable.

**Crabbé** (Damoiseau Norbert-Joseph-Benoit de), seigneur d'Oplinter, conseiller de la ville de Louvain, résidant *illec*, collateur de fondations en l'église Sainte-Geneviève, à Oplinter, 1787, le 6 avril : trois mouchetures d'hermine ; à la bordure engrêlée. L'écu ovale. C. : un bouc issant entre un vol (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46366) (voir **Crabbe**).

**Crabeels**, voir **Kerrenbroeck**.

**Crabel** (Henri), le vieux, 1450 : un échiqueté. C. : un vol (C. C. B., c. 465).

— (Henri), le jeune, 1450 : même écu, brisé d'un écusson en cœur à la fasce (**Borssele** ?). Même C. (Ibid.).

Les deux Crabel, père et fils, scellent le contrat de mariage d'Adrien van Borssele, seigneur de Brigdamme, avec Marie van *Zubburch* (Souburg), qui les appellent leurs parents (*neven*).

**CRAECHOVE[N]** (*Symon dictus de*), échevin de Louvain, 1343, 4 (n. st.), 4 : une aigle éployée (!). L. : ✠ *S' Simonis d. . . . . ehove scabi lova* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (*Johannes de*), échevin de Louvain, 1326, 7, 43,

44 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une aigle éployée. L. : ✠ *S' Iohis de Craehoue scabi loua* (Ibid. et M. Rouffart).

**Craenbout** (Jean), receveur de la ville de Bruxelles, 1488 : trois macles, accompagnés en cœur d'une fleur de lis, au pied coupé. L'écu suspendu à un arbre (E. G., t. 356).

**Craenhals** (*Henricus*), miles, échevin de Bruxelles, 1394, 1404 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois fleurs de lis, au pied coupé; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion couronné. Cq. couronné. C. : une tête et col de dragon (!) entre deux plumes. L. : *S' Hērici Craenhals militi' (Afflighem et Bruxelles)*.

**CRAENWIJCK** (Rasse van), échevin de Saint-Trond, 1417, 21 : une bande. Cq. couronné. C. : une tête et col de licorne (Abb. de Saint-Trond, c. 6 et 8).

**Craesard** (Jean), échevin de Tervueren, 1393 (n. st.) : une force renversée, accostée en chef de deux étoiles à cinq rais. L. : *S Ian Crasart* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**Craessart**. Henri *Crassart*, échevin de Tervueren, 1422 : un marteau, accosté d'un buste de femme, de face, et d'une truelle ovale. L. : *Heinric Craessaert* (Ibid.).

**Craije**, voir **Hofstade**, **Semal**.

**CRAIJENBROUCK** (Jean van) remet, pour Antoine van den Eede, fils de Liévin, l'aveu d'un fief relevant du château et Vieux-Bourg de Gand, 1589 : une fasce, chargée de trois coquilles, accompagnée en chef d'un lion léopardé et en pointe d'une corneille. C. cassé; on voit une partie d'un vol (Fiefs, N° 2831).

**CRAIENHOVEN**, voir **CREIJENHOVEN**.

**Craijesteijn** (Simon van) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1620 : trois corneilles. C. cassé (U.).

**Craijewerre** (*Hughe de*), échevin de *Stuijs* (L'Ecluse), 1324 : trois corneilles. L. : *S' Hoghe de Crayewere* (Sainte-Pharalide).

**CRAIJEWERVE**. *Meus, filius Meus* (sans nom de famille), échevin de *Stuijs* (L'Ecluse), 1323 : plain; au chef chargé de trois merlettes. L'écu muni d'une bordure endentée. L. : ✠ *S' B . . tmevs vā Crayewerve* (Ibid.).

**Crainhem**. *Michaelis de Crahem, miles, dominus de Budinges* (Budinges), 1260 : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une merlette (*Heijlissen*).

— **Ernoz**, sires de *Crahem*, chevalier, 1263 : même écu que *Michaelis*. L. : ✠ *Sigillum Arnoldi de Craenem* (Chartes des comtes de Flandre, N° 109).

**Crainhem**. Léon de *Craienhem*, chevalier, *ame et foiable* du duc de Brabant, 1333 : même écu (fort endommagé) (*Namur*, N° 332).

— Arnould, seigneur de *Craijenhem* [et de *Goijck*], *cher et ame chevalier et conseiller fiable* du duc de Brabant, 1334 : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une corneille. L'écu posé sur une aigle. L. : ✠ *Sigill Arnoldi d . . . . de Crayenem* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 311 et 342).

— *Leonius de Craijen[n]em*, chevalier, scelle des actes de Jean, duc de Brabant, 1335, 36 : une croix, chargée de cinq coquilles et accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une corneille. L. : ✠ *Sigillum Leoni de Crayenhem militis* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 342 et 364; Mons, Abb. de Bonne-Espérance) (Pl. 12, fig. 311).

— *Leo de Crayenem, miles, fidelis* dudit duc, 1337, 8 : même écu qu'Arnould. L. : ✠ *S' Leonu de Craienhem dni de Wemmele* (Abb. de Saint-Trond, c. 5<sup>bis</sup> et 7, et Chartes des ducs de Brabant, N°s 380 et 382).

— *Leonius de Craijnem, senescalcus Brabantie, miles*, s'engage, moyennant 93 livres de vieux gros, à servir ledit duc, *cum quatuor militibus, una nobiscum, et viginti tribus armigeris*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 août 1338 : même écu. L. : *S' Leonii de Craienhem dni de Wemmele* (Chartes des ducs de Brabant, N° 425).

— Daniel van *Craijenhem*, seigneur de *Wemmele* (Wemmel) et de *Biergis* (Bierges) (voir **Quaderbebe**), 1356 : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une merlette. Volet de l'écu. C. : un vol de l'écu. L. : ✠ *S Dan . . de Craie . hem dni de Wemmele* (Ibid., N° 947).

— Monseigneur Daniel de *Craijenhem*, chevalier, *feal et aimé* du duc et de la duchesse de Brabant, 1361 : même écu. C. : une tête et col d'âne d'hermine, terminé en volet. L. : *S Da' de Crainē dni de Wemmele Z de B'g'* (Ibid., N° 1737).

— Jean van *Craijenem* reçoit, du Brabant, pour le seigneur de Schoonvorst, 100 moutons, *die hi gheleent hadde aen coste van den lantrede over Maze*, 1365, 28 novembre; Jean van *Craijnem* reçoit, du Brabant, un acompte de 125 moutons, 1366 (n. st.), 20 janvier : même écu, mais brisé en cœur d'un besant, au tourteau. L. : ✠ *S' Johi's de Cray . . em* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 2011, 2022).

Au 1<sup>er</sup> canton, il y a une corneille, au lieu de la merlette. Le paiement de 1366 est également fait au profit de Schoonvorst.

— Arnould van *Craijenhem*, chevalier, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Vosselaer; i. l. : 2400 moutons, 1374 : même écu que *Michaelis* (1260). L. : ✠ *S' Arnoldi dci de Craeine milit'* (Ibid.).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. LXXXVIII.

Fig. 1. Henri de *Ferrières*  
Fig. 2. Jean de Montbray  
Fig. 3. Jean de *Moulins*

} Chevaliers, cautions du roi d'Angleterre  
envers le duc de Brabant (1339).



Il était seigneur de Grobbendonck. Cela résulte d'une quittance, de la même année, qu'il scelle, du même sceau, pour Henri, bâtard de Craijnem, jadis prisonnier à Buisweiler, sous le sire de Vorsseleer; l. t. : 106 moutons (Chartes des ducs de Brabant).

**Crainhem.** Arnould van Craijnhem, chevalier, seigneur de Grobbendonck, reçoit, de la duchesse de Brabant, *van gratien ende niet van rechte*, 25 moutons d'or, *alse zij hadde ane die van Ouden, mids dien dat zij thuijs bleven ende niet en trocken in mijnre lieven vrouwen vors. orloghe nu lest werf voere den Grave ieghen den hertoge van Gelre*, 1387 : même écu. L. :  $\text{✠}$  S' Arnoldi de Craein milit' (Ibid.).

Au 1<sup>er</sup> canton, une merlette.

— Arnould van Craijnhem, reçoit du Brabant, des acomptes sur 1100 francs (guerre de Gueldre), 1396 (n. st.), 6, 7 : même écu. L. : S' Arnoldi dei Craeine militis (Ibid.).

Au 1<sup>er</sup> canton, une cornelle.

— Arnould van Craijnhem, seigneur de Grobbendonck, reçoit de ladite duchesse un acompte, 1398 : même écu (Ibid.).

— Messire Ernoul de Craijnhem, seigneur de Grobbendonck, conseiller du duc de Brabant, à Ivoix et à Bastogne, 1411 : dans le champ du sceau, un cq. cimé d'une corneille entre un vol. L. : S' Aert van Craeynhem (Luxembourg, c. V, l. XVIII, Nos 13 et 14) (voir Collaij, Stevoort).

*De Grimbergse oerlog* (voir ci-dessus, T. I, p. 107) blasonne ainsi les armes de heer Arnout van Craijnem : *Van claren goude, ende daerin | Een cruce van kelen, meer no min, | Van sable een craye ster | Staende in 't overste quartier* | (I, v. 3522-5).

Voici, d'après GELRE, le blason de son contemporain, her Arnt van Craynem, Brabançon (XIV<sup>e</sup> siècle) : d'or à la croix de gueules, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une merlette (!) de sable. Le cq. d'or. Volet d'argent, doublé d'azur. C. : un chapeau de tournoi d'argent, sommé d'une cornelle (!) de sable et garni d'un vol, parti d'argent et de sable.

**Crakebeen** (Michel) promet au comte de Flandre de le servir, avec les siens (*maghen ende vrienden*), en cas de guerre, 1318 (n. st.) : une jambe humaine, en pal, accostée de deux pots pansus, à long col et à anse rectangulaire. L. :  $\text{✠}$  S' Michaelis d'ci Crakebeen (Chartes des comtes de Flandre, N° 1346).

L'*Inventaire analytique* l'appelle, erronément, Crakebun. Comp., *ibid.*, le N° 1338).

**Cralingen** (Daniel van) et Dirck van der Spaengen donnent un *vidimus* de l'acte, de 1335, par lequel feu le comte de Guillaume de Hollande a doté sire Daniel van Matenese, chevalier, de terres, près de Schiedam, etc., *om sijn huijs ter riviere dat hi van ons houdt mede op te doen timmeren*, 1413 : une étoile à huit rais, au lambel brochant. Cq. couronné. C. : deux cornes de bouf adossées. S. : deux

hommes sauvages, sans massues. L. : S' Danel vā Cralingh . . (Hollande).

**Cralingen** (Ogier van), non cité dans le texte, scelle une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : sur la queue de parchemin portant son sceau, on lit : *die baliu van Delflant* : une étoile à huit rais. L. :  $\text{✠}$  S' Odsier van Cralinghe (Ibid.).

Voici, d'après GELRE, le blason de Cralingen, vassal du « duc » de Hollande : d'or à l'étoile à huit rais de gueules. Capeline d'argent. C. : deux cornes de gueules, affrontées. Dans le manuscrit de GELRE, son nom a été retouché par une main plus moderne et transformé en : h<sup>m</sup> Rogier vā Cralingen.

**Cramadars** (Gilles), échevin de Liège, 1268, 80, 8 : quatre membres de lion, mouvant des bords de l'écu, les 2 de senestre contournés. L. : S' Egidii dei Crasadar scabini leodiens (C. de B.).

**Crampe** (Zegher) scelle pour Gilles van Hecke, mari de damoiselle Liegiaerde, fille de Jacques Breijdels, 1491 : un filet en barre, accompagné de onze losanges, six (3, 2, 1) à dextre, cinq (1, 2, 2) à senestre. S. dextre : un griffon. L. : S' Zeghere . . . . pe (C. C. B., Acquits de Lille, l. 380).

**Crane** (Leonius dictus), échevin de Bruxelles, 1317-9 ; deux sceaux, 1<sup>o</sup>, 1317-8 : un parti-émanché (sans hermine) ; au franc-quartier chargé d'une grue. L. L., 1317-8 :  $\text{✠}$  S' Lionii dei Crane ; 1319 :  $\text{✠}$  S' Leony dicti Crane (Bruxelles).

— (Henricus dictus), échevin illec, 1337 : parti-émanché d'hermine et de . . . ; au franc-quartier chargé d'une grue. L. :  $\text{✠}$  Sigill' Henrici dei Craene (Ibid.).

— (Johannes dictus de), échevin illec, 1380, 1 : même écu. L. : S' Ian de Crane (Chartes des ducs de Brabant, Bruxelles et Ch. et doc. div., c. I).

— (Charles de) tient, du château de Furnes, un fief à Wulveringhen, 1420, 1, 3 : d'hermine à la bande, chargée de trois fermaux ronds. Cq. couronné (?). C. : une tête et col de grue. C. : deux aigles. L. : S' Karel de Crane (Fiefs, N° 1113, etc.).

GELRE donne ainsi l'écu de Her Boudin de Crane, homme du comte de Flandre : d'hermine à la bande de gueules, chargée de trois fermaux ronds d'argent.

*Le seigneur de BRAEYMONT : d'ermynes, à la bende de gueulle, à troes agles d'or.*

*La mayson surnomé DE CRANE : pareilles, execept, au lyeu des agles, freseault d'or* (CORN. VAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Une autre famille de Crane, en Belgique, porte : de gueules à la grue d'or, avec sa vigilance d'argent, posée sur une terrasse alésée de sinople. C. : une grue issante, essorante, d'or.

— (Pierre de), échevin et *cuerer* du métier de Furnes, 1407 (non cité dans l'acte), 1407 : d'hermine à la bande, chargée de trois fermaux ronds et accompagnée au canton senestre d'une corneille (corbeau).

L. : . *Piet* . . . . . *Cran* . . (C. G. B., Acquits de Lille, l. 93, 94).

**Crane** (*Omaer le*), même qualité, 1443; reçoit une rente sur l'espier de Furnes, 1461: écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'hermine à la bande, chargée de . . . ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois épées, les pointes en bas, posées en bande, rangées en barre. C. : une grue essorante, issante. L. : *Sigillu Omaer de Crane* (Ibid., 93, 94, 395).

— (*Omaer de*), chevalier, *landhoudere*, 1438; échevin et *cuerheer*, dans ledit métier, 1470: écartelé, comme *Omaer* en 1443 et 1461, la bande chargée de trois fermaux ronds. Même C. L., 1438: *Sigillu Omaer de Crane*; 1470: *Sigill Omaer de Cranne* (Ibid., l. 93, 96).

— Jean de *Craene* tient, du château de Furnes, des fiefs à Wulveringham, 1502: même écu que Charles. C. : une tête et col de grue entre un vol. L. : *S Ian de Crane* (Fiefs, Nos 4116-7).

— François-Joseph de *Craene*, échevin de Malines, 1768: de gueules à la grue, avec sa vigilance (sans terrasse!). L'écu dans un cartouche. C. : une grue essorante, issante. L. : *Franciscus Josephus de Crane scab mechl 1767* (sceau, plaqué, sur un morceau de papier et une hostie) (M. Louis Stroobant, à Gand).

**Cranendonck** (Jacques van), 1575, 90, 1, 1603: trois flanchis. C. : un flanchis entre un vol (Malines).

— (Jacques van), 1597, 9, 1602: même écu, brisé d'une bordure engrêlée. Même C. (Malines).

— (Jacques van), 1614, 5: trois huchets, 1 au canton senestre, 2 en pointe; au franc-quartier chargé de deux poissons adossés, les têtes en bas. C. cassé (Malines).

Les trois personnages du nom de van Cranendonck scellent en qualité d'échevins de Malines.

**Cranz** (*Gerardus dictus*), *frater scabinorum coloniensium* (Cologne), 1278: une fasce de trois macles en chef. L. : *S Ger* . . . . . *rans* (Ville de Cologne, 438).

**Craon** (Amaury, sire de); son oncle, monseigneur Florent Berthout, seigneur de Malines, ayant répondu, envers lui, pour 1000 livres tournois, dont 500 avaient été prêtées à son frère, l'évêque d'Utrecht, et ce « par nostre cher seigneur et pere que Dieu absolve, sire de Craon, » et 500 à sa sœur, Sophie Berthout, dame de Bréda, « par nostre chere dame et mere madame Mahaut, dame de Craon, » . . . octroions de grace que execution nen puisse estre faite sur nostre dit oncle ne sur ses biens, durant le temps de sa vie; Paris, le lundi es octeves de la Thephanie, 1325: type équestre; le bouclier, l'ailette, la housse et l'écu du contre-scel à un losangé. C. et ornement du chanfrein: un lion

léopardé entre deux plumes. L. : *S' Amaur* . . . . . *evr d* . . . . . *on chevalier* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 302).

**Craon** (Jean de), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 536 moutons, 1374, 8: dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés et une cotice brochante. L'écu sommé d'un cygne essorant. S. : deux léopards accroupis. L. : *Iehan de Craon ch' r* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Croy**).

GELRE blasonne l'écu du *here van Craen*, homme du roi de France: losangé de gueules et d'or. Il donne à *her Peter van Craen*, sans indication de nationalité: losangé d'or et de gueules, au bâton d'azur brochante. C. : un buste d'enfant, le front ceint d'une couronne de roses (d'argent? non coloriée), vêtu d'azur (terminé en violet), entre un vol d'or.

**Cras**, voir **Kratz**.

**Crasart**, voir **Craesard**.

**Craspournient** (Pierre), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1368: un couteau, à lame arrondie, posé en bande, accosté de deux étoiles à cinq rais (Mons, Sainte-Waudru, Q, l. *Quévy*).

— (Jean), clerc de la cour de Mons, reçoit, du châtelain d'Aymeries, une pension pour Frère Philippe *le Ducq* (et *Duck*), *men grant signeur*, 1374, 5, 83: trois étoiles, la 2<sup>e</sup> chargée d'un anelet; au bâton brochante. L. : *S Iehan Crasp'ernient* (Ibid.) (Pl. 12, fig. 313).

**Kratz** (Adolphe), écuyer, scelle un acte de Jean vamme Steijne, chevalier, drossard de *Leuvenberg*, 1374: plain; au chef chargé à dextre d'un croissant tourné. Cq. couronné. C. : un vol. L. : *S' Adolphi Craci de Wintern* (Dusseldorf, *Col.*, N° 962) (voir **Winter**).

GELRE donne à *Her Cras van Oudendorp* (un *Cras?*), homme de l'évêque de Trèves: d'argent à l'écusson de gueules, accompagné en chef à dextre d'un anelet d'or. Cq. d'or. Capeline partie d'argent et de gueules. C. : deux oreilles d'âne d'argent et de gueules, attachées au cq. au moyen d'un seul lien d'argent.

**Crau** (Gilliart le) (et *le Crau, dit le Baccre*), homme de fief du Hainaut, 1506, à Braine-le-Comte: deux poissons affrontés, accompagnés au point du chef d'un flanchis. L. : . . . . . *Baccre*. La partie supérieure du sceau est cassée (Archives de l'église de Braine-le-Comte).

**Crauthausen**. Henri van *Cruythusen*, chevalier, bon ami du comte de Neuenahr, 1466: un lion. C. : un vol (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 532).

**CRAWYNCKEL** (*Bela van*), femme de Herman van *Lievendaill*, disant sceller de son propre sceau, 1401: une fasce, accompagnée de trois (2, 1) aigles, les 2 supérieures contournées. L. : *S' Gobelini d' Srede* (Dusseldorf, *Col.*, N° 1182).

Fahne, Coeln., etc. *Geschlechter*, II, p. 79, qui reproduit cet écu, mais en représentant la 3<sup>e</sup> aigle également contournée, a pris ce sceau, à tort, pour celui de *Bela*, ne s'étant pas donné la peine d'en lire la légende.

**CRAWINKELE** (*Johannes de*), miles, ministerialis de l'abbé de Werden, 1315 : une fasce, chargée de trois corneilles. L. : *S' Iohannis de Crawinkele* (Dusseldorf, Werden, N° 79).

Voici, d'après GELRE, l'écu d'*Arnt van Krajevinkel*, homme de l'évêque de Munster : de gueules à la fasce d'argent, chargée de trois merlettes (1) de sable.

**Crebber** (Léonard), vicaire en l'église paroissiale de Ruremonde, évêché de Ruremonde, province de Gueldre, 1787 : trois crabes. C. : un crabe (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46593, pas sim).

**Creeft**, Godefroid van den *Creefte*, jadis prisonnier à Bâsweller, sous Louis de Namur ; i. t. : 1480 moutons, 1374 : une coquille ; au chef chargé de trois merlettes. L. : *S' Godevert vaden Creefte* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean van den), héritier de son père, ledit Godefroid, reçoit un acompte, du chef de Bâsweller, 1384 ; écoutète de Maestricht, pour l'évêque de Liège, 1386 ; bourgeois de Maestricht, il donne au receveur de la duchesse, *illec*, quittance, du chef de revenus provenant des accises de cette ville, 1387, 9 : même écu. L. (1386) : *S' Ioh'is va de' Creefte* (Ibid.) (Pl. 12, fig. 314).

— (Jean van den), échevin de Maestricht, 1414 : même écu. L. : *S' Iohan van den Kreef. scepe Triecht* (Ibid.).

— (Nicolas van den), échevin de Brusthem, 1615 ; échevin de Saint-Trond, 1616, 7 : trois lions couronnés. C. : un lion couronné issant (Abb. de Saint-Trond, c. 14, Ordange).

La famille de Creeft, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, porte : d'argent à trois lions de sable, armés, lampassés et couronnés de gueules. T. : deux hommes sauvages, armés de leurs massues, ceints et couronnés de feuillages au naturel.

**Creeminck** (Gilles) scelle pour Josse van der Elst, mari d'Elisabeth van der Straten, laquelle tient, du perron d'Alost, un fief à Erongem, 1314 : un chevron, accompagné en pointe d'une croisette, et une bordure engrelée (Fiefs, N° 4869) (Pl. 12, fig. 315).

**Créhange**. Jean van *Criehingen*, chevalier, jadis prisonnier à Bâsweller, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant ; i. t. : 2052 moutons, 1374, 7 : une fasce. C. : un vol de l'écu. L. : *S' Iohis dni de Crychingen* (Chartes des ducs de Brabant). Dans la charte le nom est tronqué en : *van Crayhem*.

Le sceau de 1377 est tombé.

— *Johan, herre zu Crichingen*, et *Irmengart von*

*Pittingen* (Pittange), sa femme, déclarent que feu leur beau-père et père respectif, *her Arnolt, herre zu Pittingen und zu Dagstul*, et sa femme, *Margrethe von Biezen* (Bissen), ont tenu en gage, de sire Jacques et de sire Jean, frères *von Ruldigen* (de Raville), un quart de la part de ceux-ci *an den vesten Dagstu[h]l und Welligen, an burgen, an vurburgen*, lequel quart lesdits époux ont reçu, ainsi que le village de *Geywitre* (Gehweiler), avec toutes ses appartenances, et le village de *Brymswitre* (Primsweiler), avec appartenances, et la moitié de la part des deux frères à Welligen, et leurs propriétés à *Russeln* (Rosseln), pour une somme de 4241 1/2 florins de Mayence, *als von dem schaiden, verlust und gefenckenisse wegen, als uns swigherherre und vader seliger . . . mit andern sinen magen und frinden, die er den zweien brudern von Ruldigen sinte und gebeden hatte und by in niderlagen und gefangen wurden bin Lutzstein, do sy die herren von Bitschen* (Bitche) *nyder wurffent, und er mit sinen magen und frinden mit den egenanten gebrudern gefangen wurden*. Lesdits époux reconnaissent, ensuite, être convenus, avec leurs chers parents (*nevin*), sire *Wynmar* et sire *Erhart von Gymnich*, frères, seigneurs respectivement de *Dudelingen* (Dudelage) et de *Berperch* (Beaupère), à qui ils doivent 1686 florins du Rhin, le père de ces deux frères ayant été fait prisonnier avec ledit seigneur de Pittange, de leur céder cette somme sur leur gage ci-dessus spécifié ; ce qu'ils font. Donné en 1405, *uf donrestag nest vur dem heiligen Phingest dage* ; le sceau du mari est tombé. La dame : dans le champ du sceau, rond, deux écus : A, une fasce. B, une croix recercelée (**Pittange**). L. : *S' Irmegard de Pittinge* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 347).

Est citée, comme bénéficiant de cette cession : *Lise von Elter* (d'Autel), femme dudit *Erhart von Gymnich*.

**Créhange**. *Johan van Crichingen*, fils desdits époux, *Johan et Irmengart de Pittange*, 1405 : une fasce. C. : un vol, chargé d'une fasce. L. : *Ioha von rychingen* (Ibid.).

— *Johann, her zu Crichingen und zu Pittingen*. Jean de Boulay, seigneur de Soleuvre, et d'autres, co-seigneurs *zu der dutscher Veltz* (Larochette), 1464 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un fer de moulin. Même C. L. : *S' Iohan her zu Crichingen vnd zu Pittingen* (Ibid., N° 1264).

— (Guillaume, seigneur de) et de Pittange, 1539 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix ancrée (**Pittange**). Même C. L. : *Wim hr z C . . . inch vnd Pittingen* (Archives grand-ducales, à Luxembourg).

Voir l'analyse de l'acte de 1539 dans : *Chartes de la famille de Rheinach, déposées aux Archives du Grand-duché de Luxembourg* (1877), p. 486-7.

**Créhange** (*Wiric*, seigneur de) et de Pittange, 1630 : mêmes écus et C. (Couvent des Dominicains, à Luxembourg).

GELNE donne ainsi les armes de *Her Hans van Kriekinghe*, homme de l'« évêque » de Trèves : d'argent à la fasce de gueules, Cq. d'or. Volet d'argent. C. : un vol de l'écu.

**Crehen**. *Reynerus, advocatus de Kerhaijn*, armiger (voir **Racourt**), 1339 : trois forces renversées; au franc-quartier brochant, plain (hachuré). L. : *S' Renier voue de Crehen* (Chartes des ducs de Brabant, N° 510).

— *Jean van Creheijn*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc; i. t. : 20 moutons, 1374 : deux manches mal-taillées, en chef, accompagnées au point du chef d'une petite étoile à cinq rais et en cœur d'une petite rose. L. : . . . *han de Crehen* (ibid.) (voir **HAUCHERY**).

**Kreycier**, voir **Wyse**.

**CREIJENHOVEN** (*Gossuin van*), juge à Lakerfeld, 1388 : de . . . à l'écusson plain, accompagné de trois merlettes, rangées en chef. L. : *S' Gossuin van Craienhoven* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 605).

**CREIJENSCOTE** (*Robertus de*) fait, avec Thierry, seigneur de Voorst, et d'autres, une obligation à des juifs, 1347 : une corneille. L. : *S' Roberti d' Creyenscot* (*Geld.*).

**Creijinc** (*Jean*) (et *Creinch*), échevin de Zutphen, 1372, 6 : un chevron, accompagné en chef de deux corneilles et en pointe d'une croisettes recercelée. L. : . . . *annis C. eyinc* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean, à Arnhem).

**Creijt** (*Jean*), receveur de la duchesse de Brabant, 1406, 7 : deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir (un peu fruste). L. : *S' Iohannis Kreijt* (Chartes des ducs de Brabant).

**Kreytz** (*Jean*), *erfplumer* de l'archevêque de Cologne, 1371 : un fascé et un lion couronné, à la queue fourchée, brochant. C. : un pied de cerf (?), recourbé à dextre (Dusseldorf, *Col.*, N° 915) (voir **Friemersheim**).

**Kremer** (*Jean de*), échevin de Helmond, 1418 : une balance, surmontée à dextre d'une étoile (Helmond).

— *Jean-Gabriel Cremer, canonicus howardiensis*, scelle un acte, daté *Bonnae*, 1759 : trois étoiles en chef, mal ordonnées, et un croissant (?) en pointe. C. : une étoile. Le C. est accosté des lettres H-C (Notariat général, *Varia*, A. G. B.) (voir **Schnitzler**).

— *Jean-Baptiste Cremer*, prêtre, *bénéficiaire*, habitant, à *Billburg* (Billburg), une maison appartenant

au *bénéfice* « *ad Sanctum Joannem Evangelistam* », en l'église de *Billburg*, 1788 : une fasce, chargée de trois roses, accompagnée en chef de trois feuilles de tilleul et en pointe d'un chevron, accompagné de trois feuilles de tilleul. L'écu ovale (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46381) (voir **Spee**).

**Crendal** (*Jean-Nicolas*), curé de la seigneurie de *Clerff* (Clervaux) 1787; curé de *Weicherdingen* (Weicherdange), 1788, le 10 mai; remet au gouvernement autrichien les états des biens afférents à ses cures : d'azur au calice, accosté de deux étoiles, aux flancs. L'écu dans un cartouche, sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux perles (cachets, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46586 et 46591).

**Crepeins** (*Willames*), échevin de Jodoigne, 1359 : une tour, ou porte crénelée, accompagnée de trois roses, 2 aux flancs, 1 en pointe. L. : *Willame . . . epin* (Abb. de la Ramée, c. 3178, A. G. B.) (voir **Crespin**).

**Crépon**, voir **Wihogne**.

**Créquy**. *Baudouin de Crequi*, sire de Sains et de Wamin, chevalier, 1345 : un créquier (non fruité) et une cotice brochante. L. : *S' Bauduin de Creki ch'r sire de Sains* (Archives du Département du Nord, Chambre des Comptes).

**Crespe** (*Jauks li*), *li taverniers* (voir **Héron**), 1358 (n. st.) : trois têtes et cols d'hommes *crépus*, de face, accompagnés en cœur d'un besant, ou tourteau. L. : *S' lakemars li Crespes* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1392).

— (*Jakemars le*), homme de fief du comte de Hainaut, 1373 : même écu. L. : *S' Iaqv . . . . . esp.* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (*Aubert le*), conseiller du duc de Bourgogne, etc., et son *corecteur* des comptes de ses offices du comté de Hainaut, 1436 : même écu, sans le besant, ou tourteau. L. : *S' Obiert le Cresp.* (Mons, Domaines de Hal, II).

**Crespin**. *Robers Crespins*, d'Arras, 1291 : une fasce, accompagnée de six cœurs vidés, 3 rangés en chef, 3 (2, 1) en pointe, d'un macle entre les 2 cœurs vidés supérieurs de la pointe et de quatre demi-macles, 2 mouvant du bord supérieur de la fasce, 2 mouvant de la pointe. L. : . . *Robert Crespin fil Robert ki fv.* (Chartes des comtes de Flandre, N° 614).

— *Baudes Crespins*, frère dudit Robert, 1291 : une fasce, accompagnée de six cœurs vidés, 3 rangés en chef, 3 (2, 1) en pointe; un bâton brochant. L. : *Crespin* (Ibid.).

— *Jehans Crespins*, d'Arras, *freres Baude Crespin*, 1296 (n. st.) : une fasce et un sautoir brochant, accompagnés de deux cœurs vidés, 1 en chef, 1 en

pointe, et de quatre demi-cœurs vidés, 2 mouvant du bord dextre, 2 mouvant du bord senestre. L. :  $\text{✠}$  S' Iehan Crespin (Ibid., N° 803) (voir **Crepeins**).

**Creste** (Pierre), homme de fief de Philippe de Clèves et de la Mark, seigneur d'Enghien, etc., dans sa seigneurie d'Asnoit (Aulnoy-lez-Valenciennes), 1501 : trois casques, chacun cimé d'un écran échancré. C. : un vol (?) (Vicomte Desmazières) (voir **Jardin**).

**Crestophe** (Pierre), échevin et homme de fief de la haute cour de Romerée, 1596 : une serpette, le manche en haut (Baron de Jamblinne).

**Cretzel**. Jean van *Pillich* (Billich) et *Engel von Mert-hart* (Mertert), sa femme, *umb das wir . . . in der herschafft von Berperg* (Beaurepère) *gelegen geboren sint und nit da, sonder czu Sierck* (Sierck) *enwannet*, promettent de fournir, leur vie durant, tous les ans, à la Saint-Etienne, à *Berperg* : *ein pont krüden, halp ginber und halp peper, oder zwelf wyspen-nigen dar vor . . . zu eyne erckentenis das wir vszer der obgüt herschafft von Berperg geboren sint*. Ils font sceller leur engagement par : *den vesten unseren lieben Jonckherren Conrait Cretzel von Hollerstorff*, écoute de Sierck, 1479, *uff sampstag naest vor sant Thomas apostel dag nach Christm, uners leben herren geburt* : parti-nébulé. C. : un vol de l'écu. L. : S . . . . . von *Holerstorf* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1663\*).

**Creve** (Pierre) reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, inscrite au nom de damoiselle Marguerite *Scade*, fille de Simon, 1444, 7 : un chevron, accompagné en chef de deux écrevisses, posées en fasce, et en pointe d'un buste humain, posé de face. T. senestre : un homme sauvage. L. : *Pieter Creu . . filius Pieters* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

En 1447, Marguerite *Scade* est femme de Roland Pluvier.

**Kriekenbeck**. *Henricus de Crikembeke*, miles, se porte fort pour Renaud, comte Gueldre et duc de Limbourg, 1286 : dans le champ du sceau, une fleur de lis. L. :  $\text{✠}$  S *Henrici de Crikembeke* (Namur, N° 191).

L'inventaire imprimé l'appelle, abusivement, de *Kirken-beel*.

GELRE donne à *Her Henric van Kriekenbeec*, Gueldrois : de gueules à la fleur de lis d'argent (voir sur cette famille C. C. B., N° 17144, r° 63).

— *Scelaert van Criekenbeke*, reçoit, du Brabant, des indemnités, du chef de la guerre de Flandre, 1337 ; scelle pour Jean Vierling, qui reçoit un paiement (du chef de la même guerre), 1337 ; dit sceller de son propre sceau : une fleur de lis, surmontée à dextre d'une étoile à cinq rais. L. : S *Iohis . . . . . en-beke* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1286, 1460, 1462, 1513).

*Scelaert* reçoit, le 22 juillet, 50 vieux écus, à valoir sur

135, qui lui sont dus, le 13 octobre, 20, le 16 novembre, les 65 vieux écus restants.

Vierling en reçoit, le 13 octobre, 40, sur 60, que lui doit le duc.

*Scelaert* est évidemment un *alias*. Aucune des quittances ne donne à ce personnage son prénom : Jean. Celle du 22 juillet l'appelle : *Scelaert van Crijckenbeke*.

**Kriekenbeck**. Guillaume van *Criekenbeke* reçoit, du Brabant, un acompte de 13 vieux écus, sur 30 qui lui sont dus (pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre), 1337, 21 octobre : plain ; au chef d'hermine, chargé à dextre d'un cor de chasse. L. :  $\text{✠}$  S' *Wille . . . . . iekenbeke* (Ibid., N° 1483) (comp. les armes de **Broekhuizen**).

— *Sybrecht van Kriekenbeick*, ayant été, comme plus proche hoir, en guerre (*veetschap*) avec l'archevêque de Cologne, *as umb den doitslach den die under-broychere in dem ampte van Ledeberg* (Liedberg) *ind cyn deil der van Anroyde* (Anrath) *ind andere undersassen des vurs . gestichtz* ont commis sur la personne de feu *Godart van Kriekenbeec*, son parent (*neve*), et ayant été réconcilié avec ledit prélat, par feu sire Jean van *Holtzbugde* et d'autres, prend avec l'archevêque un arrangement, 1379 : une fleur de lis, accompagnée en chef à dextre d'un losange (Dusseldorf, *Col.*, N° 1209 1/2).

— Henri van *Criekenbeke*, bailli en Zalland, 1388 : une fleur de lis (fruste). C. : une fleur de lis (*Utrecht*) (voir **Poost**).

— Guillaume van *Kriekenbeck*, écuyer, scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : une fleur de lis. C. : une tête et col de chien braque entre deux cornes de bœuf. L. : S *Wil . . . . .* . . . . . (Arnhem, *Rekenkamer*).

— Jean van *Criekenbeke*, dit *Spoij* (et *Spoir*), a reçu, du Brabant, par un bourgeois de Cologne, 500 florins du Rhin, selon une convention faite, en cette ville-*op stuc aengaende de leverijnghe ende quijscheldinghe der heere van Willeby ende van Lawayre ende andere engelschen die bij jonchere Dierick van Brandenborch, heere tot Stollenberch ende tot Bollant, in der tijt borchgreve ende amptman tot Lijmburg, bij mi ende andere Rilttere uten lande van Lijmborch neder getogen waren*, et laquelle somme : lui, Jean, avait prêtée à Brandenbourg, 1440-41 (n. st.), 8 janvier ; scelle un acte de Jean van den *Bongaerde*, même jour : une fleur de lis (Chartes des ducs de Brabant).

*Stollenberch* est *Stolzembourg*.

— Henri van *Krekenbe[ic]k* (voir **Bocholz**), 1430 : une fleur de lis. C. : une tête et col de chien entre deux cornes de bœuf. L. : S *He . . . . . Criken-beck* (Collection de M. le D<sup>r</sup> van den Corput, Sénateur, à Bruxelles) (voir **Cannart**, **Schinnen**, **VELAER**, **VLIEN**).

**Crieckere** (Gilles de) reçoit une rente du bailli de *Ghisene* (Guines), seigneurie appartenant au duc de Bourgogne, 1420 : une branche de cerisier, posée en bande, feuillée de deux pièces et fruitée de quatre. L. : *Sigillum Gillis* . . . . . *Krieker* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 190).

**Cricsteen** (*Walterus dictus*), échevin de Louvain, 1314, 20 : trois pals; au chef chargé à dextre d'un croissant. L. :  $\text{✠ S Walteri Cricsteen scab lov}$  (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (*Walterus*), même qualité, 1340, 1 (n. st.) : même écu, mais au lambel brochant. L. :  $\text{✠ S' Walteri Cricsteen scab' lov}$  (Ibid.).

— (*Lodic*), de Louvain, reçoit, du Brabant, 480 écus d'Anvers, *van dat ic in haren dienst ghevangen was* (guerre de Flandre), 1339 (n. st.), 28 janvier : même écu, mais sans lambel. L. :  $\text{✠ S Ledovici dicti Kriacs . e}$  (Chartes des ducs de Brabant, N° 1696).

— (*Willelmus*), échevin de Louvain, 1376, 8 (n. st.) : même écu. L. :  $\text{✠ S' Willmi Cricsteen scabi lovanien}$  (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (*Ludovicus*), même qualité, 1377 : même écu (Ibid.).

— (Guillaume), marchand de la duchesse, dans la Chambre des tonlieux, à Louvain, 1422 : même écu. L. :  $\text{✠ S * Willem Crikste . n}$  (Chartes des ducs de Brabant).

**Crijger** (Guillaume), échevin de Rotterdam, 1635 : coupé; au 1<sup>er</sup>, parti; *a*, un homme naissant, armé de toutes pièces, brandissant un glaive de la dextre; *b*, trois oiseaux; au 2<sup>d</sup>, un poisson, en fasce, la tête surmontée d'une couronne. C. : un poisson en fasce, entre un vol. L. : *S Willem Criger* (U.).

**Crijcke** (Arnould), homme de fief d'Englebert d'Enguien, à Tubize, 1436 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'une rose (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

**Crimpen** (Corneille van) (fils de Corneille), 1562 : parti; au 1<sup>er</sup>, trois lions naissants; au 2<sup>d</sup>, six (3, 2, 1) étoiles; au franc-quartier brochant, chargé d'un oiseau (faucon?). C. : . . . (on aperçoit une partie d'un vol). L. : *S Cornel . . vā Crimpen* (U.).  
Ces trois van Crimpen scellent en qualité d'échevins de Rotterdam.

— (Adrien van) (fils de Corneille), 1579 : trois lions (entiers!). C. fruste (U.).

— (Corneille van), 1630 : deux lions naissants affrontés, accompagnés de deux étoiles, 1 en chef, 1 en pointe. C. : un lion issant. L. : *S Cornelis van Crimpen* (U.).

**Grinde**, voir **Langhe**.

**Crijnen**, voir **Eijck**.

**Crinon** (Charles-François), greffier de la terre de Lens, 1659; licencié-ès-lois, homme de fief du Hainaut, 1660, 1, à Lens : un chevron, accompagné de trois roses. C. : un soleil. L. : *S Charles Crinon* (M. A. de Latre du Bosqueau).

**Crisnée**. Eustache de *Crisgnée*, chevalier, échevin de Liège, vers 1320 : de vair à la croix. L. :  $\text{✠ S' Eust' de . . i . . . . . ies militis}$  (C. de B.).

HEMERICOURT le cite comme « *messire Istasse de Crescognée, lyqueis portat les armes d'Avans (escut rairiet d'argent et d'azure, que on nomme maintenant les armes d'Avans) a une crois de geules* » (SALBRAY, pp. 137, 138 et 287).

— Guillaume de *Crissignies*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 516 moutons, 1374 : même écu, brisé d'une étoile en cœur et d'un lambel brochant. L. :  $\text{✠ S' Vilame de Crisgneies}$  (Chartes des ducs de Brabant).

**Crissembien** (Pierre), receveur de la ville de Tournai, 1383 : trois (2, 1) croissants, accompagnés de sept (3, 3, 1) trèfles; au filet brochant. L. : *S' Pierre Criessebien* (Tournai, Chartrier).

**Christiaen** (Augustin) (fils de Jean), mari d'Elisabeth van *Renaulx* (*Reveaulx*?), fille de Corneille, tient un fief, de maître Antoine van den *Vlienderbeke*, prêtre, seigneur d'Aelbeke, etc., du chef de sa seigneurie de *Nienhove*, relevant, elle, du seigneur de *Wreckene*, 1502 : un sautoir, cantonné de quatre roses. S. senestre : un griffon. L. : . . . . . *an Xpristi* . . . (Fiefs, N° 10569).

**Christiaens**. Jean *Chretiens*, homme de fief du comté de Flandre, 1330 (n. st.) : un lion couronné et un semé de billettes (Chartes des comtes de Flandre).

— (Jean), homme de fief, scelle pour Jean Buedins (fils de Guillaume), son bon ami, qui tient, du château de Termonde, un fief à Appels, 1430 : deux trèfles, 1 en chef à senestre, 1 en pointe. Cassé au haut à dextre (Fiefs, N° 3464).

— (Jean) tient, dudit château, un fief à Termonde, 1430 : trois (2, 1) trèfles, accompagnés au point du chef d'une lettre  $\text{¶}$ . L. : *Ian Ke . . . ihaens* (Ibid., N° 4444).

— (Jean) (fils de Mathieu), tenancier juré du comte de Flandre, dans la seigneurie de Male, 1461 : une étoile. L. : *S Ian . . . . . ens* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 134).

— (Hubert), commis, par l'empereur, de faire rentrer les sommes dues à la maison mortuaire de feu Nicaise Hanneron, receveur général de Flandre, 1523 : deux cors de chasse en chef et un lévrier élané en

pointe. C. : deux poissons recourbés, engoulant le cq. L. : . . . . *br* . . . . *Xpriaens* (Ibid., l. 35, 37) (comp. les armes de **Triest**).

**Christiaens** (Arnould), curé d'Avernas-le-Bauduin, diocèse de Namur, duché de Brabant, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à son église, 1787, le 14 et le 21 avril 1787 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, de gueules à trois têtes et cols d'aigle, rangés en fasce ; au 2<sup>d</sup>, d'or au chevron, chargé de trois merlettes, encloses, chacune, d'un anneau, et accompagné de trois navets. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46339) (voir **Kerstantsz. Kerstiaens zoen**).

**Christijn** (Jean-Baptiste), licencié en droit, tenancier juré de la Chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1693 ; lieutenant du receveur général des domaines au quartier de Bruxelles, 1693 : plain ; au chef chargé de deux losanges. C. : un lion issant (cachet) (C. C. B., c. 53).

Les Christijn furent élevés au rang de barons de Meerbeke, de vicomtes de Tervueren et de Duijsborch, et de comtes de Ribaucourt.

Ces derniers, appartenant encore à la noblesse officielle de la Belgique, portent : de sable ; au chef d'argent, chargé de deux losanges d'azur.

S. : deux griffons d'or, couronnés du même, armés et lampassés de gueules. Devise : *Nil desperandum*.

**Crijts, voir Donc[k], Speleers.**

**Crijtsche** (Jacques de) tient une rente seigneuriale du seigneur de Pouques, *Tomme et Winghen*, du chef de la seigneurie de *Poucke*, 1502 : un chevron, chargé de trois roses et accompagné de trois croisants (Fiefs, N° 10583).

**Croep** (*Theodericus*), *officiatus in Vrymersem* (Friersheim), 1336 : une fasce, surmontée de deux fleurs de lis. L. :  $\text{✠}$  *S Th . od . . ici Krop* (Dusseldorf, *Werden*, N° 104) (Pl. 12, fig. 316).

**CROES** (Gérard van den) (Croix), jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean d'Agimont, 1374 : une fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais. L. : *S' G va Cro . i* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Croix**).

**Croeselin** (Christophe), homme de fief de la Salle d'Ypres, 1421 : une croix ancrée ; la partie dextre de l'écu un peu fruste. Cq. couronné. C. : fruste. L. : *S Kerstoffels* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 191).

**Crohin. Robiers Crohins**, receveur du Hainaut, 1405 : un chevron, accompagné de trois panelles (épis?). Soutien : un homme. L. : *S Robiert Crohin* . (Tournaï, Chartrier).

— (Simon), seigneur de *Pont*, *empres Trith*, et de *Main*, tient, du Brabant, un fief à Houtain-le-Mont, 1497 (n. st.) : un chevron, chargé d'une étoile à cinq

rais et accompagné de trois épis. T. senestre : une damoiselle (Av. et dén., N° 2719).

**Croy** (Antoine, seigneur de), comte de Porcien, seigneur de Renty, Aerschot, etc., premier chambellan du duc de Bourgogne et de Brabant, donne un acte en faveur de l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain, 20 septembre 1440 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois fasces ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois doloires, la 2<sup>e</sup> contournée. Cq. couronné. C. : une tête et col de lévrier, colleté, entre un vol. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Anthoine sgr de Croy . . . nt . . . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Le même, qualifié, en outre, seigneur de Bierbeek et d'Héverlé, 1442 : même écu. Cq. couronné. Même C., bouclé. T. : deux hommes sauvages, tenant, chacun, une bannière ; la 1<sup>re</sup>, à un lion contourné ; la 2<sup>de</sup>, à la fasce (**Bierbeek**) L. : *S iurisdictionis* . . . . .  
. . . . . *ot de Birbeke et de Heverlis* (Ibid.).

— (Antoine, seigneur de), comte de *Portien*, seigneur de Renty, d'Aerschot, etc., conseiller et premier chambellan du duc de Bourgogne, parent (*neve*) de Robert, comte de *Vernemborch* (Virneburg), 1455 : mêmes écu et C. Cq. couronné. S. : un léopard lionné et un lion. L. : *Seel Anth . . . . . evr de Croy conte de Porcien* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Charles de), prince de Chimay, vicomte de Limoges, 1495 : même écu. Sur le tout, un écusson écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un losangé (**Craon**) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion (**Flandre**). Cq. couronné. C. : une tête et col de lévrier colleté entre un vol. L'écu accosté de deux léopards lionnés, tenant, chacun, une bannière : A, une épée, posée en bande, la pointe en haut ; B, trois pals de vair ; au chef plain (**Blois**). L. : *S . . . . . Croy prinche de Chimay . . . . .*  
. . . . . *Limoge seigr de la Bove* (Arch. départem., à Lille, Chambre des Comptes).

Ce sceau a été reproduit par G. DEMAY, mais la description que cet auteur en donne n'est pas tout à fait exacte.

— (Guillaume van), seigneur de Chièvres, etc., 1496 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, contre-écartelé ; *a* et *d*, trois fasces ; *b* et *c*, trois doloires, la 2<sup>e</sup> contournée ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion couronné, à la queue fourchée. Sur le tout, un écusson écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une bande, chargée de trois . . . ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, deux poissons adossés et un semé de . . . (croisettes simples?). Cq. couronné. C. : une tête et col de lévrier colleté entre un vol. S. : deux lions (Chartes des ducs de Brabant).

L'écusson en cœur semble être Lorraine et Bar.

— (Jean van), échevin de Léau, 1546, 50 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, un fascé de huit pièces ; au 2<sup>e</sup>, trois doloires, la 2<sup>e</sup> contournée ; au 3<sup>e</sup>, trois doloires, mal ordonnées, la 3<sup>e</sup> (!) contournée ; au 4<sup>e</sup>, trois fasces. Sur le tout, un écusson écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion

(Flandre); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un losangé (Craon).  
L. : *Jan v Croy scabini leeuwensis* (Conseil héraldique, Ministère des Aff. Etrangères, à Bruxelles).

**Croy** (*Robertus de*), *Dei gratia administrator episcopatus et dux Cameracensis*, 1320, 1 : trois lions (Cambrai). Derrière l'écu, la Vierge portant, sur le bras droit, l'Enfant Jésus (Mélanges, c. 136).

— (Michel van), échevin de Léau, 1383, 99 : écartelé, au 1<sup>er</sup>, un fascé (de 6 pièces); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois doloires (les deux supérieures non adossées); au 4<sup>e</sup>, trois fascés. Sur le tout : un écusson écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion (Flandre); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un losangé (Craon). L., 1383 : *Michiel van Cr...* (Conseil héraldique, Ministère des Affaires Etrangères, à Bruxelles, et Ordange).

— (Jean de), comte de Solre, seigneur de *Molenbais*, *Beaufort*, Condé, etc., chevalier de l'ordre de la Toison d'or, gentilhomme de la chambre de S. A. Sérénissime, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Françoise d'Estourmel est fille légitime de messire Robert d'Estourmel, chevalier, baron du Douliou, maréchal héréditaire de Flandre, seigneur de Vendeville, etc., et de dame Marguerite de *Noyelle* (Noyelles); fille de messire Adrien, chevalier, seigneur de *Marle* (Marles), *Fleschyn* (Fléchin), baron du Rossignol, etc., premier chef des finances, du Conseil d'Etat et de guerre, maître d'hôtel de L. L. A. A. S. S. et gouverneur d'Arras, et de dame Marie d'Immerseel, dame héritière de Wilderen, Popenrode, etc., (fille de messire Philippe, chevalier, seigneur d'Immerseel, vicomte d'Alost, seigneur de Wommelgem, Popenrode, etc., et de Marie van den Dale, dame de Wilderen); que ledit messire Adrien est fils de messire Adrien de *Noyelle*, chevalier, seigneur de *Marle*, Corroy, *Ploich*, etc., et de dame *Walburghe de Botzelaer* (Boetzelaer); enfin, que ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costez, sans aucune bastardise ou bourgeoisie*; Bruxelles, le 21 septembre 1618 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois fascés; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois doloires, la 2<sup>e</sup> contournée. Ecusson en cœur, écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un losangé (Craon); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion (Flandre). L'écu sommé d'une couronne, à cinq fleurons et à quatre perles, et entouré du collier de la Toison d'or. L. : *S Ian de Croy conte de Solre sr de Molembais Beaufort*. Contre-scel : un écu de la face, sommé de la même couronne et entouré dudit collier (cachet ovale, sans L.) (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1373<sup>bis</sup>, A. G. B.).

— (Philippe-Emmanuel de), comte de Solre, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Adrienne de Thiennes est fille de messire Philippe, comte de Thiennes, baron de Montigny, etc., et de Julienne-Sabine de Hornes, et sour germaine de

damoiselle Alexandrine-Amalberghe de Thiennes, actuellement chanoinesse de Nivelles; 1630, le 29 avril, à Bruxelles : même écu. Ledit écu sommé d'une couronne (cassée). L. : ..... *I de Croy comte* ..... (Ibid.).

**Croy**, *Philippe Croy Chimay d'Aremberghe* (!), *prince du Saint-Empire et dudit Chimay*, comte de Beaumont et de *Fresin*, baron de *Cominnes* (Comines), *Halewin* (Halluin), *Sanzelles* (Senzeilles), *Estroeng* (Estrun), la Cauchie et d'Inchy, seigneur de la terre et prairie d'Avesnes, d'*Oignies* (Ollignies), et, par la grâce de Dieu, des franchises et souveraines terres de Fumay et Revin, chevalier de la Toison d'or, lieutenant-gouverneur, capitaine-général de Luxembourg et de Chiny, etc., certifie, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Madeleine de Berghes, du côté masculin, est *gentilfemme*, fille de messire Eugène de Berghes, comte de Grimberghe, etc., et de Marguerite-Florence de Renesse; petite-fille de messire Godefroid de Berghes, comte de Grimberghe, et d'Honorine de Hornes, dame d'Arquennes, fille de messire Gérard de Hornes, comte de *Bassinies* (Bassigny), baron de Boxel, et d'Honorine de *Witten* (Wittem), dame de *Disque* (Ijssche) et d'Arquennes; que ladite damoiselle Marie-Madeleine est arrière-petite-fille de messire Gérard de Berghes, seigneur de *Stabroek* (Stabroeck), *Hootwonder* (Hooftvunder), et d'Anne de *Hamale* (Hamal); et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costés, sans aucune bastardise ny bourgeoisie*, 1661, le 3 juin, à Bruxelles : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois fascés; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, contre-écartelé; *a* et *d*, trois croisettes pattées, au pied fiché; *b* et *c*, plains. Lesdits 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, chargés d'un écusson en cœur fruste. Sur le tout, un écusson fruste (trois roses?). L'écu sommé d'une couronne, à cinq fleurons et à quatre perles, et entouré du collier de la Toison d'or. L. : ..... *Estrun Inchys et pair d* ..... *dover de Fumay Rev premi pair de Hayn* etc. Contre-scel : cachet ovale, à l'écu, fruste, sommé d'une couronne, sans L. (Ibid.).

— (Ferdinand-Gaston-Lamoral de), comte du *Rœux* (Rœulx), prince du Saint-Empire, pair de Hainaut, baron de *Beurain-Ville*, de *Beurain-Château* (Beuraing), *Laghen* et *Assen*, seigneur de la châtellenie de *Housdain* (Houdain), Diéval, Houvelin, *Roissel*, *Modricour* et autres lieux, chevalier de la Toison d'or, du conseil de la guerre de Sa Majesté, général de bataille de ses armées, chef-capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, gouverneur d'Ath, lieutenant-gouverneur, capitaine-général, grand-bailli et officier souverain, *par interim*, du comté de Hainaut, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Charlotte, princesse de Berghes est fille de messire Philippe-François, prince de Berghes, comte de Grimberghe, etc., chevalier



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. LXXXIX.

Fig. 1. Henri de Percy

Fig. 2. Jean de *Thyptoft*

} Chevaliers, cautions du roi d'Angleterre  
} envers le duc de Brabant (1339).



de la Toison d'or, chef-capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, du conseil de guerre de Sa Majesté, général de bataille de ses armées, gouverneur de Bruxelles, et de Marie-Jacqueline de Lalaing, princesse de Berghes, baronne de *Gaesbecque* (Gaesbeek), dame de Cantaing et de Montigny, et que, enfin, elle est sœur germaine de la princesse Marie-Françoise-Joseph de Berghes, actuellement chanoinesse de Nivelles, 1696, le 22 juin, à Ath : trois fasces de gueules. L'écu, ovale, entouré du collier de la Toison d'or et posé sur un manteau, aux armes, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons et à quatre perles (cachet, en cire rouge, sans L.) (Ibid.) (voir **Berlaer**, **Biévène**, **Vallijn**).

D'après **GELRE**, *Her Galoes van Renty*, homme du roi de France, portait : d'argent à trois doloires de gueules, la 2<sup>e</sup> contournée; au bâton d'or brochant. Cq. d'or. C. : un buste d'homme barbu, de carnation, la barbe et les cheveux blancs, les cheveux tressés et terminés au bas par une virole ornée de plumes de coq, coiffé d'un bonnet blanc, affectant la forme d'un bonnet de prince de l'Empire, sommé d'une petite plume d'or; ledit buste vêtu d'argent et terminé en voilet.

Comp. J.-TH. DE RAADT, *De Heertijheden van het Land Mechten, Duffel, Gheel en hunne heeren* (p. 48).

La maison princière de Croy, en Belgique, écartèle de Croy et de Renty.

Manteau de pourpre, doublé d'hermine, sommé de la couronne ducale du Saint-Empire Romain.

**CROYS**, voir **OS**.

**Croix** (Henri de le), bailli de la terre de Namur, 1294, 1300 : d'hermine à deux fasces. L. : *Singne Henri del Crois* (Namur, Nos 260, 2, 8 et 305).

— (Simon, sire de la), reçoit, du Brabant une rente, 1365 : trois croisettes, accompagnées en cœur d'un besant, ou tourteau. L. : *S' Simon dele Crois* (Chartes des ducs de Brabant).

*Symons, sires de le Crois*, délivre des quittances relatives à cette rente, en 1365, 6, 9, 72, à Valenciennes, toutes scellées du même sceau (N<sup>o</sup> 1970, 2072, 2287, 2425).

— (Jean de le), dit *Briffault*, homme de Jacques, comte de la *Marche*, etc., dans sa seigneurie de Leuze, 1429 : une fasce haussée, surmontée de trois étoiles à cinq rais (Tournai, Chartreux, c. 2).

— (Gilles de le) (et *Crois*) (de Tournai?) reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai pour *Jaquemart Daugasnes*, 1443, 7 : diapré à une marque de marchand, formée d'une croix latine, sous le bras senestre de laquelle se trouvent attachés deux sortes d'étais, renversées, ladite croix soutenue d'une lettre **S** et chargée, au-dessus de cette lettre, d'une lettre **C** versée, brochante. T. : un saint. L. : *Le seel Gill . . . de . . . ro . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

— (Jacques de la), écuyer, seigneur de la Motte, homme du Hainaut, 1586, 90, 7 : une croix latine,

aux trois bras supérieurs recroisetée, posée sur un piédestal hexagone, et une bordure dentée. C. : une aigle issante (Mons, Sainte-Waudru, c. I et II).

**Croix**. L'abbé de Croix, prévôt des églises de Mons, donne pouvoir à l'avocat Delattre, son bailli, pour remettre, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à la prévôté desdites églises, 1787, le 28 février, à Paris : une croix, L'écu dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons, et posé sur un lion léopardé passant, regardant, et un léopard couché, contourné (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46636) (voir **DURMEZ**, **Gorcy**, **CROES**, **Looz**, **Vivien**).

*Le seigneur de Croys : d'argent à la croys d'azur, et crye : Tournay! Tournay!* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Deux familles de ce nom appartiennent à la noblesse officielle de la Belgique :

les de la Croix et de la Croix d'Ogimont, portant : d'or à deux lions adossés de gueules, armés et lampassés d'azur; écusson en cœur de sable, au chef d'or, semé de croisettes pattées de gueules. Couronne à neuf perles. T. : deux sauvages, armés de massues, celnts et couronnés de feuillages, au naturel;

les de la Croix, blasonnant : d'azur au chevron d'hermine, accompagné de trois croisettes d'argent. Cq. couronné. C. : un lion issant d'argent, armé et lampassé de gueules.

Devise : *Fidelitate et fortitudine*.

**Crokars** (Baudouin), échevin de la cour d'Anhée, 1342 : une colombe. L. : *Badwins Cro . . .* (Namur, N<sup>o</sup> 666).

**Croke**, voir **Crokoison**.

**Crokegem**. *Egidius de Crokeghem*, homme de fief de Robert de Grimberghe, seigneur d'Assche, 1296 : cinq cotices. L. : *S' Gillis va Kroetghem* (Chartes des ducs de Brabant, N<sup>o</sup> 131) (voir **AN SE . E** et **Henricus**).

**Crokoison**. *Colars Croke* (!), époux de Sainte le Narette, femme de chambre de la duchesse de Brabant, de laquelle elle reçoit une pension de 8 vieux florins, 1378 : une oie contournée. L. : *S Colart Crokoison* (Chartes des ducs de Brabant).

**Crombrugge** (Jean de), écuyer, seigneur de la *Douye*, *Broucke*, *Boelaere*, *Pompepers*, etc., tient, du château de Ninove, un fief à Essche-Saint-Liévin, hérité de son père, le damoiseau Philippe, 1619 : trois éperons, les molettes en bas; écusson en cœur, coupé; au 1<sup>er</sup>, un lion léopardé; au 2<sup>d</sup>, plain. C. : un avant-bras entre un vol (cachet, sans L.) (Fiefs, N<sup>o</sup> 10703).

Plusieurs branches de cette famille appartiennent à la noblesse officielle de la Belgique, comme barons et écuyers.

Elle porte : de gueules à trois éperons d'argent, les molettes en bas, armoiries que les de Crombrugge de Schipsdaele écartèlent de celles-ci : de sable à deux cors de chasse d'argent, liés d'or, en chef, et au lévrier d'argent passant, colleté d'or, en pointe (Triest).

C. : un bras vêtu de gueules, aux parements d'argent, l'index levé, orné d'une bague d'or, entre un vol d'argent, le vol dextre chargé d'une barre de gueules, le vol senestre d'une bande du même.

**Cromme.** Jean *Crom*, et de *Cromme*, jadis, prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 392 2/3 moutons; 1374, 6 : de vair à la fasce; au franc-quartier chargé d'un chevron abaissé, surchargé d'un anneau. L. : ✠ *S' Iohannis Cromme* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 12, fig. 317).

Il habitait, probablement, Tongres ou environs. La quitance porte au verso : *betaelt Reijneren der stad cnapen van Tongheren*. Ses armes ressemblent à celles de cette ville.

— (*Petrus*), *decanus ecclesie collegiate Sancti Iohannis Evangeliste in Buscoducis* (Bois-le-Duc), 1428 : dans le champ du petit sceau, rond, un buste de saint sous un dais; au bas, un écu à trois tierces, surmontées de deux quartefeuilles. L. : *S Petro de Cm Ioh Ew de Buscod'* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

**Krommel**, voir **Crümmel**.

**Crommelin** (Soyer), doyen de l'église Notre-Dame, à Courtrai, 1421, 3, 5 : un chevron, chargé d'une croix ancrée et accompagné de trois oiseaux. Une Vierge, avec l'Enfant, émergeant derrière l'écu (C. C. B., Acquis de Lille, l. 376).

**Crommerc[m]en** (*Franco uter*), échevin de Bruxelles, 1341, 7, 51, 2; 60, *junior*, 61 : trois portes à trois tourelles; au franc-quartier brochant chargé d'un lion couronné. L. : ✠ *S' Franconi* (!) de *Crom' cāmen* (Bruxelles).

Apparemment deux personnages.

**Cronen van Huy** (Jean van der), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 54 moutons, 1374 : une couronne. L. : ✠ *S' Ieh' van de Crone van Huy* (Chartes des ducs de Brabant).

**Cronenberg.** Ferry, écuyer, fils de Monseigneur Ferry de *Croinenberch*, chevalier, promet de tenir les promesses faites, par Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, à noble homme Monseigneur Ferry de *Nuefchaistel* (Neuerburg), chevalier, *tant comme de chastelerie et de la terre de Nuefchaistel*, 1332; fait une convention avec Arnould d'*Erlon* (Arlon), sénéchal du comté de Luxembourg, 1332 : une aigle; écusson en cœur à la fasce. L. : ✠ *S' Friderici de Cronenberch* (Luxembourg, c. IV, l. XVI, N° 67) (voir **Dollendorf**).

— Frédéric, seigneur de *Cronenberg* et de la *Nuerburg*, et son frère Jean vendent à Guillaume, margrave de Juliers, leur village d'*Elsich* (Elsig), sauf 1/3, réservé à leur frère Godefroid, 1344; Frédéric et sa femme, *Anietta*, vendent au margrave de Juliers deux tiers du village d'Elsig, 1344; il consti-

tue au même prince une rente de 70 marcs de deniers sur deux tiers du village de *Bowilre* (*Buweiler*?), 1344 : une aigle. L. : ✠ *S' Dni Frider' de Croneb'ch et d' Nuerborg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N°s 477 et 480, 3 actes).

**Cronenburg.** Jean van *Cronenberg*, frère dudit Frédéric, 1344 : une aigle, chargée en cœur d'une coquille (?). L. : ✠ *S' Iohannis de Cneberg* (Ibid., N° 477).

— Godefroid, seigneur de *Croneberch*, vend à Guillaume, margrave de Juliers, 1/3 du village d'Elsig, 1345 : une aigle, chargée d'un écusson fruste. L. : ✠ *S' Godefridi de Croneberg* (Ibid., N° 491).

— Monseigneur Ferris, sires de *Croneberg* et de *Nuef Chastiaul*, scelle, comme témoin des Nassau, l'acte de réconciliation entre le comte Jean de Nassau, agissant pour son frère, et de sa mère Alice de *Vianne* (Vianden), d'une part, et Guillaume, comte de Namur, coupable du meurtre de Louis, comte de Vianden, leur « oncle », 1356 : une aigle. L. : ✠ *S' Feri de Croneber sire dov Nuechaste* (Namur, N° 816).

— Pierre, seigneur de *Cronenberg* et de la *Nuerburg*, et *Godard*, son frère, ont vendu, au couvent Sainte-Claire, à Echternach, moyennant 100 petits florins, *unsen hof zu Steinheim* (Steinheim) *up der Suren* (Sauer), 1360 : une aigle. L. : ✠ *S' Pet d Nocast doi Mirbg* (Luxembourg, c. IV, l. XVI, N° 42).

GELRE donne à *Her Peter van Cronenberch*, homme de l'« évêque » de Trèves : d'argent à l'aigle de gueules, becquée et membrée d'or. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un plumail de deux rangées de plumes de coq de sable, sommées de quatre rangées de plumes d'argent.

— *Godard*, ci-dessus, 1360 : une aigle, chargée en cœur de . . . L. : *S' Godefridi de Croneber* (Ibid.).

— *Johan van Cronenberg*, *deme man spricht van Bitsche*, reçoit en fief, de Renier, seigneur de Schoonvorst, tous les biens qu'il possède à *Walt-heim*, près de *Cronenberg*, 1369 : trois aigles, 1 en chef à senestre, 2 en pointe; au franc-quartier chargé d'une bande entée. L. : ✠ *S' Io vo Cronenberg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 834).

— Pierre, seigneur de *Cronenberch* et de la *Nuerburch*, scelle un acte de Jean van Cr., dit van *Bitsche*, 1369; reçoit, du Brabant, par les lombards d'Arlon, qui s'étaient portés garants, une indemnité du chef de la bataille de Basweiler, 1373 : une aigle. L. L., 1369 : . . . *S' Petri de Cronenberg* . . . ; 1373 : *S' Petri de Cnenb'g . . . litis* (Ibid. et Chartes des ducs de Brabant, N° 2501).

— Le même : chevalier, jadis prisonnier *illec*, où il fut un des chefs de l'armée brabançonne; i. t. : 8340 moutons, 1374.

Ich Petre, herre zū Cronenberch und zū der Nūwerburch, ritter, doen kont allen luden und bekennen offentlichen mit desen brieff dat mir myn liever gnediger herre myn herre der herczochē van Luczemb<sup>erch</sup> und van Brabant uff aveslach der somme die er mir vūr mich und vūr mynen dyneren schuldich ist als vam stryt zū Bastwilre bezalt hait dūsent guder swaire gulden, die mir worden syn vam lant van Rulant, vanden wellichen dūsent gulden ich mynen egen[anten] herren den herczochē, alle syne lande, lude und undersesse quyt schelden und geloven in gūden truwen, dat ich dieselve somme und ouch andere die er mir bezalt hait, des ich yme ouch andere quillancie gegeven hain, aveslaen sal vander somme die ich behalt hain in Brabant, als vūr myne scheczunge und verlust van des vūrschr<sup>ift</sup> stryts wegen, alle arglist uys gescheit. Des zū urkent han ich minen segelen an desen brieff doen henken, der geven wart zū Bruxelle uff sent Mertins dach deman czalt nach Christus gebūrtē xiiij. lxxiiij. iar.

Au bas, à dextre :

In deser bezcalinge is eyn sware gulden gerechent vūr czehen alder groes (Original en parchemin, avec un sceau, en cire verte, appendu à une simple queue de parchemin) (Chartes des ducs de Brab., N<sup>o</sup> 2591).

Ledit Pierre scelle pour Henri Godenrot (i. t. : 16 moutons), Raesken van der Nouwerborch (i. t. : 80 moutons), Michel van den Strye (i. t. : 108 moutons), tous prisonniers illec, sous sa bannière, et pour Catherine, veuve de Frédéric van Basenheim (Bassenheim), tué illec, sous lui (i. t. : 36 moutons), 1374 : une aigle. C. : une tour de deux étages, terminée en volet. L. : S<sup>c</sup> Petri d<sup>ni</sup> de Cronibg<sup>erch</sup> Z Novo Castro (Chartes des ducs de Brabant).

Le chevalier Pierre van C. appose ce même sceau à une quittance de Jean van Kenhem, Pierre, son frère, Adolphe van Basenheim, Nicolas van Croenenberch, Jean Halslach, Gleen van Glade (Glaadt), Jacques Sturpat, Henneken van Helesem (Hillesheim) et Jean Blas, tous prisonniers à Bäsweiler, sous sa bannière, recevant, ensemble, une i. t. de 517 1/3 moutons, 1374 (Chartes des ducs de Brabant).

Her Petre, herre zū Cronenberch, scelle, du même sceau, avec beaucoup d'autres, un acte du duc Wenceslas, donnant des instructions pour le maintien de l'ordre dans le duché de Luxembourg, 1381, up Christus avont, à Luxembourg (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N<sup>o</sup> 210).

**Croneburg.** Pierre van Cronenberch, prisonnier illec, sous le sire de Cronenburg ; i. t. : 84 moutons, 1374 : une ramure de cerf, accompagnée en cœur de . . . (étoile?) (fruste) (Chartes des ducs de Brabant).

— Antoine van Cronenberch, prisonnier illec, sous le

drossard de Luxembourg ; i. t. : 300 moutons, 1374 : une cotice ondée, accompagnée au canton senestre d'un aigle au naturel, ou faucon, posé dans le sens de la bande, et accompagné à dextre d'une étoile. L. : ★ S<sup>c</sup> Tonnys van Baysshym (Bassenheim) (Ibid.) (Pl. 12, fig. 318).

**Cronenburg.** Willem van Cronenborch (Kronenburg), châtelain de Heusden (Brabant), 1388 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, parti ; a, quatre lions (Hainaut), b, plain ; au 2<sup>d</sup>, plain, diapré (Hollande).

— Jacob SchaiFFE van Diedenhoven (Thionville) (son sceau est fruste) et sa femme, Katherine van Cronenburch, engagént à Jonckher Jonckher Johan van Bochen (Boulay), herre zū Zolveren (Soleuvre), zū Berperch (Beaurepère) und zū Dudelyngen (Dudelage), etc., et à sa femme, Marguerite van Elter (d'Autel), pour la somme de 1500 florins du Rhin : alles das wyg hain . . . in den dürfferen und begriffe zū Keille (Kayl), Morve . . . . und czu Tetyngen (Tettange), comme unser lyeber swierherre und swierfräuwe, vater und moeder, Peter Oehme selich und Zara, sa femme, et leur prédécesseurs l'ont possédé, 1461, le 8 octobre ; ces époux donnent un autre acte, en la même année : un burelé (de dix pièces) ; au franc-quartier chargé d'une ramure de cerf. L. : S<sup>c</sup> Trinne von Cronenbrh (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N<sup>os</sup> 1189 et 1189a).

**Krop**, voir **Croep**.

**Croquet.** Haquinet du Croquet, homme de fief du Hainaut, 1473 : un casque, S. senestre : un animal (lion?) (la tête est cassée) (M. E. Matthieu).

— Jehan du Croquet, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1484 : même écu, S. senestre : une licorne. Le sceau porte : Croket (Mons, Sainte-Waudru, c 2).

— (Florent), même qualité, 1585, à Enghien, 1608, 9 : une fasce, chargée de trois feuilles de chêne. S. : deux lions (Baron de Royer de Dour et Mons, Hommes de fief).

— Pierre Croquet, fils dudit Florent, même qualité, 1585, à Enghien ; 1608, 9 : une fasce, chargée de trois feuilles de chêne, accompagnée au point du chef d'un croissant. C. : cassé (Ibid.).

**Croquevillain** (Jacques) reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, 1445 : écartelé de . . . et de . . . (plains) ; au filet brochant sur le tout. T. : un ange. L. : S<sup>c</sup> Iaquet Croquet . . . n (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391) (voir **Baudrenghien**, **Saint-Marcel**).

**Cros.** Ademar<sup>us</sup> de Croso, canonicus claramontensis dominique regis Francie et Navarre clericus, 1322 : trois chevrons ; au lambel brochant. L. : ✠ S<sup>c</sup> Ademari de Cros can cla (Tournai, Chartrier).

**Crotte.** *Henekars de Crottes*, échevin du Feix, 1354 : trois besants, ou tourteaux; au franc-quartier brochant, chargé de trois piles. Une cotice brochante sur l'écu. L. : ★ *S' Hene . . . de Crote* (Namur, *Salzinne*, c. 516).

— *Hankart de Crottes*, alleutier du comte de Namur, 1359 : même écu, mais le franc-quartier plain; au chef de quartier denché. L. : ★ *S H . . . de Crote* (Namur, N° 853) (Pl. 12, fig. 319) (voir **Bouge, Semal**).

**CROUCK** (Omar van), sous-bailli de Thielt (Flandre occidentale), 1387 : plain; au chef chargé d'un lion issant (très cassé; l'écu seul reste intact) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

**Crude** (Daniel van den) tient, du château de Termonde, un fief à Lebbeke, 1430; scelle pour Henri van der Eerdbrugghen, homme servant de sa fille, Elisabeth, qui tient, dudit château, un fief à Denderbelle, 1430 : une fasce, accompagnée en chef de deux oiseaux et en pointe d'une étoile (le haut du 1<sup>er</sup> sceau est endommagé) (Fiefs, N° 3907 et 3592) (Pl. 12, fig. 320).

**Crudenare** (Gérard de), échevin du comte de Flandre, dans sa seigneurie d'Harlebeke, 1460 : un sautoir, chargé de cinq roses et accompagné en chef d'une ramure de cerf. L. : *S Gheeraert de Crudenare* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).

— Jean de *Crudenerre*, échevin d'Harlebeke (*van buten*), 1484, 90 : même écu, mais, au lieu de la rose du cœur une étoile à cinq rais, et sans la ramure de cerf. L. : *Ian de Crudenare* (Ibid., l. 412).

**Cruesen** (André), archevêque de Malines, 1659 : trois pals; au chef chargé de trois boules. L'écu sommé d'une tête d'ange et posé sur la croix archiépiscopale, trefflée, soutenant le chapeau de cardinal. L. : *Sigillum Andreae archiepiscopi mechliniensis* (Abb. de Parc-les-Dames, A. G. B.).

**Cruesens** (Gérard) déclare tenir un fief du sire de la Horst, à *Rode* (Rhode-Saint-Pierre), 1470 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, plain; au chef de quartier chargé de trois . . . (choux?) (Av. et dén., N° 671) (Comp. les armes de **COOLHEM**).  
D'après d'autres dénombrements, de la même année, la seigneurie de la Horst appartenait, alors, à sire Philippe de Bourgogne (voir, entre autres, N° 680).

**Crujce.** Guillaume van den *Cruce*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Rotselaer, i. t. : 256 moutons, 1374 : une fasce de cinq fusées, accompagnée au point du chef d'une étoile; au franc-quartier chargé de trois merlettes. L. : ★ *S' Willi de Cruce* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 12, fig. 321).

— *Alaerd van der Cruisse*, échevin du comte de

Flandre, au métier de Somerghem, 1428 : un sautoir, accompagné de deux roses, 1 en chef, 1 en pointe, et accosté de deux merlettes contournées. S. : deux léopards lionnés (C. C. B., Acquits de Lille, l. 412).

**Crujce.** Gérard van den *Cruce*, tient, du château de Termonde, un fief à Lebbeke, 1430 : une croix, cantonnée de quatre étoiles à cinq rais (Fiefs, N° 3922).

— Philippe van der *Crusen* (voir **Zeghaert**), 1451 : une croix nillée, accompagnée en chef de deux roses (C. C. B., Acquits de Lille, l. 452).

— Daniel van den *Cruce* reçoit une rente sur le domaine de Courtrai, 1462 : un chevron, accompagné de trois trèfles. L. : *S' Daneel va . . . . . uce* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

— Louis van der *Cruce* (et *Cruisse*), échevin du duc de Bourgogne, dans sa seigneurie d'Harlebeke, 1481, 2 : même écu que Gérard (1430), mais brisé en cœur d'une cinquième étoile à cinq rais (?). L. : *S Lodevic va der Cruce* (Ibid., l. 412).

— Adrien van der *Cruce*, échevin de « monseigneur », dans sa seigneurie d'Harlebeke (*van buten*), 1502 : même écu que Gérard (1430), mais brisé en cœur d'une couronne. L. : . . . . . *aen va d . . . Cr . . . .* (Ibid., l. 413).

— Roger van der *Cruce* tient du damoiseau Georges van *Hallewijn*, seigneur de *Rodelghem* (Rollegghem), un fief à *Rodelghem*, 1510 : un chevron, accompagné en pointe d'une croisette, mouvant de la pointe (Ibid., N° 10601).

— *Manniart* van den), échevin d'Anvers, 1598, 1621 : une croix ancrée. C. : la croix ancrée (114 lettres scabinaux et Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1) (voir **Geeraert[s], Udekem**).

**Crujdere** (Jean), tenancier de l'église Saint-Denis, à Liège, 1435 : trois pals retraits, le 1<sup>er</sup> chargé de trois besants, ou tourteaux. Cq. sans C. (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— Jean *Crujere*, échevin de Saint-Trond, 1460, 1 : trois pals retraits. C. : une tête et col d'animal (sanglier?) (Ibid., c. 9).

**Cruyn** (Gérard), prêtre. Son sceau, du XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle, détaché d'un autre document, a été appendu, après coup, à un acte de Waleran, seigneur de Fauquemont, et de sa femme, *Philippa*, 1276 : une aigle éployée. L. : *S Gerardi Crvyn presbiteri* (Dusseldorf, Bailliage de Vieux-Joncs, N° 45).

**Kruiningen.** Hughes, seigneur de *Cruninghe*, chevalier, scelle un acte du comte de Hollande, 1293 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à trois pals. L. : . . . *Hegonis militis dni de Crvninghe*. L. du contre-scel : . . . . . *Hegonis d . . . . . ing . . (Hollande)*.



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. XC.

Fig. 1. Thomas Wake de *Lyndel* } Chevaliers, cautions du roi d'Angleterre  
Fig. 2. Thomas, comte de Warwick } envers le duc de Brabant (1339).



**Kruiningen.** Jean, seigneur de *Cruninghe*, chevalier (voir **Gavre**), 1298, 9 : trois pals ; au franc-canton chargé d'une molette. L. :  $\text{✠}$  *S' Ioh'is de Cruninghen milit* (Chartes des comtes de Flandre; Zélande).

— Jean, seigneur de *Cruninghen*, chevalier, déclare tenir, du duc de Bourgogne, le *riddertol* d'Anvers, la pêcherie dans le *Schint*, le *Schenkeldijck*, etc., 1440, le 27 juin : trois pals. C. (un peu fruste) : une tête de more entre un vol. L. : *S Ian he va Cruningen e* . . . . . (Av. et dén., N° 48).

— Sire *Zweer van Crujninghen*, chevalier, déclare avoir vendu à Adrien van Borssele, seigneur de Brigdamme, *sijnen lieven zwager*, l'héritage que lui et ses enfants tiennent, du chef de sa femme, par suite de la mort de Marie van Cats (fille de Jean), femme dudit Adrien, 1466 : trois pals. Cq. couronné. C. : une tête et col (de more?), entre un vol (C. C. B., c. 80).

— Arnould van Cruiningen, seigneur de *Vourhout* (Voorhout), tient un fief du Vieux-Bourg de Gand, 1302 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois pals; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce. C. : on voit une partie d'un vol (Fiefs, N° 2714) (voir **Rubempré**).

**Crujpe]lant[s]**. *Godefridus dictus Crupelant, armiger* (voir **Oemen**), 1339 : trois flanchis fleuronés, surmontés d'un lambel. L. :  $\text{✠}$  *Sig' Godefridi Crupelat* (Chartes des ducs de Brabant, N° 313) (Pl. 12, fig. 322).

Ces flanchis fleuronés doivent évidemment représenter des quartefeuilles.

— Jean et Henri *Crupelant*, chevaliers, *Vrancke* et *Godevert* (son sceau est tombé), leurs frères, *Gherem Wassaerd*, leur beau-frère, tuteur de damoiselle Elisabeth (*Crupelant*), sa femme, et Jean van den Trappen, exécuteur testamentaire de feu *Edewaert Crupelant*, frère desdits, donnent, de commun accord, à *Jan Willems svos* (de Vos) *sone van Berse*, leur oncle : *al selke cappetrie alse onse broeder was Edewaert vore ghenoeit besette ende bewijsde in sinen testamente al te Cortenberghe in den cloester, puerlec om gode ende in aelmoesenen, alse van vijfthiene scellinghen ouder groten*, 1343 *in sinte Gielijns daghe*; Jean : trois quartefeuilles. Cq. couronné. C. : une tête et col de coq. L. : *S' Io . . . . s Crupelat militis* (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— Henri *Crupelant*, chevalier, ci-dessus, 1343 : même écu, brisé en cœur d'un petit lièvre assis. Cq. couronné. Même C. L. : . . . . . *Crupelant milit'* (Ibid.).

— *Vrancke Crupelant*, ci-dessus, 1343 : même écu que Jean. Sans cq. L. : . . . . *conis dci Crupe* . . . . (Ibid.).

— Jean *Crupelant* (fils de sire Jean, chevalier), a reçu,

du Brabant, 298 vieux écus, pour ses services, frais, rançon, perte de chevaux, du chef de la guerre de Flandre, 1337, 13 novembre : trois quartefeuilles, la 1<sup>re</sup> chargée d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé; ledit écusson au franc-quartier brochant, plain. Cq. couronné. C. : une tête et col de coq. L. : *S Ioh'is dci Crupelant* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1307) (Pl. 12, fig. 323).

Ledit écusson peut représenter les armes des Absolons, des van der Hofstadt, etc.

**Crujpe]lant[s]**. Henri *Crupelant*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean van Redelghem; i. t. : 656 moutons, 1374 : trois quartefeuilles, la 1<sup>re</sup> chargée d'un lion. L. :  $\text{✠}$  *S' Heinreccs Crupelant* (Ibid.).

— Jean *Cru]pelant*, prisonnier *illec*, sous sire Gode-narts; i. t. : 414 moutons, 1374; scelle pour Gilles *van* (ou *de*) *Bleke*, prisonnier sous le même (i. t. : 32 moutons), 1374 : trois quartefeuilles, la première chargée d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant plain. Cq. couronné. C. : une tête et col de coq. L. : *S' Iohannis dicti Crupelant* (Ibid.).

— Jean *Crupelant*, échevin de Louvain, 1373, 7, 8 : trois quartefeuilles; la 1<sup>re</sup> chargée d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé; ledit écusson au franc-quartier brochant, plain. L. :  $\text{✠}$  *S' Iohannis Crupelant scabi louan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Henricus dictus Crupelant*, échevin de Bruxelles, 1389, 93, 6, 1410; *Henric geheten Crupelant*, mambour de l'hospice (*gasthujs*) Saint-Jean-Baptiste, à Bruxelles, 1414 : trois quartefeuilles. Cq. couronné. C. : une tête et col de coq. L. :  $\text{✠}$  *S' Heinreccs Crupelans* (Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4964, A. G. B.; Bruxelles; Actes scabinaux, A. G. B., *passim*, et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— *Eduardus dictus Crupelant*, échevin de Vilvorde, 1468 : mêmes écu et C. Cq. couronné. L. : . . . . *v-waert Crep* . . . . (Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4970, A. G. B.) (voir **Briele**, **Kesterbeek**, **Collaij**, **Coninc**, **Coudenberg**, **Leeuw**, **Lennick**, **Mol**, **Mons** (*passim*), **Oemen**, **Sen-nen**, **Serarnts** (*passim*), **Spiegehele**, **Trappen**, **Vederman**, **Was**).

GELRE donne à *Her Jan Cruiplant*, dont il a laissé l'écu en blanc, un cq. d'or, couronné de sable. C. : une tête et col de coq d'argent, becqué, barbé et crêté de gueules, terminé en volet. C'est, sans doute, ce Jean *Crupelant*, cité, ci-dessus, en 1345.

Elisabeth, fille de Jean *Crupeland[s]*, changeur, acquiert, le 1<sup>er</sup> septembre 1326, une rente viagère sur la ville d'Anvers (Chartes des ducs de Brabant).

En 1329, *dominica post festum conceptionis beate Marie Virginis*, devant deux échevins de Bruxelles Francon Clutine et Henri van IJssche, *Maria, relicta quondam Johannis dicti Cruipland*, et son fils, *Johannes*, trans-

portent une maison, sise, à Bruxelles, in *Poteria* (dans la Putterie) (Fonds de Locquenghien).

En 1331, *smaendaeghs na Jubilate*, comparaissent, devant deux échevins de Bruxelles (Guillaume Taije et Arnould de Coninc) : *Vranke, Jan ende Godevert, ghebruedere, die kindere wilen waren Jan Cruuplants, swisselers, meester Heirij van Asche ende Michiel van Asche, sijn brueder, oeme der vorseiden kindre, die alle vervinghen in desen dinghen : Heinrike, Willeme, Eduwarde ende Lisbetten, sworsets Jans Cruuplants kindre, die onder hare jare waren, ende hebben ghedeilt ende ghesceeden onder hen ... tgoed dat hen bleven ende versenen es oermids de doet der vorseider kindre vader ende moeder ...*

Citons, parmi les biens dépendant de cette succession : un cens à *Scepdael* (Schepdael), une dime à *Gazebels* (Gaesbeek), deux cens et une rente sur des biens à Bruxelles, in *de sespenninstrate*, in *de Poterie*, et in *de Huecelstrate*, une propriété au pays de Gaesbeek et un bois, de 4 1/2 bonniers, sis in *Gruenberch* (à Gaesbeek), etc. (Ibid.).

En 1338, in *festo Epiphanie domini, Willelmus Rex* (de Coninc) et *Florentius Serfaes de Frigido Monte*, échevins de Bruxelles, déclarent que *Franco Crupelant, dominus Johannes Crupelant, miles, et Willelmus Crupelant, fratres*, ont promis de donner à Jean Timmerman 20 livres de gros, de la monnaie du roi de France, dès qu'il leur en fera la demande (Ibid.).

*Elyzabeth, uxor Francois dicti Crupelant*, fait un testament, en 1339, *sabbato post divisionem apostolorum*, avec le conseil de *Leonius*, curé de Sainte-Gudule, à Bruxelles, et d'autres amis (non cités), et de l'aveu de son dit mari. Sont mentionnés dans ce document : *domicella Katerina, sororia mea, Beatrix, cognata mea, dominus Johannes, frater meus*. Sa fille, non citée nommément, reçoit, entre autres, ses plus belles perles, *triginta ticas pulcinaris, armis nostris intextas*, etc. Recolt encore un legs : *sororia mea Filcordie commorans*, non citée nommément. Sont nommés exécuteurs : *dominus Johannes, frater meus, et domicella Katherina, sororia mea* (expédition sur parchemin, du temps, non scellée; Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

Au dos de cette pièce, on lit : *Testamentum Domicelle Elisabeth smols, relicte quondam Francois dicti Crupelants*.

Cette suscription date du xv<sup>e</sup> siècle. On verra, plus loin, que la femme dudit Francon était, en effet, Elisabeth de Mol.

En 1350-57 (n. st.), *sesse daghe in sporkille*, *Vranke Cruuplant* déclare avoir donné, par contrat de mariage, à *Floreins van Coudenbergh, die men heet sher Huughs*, et à sa fille *Lijsbet*, femme dudit *Floreins* : diverses terres à Wemmel, plusieurs rentes de blé, deux maisons, l'une *ane sente Jans*, l'autre *ane den Coudencloester*; puis, sous réserve d'usufruit : un bois à Gaesbeek, des terres, des rentes à Schepdael et entre Schepdael et Lennick, ainsi que tous les biens qu'il possède du chef de feu sa femme, *Lijsbet* (une de de Mol, d'après d'autres actes). Les sceaux de *Vranke* et de *Floreins*, qui scellent seuls, sont tombés (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1359, le dernier jour de septembre, les deux parties citées dans l'acte suivant, désignent les arbitres et l'overman dont il va être question (Ibid.).

En la même année, *op sente Sijmoens ende Juden dach apostelen*, Gisbert Taije, fils de feu Gisbert, fait savoir que, pour aplanir les difficultés surgies entre *Vranken Cruijplande*, d'une part, et *Lijsbetten, sijnre dochter, met Floreins van Coudenbergh*, mari de celle-ci, ils ont désigné, pour arbitres, le père : sire Jean *Cruijplande*, chevalier (1), et Amelric Was; les enfants : sire Rodolphe de Mol et Hugues van Coudenbergh, et que,

ces arbitres n'étant pas tombés d'accord, ils ont soumis le différend à lui, Gisbert Taije, qui tranche la question. Parmi les nombreuses stipulations, citons en quelques-unes.

Les biens à *Oerscot* (et *Orscout* = Oirschot), achetetés par ledit *Vranke* et sa première femme, *Lijsbetten, die wilen dochter was sher Roelofs smols* (feu sire Rodolphe de Mol), et qu'il avait donnés à un fils issu d'un lit postérieur, au lieu de les céder à son enfant procréé pendant son premier mariage, sa fille aînée, *Lijsbé* susmentionnée, ces biens passeront à celle-ci, ou à ses hoirs, à la mort de *Vranke*, qui en restera usufruitier. La dime de Gaesbeek sera cédée à *Lijsbet* et à son mari, qui devront, ensuite, recevoir des garanties pour une rente de dix escalins, que *Vranke* avait promis, dans leur contrat de mariage, de donner à ces époux, après la mort de damoiselle Catherine van den Spieghel, *sijnre swogher*.

Il aura, en outre, à leur remettre les titres de propriété concernant certains biens à Gaesbeek.

Par contre, *Vranke* et ses enfants issus de son dernier mariage, avec Marie van den Spieghel, auront en propre : la maison, avec jardin, *ten Oede* (Saint-Josse-ten-Noode), la maison près de Sainte-Gudule et les biens in *de sespenninghen strate*.

Enfin, *Vranke* conservera l'usufruit d'une terre (*hofstat*), à Wemmel, avec les tenanciers.

Gisbert Taye scelle seul cet arbitrage.

(1) Il résulte, de l'acte précédent, que ce chevalier Jean est un frère de *Vranke*.

\* \* \*

*Godevaert Crupelant, ridder*, scelle, parmi les *maghen ende vrienden*, le contrat de mariage de Jean (fils aîné de Jean, sire) de Wittem, avec Marie, fille de Henri de Stalle, sire de Beersel, 1362 (Mons, *Varia*) (voir, pour plus de détails, *Wittem*).

En 1373 (n. st.), le 14 janvier, *Heinric Crupelant, tsergodevers* (sire Godefroid) *Crupelans zone, als mombere Joff Lijsbetten Wouter Eggeloys dochter was*, transporte, devant les tenanciers de sire Henri van Stalle, chevalier, entre les mains de Godefroid van der Valpoirt, maître de celui-ci, certains biens à *Bemele* (Bemmel, dép. de Woluwe-Saint-Pierre (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1394 (n. st.), le 27 février, *Henricus dictus Crupelant* est un des *provisores pauperum domesticorum parochie beate Gudile bruxellensis*, qui, pour ceux-ci, transportent une maison sise entre la *Poteria* (Putterie) et le lieu dit *'s Canterssteen* et touchant les biens dudit *Henricus Crupelant, salvo tamen dicto Henrico Crupelant sue aque transitu ac stillicidio suarum domorum, contigue dictæ vie (dicta ibogartstreetken) sitarum, prout hodierna die aque transitum et stillicidium habens est* (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

\* \* \*

Une famille *Cruypelant*, etc., a résidé à Kerkom-lez-Tirlemont.

Sur la liste des *Census domini ducis apud Kerkeem*, de la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, il est fait mention d'un bois *Johannis Crupelants, Cruuplants et Cruijplants* (C. C. B., reg. 44677, f<sup>o</sup> 46, 49 et 53) et d'un cens dû par *Geert Crupelants, van Jan Roex wegen, van xelij roeden lants* (Ibid., f<sup>o</sup> 53).

Une liste analogue, du xv<sup>e</sup> siècle, établit que *Henr Crupelants* possédait, à Kerkom, un terrain sis *op t gr'oejt Molenvelt* (Ibid., reg. 44678, f<sup>o</sup> 54), et une autre liste, datant de 1510, que *Henr Crupelants* était propriétaire d'un bien à *Dijvoorde* (Bijvoorde), hameau de Kerkom (Ibid., reg. 44746, f<sup>o</sup> 35).

*Jan dien men heet Crupelant, van Kerckem*, fils légitime de feu Jean, transporte, le 13 juillet, le 6 et le 18 août 1500, devant l'écoute et les co-tenanciers de l'abbé de Saint-Cornelle-d'Inde, dans la cour de ce prélat à *Kumpstich* (Cumpstich) trois rentes de blé, à Hughes *Roelhof* (trois actes; Abb. de Sainte-Gertrude, de Louvain, Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).

**Cruit** (Pierre), maître et semonceur de Denderbelle-Zwijveke, 1378, 9 : trois couteaux ; au franc-quartier brochant chargé d'une fasce et de trois merlettes, rangées en chef. L'écu sommé d'une tête de lion. L. : *S Pieter Crvut* (Zwijveke).

**Cruke**, voir **Cruucke**.

**CRUCHDORP** (*Arnoldus de*), miles, promet à noble homme Henri, sire de *Leuvenberg*, de lui ouvrir, à toute heure, sa maison in *Hoyltdorp* (Holtorf), qu'il tient en fief de lui, 1321 : trois roses ; au franc-quartier brochant . . . (fruste). L. : . . . *ldi d . . . . . d . . . . . litis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 269 1/2).

**CRUMENAUWE**. *Heynricus de Crumene*, miles, reçoit, du duché de Brabant, une rente féodale, par le receveur de Maestricht, 1362 : une rose, accompagnée de cinq fleurs de lis, 2 aux cantons, 2 aux flancs, 1 en pointe. L. : ✠ *S H. nrici militis d . . . . . now* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1783).

— *Henricus de Crompuy* (mal écrit, dans l'acte, pour *Crompnu*?), miles, reçoit, du Brabant, une rente féodale, sur Maestricht, 1364, 25 août : une rose, accompagnée de trois (!) fleurs de lis. C. : une tête de léopard, entre deux cornes de bœuf. L. : . . . . *nrici de . rmenavue* (Ibid.).

Il y a, dans la Province rhénane, deux localités : Crummenau et Krummenau, dont l'une aura donné son nom à ce, ou ces personnages.

**Crumfoet** (Jean), chevalier, homme du sire de Fauquemont, scelle un acte de Mathilde de Gueldre, dame de Malines et de Maeseijck, 1347 : dans le champ du sceau, une croix recercelée. L. : ✠ *Joanes Crvfoes miles* (!) (Dusseldorf, *Juliers-Berg*, N° 300).

— Thierry *Crumphoit*, de *Plettenbracht* (Plettenberg), reçoit, du duc de Brabant, 100 moutons, du chef de safran et de salpêtre, saisis par Gérard et Guillaume de Sombreffe, frères, à Ottignies, 1377 : un pied bot (Chartes des ducs de Brabant).

**Crümmel**. *Dirick Krommel van Nychterssem* (Nechtersheim = Nettersheim) prête serment de châtelain, drossard et semonceur des château, ville et pays de *Daelhem* (Dalhem) et donne un vidimus de son acte de nomination, acte délivré par le duc de Bourgogne, à Bruxelles, le 11 août 1460 ; 1460, le 25 août : six (3, 2, 1) feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. C. : . . . (indistinct) (Ibid.).

L'Armorial de RIETSTAP appelle cette famille, à tort : Crümmel de *Rechtersheim*.

**Crunaire** (Jean), homme de fief du Hainaut (acte relatif aux chartreux de Mont-Saint-André, près de Tournai), 1351 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un animal (chien?) passant. S. senestre : un griffon (Tournai, Chartreux, c. 4).

**CRUNE** (Frédéric van), *edelknecht*, homme du duc de Luxembourg, 1362 : un fretté ; au franc-quartier senestre, chargé de trois épis (plumes?), rangés en fasce. L. : . . *Fredici . . . e Crv . .* (Luxembourg, c. III, l. X, N° 2).

Peut-être un franc-quartier d'hermine (comp. T. I, p. 72 et suiv.).

**Crupelant**, voir **Cruijp[e]lant[s]**.

**Crupet**. *Gobeles de Crupey* (*Goublez de Crypey*), homme du comte de Namur, 1353, 4 : deux léopards, rangés en pal, le 1<sup>er</sup> chargé sur l'épaule d'un écusson à l'aigle. L. : ✠ *S Gobier de Cripeit* (Namur, N°s 780, 784).

**Cruucke** (Guillaume), homme du duc de Bourgogne, dans la seigneurie de *Ghisene* (Guines), 1419, 2 : trois cruches arrondies. L. : *S Willem Crvke* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 190).

**Cruuplant**, voir **Cruijp[e]lant[s]**.

**Cruut**, voir **Cruit**.

**KUBEN** (Henri van der), *woepenture* (écuyer), reçoit une rente sur le tonlieu de Maestricht, 1391 : une bande, accompagnée d'un semé de billettes. L. : . . . *enri . . an d . . . . .* (Chartes des ducs de Brabant).

**Cubre** (Jean le), homme de fief de Flobecq et de Lesines, 1346 : une carpe (en latin : *cyprinus* et *cyprius*), posée en fasce, accompagnée en pointe d'une étoile à cinq rais (Fiefs, N° 10367).

**Küdinghofen**. *Sander van Kodichoven*, chevalier, scelle un acte de Henri van *Wijenhorst*, 1365 ; S. van *Kudinckoyven*, chevalier, promet de dégager, dans les neuf ans, *die gruyss zo Kempen*, que, de l'aveu de l'archevêque de Cologne, son suzerain, il a donnée en gage, pour 600 vieux écus, 1397 : trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées (nénuphar) (Chartes des ducs de Brabant et Dusseldorf, *Col.*, N° 1213) (Deux personnages?) (voir **KODICHA-  
VEN**).

**Kuekeleere** (André de), bailli et semonceur de l'hôpital de Lille, dans sa seigneurie à Peteghem, 1521 (n. st.), 24 : un coq (*Deijnze*, c. K).

**Cuene** (Englebert), homme de fief d'Enghien, 1387 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'une étoile (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4008).

**Kuepere**, voir **Cuijpere**.

**Cuerens** (Pierre), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1370 (n. st.) : coupé; au 1<sup>er</sup>, une aigle; au 2<sup>d</sup>, fruste et cassé (un senestrochère, tenant un glaive?). C. cassé (Mons, Hommes de fief).

**Kueting**, voir **Quétin**.

**Cugnon**. Pierre van *Coignon*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 120 moutons, 1374 : trois étrières. L. : *S Pir... de Cegnen* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

— (Pierre de), seigneur d'Elthe et de Belmont, en partie, déclare tenir, du roi de France, lesdits seigneuries, sises dans la prévôté de Virton, « pour un demy quart », 1681 : une fasce, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, et d'une rose en pointe. C. : un lévrier colleté, issant (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713<sup>a</sup>) (Comp. **Moranville**).

**Cuijermans** (Jean), tenancier (*erflaet*) juré en la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1616, 7, 26 : une fasce, chargée de trois coquilles. C. : une coquille. L. : *S Jan Cuyermans* (C. C. B., c. 47, 48) (voir **Roberts**).

En 1626, son collègue, Luc Finet, appose ce sceau, disant, toutefois, se servir du sien propre (Ibid., c. 479).

**Cuijk**. *Nobilis vir dominus Johannes, dominus de Kuic*, scelle pour Henri, fils aîné du comte Othon de Nassau, qui jure de ne plus rien entreprendre contre ceux de Cologne, qui l'ont fait prisonnier à Worrigen, ni contre le duc de Brabant, ni contre les comtes de Berg, de la Mark et de Juliers, 1289 (n. st.), 17 janvier : type équestre; le bouclier et la housse à deux fasces et à huit merlettes, rangées en orle. L. : *S Iohan . . . . . Kvc . . . . .* Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : *S Secretvm dni de Kvc* (Ville de Cologne, N° 333).

— *Mes sires Jehan, sirez de Kuc*, scelle un acte de son cousin *Jehans Bertaus, sires de Malines*, 1301 : écu aux mêmes armes, sommé d'une tête de femme, coiffée d'une sorte de béguin. L. : *S Iohannis domini de Kvic* (Chartes des ducs de Brabant, N° 152).

— *Otto, dominus de Kujc*, tient un fief du comte de Juliers et lui assigne certains alleux dans sa seigneurie de *Merheim*, 1328 : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse armoriés comme ci-dessus. C. cassé (un vol?). Ornement du chanfrein : un éventail. L. : *S Sigillum Ottonis domini de Kvc* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 326).

— Othon, sire de *Kujc*, scelle un acte de Gérard, sire de Diest, 1332; promet de servir le duc de Brabant, *in sinen oerloghe, dat hi heft oft hebben sal tot deser tijt, met sestiene ridderen ghewapent ende met viere ende tachtentich knapen met plaeten*, moyennant 468 livres de gros, 12 août 1338 : écu, aux mêmes

armes, posé sur un lion rampant, accompagné, dans le champ rond du sceau, d'un semé de billettes. L. : *S Sigillum Ottonis domini de Kuyc* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 289, 290 et 418).

Comp., ci-dessous, le sceau des échevins de Sambœek.

GELRE donne au *here van Kuyck* : d'or à deux fasces, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle, le tout de gueules. Cq. couronné d'or. Volet de petit-gris au naturel. C. : deux cornes de bœuf du même (comp. T. I, p. 74).

**Cuijk**. Othon, sgr. de *Kuc*, chev., *ame et foiable* du duc de Brabant, 1333 : type équestre, le bouclier, l'ailette et la housse, armoriés comme ci-dessus. C. : un chapeau de tournoi, garni de . . . L. : *S Sigillum Ottonis domini de Ku . . .* Contre-scel : dans le champ du sceau, un cq., cimé d'un chapeau de tournoi, sommé d'un oiseau, entre deux cornes de bœuf affrontées, bordées, chacune, extérieurement d'un fer plat, chargé, de six roses L. : *S Secreti mei* (Namur, N° 552).

— (Othon, sire de), 1339 : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse à deux fasces et à huit merlettes en orle. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux cornes de bœuf, affrontées, bordées, chacune, extérieurement, d'un fer plat, chargé de quatre . . . (roses?). L. : *S Sigillum Ottoni . . . i de Kuic* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Discretus et honestus vir Otto, dictus de Mierhope* (Mierop), 1367 : même écu, mais les merlettes posées 3, 2, 2, 1 et une bordure engrêlée. C. : une tête et col de chien braqué. L. : *S Otto de Kuyc* (Abb. de Saint-Trond, c. 5<sup>bis</sup> et 7) (Pl. 12, fig. 324).

Le Cartulaire de Saint-Trond oublie la huitième merlette et le cimier.

— Jean van *Kuijck*, fils aîné de sire *Weinmaer* (*Wenemaer, Weijnmaer*), reçoit des paiements du Brabant, 1366, 8, 71, 6; en reçoit un, de sire Jean *Brijen van Craijnem*, écoute de Bois-le-Duc, *van soude dat ie minen lieven ende gheduchten here ende vrouwe van Brabant tot Wassenberghe af verdiende*, 1368; jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Perwez; i. t. : 620 moutons, 1374 : même écu, mais les merlettes rangées en orle, et la bordure dentée. L. (1374) : *S Iohannis de Kvic* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 2073, 2186, 2204 2403, etc.) (Pl. 12, fig. 325).

Tous les actes, ci-dessus mentionnés, de 1366 à 1398, sauf celui de 1374, le disent *filz* de sire W. — La quittance de 1365 est datée de Bois-le-Duc; celle de 1366 (N° 2073) a trait à un paiement de 1000 vieux écus qu'il reçoit, avec Daniel van Bouchout, chevalier.

— *Johannes, dictus Kujjeman, armiger*, frère légitime dudit *Otto, dictus de Mierhope*, 1367 : même écu que son frère, mais sans la bordure, et brisé en cœur d'une étoile. L. : *S Iohannis de Cuyc* (Abb. de Saint-Trond, c. 5<sup>bis</sup> et 7).

— Jean *van den Mierhoep*, jadis prisonnier à Bäswei-

ler, sous la bannière de Cuijk ; i. t. : 38 moutons, 1374 : même écu, mais sans bordure, ni étoile, brisé d'un bâton brochant. L. : . . . *Iohan . . . . . ierhop* (Chartes des ducs de Brabant).

**Cuijk.** Rasse van *Mierop*, prisonnier *illeg*, sous le sire de Bouchout ; i. t. : 76 moutons, 1374 : le sceau est tombé (Ibid.).

— Jan van *Cuijet*, seigneur d'Hoogstraeten, reçoit, du Brabant, un paiement pour ses services, 1388 : même écu que Jean, 1289. Cq. couronné. C. : un bonnet entre deux cornes de bœuf, le tout (ainsi que le volet) semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. S. du cq. : deux léopards lionnés. L. : *S' Iohannis de Kuc domini de Hostraten* (Ibid.).

— Jean van *Kuijck*, fils de sire *Wenmair*, scelle pour Frédéric van *Stakenburch*, qui reçoit, du Brabant, des acomptes sur une indemnité de 18 francs (guerre de Gueldre), 1396, 8 ; reçoit, lui-même, du Brabant, des acomptes sur 300 vieux écus (même guerre), 1395, 6, 7 : deux fasces, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle ; au lambel, brochant sur les trois merlettes du chef. L. : *✠ Sigille Iohannis de Keec* (Ibid.).

Un tiers des 18 francs équivaut à 4 vieux écus, 5 escallins, 3 deniers et 1 esterlin de Flandre.

— Les échevins de Sambeek (xiv<sup>e</sup> siècle) : parti ; au 1<sup>er</sup>, deux fasces, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle ; au 2<sup>d</sup>, un lion et un semé de billettes. L. : *✠ Sigil' scabinorum de . . . . beke* (Reproduit dans la revue *Taxandria*, Berg-op-Zoom, IV, p. 139).

Comp., ci-dessus, les sceaux d'Othon, sire de *Kuije*, 1332-8.

— *Jacob Zegers zoon van Kuijck*, échevin de Heusden (Brabant), 1464, 9, 71 : trois pals de vair ; au chef chargé à dextre d'une abeille, surmontée d'un lambel, chacun des trois pendans surchargé de deux billettes couchées (Malines).

— *Zeger Jacops zoon van Kuijck*, échevin *illeg*, 1509, 11, 5 : même écu, sans l'abeille (Ibid.).

— *Willem Jacops zoon van Kuijck*, même qualité, 1514 : même écu (Ibid.).

— Guillaume van *Cuijet*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1489, 51 : même écu que Jean, 1289 ; en cœur un écusson carré (!) à la croix ancrée. S. : deux griffons (Ibid.).

— Guillaume van *Cuijet*, tenancier de l'abbaye de Nazareth (près de Lierre), 1486 : deux fasces, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle ; écusson en cœur, fruste. Un bâton brochant sur l'écu. S. : deux griffons regardants. L. : . . . . . *Cuy . . . . .* (Nazareth).

— *Martinus Cuijkus* (non cité nommément dans

DE RAADT, t. II

l'acte), *officialis cameracensis* (de Cambrai), *Bruxelle residents*, 1515 : deux fasces, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle ; au franc-quartier brochant chargé d'une fasce, accompagnée de trois (2, 1) roses. L. : *Sigillum Martini Cuijck* (Chartes des ducs de Brabant).

**Cuijk.** Corneille van *Cuijck*, échevin de Bois-le-Duc, 1638 : trois pals de vair ; au chef chargé d'une roue (Helmond) (voir *Berlaer, Brecht, Esselen, IJwiin, IJwiins soen, Löwenburg*).

*Wenemar van Kuije*, fils de feu sire Jean, seigneur de *Kuije* et de Hoogstraeten, relève : *omne jus . . . in bonis de Hoechstraten*, lequel droit il déclare avoir vendu à feu son frère, sire Henri, et le désigne en faveur de Jean, fils de celui-ci (compte Saint-Jean 1378-79 ; C. C. B., N° 17144, f° 79 ; voir, pour d'autres détails sur Cuijck, *ibid.*, f° 116, 7, 9, 34, 47v, 49, 222).

**Kuijckman**, voir **Cuijk**.

**Cuinghien**, voir **Coijghem**.

**Cuijpere, Cuijpers, Kuepere**, etc. Jean de *Kuepere*, échevin d'Anvers, 1381 : une bande, chargée en cœur d'une aiguière et de deux molettes, 1 en chef, 1 en pointe (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. III).

— Arnould *Cuijpere*, échevin de Saint-Trond, 1457 : un chevron, chargé de trois maillets penchés et surmonté à dextre d'une merlette. T. : une damoiselle (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, une famille *Cuijpers*(1) portait : d'azur au chevron d'or, chargé de trois maillets penchés de sable ; et une autre (!) famille, du même nom : de sinople au sautoir d'hermine.

— Gilles de *Cupere*, fils de Jean, tient un fief, à Pitt-hem, de Roland, seigneur de Poucques, chevalier, conseiller et chambellan du souverain, du chef de la seigneurie de Saint-Amand, à *Winghene*, relevant, elle, de l'abbaye de Saint-Amand, à Pevèle, 1502 : un chevron, chargé de trois molettes, la 1<sup>re</sup> surchargée d'un croissant, et accompagné en chef de deux haches rectangulaires, affrontées, et en pointe d'une force renversée (Fiefs, N° 10734).

— Jean de *Cuijpere*, échevin de Malines, 1524, 32 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, parti ; *a*, un trèfle ; *b*, trois pals ; au 2<sup>d</sup>, une étoile à six rais. S. dextre : un aigle. L., 1524 : *S scab<sup>n</sup>atus Iohannis de Cuijpere* (Abb. de Saint-Trond, c. 13, Malines et Chartes des ducs de Brabant).

— Arnould de *Cuijpere*, échevin *illeg*, 1574, 5, 6, 7 : une étoile à huit rais ; au chef parti ; au 1<sup>er</sup>, un trèfle ; au 2<sup>d</sup>, trois pals (Malines et Elseghem).

Jean et Arnould de *Cuijpere*, échevins de Malines, appartiennent à la famille des comtes *Cuijpers*, seigneurs de Rijnmenam, etc.

— Le comte van *Cuijpers*, collateur d'une fondation

en l'église des S. S.-Michel et Gudule, à Bruxelles, 1787 : d'azur à l'étoile; au chef chargé à senestre de trois pals; au franc-quartier d'or chargé d'un trèfle. Au lambel brochant sur l'écu. L'écu sommé d'une couronne à douze perles, dont trois relevées. Cq. couronné. C. : un coq essorant, issant. S. : deux tigres, tenant, chacun, une bannière, la 1<sup>re</sup>, aux armes de l'écu, mais sans lambel; la 2<sup>de</sup>, à un fascé-ondé (ou des fascés ondées), accompagné de trois merlettes, rangées en chef (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46347) (voir **Hofstede, Wavre**).

Ladite fondation a été instituée par damoiselle... Cuijpers, religieuse, résidant à Bruxelles, près du couvent des Dominicains, décédée le 8 juillet 1750.

**Kuijst** (Jean) (fils de Guillaume), échevin de Heusden (Brabant), 1428 : une roue, accompagnée d'une étoile, en chef à dextre, et de quatre billettes, 1 en chef à senestre, trois (2, 1) en pointe (Malines).

— **Dirck Kuijst van den Wiel**, échevin *illegitimus*, 1476 : trois fers de moulin; au franc-quartier senestre chargé de deux roues (Malines).

— (Henri), échevin *illegitimus*, 1490 : trois fers de moulin, accompagnés au point du chef d'une étoile (?) (Mal.).

— (Ivain), échevin de Bois-le-Duc, 1491 : trois fers de moulin (Helmond).

— (Mathieu), échevin *illegitimus*, 1524 : même écu (Ibid.) (voir **Veen**).

**Cuchenheim**. *Calc(t?)ijs van Coechenem* reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1358; dit sceller de son propre sceau : une fasce, surmontée à dextre d'une étoile. L. : ✠ *S Reymeri de Rimerseim* (Reimerzheim) (Chartes des ducs de Brabant, N<sup>os</sup> 1657, 1666).

Il existe, parmi les chartes de Brabant, deux quittances de ce personnage : du 26 juin 1358, pour un acompte de 65 vieux écus, sur 170, et du 7 juillet, relative à 50 vieux écus, pour solde de tout compte.

La première de ces quittances l'appelle : *Calcys (Caltys?) van Coechenem*, la seconde : *Calcrys (Caltrys?) van Cokenhem*.

**Kück** (?). Arnould van *Cuije*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 440 moutons, 1374 : une fontaine (?) sur laquelle perchent deux oiseaux affrontés. L. : ✠ *Sigillum Arnoldi de Kucke* (Ibid.).

**Cucke[n]** (*Hermanus*) scelle un acte d'*Engelbertus de Bermentvelde, iudex in Borken* (Westphalie), 1333 : trois fascés. L. : ... *ermanni Cuck*... (Dusseldorf, *Werden*, N<sup>o</sup> 97 1/2).

**Kuckum**. *Thomas de Kucheym, filius quondam Thome de Kucheym*, inféodé au seigneur de Heinsberg deux alleux : 9 journaux *iuxta sylvam dictam « der Conynbusch »* et 6 journaux *inter Hoinbuysch*

(*Hohenbusch*) et *Reykenroyde* (Rickelrath), 1325 : une bande, accompagnée de six feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, 3 (2, 1) au canton senestre, 3 à dextre, celles-ci rangées en bande. L. : ... *i Thome de Kogh*... (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N<sup>o</sup> 310).

**Külberg** (... de), conseiller privé, 1771 : d'or à trois pals de gueules; au chef chargé d'un lambel. L'écu, ovale, dans un cartouche. C. : une tête et col d'animal (sanglier ?) entre un vol (cachet, sans L., en cire rouge) (Etats de Namur, reg. 136, Archives de l'Etat, à Namur).

— Jacques-Auguste de *Kulberg*, prêtre, domicilié à Harlebeke, remet au gouvernement autrichien l'état des biens de la chapelle castrale de Sottegem, au pays d'Alost, bénéfice dont il est le possesseur, 1787, le 30 mars : trois pals; au chef chargé d'un lambel. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46618).

**Culenborg**. *Here Jan, here van Culenburch ende van der Lec*, chevalier (!), scelle un acte du comte de Hollande, 1352; scelle 1364 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois colonnes (*zuilen*); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion couronné, à la queue fourchée. L'écu sommé d'un dragon et accosté de deux autres dragons, adossés. L. : ✠ *S Iohannis de C... borch famvli* (!) (Hollande).

GELRE donne ainsi le blason du *here van Culenborch*, homme du duc de Gueldre : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'or à trois colonnes de gueules; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'argent au lion de sable, à la queue fourchée, couronné du même. C. : une tête et col d'âne d'azur, langué de gueules, criné et oreillé d'argent. Plus loin, répétant ces armes, parmi celles des vassaux de l'évêque d'Utrecht, GELRE représente le C. oreillé d'or et non criné.

— *Johan van Culenborch*, chevalier, promet de transporter au comte de Clèves, au profit du seigneur d'Abkoude et de Gaesbeek, *dat huys to Woudenberch*, fief clévois, dès qu'il en recevra la demande, 1352 : trois colonnes, surmontées d'un lambel. L. : ... *an van C...* (Utrecht).

— Jean van *Culenborch*, jadis combattant à Bäsweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant; i. t. : 96 moutons, 1374 : sept merlettes, rangées en orle et un bâton brochant. L. : *S Ian Avol[p?]rech* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Metse van Kulenburgh*, femme de Jean Sobbe, écuyer, 1414 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion couronné, à la queue fourchée, contourné; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois colonnes (*zuilen*) (Dusseldorf, *Col.*, N<sup>o</sup> 873 1/2).

— *Peter van Culenborch* scelle une quittance de Ludolphe van *Graesdorpe*, qui se déclare indemnisé, par le comte de Clèves, du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1414; homme du duc de Clèves, 1418 : même écu que *Here Jan, here van C.*, etc., 1352,

brisé d'un lambel, le pendant du milieu chargé de trois besants. L. : *S Peter van Culenborch* (Düsseldorf, *Clèves-Mark*, Nos 722, 756).

**Culenborg.** Gérard van *Culenborg* se déclare indemnisé, par ledit comte, du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1416 : même écu, mais sans lambel, et brisé d'un besant, ou tourteau, brochant en cœur sur le tout. C. : une tête et col d'âne. S. : deux léopards lionnés. L. : *S' Gheerts vā Cvlēberch* (Ibid., N° 741).

— Jean van *Culenborch*, seigneur *ten Weerde*, 1418 : même écu que *Peter*, mais le lambel non chargé. C. : une tête et col d'âne d'hermine. S. : deux aigles. L. : *S' Iohā vā Kvlēnrg h'e tē Werd ridd'* (Ibid., N° 770).

— Hubert, seigneur de *Culenborch* et *ter Leko*, 1418 : même écu, sans lambel. L. : *Sigillu Huberti dni de Culebōrch de Lecka et de Veerde* (!) (Ibid.).

— Guillaume van *Culenborch*, ayant eu un différend avec les héritiers de sire Othon van *Bijlant*, reconnaît avoir reçu, de *Henri Vige*, mari de *Jeanne van Wese* (Wees), et de *Josse van Randwijck*, satisfaction du chef de prétentions provenant de feu *Gisbert* et de feu *Roger van Randwijck*, 1496 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois colonnes (*zuilen*); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion couronné, à la queue fourchée. Une rose brochant sur l'écartelure. C. : une tête et col d'âne (*Geld.*).

— Melchior et Gérard van *Culenborch*, tous deux bâtards, et Hubert v. C., bâtard de feu damoiseau *Everwijn*, tous arbitres d'un différend entre *Gisbert die Kock*, le vieux, et *Gisbert die Kock*, le jeune, frères, leurs parents, 1509; Melchior : même écu que Guillaume, mais sans la rose, et brisé d'un filet brochant. Même C. — Gérard : mêmes écu et C., mais le lion à la queue simple et le Cq. couronné. — Hubert : écu et C. comme Melchior, mais le Cq. couronné (*Geld.*) (voir **Kock**, **Sobbe**).

**Culixrode** (Jean van), échevin de Malines, 1502 : un chevron, accompagné de trois oiseaux. C. : un oiseau (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

**Cumptich** (Les échevins de), 1301, 66, 1431 : type équestre, à dextre; le bouclier du chevalier à la croix, le gonfanon à la croix *alésée*. L. : ✠ *S' comne scabinorum de Contheyo*. Contre-scel : dans le champ du seau, un *Agnus Dei*, passant à senestre, regardant. L. : ✠ *S' secretum scabinorum de Contheyo* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

L'acte de 1301 porte : *de Contheyo* (il y est question d'une terre *iuxta Bebbenheem* — Babelom?); celui de 1360 : *Comtich*, et, enfin, celui de 1431 : *Cumptich* (il y comparait un habitant de Hoxem, dépendance de *Cumptich*).

**Künzenhohn**, voir **KEYNOTDZHOYVEN**.

**KUNSTAT** (*Errec van*), jadis prisonnier à *Bäsweiler*, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant; i. t. : 246 moutons, 1374; scelle pour *Albert van Bunsendorf*, écuyer (i. t. : 93 2/3 moutons); *Frédéric van Opsets* (Aufsess), chevalier (i. t. : 1016 moutons); *Lots van Varenrode*, chevalier (i. t. : 722 1/2 moutons); *Henri van Locha* (ou *Loncha* — *Lochau*), chevalier (i. t. : 930 moutons); *Burchard van Opsets*, écuyer, frère dudit *Frédéric* (i. t. : 187 1/2 moutons), tous cinq prisonniers *illeg*, parmi les gens (*bede*) dudit duc, sous *Jean Oem*, 1374 : un fascé et une cotice en barre, ondée, brochante. L. : ✠ *S' Iring von Kunstat* (Chartes des ducs de Brabant).

**Küntzig**, voir **Clémency**.

**Cuper[e]**, voir **Cuijperre**, **Wavre**.

**Cupre**, voir **Cuijperre**, **Hofstede**.

**KURBERCHE**. *Louis van Koerberghe*, jadis prisonnier à *Bäsweiler*, sous sire *Godenarts*; i. t. : 220 moutons, 1374 : un dragon ailé et une bordure engrelée. L. : ✠ *S' Lodewic va' Kvrberche* (Ibid.).

**Curé** (*Joseph*), chapelain de *Saint-Pierre*, à *Louvain*, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à son « bénéfice », 1787 : une bande de gueules, accompagnée à dextre en pointe d'un animal passant, et en chef à senestre de . . . (fruste). C. : un animal (mouton, chien?) issant (cachet, sans L., en cire rouge) (C. G. B., reg. 40360).

**Curialis** (*Libertus, dictus*), échevin de *Saint-Trond* et vassal de l'abbaye *illeg*, 1274, 5. 83, 8. 92, 6 : trois chevrons (Abb. de *Saint-Trond*, c. 2 et 3).

**Küster**, voir **Goster**.

**Cusere** (*Christophe de*) — commis par les bailli et hommes du bourg (*buerch*) de *Bruges*, de la part du comte de Flandre, *ten gouvernemente ende ontfanghe van der goedinghen ende leenen wijlen toebehoorende Pieter van Themseke, die in questien . . . staen tusschen minen here van Maldegheem*, d'une part, et damoiselle *Barbe van Themseke*, fille dudit *Pierre*. d'autre part — reçoit la moitié d'une rente sur l'espier de *Bruges*, rente dont damoiselle *Marguerite van Messen* (*Messines*), femme de maître *Jean van den Driessche* et jadis veuve de *Daniel van Themseke*, perçoit l'autre moitié; 1481 : de beffroi (à trois tires), au bâton en barre. L'écu suspendu au col d'un aigle. L. : *S Xp' . . stoffel de Cusere* (C. G. B., *Acquits de Lille*, l. 380).

**Custine** (*François de*), seigneur dudit lieu et de *Domey*, tient, du duc de *Lorraine*, etc., à cause d'*Yde* des *Armoises*, un quart et demi de la seigneurie d'*Améville*, etc., 1509 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une bande, côtoyée de deux cotices; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un semé de fleurs de lis. C. : un vol aux armes des 1<sup>er</sup>

et 4<sup>e</sup> quartiers. L. : *S Francoi de Custine* (Lorraine, *Briey*, B, 593, N<sup>o</sup> 47) (voir **Wiltz**).

Ido des Armoises est la femme de François de Custine.

**Cutzelere** (*Wilhelmus dictus*), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1320 : trois étoiles. L. : . . *Wil Kuzleri scbi* . . . (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N<sup>o</sup> 32).

**Cutsem** (Gilles de), homme de fief d'Englebert d'Engghien, seigneur de Rameru, Morialmé, la Folie et Tubize, 1442 : deux roses, 1 en chef à droite, 1 en pointe, et une fleur de lis, au pied coupé, terminée au bas en une tige, recourbée à senestre, en chef à senestre (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

**Cuttecoven**, voir **Loon**.

**Cuvelier** (Sœur Marie-Louise), prieure des religieuses de Saint-Sauveur, dites *Campeaux*, à Tournai, 1787 :

un globe crucigère (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46678).

Il n'y a, sur ce cachet, rien qu'un écu armorié. La croix est formée de cinq boules et terminée, à chacun des trois bras supérieurs, en fleur de lis.

Les barons de Cuvelier, en Belgique, portent : de gueules à deux chevrons d'hermine. C. : une aigle issante d'hermine, languée de gueules. S. : deux griffons d'or, lampassés de gueules, tenant, chacun, une bannière de l'écu.

**CUVILLIER** (Guillaume de), écuyer et serviteur de monseigneur Jacques de Bourbon, seigneur de *Preaulx* et de *Dangut*, 1405 ; seigneur de *Preaulx*, donne, pour celui-ci, quittance au duc de Brabant, 1412 : une bande. C. : une tête barbu turbannée. L. : *S Gville de Cviller* (Chartes des ducs de Brabant).

L'acte de 1412 dit Guillaume de Cuvillier : seigneur de *Coingchy*.

## L

**Labeye** (Barthélemy), curé de Dalhem, diocèse de Liège et attaché à la province de Limbourg, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à son église, 1787, le 18 avril : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois (2, 1) baies (fruits), formées, chacune, de trois petites boules et affectant la forme d'un trèfle sans tige ; au 2<sup>d</sup>, coupé ; a, une étoile ; b, une herse de labour triangulaire. C. : une étoile (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46376)

— (Gilles), curé de Sougnez, diocèse de Liège, ban de Sprimont, province de Limbourg, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à son église, 1787, le 28 avril : parti ; au 1<sup>er</sup>, cinq (2, 2, 1) baies (simples), attachées, chacune, à une tige et à un fragment de branche, les baies en bas, pendantes ; au 2<sup>d</sup>, une fasce, accompagnée en chef de deux éperons, les molettes en bas, et en pointe d'une rose. C. : un éperon de l'écu (cachet, sans L., en cire rouge) (Ibid., reg. 46378).

**Labeur** (Jean), conseiller de la ville de Bruxelles, 1488 : une fourche en bande, accostée de deux étoiles (E. G., I, 356).

**Labeville** (Léopold) (sans particule), résidant à Marche-en-Famenne, prêtre et « officier » de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, près de ladite ville, diocèse de Liège, province de Luxembourg, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à son dit « bénéfice », 1787, le 8 juin : d'azur à la croix d'or. C. : une aigle issante (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46386).

Les chevaliers et barons de Labeville descendent de Guillaume-Ignace-Joseph, procureur impérial au tribunal de Namur, créé chevalier, en 1786, et furent incorporés dans la noblesse de Belgique, en 1818.

Le chevalier Charles-Léopold-Justin obtint, le 15 mai 1859, le titre de baron, transmissible par ordre de primogeniture masculine, et qui fut étendu, le 4 novembre 1875, à toute sa descendance.

Armes : d'azur à la croix d'or. C. : une aigle issante de sable, becquée d'or et languée de gueules. S. : deux aigles de sable regardants, becqués et membrés d'or, langués et armés de gueules.

La branche des barons de Labeville porte la devise : *Semper gratus*.

**LABYE** (Philippe de), bailli de la cour féodale de la baronnie de Nevele, 1691, 2, 9 : écartelé ; aux 1<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, trois croissants, accompagnés en cœur d'une étoile ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois hamaines (M. Hulin, à Gand).

**LABIEL (LABIOUL)**, voir **Egrix**.

**Labina**, voir **Claessens**

**Labus** (*Johannes*, échevin de Bruxelles, 1343, 4 : un lion couronné, chargé d'un écusson parti-émanché, ledit écusson au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : ✠ *Sig Iohannis dei Labus* (Bruxelles)

— (*Johannes dictus*), *filius quondam Johannis*, échevin illec, 1366, 7 : même écu, mais sans le franc-quartier. C. : une tête et col d'oiseau, à long bec, aux ailes de chauve-souris. L. : *Sigillum Io* . . . . . (Bruxelles).